



# DEMARCHE « AGENDA 21 »

## Etat des lieux



*Avril 2013*

### **Agenda 21, la nécessité de prendre date.**

Quand en décembre 2009 la commune du Conquet a décidé d'entrer officiellement dans une démarche d'Agenda 21, je ne suis pas sûr que nous ayons bien mesuré d'emblée ce à quoi nous nous engageons. Quelques expériences étaient menées çà et là avec l'aide de bureaux d'étude ; mais nous nous étions dit que , à notre niveau, nous pourrions aller de l'avant en tablant sur nos propres forces au sein du Conseil Municipal et en faisant appel aux compétences que la commune recèle. Certains diront que nous étions inconscients ; sans doute, mais s'il avait fallu tout peser et tout analyser, tout calculer et tout baliser, jamais nous n'aurions quitté le port, jamais nous n'aurions relevé le défi.

Dans l'enthousiasme qui caractérise les départs, des groupes de travail ont été constitués pour faire un état des lieux, démarche indispensable de tout agenda 21. Conseillers et personnes-ressources ont réfléchi ensemble et un premier rapport écrit a été établi. On aurait pu croire que l'on était sur de bons rails, mais très vite on s'est rendu compte que sans une personne compétente spécialement affectée au diagnostic l'opération était vouée à l'échec . Trouver l'oiseau rare ne fut pas chose facile : il fallait s'attacher les services de quelqu'un dans le cadre d'un contrat aidé et tabler sur des aides du Conseil Général. Il faut croire que la fortune sourit aux audacieux ; en effet, en avril 2012, alors que l'agenda 21 du Conquet était au point port, nous avons eu la chance de pouvoir compter sur Madame Marie-Pierre Roignant.

Avec beaucoup de rigueur et une volonté d'aboutir, elle s'est attelée à la tâche. L'essentiel de ce qui fait la vie du Conquet sur les plans politique, administratif, social, économique et environnemental a été passé au crible. Cela s'est fait au prix de nombreuses rencontres avec les Conquétois et de contacts divers et variés avec toutes les instances qui interviennent de près ou de loin dans la vie de la commune. Je profite de cette occasion qui m'est donnée pour remercier celles et ceux qui ont apporté leur pierre pour que « l'état des lieux » soit consistant et fiable ; un merci particulier à ceux qui ont suivi pas à pas l'évolution du dossier et au groupe-communication qui, entre autres actions, a procédé à quelques sondages révélateurs.

Une première étape importante a été franchie, mais il faut se rendre à l'évidence, la ligne d'arrivée est encore loin. Restons mobilisés pour aller jusqu'au bout du projet ; cela passe à court terme par le forum participatif auquel nous devons convier le maximum de Conquétois. En effet, l'Agenda 21 ne doit pas être l'oeuvre de quelques-uns ; pour que les actions retenues puissent se traduire concrètement au quotidien, il importe qu'elles aient reçu l'aval du plus grand nombre. J'invite donc les « initiés » à être de bons porte-parole qui donnent à chacun l'envie de s'investir dans une démarche d'intérêt général. Marie-Pierre Roignant nous a remis un dossier précis et documenté : nous avons jeté les fondations ; il nous reste à bâtir. Pour ce faire, je sais pouvoir compter sur elle de manière ponctuelle et je vous engage à lire avec beaucoup d'attention le travail remarquable qu'elle a fourni.

Le Maire, Xavier Jean

Mai 2013

## **SOMMAIRE**

|      |                                                                                                            |    |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Préambule – pourquoi un Agenda 21 ? .....                                                                  | 6  |
| a)   | Historique de la notion de développement durable - Bref rappel .....                                       | 6  |
| b)   | L'origine du concept .....                                                                                 | 6  |
| c)   | La dynamique bretonne.....                                                                                 | 7  |
| II.  | Le contexte institutionnel du Conquet .....                                                                | 9  |
| d)   | L'organisation administrative du territoire .....                                                          | 9  |
| (1)  | Le Pays de Brest.....                                                                                      | 9  |
| (2)  | La Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) .....                                                    | 9  |
| e)   | Les outils de planification urbaine .....                                                                  | 10 |
| (1)  | La loi littoral .....                                                                                      | 10 |
| (2)  | Le Schéma de Cohérence Territoriale.....                                                                   | 10 |
| (3)  | Le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Conquet .....                                                   | 10 |
| III. | Etat des lieux.....                                                                                        | 11 |
| 1.   | Un bassin de vie convoité .....                                                                            | 11 |
| A.   | Un territoire convoité mais au bout de tout .....                                                          | 11 |
| a)   | Le Conquet, au bout de tout.....                                                                           | 11 |
| b)   | Un lieu de vie qui attire les populations extérieures au Conquet.....                                      | 13 |
| c)   | Un patrimoine naturel très riche .....                                                                     | 17 |
| (1)  | Une diversité paysagère et environnementale exceptionnelle... ..                                           | 17 |
| (2)  | Un niveau de protection des milieux naturels important .....                                               | 22 |
| (3)  | Une nature ordinaire qui mérite d'être préservée .....                                                     | 27 |
| (a)  | Le bocage.....                                                                                             | 27 |
| (b)  | Les cours d'eau et zones humides.....                                                                      | 28 |
| d)   | Un patrimoine culturel à valoriser .....                                                                   | 29 |
| e)   | Une grande variété de service de proximité.....                                                            | 32 |
| (1)  | Social - solidarité .....                                                                                  | 32 |
| (2)  | Santé.....                                                                                                 | 43 |
| (3)  | Economie sociale et solidaire (ESS) – Vie associative.....                                                 | 43 |
| (4)  | Éducation - accès à la connaissance - culture .....                                                        | 46 |
| (5)  | Sports et loisirs.....                                                                                     | 47 |
| f)   | Un dynamisme commercial et artisanal .....                                                                 | 50 |
| (1)  | Une activité commerciale fortement représentée.....                                                        | 50 |
| (2)  | Une densité artisanale importante .....                                                                    | 53 |
| (3)  | Les commerçants / artisans et le développement durable .....                                               | 59 |
| B.   | Mais un bassin de vie à la vitalité fragile.....                                                           | 60 |
| a)   | Un foncier de moins en moins accessible .....                                                              | 60 |
| b)   | Un vieillissement de la population.....                                                                    | 63 |
| c)   | Une artificialisation des sols et une pression sur les espaces naturels et agricoles non négligeable ..... | 65 |
| d)   | Un bassin d'emploi peu actif dépendant de son attraction touristique .....                                 | 68 |
| (1)  | Un bassin de vie résidentiel touristique .....                                                             | 68 |
| (2)  | Une faible concentration d'emploi.....                                                                     | 71 |
| (3)  | Des déplacements travail - domicile importants.....                                                        | 71 |
| 2.   | L'activité agricole .....                                                                                  | 76 |
| A.   | Une tendance à la spécialisation dans l'élevage hors sol.....                                              | 76 |
| a)   | Des productions végétales diversifiées .....                                                               | 76 |
| b)   | Un cheptel à dominante porcine .....                                                                       | 77 |
| c)   | Pas d'exploitations agricoles biologiques, un peu de diversification .....                                 | 81 |

|       |                                                                                      |     |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| (1)   | L'agriculture biologique .....                                                       | 81  |
| (2)   | Les circuits courts .....                                                            | 82  |
| (3)   | Les activités agricoles de diversification .....                                     | 82  |
| B.    | Une activité agricole qui cherche à se maintenir .....                               | 83  |
| a)    | Un recul important de la surface agricole totale .....                               | 83  |
| b)    | De petites exploitations dont le nombre est en constante baisse .....                | 84  |
| c)    | Des exploitants qui vieillissent .....                                               | 88  |
| d)    | Un territoire « éloigné » .....                                                      | 89  |
| e)    | Une réduction de l'emploi agricole.....                                              | 89  |
| C.    | Les impacts de l'activité agricole sur l'environnement – les programmes d'action.... | 89  |
| a)    | La qualité de l'eau.....                                                             | 89  |
| (1)   | La directive nitrate .....                                                           | 89  |
| (2)   | Le plan Ecophyto .....                                                               | 92  |
| (3)   | Le plan végétal pour l'environnement .....                                           | 93  |
| b)    | Le « bien être animal ».....                                                         | 94  |
| c)    | La maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable.....                | 94  |
| 3.    | Le Tourisme.....                                                                     | 96  |
| A.    | Le tourisme au Conquet, une activité florissante.....                                | 96  |
| a)    | L'ampleur de l'activité touristique.....                                             | 96  |
| b)    | Une grande diversité d'activités touristiques .....                                  | 98  |
| c)    | Une capacité d'accueil touristique importante.....                                   | 106 |
| B.    | Un dynamisme touristique à asseoir et gérer .....                                    | 111 |
| a)    | Une destination touristique à affirmer .....                                         | 111 |
| b)    | Une activité à gérer .....                                                           | 112 |
| (1)   | Le tourisme et la pression sur le territoire .....                                   | 112 |
| (2)   | Le tourisme et la pression sur l'environnement.....                                  | 113 |
| (3)   | L'impact du tourisme au niveau social .....                                          | 114 |
| (i)   | Les conflits d'usage .....                                                           | 114 |
| (ii)  | L'emploi saisonnier.....                                                             | 115 |
| (iii) | La gestion prévisionnelle des compétences .....                                      | 115 |
| 4.    | La pêche professionnelle.....                                                        | 118 |
| A.    | La récolte des algues.....                                                           | 118 |
| B.    | La pêche à pied professionnelle.....                                                 | 119 |
| C.    | La pêche embarquée .....                                                             | 120 |
| (1)   | Le port du Conquet, un port de pêche important dans le Finistère Nord... ..          | 121 |
| (2)   | Une activité en baisse.....                                                          | 127 |
| (3)   | Les interactions de la pêche avec les autres activités du territoire .....           | 132 |
| (a)   | L'impact des activités anthropiques sur l'activité de pêche .....                    | 132 |
| (i)   | Des masses d'eau en bon état écologique, mais parfois en mauvais état chimique.....  | 132 |
| (ii)  | Un territoire épargné par les algues vertes.....                                     | 134 |
| (iii) | Les signes du réchauffement climatique.....                                          | 134 |
| (b)   | L'impact de l'activité de pêche sur l'environnement .....                            | 135 |
| (i)   | Les activités portuaires .....                                                       | 135 |
| (ii)  | La pression sur les ressources halieutiques et la biodiversité .....                 | 136 |
| 5.    | Le territoire et l'environnement.....                                                | 139 |
| A.    | Les déchets.....                                                                     | 139 |
| a)    | Les déchets ménagers .....                                                           | 139 |
| b)    | Les déchets aquatiques.....                                                          | 141 |
| B.    | L'eau .....                                                                          | 146 |



|                                                                                              |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| a) Les programmes en cours .....                                                             | 146 |
| (1) Le Sage du Bas Léon .....                                                                | 146 |
| (2) Le bassin versant de Kermorvan : un enjeu majeur, l'alimentation en eau<br>potable ..... | 148 |
| b) L'exemplarité communale dans la gestion de ses espaces verts .....                        | 151 |
| C. Les risques et la santé .....                                                             | 152 |
| a) Le rail d'Ouessant .....                                                                  | 152 |
| b) La pollution des sols .....                                                               | 153 |
| c) Les risques majeurs .....                                                                 | 153 |
| d) La santé .....                                                                            | 157 |
| D. Le changement climatique et l'énergie .....                                               | 158 |
| a) Un fort potentiel de maîtrise de l'énergie .....                                          | 160 |
| b) Une faible production d'énergie renouvelable .....                                        | 163 |
| E. L'éducation à l'environnement et au développement durable .....                           | 165 |
| IV. ANNEXES .....                                                                            | 167 |
| a) Annexe 1 : Bilan d'une opération de « maraudage » .....                                   | 167 |
| b) Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs locaux .....                  | 169 |

# I. Préambule – pourquoi un Agenda 21 ?

## a) Historique de la notion de développement durable - Bref rappel

- En 1951, l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) publie le premier rapport sur l'état de l'environnement dans le Monde.
- En 1971, le Club de Rome alerte sur la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique.
- Au cours des années 1980, une prise de conscience s'amorce, justifiée par divers phénomènes comme les pluies acides, l'effet de serre, la déforestation, la catastrophe Tchernobyl.
- La notion de développement durable, qui interpelle le modèle de développement économique et soulève la question de ses impacts environnementaux et sociaux, apparaît en 1987 lors de la réunion d'une commission mondiale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le concept de développement durable émerge à ce moment là.  
" **Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ".
- L'agenda 21 naît en 1992 au cours du Sommet de la Terre de Rio. « Agenda 21 », signifie « ce qui doit être fait » pour le 21<sup>ème</sup> siècle.
- Le protocole de Kyoto, de 1997, est un accord international sur les changements climatiques. Il met en place des objectifs légalement contraignants et précise que les émissions de gaz à effet de serre totales des pays développés doivent être réduites d'au moins 5 % sur la période 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990.
- Le sommet mondial pour le développement durable de 2002 qui a lieu à Johannesburg vise à évaluer les réalisations et à définir des efforts supplémentaires. Il s'est traduit par la rédaction et l'adoption d'un plan de mise en œuvre.
- En 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'est réunie à Rio de Janeiro, 20 ans après le Sommet de la Terre de Rio.  
Les états représentés se sont engagés sur le chemin d'une économie verte qui doit « *contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète.* »

En France, le Développement Durable a été traduit dans un certain nombre de lois, notamment dans les lois Grenelle de l'environnement qui fixent des objectifs chiffrés.

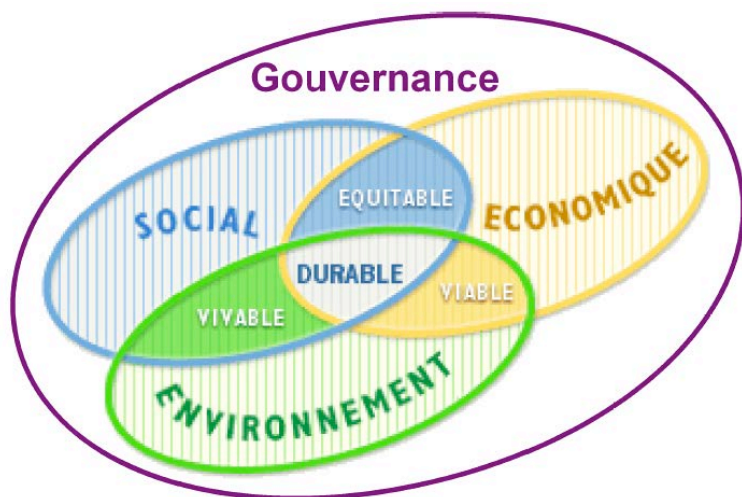
## b) L'origine du concept

La préoccupation du Développement Durable est née de l'apparition de diverses problématiques.

- La croissance démographique constante qui va créer à terme un problème de sécurité alimentaire du fait de la diminution en parallèle des surfaces cultivables.
- Le réchauffement climatique qui impacte les cultures, la pêche, la santé, augmente les risques d'inondations et conduit la population à se déplacer.
- La dégradation des sols qui se manifeste par la désertification, la déforestation, l'érosion des sols.
- Une augmentation massive de la production et des biens de consommation : l'augmentation de la production de déchets, de la consommation énergétique et la raréfaction des énergies fossiles qui conduisent à une dépendance énergétique accrue.
- Les menaces sur la biodiversité que l'on décèle au travers des extinctions d'espèces animales et végétales et dont les causes sont : la destruction et la modification des milieux, la sur exploitation des ressources, l'introduction d'espèces exotiques invasives, la fragmentation des espaces (urbanisation,...), les pollutions, le réchauffement climatique.
- L'aggravation de la fracture sociale en relation avec les problèmes de faim et d'accès à l'eau dans le monde.
- La crise économique et financière mondiale

L'agenda 21 est donc un plan d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

Il est souvent représenté par le schéma suivant qui le définit comme une approche qui intègre à la fois des préoccupations sociales, économiques, environnementales dans le cadre d'un système de gouvernance qui associe la population et les acteurs du territoire à la définition de ce programme d'actions.



La France a défini un cadre de référence des projets territoriaux de développement durable

Il rappelle que le développement durable poursuit cinq finalités essentielles :

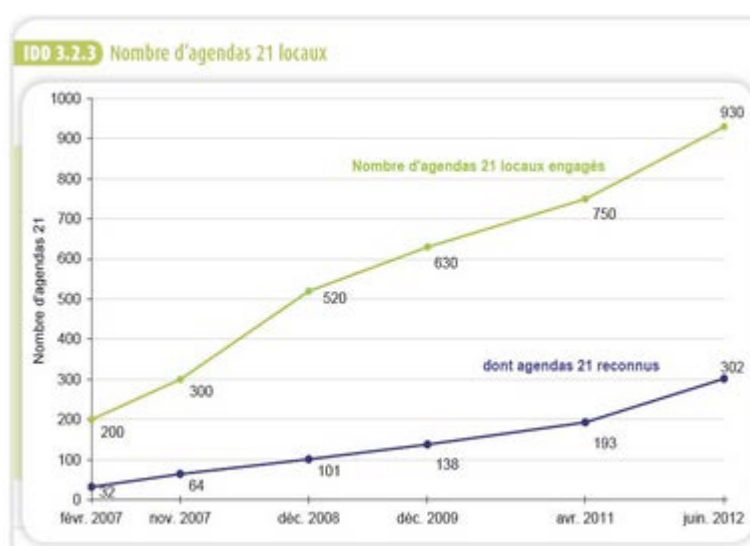
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
- Épanouissement de tous les êtres humains.
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il identifie également cinq éléments déterminants pour assurer le succès d'une démarche de développement durable :

- Une stratégie d'amélioration continue.
- La participation des acteurs.
- L'organisation du pilotage.
- La transversalité des approches.
- L'évaluation partagée.

### c) La dynamique bretonne

En juin 2012 il y avait 930 agendas 21 en France, dont 302 labellisés par le Ministère.



*Note : Le nombre d'agendas 21 locaux engagés est issu du recensement effectué par le Comité 21 sur la base du volontariat des territoires. Les projets sont comptabilisés à partir du moment où le conseil des élus du territoire a pris la décision d'engager le territoire dans un agenda 21 local.*  
*Source : CGDD, Observatoire national des agendas 21 locaux et Comité 21.*

## Les agendas 21 bretons en 2011

| Territoire      | Nombre d'Agendas 21 |
|-----------------|---------------------|
| Région Bretagne | 1                   |
| Départements    | 4                   |
| Pays            | 1                   |
| EPCI            | 23                  |
| Communes        | 62                  |

En 2011 il y avait 31 agendas 21 dans le département du Finistère.

### L'agenda 21 de la Région Bretagne

L'agenda régional a été validé en 2008, il s'organise autour de quatre finalités :

- Renforcer la prospérité économique et l'emploi en favorisant des modes de production et de consommation durables basés sur la qualité et la diversité des formations, des filières et des territoires ;
- Renforcer l'équité, l'égalité, la solidarité et la culture pour favoriser l'épanouissement humain, la qualité de vie et la cohésion sociale ;
- Restaurer, préserver, mettre en valeur et gérer durablement le patrimoine et les ressources naturels, la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique ;
- Favoriser l'accessibilité et connecter la Bretagne au monde, participer à un développement durable des territoires en bonne gouvernance.

L'agenda 21 comprend deux volets. Le premier intitulé « Région responsable », traite des actions et du fonctionnement interne : le second, nommé « Région partenaire », crée un cadre de référence pour les acteurs du territoire.

L'Agenda 21 a été actualisé dans ses deux volets (juin 2010 pour l'interne, juin 2011 pour l'externe).

La Région met en place actuellement un outil de questionnement de la durabilité des actions, dispositifs, politiques de la Région et de ses partenaires (PADUS).

### L'agenda 21 du département du Finistère

Le 1<sup>er</sup> agenda du département du Finistère couvre la période 2006/2009.

Il s'articule autour de 4 enjeux :

- Renforcer la solidarité,
- Construire une économie solidaire et responsable,
- Favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde,
- Sensibiliser et mobiliser par l'exemple.

Pour la période 2010/2014 il englobe l'ensemble des activités et des services du Conseil général.

Il est composé de 6 axes :

- Faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère,
- Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques,
- Agir pour un développement au service des hommes et des territoires,
- Favoriser l'épanouissement de tous les finistériens,
- Faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine finistérien,
- Agir pour un service public départemental de qualité.

### La Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

Elle ne dispose pas à ce jour d'un Agenda 21.

## II. Le contexte institutionnel du Conquet

La ville du Conquet fait partie du Pays de Brest et de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI).

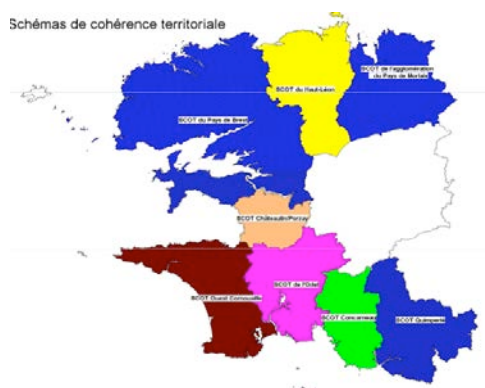
### d) L'organisation administrative du territoire

#### (1) Le Pays de Brest

Le pôle métropolitain du Pays de Brest regroupe 89 communes. 390 599 habitants y résident en 2010.

Son périmètre couvre celui de sept intercommunalités du Nord-Ouest du Finistère : les communautés de communes du Pays d'Iroise, Pays des Abers, Pays de Lesneven-Côte des Légendes, Pays de Lanerneau Daoulas, Presqu'île de Crozon, Aulne Maritime et la Communauté Urbaine de Brest Métropole Océane.

Il a été défini par arrêté préfectoral le 2 juillet 2004, parallèlement à la création du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).



Les compétences qu'il exerce sont les suivantes :

#### \* Aménagement de l'espace :

Elaboration et gestion du schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Portage et animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

#### \* Développement économique

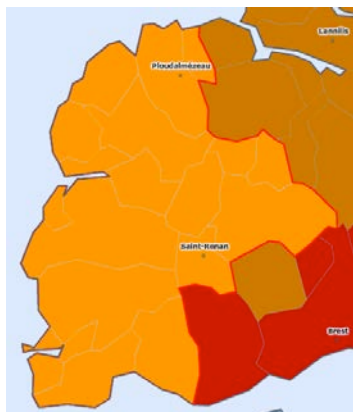
Coordination d'actions économiques pour le développement des entreprises, dont le programme Odesca qui est un dispositif de soutien au commerce et à l'artisanat.

Pilotage d'un projet de promotion touristique de la destination Pays de Brest, dans un esprit de mutualisation.

Déploiement du très haut débit pour tous.

#### (2) La Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI)

Créée le 8 décembre 1992, la CCPI regroupe depuis 1998 les 20 communes suivantes : Brélès, Le Conquet, Guipronvel, Ile de Molène, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Lanildut, Lanrivaroé, Locmaria-Plouzané, Milizac, Plouarzel, Ploudalmézeau, Plougonvelin, Ploumoguier, Plourin, Porspoder, Saint-Renan, Trébabu, Tréouergat. Elle s'étend sur 33263 hectares et réunit sur son territoire 43 267 habitants.



Les limites territoriales de la CCPI

(Source : Atlas du Conseil Général du Finistère).

Les compétences de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace communautaire : outils d'aménagement (Scot, ZAC), transports, infrastructures et réseaux électroniques

Développement économique : ZA d'intérêt communautaire, actions de développement économique, actions pour l'emploi, actions pour le tourisme

Environnement et cadre de vie : élimination et valorisation des déchets, assainissement, espaces naturels, paysages et cadre de vie, éducation et éco conseil

Compétences optionnelles :

Voirie d'intérêt communautaire : créer, aménager et entretenir la voirie d'intérêt communautaire, signalisation, sentiers et circuits de randonnée.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire

Culture et patrimoine : action culturelle communautaire, mise en valeur du patrimoine

Action sociale et services à la population : secteur social, secteur logistique, secteur sécurité.

## **e) Les outils de planification urbaine**

### **(1) La loi littoral**

La commune du Conquet est concernée par la Loi Littoral en tant que commune riveraine des mers et océans.

La loi du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, poursuit principalement quatre objectifs :

- une urbanisation maîtrisée, en profondeur et non pas le long du rivage, reposant sur plusieurs principes :
  - l'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations et villages existants,
  - dans les espaces proches du rivage, cette extension de l'urbanisation doit en outre être limitée ;
  - en dehors des espaces déjà urbanisés, les constructions sont interdites dans une bande de 100 mètres à partir du rivage ;
- la préservation des espaces naturels, avec :
  - l'interdiction de construire dans les espaces naturels remarquables ;
  - l'obligation pour les communes littorales de prévoir des coupures d'urbanisation dans leurs documents d'urbanisme ;
- le maintien et le développement des activités économiques liées à la mer ;
- l'accès du public au rivage.

### **(2) Le Schéma de Cohérence Territoriale**

Le SCOT permet de mettre en cohérence et de coordonner les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'implantations commerciales.

Il doit être compatible avec Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Loire-Bretagne » (SDAGE), avec la loi Littoral.

Il fixe les grands choix stratégiques, les traduits spatialement.

Il est exécutoire depuis le 27 novembre 2011.

Le SCOT s'impose aux PLU et aux plans locaux de l'habitat.

### **(3) Le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Conquet**

La révision globale du PLU va débuter en 2013, pour une mise en conformité avec les dispositions du Grenelle de l'Environnement et le SCOT. Concomitamment à cette révision, une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) est lancée.

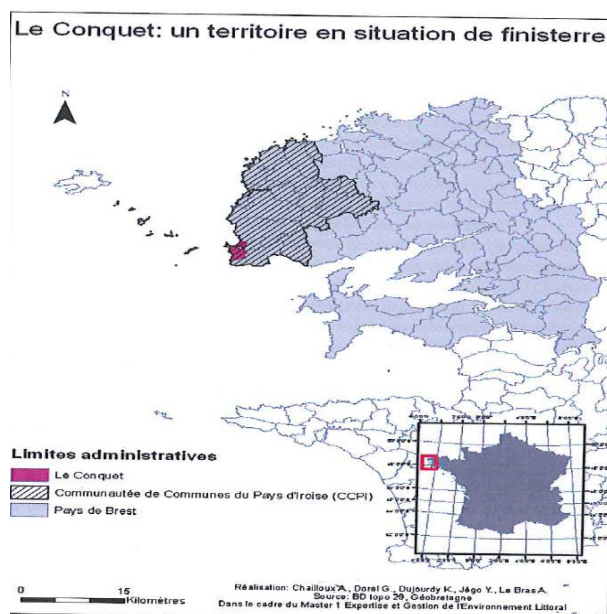
Le PLU doit, en outre, être compatible avec les orientations du SDAGE et les objectifs de protection du SAGE, Le PLU doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en cours d'élaboration ainsi que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

### III. Etat des lieux

#### 1. Un bassin de vie convoité

##### *A. Un territoire convoité mais au bout de tout*

###### a) Le Conquet, au bout de tout



Le Conquet, commune littorale qui dispose de 16 kilomètres de façade maritime, ne se limite pas à la pointe continentale de la Bretagne.

En effet, le territoire conquétois s'étend au-delà du continent grâce à ses îles (archipel de Molène).

En 1899-1900, la commune de Ploumoguer cède plusieurs îles au Conquet : l'île aux Chrétiens, l'île de Béniguet, de Bannec, de Balanec, de Litiri, de Triélen, de Quémenes et Lédénez.

Le Conquet offre donc une vue sur les îles. C'est un des points les plus proches de l'Amérique (après la pointe de Corsen), mais aussi un des points les plus à l'ouest de l'Europe.

La superficie de la commune du Conquet est petite rapportée à sa population. En effet elle s'étend sur 850 hectares (dont 140 hectares d'îlots de l'archipel de Molène) et accueille en 2012, 2666 habitants.

En breton, Finistère se dit « penn ar bed » ce qui signifie « au bout du monde ».

Cette expression traduit la localisation du département au niveau national.

De la même manière, il est fréquent d'entendre parler du Conquet dans les termes de « au bout de tout ».

C'est d'ailleurs ce qui fait le charme de ce bourg pour certains, et illustre la nature des enjeux, notamment en terme de transport, pour la commune.



Au niveau du transport collectif, le Conseil Général du Finistère a mis en place des partenariats avec plusieurs communautés de communes pour développer une offre de transport locale en rabattement sur le réseau départemental armature.

Les principaux pôles urbains structurants (Brest, Saint Renan, Landerneau, Lesneven.. ) sont reliés entre eux. Par ailleurs les communautés de communes ont été impliquées dans le développement d'une offre complémentaire ; les communes ayant la possibilité de développer à leur initiative un réseau local de transport. Ainsi Le Conquet est desservi par la ligne 11 du réseau Penn Ar Bed, dont l'exploitation est confiée à des transporteurs privés. Ce service de transport privilégie le transport domicile / travail, il est assuré le matin et le soir en période scolaire et non scolaire.

Un bus est proposé, pendant la semaine quasiment toutes les heures. Il dessert les communes de Brest (7 arrêts), Plouzané (1 arrêt), Locmaria- Plouzané (3 arrêts), Plougonvelin (6 arrêts), Le Conquet (2 arrêts), en environ 1 heure.

Depuis Septembre 2004, le plein tarif est de 2 euros hors abonnement. Cette tarification répondait à la volonté de favoriser un développement équilibré du territoire, un meilleur accès aux services publics et une préservation de l'environnement en freinant le trafic routier. Il s'est traduit, dès la première année, par une augmentation de la fréquentation commerciale de 45%. En 7 ans la fréquentation du réseau départemental a triplé.

En revanche il est à noter que sur les 20 communes de la CCPI seulement 3 sont desservies, et la commune sur laquelle la CCPI est implantée, Lanrivour, ne l'est pas. L'usage des services qu'elle propose n'en est donc pas facilité : maison de l'emploi, mission emploi jeunes, service d'information aux personnes âgées,...

Par ailleurs les usagers notent que pour aller en car du Conquet à Saint Renan, il faut passer, par Brest : un départ de 8h30 permet d'arriver à 10h45.

C'est ce qui a conduit la CCPI à proposer des offres de transport complémentaires. Des navettes (car de 30 places), fonctionnant à la demande (communiquée la veille), avaient été mises en place, en septembre 2010, financées par la CCPI et le Conseil Général. Faute d'utilisation elles ont été supprimées en septembre 2011.

En 2012, la CCPI avait lancé une enquête pour évaluer l'intérêt face à une proposition de « taxi de porte à porte ». Aucun besoin ne s'étant manifesté, le projet n'a pas vu le jour.

Diverses hypothèses sont faites pour expliquer que ces solutions ne soient pas exploitées davantage par la population, alors que, par exemple, Lochrist est éloigné du centre bourg du Conquet et compte de nombreuses personnes âgées. La réservation à partir d'une plateforme téléphonique a pu rebuter ces dernières.

Des solidarités se sont mises en place, notamment pour les personnes âgées qui vont, par exemple, au supermarché du Conquet ou de Plougonvelin avec un voisin. Des accords ont été trouvés avec les aides à domicile pour effectuer les courses....

Un système de taxi permettant d'aller le samedi au marché de Saint Renan a également été supprimé, du fait de son remplacement par le système de navette de 2010.



## b) Un lieu de vie qui attire les populations extérieures au Conquet

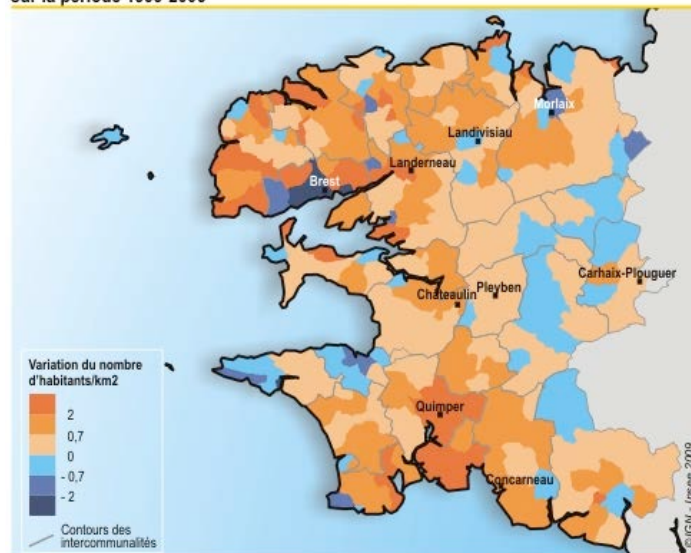
La densité de la population du Conquet est très importante : 308 habitants au km<sup>2</sup> (pour 123 habitants / km<sup>2</sup> sur la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et 132 habitants au km<sup>2</sup> dans le Finistère, 114 habitants / km<sup>2</sup> pour la France).

Cette densité est à comparer avec la densité de population des communes littorales, qui est de 256 habitants au km<sup>2</sup>, soit le double de la moyenne nationale (Source : Association Nationale des Elus du Littoral).

Signalons que le Pays de Brest affiche une des densités les plus importantes de France (230 habitants au km<sup>2</sup>).

Cette densité présente également une des plus fortes évolutions sur la période de 1999/2006.

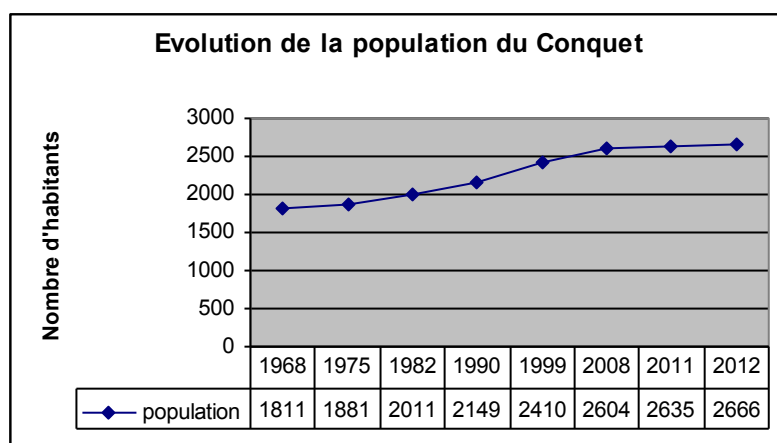
Variation annuelle de la densité de population des communes finistériennes sur la période 1999-2006



Source : Insee, recensements de la population

## Une population en constante progression

Le nombre d'habitants est en constante évolution, même si la croissance a tendance à nettement se stabiliser au cours des dernières années.



Source : Insee

Entre 1968 et 2008, la population a augmenté de 44% sur Le Conquet, pendant qu'elle n'augmentait que de 13% en France et de 16% en Finistère.

Cette évolution s'explique plus par des entrées de population sur le territoire que par des naissances puisque le solde naturel continue de baisser depuis 1968 et est négatif.

|                                                     | 1968 à<br>1975 | 1975 à<br>1982 | 1982 à<br>1990 | 1990 à<br>1999 | 1999 à<br>2008 |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Variation annuelle moyenne<br>de la population en % | +0,5           | +1,0           | +0,8           | +1,3           | +0,9           |
| - due au solde naturel en %                         | +0,3           | +0,3           | +0,1           | -0,3           | -0,7           |
| - due au solde apparent<br>des entrées sorties en % | +0,3           | +0,7           | +0,7           | +1,6           | +1,6           |
| Taux de natalité en ‰                               | 15,8           | 13,9           | 13,5           | 12,6           | 8,5            |
| Taux de mortalité en ‰                              | 13,0           | 11,2           | 12,1           | 15,7           | 16,0           |

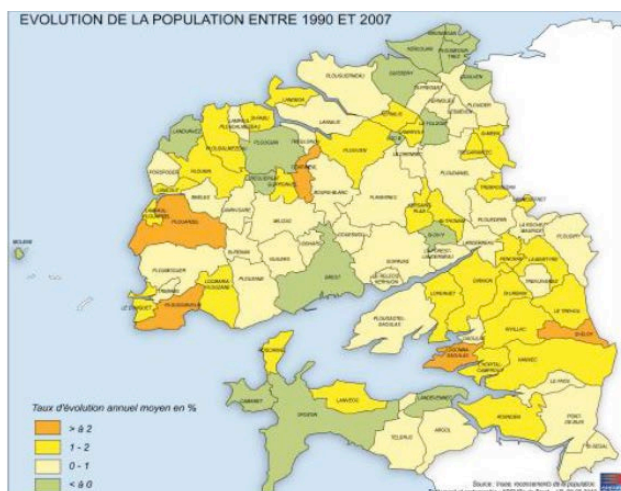
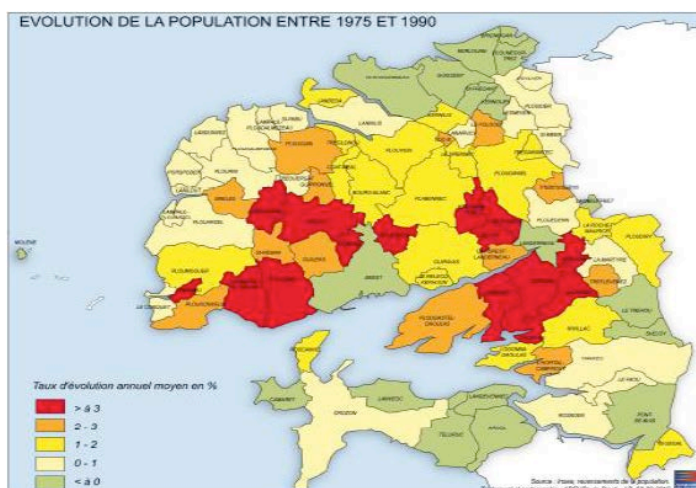
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments -  
RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

Entre 1999 et 2008 le solde apparent des entrées / sorties sur le Conquet est de +1,6 alors qu'il n'est que de +0,4 sur l'ensemble du Finistère. Cet élément traduit l'attractivité de la commune.

En revanche le solde est inférieur à celui de Plougouvelin qui est de +2,2, tandis que celui de Brest est de -1.

Le solde migratoire du Pays de Brest reste, quant à lui, quasiment nul à l'inverse de certaines communes littorales.

La commune fait partie des collectivités du Finistère qui affiche une évolution positive de la population sur la période de 1975 /1990, avec une ampleur plus importante entre 1990/2007.



Source : Adeupa

Ce phénomène s'inscrit dans le mouvement d'évasion urbaine qui caractérise la ville de Brest qui perd ses habitants à partir de 1975 au profit des autres communes de l'agglomération de Brest et des communes du pays de Brest.

Ainsi, sur les 2454 habitants du Conquet en 2008, 75 % étaient présents sur la commune au cours des 5 années précédentes, tandis que 15,14% étaient issus du pays de Brest (Source : Adeupa).

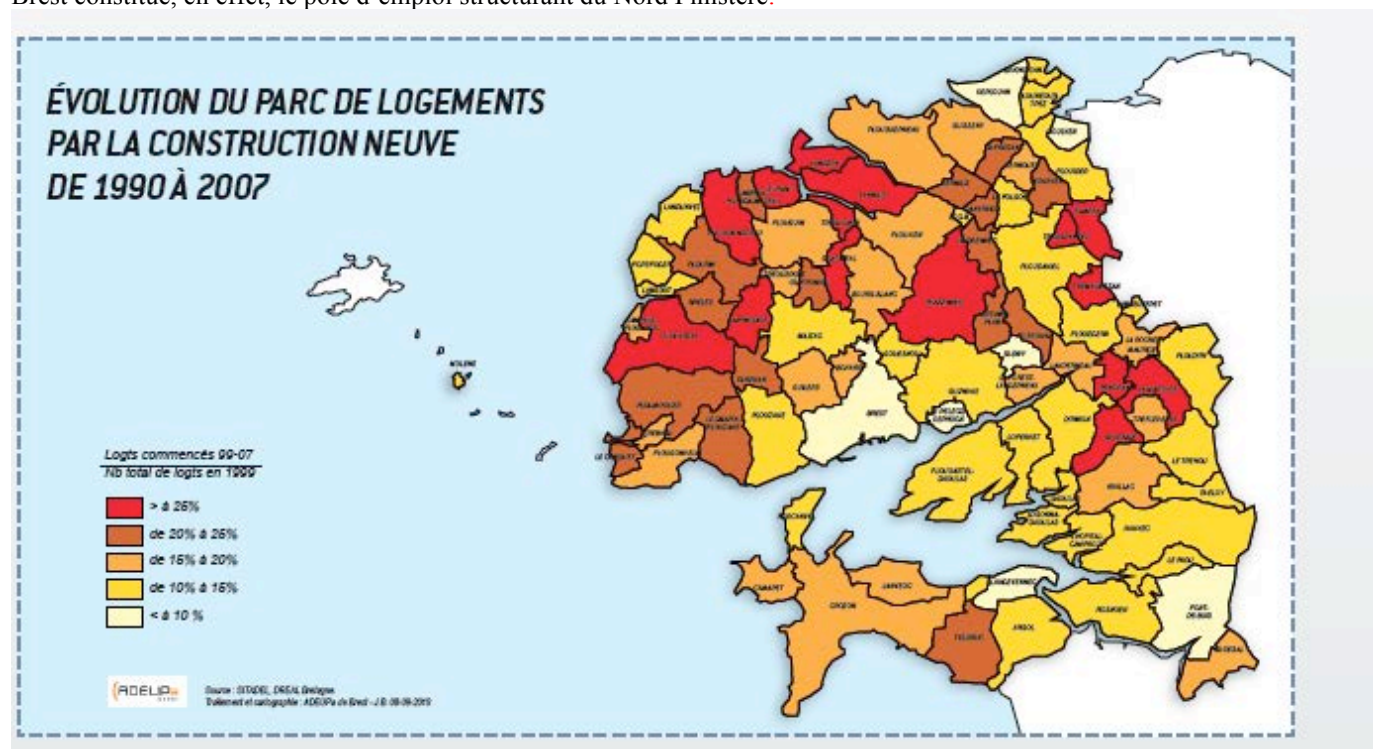
Les populations de Brest s'installent hors de la ville dans les communes périphériques sans doute motivées par des projets d'accès à des constructions neuves alors que le locatif privé et social prédomine à Brest.

Mais le Conquet exerce aussi un attrait au-delà du Finistère puisque 3% de la population recensée en 2008 habitait 5 ans auparavant en dehors du département. L'attractivité s'exerce bien plus loin encore : quasiment 8% de la population recensée en 2008 habitait 5 ans auparavant dans les autres régions de France, voire même à l'étranger (Source : Adeupa).

En termes d'âge, les nouveaux habitants en provenance « hors région » sont représentés à 51 % par des chefs de ménage ayant plus de 40 ans. On retrouve cette même proportion sur les nouveaux habitants issus du pays de Brest. Ce sont dans leur majorité des personnes qui ont vendu leur précédente habitation pour s'installer au Conquet.

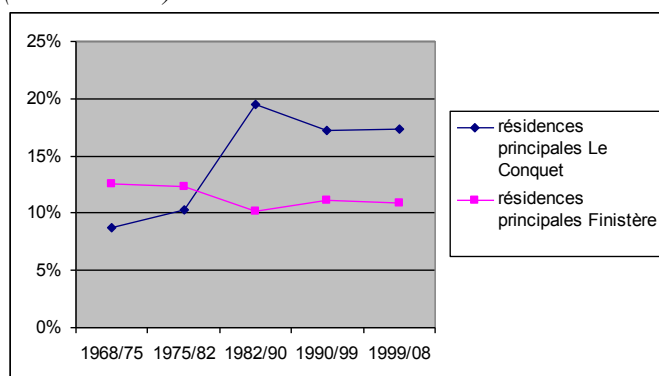
Cette dispersion de l'habitat sur les communes extérieures à l'agglomération de Brest a été particulièrement soutenue sur la période 1999/2007 notamment sur le littoral : elle s'est traduite par une progression du parc de logements de plus de 15% (quasiment 16% pour le Conquet entre 1999 et 2008 - source Insee).

Brest constitue, en effet, le pôle d'emploi structurant du Nord Finistère.



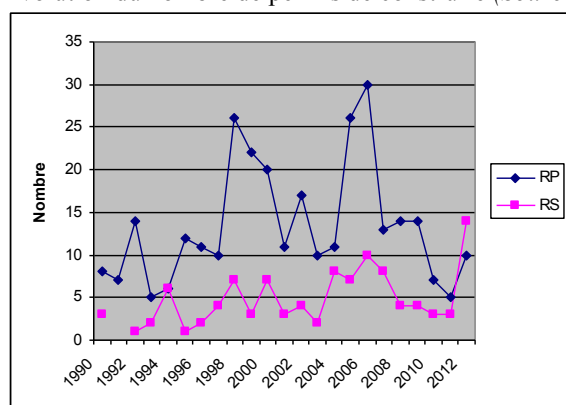
Ces mouvements de population se traduisent par des évolutions similaires au niveau des résidences principales.

Taux de croissance comparé du nombre de résidences principales entre 1968 et 2008  
(Source : Insee).



Sur l'ensemble de la période 1969/2008, le nombre de résidences principales a augmenté de 97 % au Conquet et de 55 % sur l'ensemble du département.

Evolution du nombre de permis de construire (Source : Mairie du Conquet)



Le nombre de nouvelles constructions en résidences principales (RP) et résidences secondaires (RS) du tableau ci-dessus illustre la dynamique constructive de la commune.

En 2008, plus des trois quart des résidences principales (77,2%) sont occupées par des propriétaires et cette part augmente entre 1999 et 2008. Cette part n'est que de 69,6% sur le Finistère, 59,7% en France, 46,7% sur Brest.

Résidences principales selon le statut d'occupation

|                                  |              |              | 2008                | Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s) | 1999         |              |
|----------------------------------|--------------|--------------|---------------------|-----------------------------------------------|--------------|--------------|
|                                  | Nombre       | %            | Nombre de personnes |                                               | Nombre       | %            |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>1 179</b> | <b>100,0</b> | <b>2 525</b>        | <b>16</b>                                     | <b>1 005</b> | <b>100,0</b> |
| Propriétaire                     | 910          | 77,2         | 1 995               | 18                                            | 740          | 73,6         |
| Locataire                        | 244          | 20,7         | 477                 | 7                                             | 226          | 22,5         |
| dont d'un logement HLM loué vide | 72           | 6,1          | 132                 | 9                                             | 81           | 8,1          |
| Logé gratuitement                | 25           | 2,2          | 53                  | 9                                             | 39           | 3,9          |

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Il en résulte un taux de locataires moins importants qu'en Finistère (20,8 % comparé à 28%) et notamment en terme de logements HLM loués vides (9% pour le département, 6,1% pour le Conquet).

Parallèlement à cet attrait qu'exerce la commune, certaines des personnes rencontrées ont déclaré que « l'on peut être longtemps étranger au Conquet ».

Cette remarque soulève la question de l'intégration des nouveaux arrivants et interroge les formes urbaines envisagées (aménagement de liaison entre les divers quartiers), tout autant que les politiques qui visent à créer du « vivre ensemble ».

Certaines personnes ont ainsi déploré la disparition des grands événements festifs qui rassemblaient tous les quartiers du Conquet et créaient du lien entre les habitants. Ces manifestations de ce type ne manquent pas en direction des touristes.

La diffusion d'un guide, au cours du printemps 2012, listant les nouveaux commerçants, même si elle semble davantage s'inscrire dans un objectif de développement économique, est une préfiguration des actions qui pourraient contribuer à cette intégration des nouveaux habitants. Le village dispose d'ailleurs d'atouts identitaires autour desquels il peut rassembler ses habitants : son patrimoine culturel et naturel.

Interrogés sur ce qu'ils apprécient du Conquet, les habitants citent effectivement la qualité de vie liée aux paysages mais également le fait qu'ils peuvent disposer d'une large variété de services de proximité.

### c) Un patrimoine naturel très riche

#### (1) Une diversité paysagère et environnementale exceptionnelle...

Le littoral est un haut lieu de biodiversité. Ainsi les communes littorales ne représentent que 4 % du territoire. Elles concentrent pourtant 12% des surfaces nationales en terme de végétation arbustive et herbacée, 20 % des zones humides intérieures, 9% des eaux continentales, et plus de 85 % des eaux et zones humides marines. Il est marqué par une grande variété d'écosystèmes du fait de la rencontre entre la terre et la mer. Le littoral et ses zones humides jouent également un rôle important pour l'accueil des oiseaux d'eau en période de migration.

A la Pointe du Finistère, Le Conquet offre un « condensé » des milieux naturels typiques que l'on trouve en Bretagne et plus largement sur la façade Nord Atlantique.

Sur une surface relativement réduite à l'échelle du Pays de Brest, **pas moins de 5 écosystèmes se côtoient**. Le site des Blancs-Sablons est un milieu dunaire avec une flore caractéristique.

La Ria du Conquet est une vasière faisant office à la fois de nourricerie et de lieu de repos pour les oiseaux migrateurs et sédentaires. De Penzer à Kermorvan, les falaises rocheuses et les plages sont des milieux rudes pour ses habitants animaux ou végétaux devant s'accommoder aux comportements capricieux des vents et marées. En quittant la terre, on découvre la Mer d'Iroise ainsi que les milieux insulaires avec les îles et îlots de l'Archipel. Enfin le bois de Lanfeust attire de nombreux promeneurs le Dimanche.



La diversité des milieux naturels au Conquet : la ria (A), la plage et la dune des Blancs-Sablons (B), la côte ouest sauvage (C), la Mer d'Iroise (D).

#### **Le massif dunaire des Blancs-Sablons.**

Le site des Blancs-Sablons est un espace naturel remarquable, c'est pourquoi il est classé et fait partie intégrante de la zone Natura 2000 « Corsen – Le Conquet ».

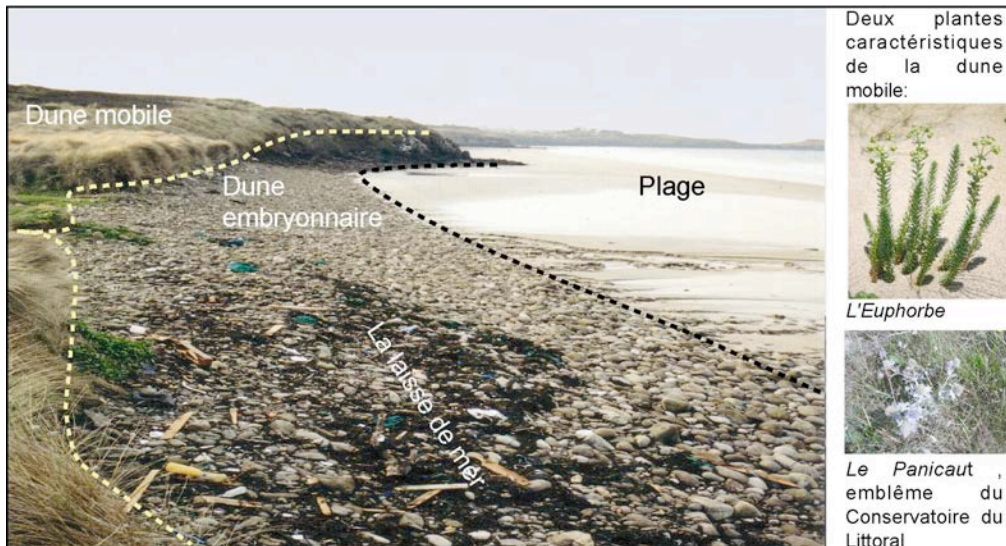
Les Blancs-Sablons sont surtout connus pour sa plage de sable blanc (d'où le lieu tire son nom !). La plage, longue de près de 2 km, est constituée de sables fins coquilliers (mélange d'éléments minéraux comme des grains de quartz et de fragments de coquilles), milieu privilégié pour les invertébrés marins fouisseurs tels les donaces.

La dune ou massif dunaire des Blancs-Sablons est une édification d'origine éolienne qui s'est mise en place après l'âge de fer. A cette époque, un vaste ensemble dunaire caractérisait notre côte, de Tréoupan à Bertheaume en passant par les Blancs-Sablons. Depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, la dune se dégrade par l'action des agents de l'altération (marée, houle, vent, pluie, actions biologiques, etc.) et la pression anthropique (piétinement, camping sauvage, passage d'engins motorisés, etc.) et il ne reste plus que des « vestiges » de ces importants cordons dunaires.

La dune peut se diviser en plusieurs zones en se dirigeant vers l'intérieur des terres : la dune embryonnaire correspond au début du massif, située à la limite des pleines mers de vives-eaux. C'est dans cette zone que se trouve la laisse de mer, véritable réserve de nourriture pour la faune et la flore du littoral. On y rencontre les premières plantes pionnières comme le Caquillier maritime ou le Chiendent.



De la dune embryonnaire, on passe ensuite à la dune mobile ou « blanche », beaucoup plus végétalisée (Oyat, Panicaut, Euphorbe, Liseron, etc.). Cette partie de la dune est instable en raison des apports ou des retraits de sable. En s'éloignant, on constate que la dune se stabilise et se trouve couverte d'une végétation dense et rase dominée par de la pelouse maritime avec de temps en temps des Œillets maritimes : il s'agit de la dune fixée ou grise.



*Le passage de la dune à la plage des Blancs Sablons*

### **La Ria du Conquet.**

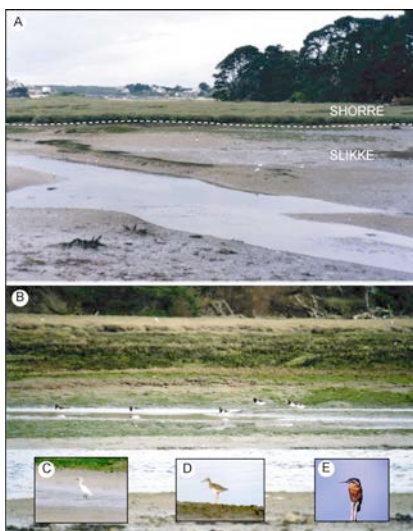
Un « aber » ou une « ria » sont des estuaires alimentés par des cours d'eau peu développés.

Le terme ria est d'origine hispanique et désigne une vallée fluviale, il s'agit sans doute d'un vestige du passage des espagnols au Conquet...

La Ria du Conquet est un témoin géomorphologique des périodes d'alternance glaciaires/interglaciaires du passé. Pendant les périodes glaciaires, la baisse du niveau marin relatif a favorisé le creusement de la vallée par les rivières. En revanche, lors des périodes interglaciaires, la remontée du niveau relatif de la mer a entraîné un comblement sédimentaire. La Ria du Conquet est un milieu de sédimentation de type vasière constitué essentiellement de sable argileux et de vase argileuse apportés par la mer. Classiquement, on distingue :

- La slikke ("boue" en néerlandais), immergée deux fois par jour et dont la limite supérieure correspond au niveau moyen des pleines mers de morte eau. C'est la zone où se développe préférentiellement la Spartine.
- Le schorre ("pré salé" en néerlandais), immergé seulement pendant les hautes mers de vive eau. Généralement une "micro-falaise" sépare la slikke du schorre, à partir de laquelle on observe un étagement floristique caractéristique : tapis d'Obione, Salicorne, Soude ligneuse, Bette maritime, Aster maritime.

La ria est un milieu de vie foisonnant. La slikke est le royaume des invertébrés fouisseurs tels les arénicoles (la « gravette ») ou les coques, qui constituent la nourriture de base de nombreuses espèces d'oiseaux comme l'Aigrette garzette, le Héron cendré, quelques Spatules blanches ou encore le Courlis cendré. Le schorre est un milieu privilégié pour de nombreux insectes comme les myriapodes, des papillons ou encore des araignées.



La Ria du Conquet est une vasière caractérisée par la slikke et le schorre (A), il s'agit également d'un garde manger pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme les Huitriers-pies (B), les Aigrettes garzettes (C), les Chevaliers gambettes (D) ou encore pour les furtifs Martins pêcheurs (E).



### Les falaises rocheuses.

La côte, du Goazel à la Pointe Sainte-Barbe et de la Presqu'île de Kermorvan à l'extrémité nord des Blancs-Sablons, nous montre tantôt des falaises abruptes et déchiquetées, difficiles d'accès et des anses abritant des plages. Ce paysage typique du littoral est guidé par la géologie conquétoise.

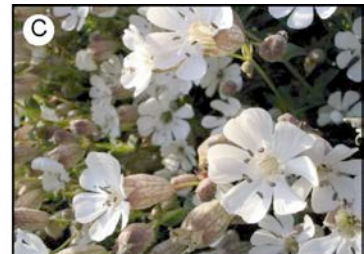
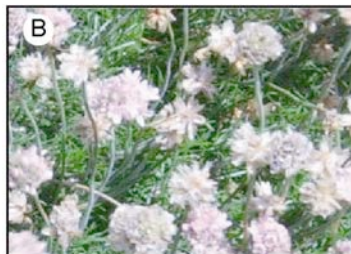
#### *La falaise de Pors-Liogan*

*(Micaschiste du Conquet) jusqu'à la Pointe des Renards (Granodiorite)*

Les roches du Conquet sont variées et résistent plus ou moins bien aux agents de l'altération. Les Gneiss de Brest et du Conquet, la Granodiorite de la Pointe du Renard ou encore la méta-amphibolite de Pors-Liogan sont des roches dures, difficilement altérables et constituent de ce fait les pointes et autres avancées rocheuses, comme par exemple la Pointe du Renard.

En revanche, les Micaschistes du Conquet, roches plus tendres sont plus facilement détruites et constituent les criques et les anses où généralement se trouvent les plages comme la Grève Bleue, Pors-Liogan, le Bilou, ou encore Portez. Le fait que les roches soient faillées et fracturées jouent également un grand rôle sur la morphologie côtière. Les failles et fractures sont en effet des zones de faiblesse où la roche est plus altérable.

Les falaises rocheuses sont des endroits exposés aux vents et aux furies de la mer et pourtant on y trouve une flore relativement abondante. Le Perce-Pierre ou Criste marine est une plante particulièrement adaptée au milieu puisqu'elle s'installe à la faveur des failles et fractures présentes dans la roche. Elle contribue également à l'altération des roches (ses racines peuvent atteindre jusqu'à 5 m de long et exercent une pression considérable sur les parois rocheuses). Avec les beaux jours on voit les falaises « fleurir » avec les Arméries et les Silènes maritimes parmi les Lagures ovales et la pelouse littorale.



Exemple de trois espèces de fleurs sauvages typiques des bords de mer, la Criste maritime (A), l'Armérie maritime (B) et la Silène maritime (C).

A côté de ces végétaux, se trouvent des organismes issus de la symbiose entre une algue et un champignon : il s'agit du Lichen. Plusieurs formes existent et se positionnent à des niveaux bien précis de la falaise : dans la partie haute de la falaise, on trouve en abondance les Ramalina des rochers (thalle en forme de feuille élançée gris-vert) associées à des formes encroûtantes de Lecanora (gris) et de Caloplaca (jaune), caractéristiques avec leurs pores qui sont des organes reproducteurs. Immergés pendant les marées hautes, les Verrucaria (croûtes noires ou grises) sont abondants, à marée basse ce sont les bandes noires observées sur les falaises.



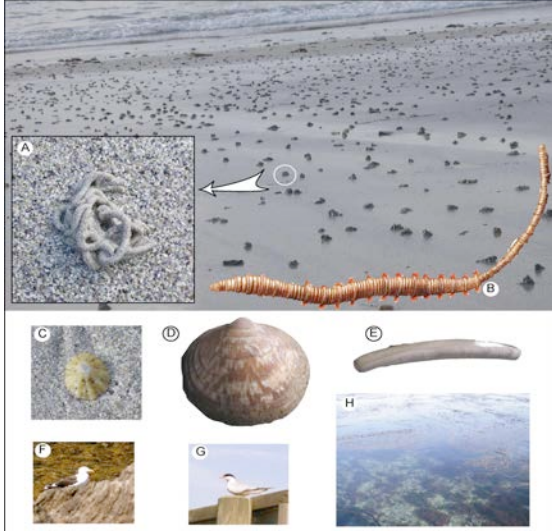
2 espèces de Lichen : Caloplaca en jaune et Lecanora en gris.



## Les plages

La côte présente des anses qui se trouvent le plus souvent être des milieux de sédimentation, c'est à dire des plages. La formation d'une plage tient d'une part de l'altération des massifs rocheux qui fournissent la part minérale (quartz, micas, feldspath, etc.) et, d'autre part, des apports de débris coquilliers par la houle et les courants marins.

Ainsi nos plages sont constituées de sables coquilliers : à la Grève Bleue, Pors-Liogan et Bilou, il y a beaucoup de débris de coquilles de moules, à Portez et aux Blancs-Sablons, le sable est plus fin et la partie minérale est plus importante.



Cette zone littorale abrite une foule d'organismes vivants, tant animaux que végétaux. La zone subit 2 fois par jour le retrait de la mer (phénomène de marée) : c'est la zone intertidale. La plupart des animaux qui y vit sont marins, ils respirent à l'aide de branchies, se nourrissent en filtrant l'eau de mer et se reproduisent en libérant des gamètes dans l'eau.

La vie sur la plage : traces de terriers (A) de vers arénicoles (B), Patelle (C), Amande de mer (D), Couteau (E), Goéland marin (F), Sterne pierregarin (G), Chorda (H).

## La Mer d'Iroise et les îles de l'Archipel.

La Mer d'Iroise est une mer peu profonde (dite épicontinentale), son plancher est constitué des mêmes roches que sur le continent.

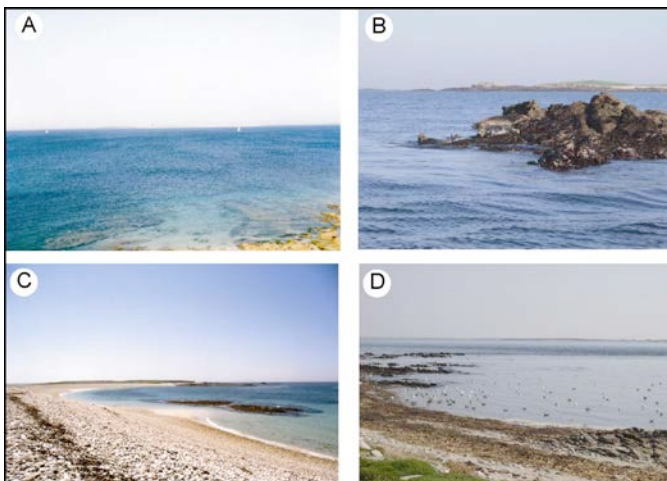
L'archipel de Molène est séparé de la côte par le chenal du Four. D'un point de vue géomorphologique, l'archipel correspond à un plateau peu incliné et se poursuit au nord avec le plateau de la Helle et celui des Plâtresses.

Le chenal du Fromveur sépare l'archipel de Molène du plateau d'Ouessant. Au Nord-Ouest de l'île d'Ouessant, deux curiosités géomorphologiques et géologiques sont à mentionner : la grande fosse (-200 m de profondeur) et la petite fosse (-150 m de profondeur) creusées dans des roches très différentes de celles que l'on trouve sur la côte du Léon. Il s'agit de roches calcaires riches en silice, d'à peine 100 millions d'années (du Crétacé). Sur le fond de la Mer d'Iroise, cailloutis, sables grossiers, sables fins à très fins peuvent recouvrir les roches.

En Mer d'Iroise, il se forme également des structures sous-aquatiques remarquables : des dunes et des bancs sableux localement riches en débris coquilliers formés par l'activité de la marée et des tempêtes, des constructions bio-sédimentaires constituées de thalles d'algues (le maërl). La Mer d'Iroise est également renommée pour sa richesse biologique : forêts de laminaires, prairies de zostères, colonies de phoques, dauphins, oiseaux marins, invertébrés marins, poissons, etc.

Le Conquet au naturel, c'est aussi les îles et îlots de l'Archipel de Molène. En face du Conquet, se trouve Beniguet, puis viennent ensuite Litiri, Quémenez, Triélen, Molène, Bannec et Balanec. Ces îles et les nombreux îlots associés sont constitués par les mêmes roches que sur le « continent » et présentent donc une géomorphologie côtière voisine des falaises conquétoises.

Il est toutefois intéressant de noter qu'à Beniguet, il existe un des plus beaux cordons de galets à gradins d'Europe, à Penn Biliog. Ces accumulations de galets, que l'on retrouve à d'autres endroits, comme à Quémenez par exemple, se forment par l'activité de la houle et des vagues de tempête. La végétation naturelle sur les îles est rase : pelouse littorale et plantes résistantes aux conditions rudes (air salin, embruns, vent). Les îles et îlots de l'Archipel sont des zones privilégiées pour le repos, l'hivernage ou encore la reproduction de nombreuses colonies d'oiseaux marins.



La Mer d'Iroise (A) est très riche d'un point de vue biologique, abritant notamment des colonies de phoques (B). Sur les îles, la beauté des paysages est incontestable (C, ici à Beniguet) et les oiseaux marins y trouvent un havre de paix (D, mouettes rieuses à Quémenez).



## Le bois de Lanfeust

Les peuplements du Bois de Lanfeust sont en partie sur une situation de plateau et un versant Est. Ils sont constitués en quasi-totalité pour l'étage dominant par des pins de Monterey (appelés aussi pins d'insignis). Quelques cyprès de Lambert se rencontrent en bordure de parcelle de plateau. Le sous étage de ces pins est composé majoritairement de châtaignés, chênes pédonculés, érables sycomores, présents à différents stades de développement selon les parcelles.

L'ensemble de ces milieux permet de situer le territoire parmi les milieux remarquables de Bretagne.

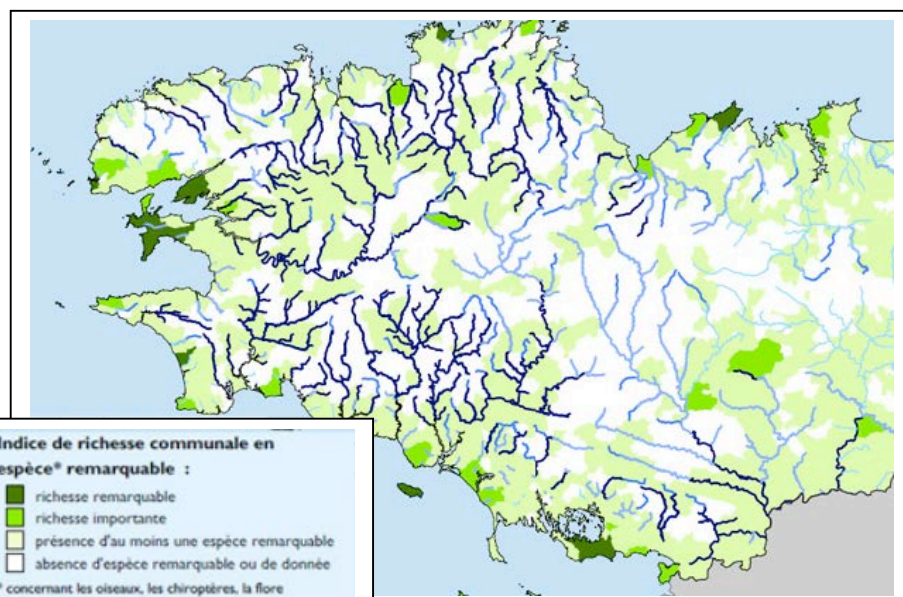
Les territoires remarquables en Bretagne, en 2010 ( Source : Bretagne Environnement)



- Zone à biodiversité remarquable du domaine marin : Znieff I, Zico, ENS CG 22 29 35 56, espaces remarquables du CG 22, APB, RNN, RNR, ZSC, ZPS, habitats littoraux remarquables, réserves BV-SEPNE et FCBE, RNCFS, RBONF
- Zone à biodiversité remarquable du domaine terrestre : Znieff I, Zico, ZSC, ZPS, maërl, zostère
- Territoire concentrant de la biodiversité remarquable et ordinaire
- Territoire concentrant des éléments de géodiversité remarquable

Le territoire se caractérise également par une très grande richesse au niveau des espèces remarquables, que ce soit au niveau de la flore, des oiseaux, les chauves souris.

Espèces remarquables en Bretagne, en 2009 (Source : Bretagne Environnement)



- Indice de richesse communale en espèce\* remarquable :**
- richesse remarquable
  - richesse importante
  - présence d'au moins une espèce remarquable
  - absence d'espèce remarquable ou de donnée
- \* concernant les oiseaux, les chiroptères, la flore et les géotopes
- Concentration en espèce\* remarquable dans les cours d'eau :**
- > 4 espèces ou habitats piscicoles en bon à très bon état
  - 2 à 4 espèces
  - 1 espèce
- \* concernant 6 espèces de poissons migrateurs.

## **(2) Un niveau de protection des milieux naturels important**

La part du territoire des communes littorales protégé est supérieure à la moyenne métropolitaine. En effet plus de 60 % des communes littorales ont au moins deux types de protection sur leur territoire contre 16% pour l'ensemble de la métropole. 4 sur 5 communes littorales ont un site d'intérêt communautaire, près d'une commune sur 2 a un site du conservatoire du littoral ou une zone de protection spéciale.

Le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral ainsi que le périmètre de préemption du Conseil Général représente 29% de la surface communale du Conquet. C'est le taux le plus important de la CCPI, loin devant les communes de Lampaul Plouarzel (11%) et Lampaul Ploudalmezeau. Cette surface représente également la plus grande part sur la surface de la CCPI (34%).

Cela traduit bien l'importance du niveau de protection des milieux naturels sur la commune.

La commune bénéficie de huit statuts de protection (protections réglementaires, foncières et contractuelles) qui peuvent se juxtaposer pour un même site.

### **Six sites classés**

Les sites classés (loi du 2 mai 1930) présents sur la commune du Conquet sont les suivants : le massif dunaire des Blancs-Sablons, la presqu'île de Kermorvan, les îles **Beniguet**, **Triélen**, **Quemènes**, **Balaneg** et **Banneg** ; la Ria du Conquet.

La protection des monuments naturels et des sites a été instituée par la loi du 21 avril 1906. C'est une législation au service de la protection de paysages ou d'éléments de paysages reconnus comme étant exceptionnels au plan national. Elle vise à conserver les caractéristiques d'un site et l'esprit des lieux, en le préservant de toute atteinte grave. Au 1er janvier 2010, la France comptait respectivement 2665 sites classés.

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du Préfet, soit du Ministre chargé des sites, après consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Les îles de Triélen, Balanet et Banneg sont propriété du Conseil Général du Finistère et gérées par l'association Bretagne Vivante – SEPNEB. L'île de Quemènes appartient au Conservatoire du littoral, sa gestion a été confiée à une famille d'exploitants agricoles. Le massif dunaire et la presqu'île de Kermorvan appartiennent au Conservatoire du Littoral, et relèvent du domaine public maritime : ce DPM a été transféré dans les années 80 au CG puis concédé par le CG à la CCPI.

### **Un site Natura 2000**

L'union européenne, pour enrayer la diminution de son patrimoine naturel a décidé lors du sommet de la Terre de Rio, en 1992, de créer un réseau de sites écologiques, nommé « Natura 2000 ».

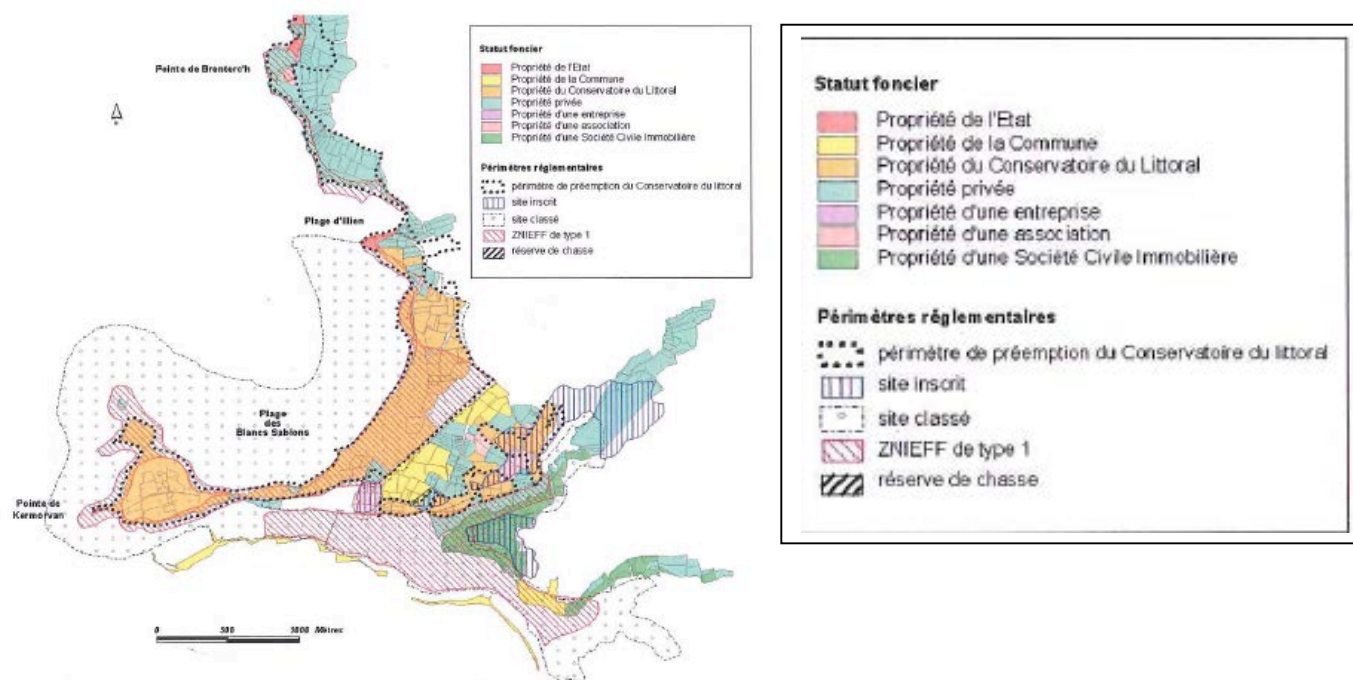
C'est le réseau de sites protégés le plus vaste au monde. La constitution de ce réseau vise à préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel.

Il comprend deux types de site : les zones de protection spéciale qui concernent les oiseaux sauvages et les zones spéciales de conservation qui visent les habitats naturels, la faune et de la flore sauvages.

La commune du Conquet abrite une partie de la Zone Natura 2000 "Pointe de Corsenn - Le Conquet". Elle est constituée du massif dunaire des Blancs-Sablons et Ria du Conquet.

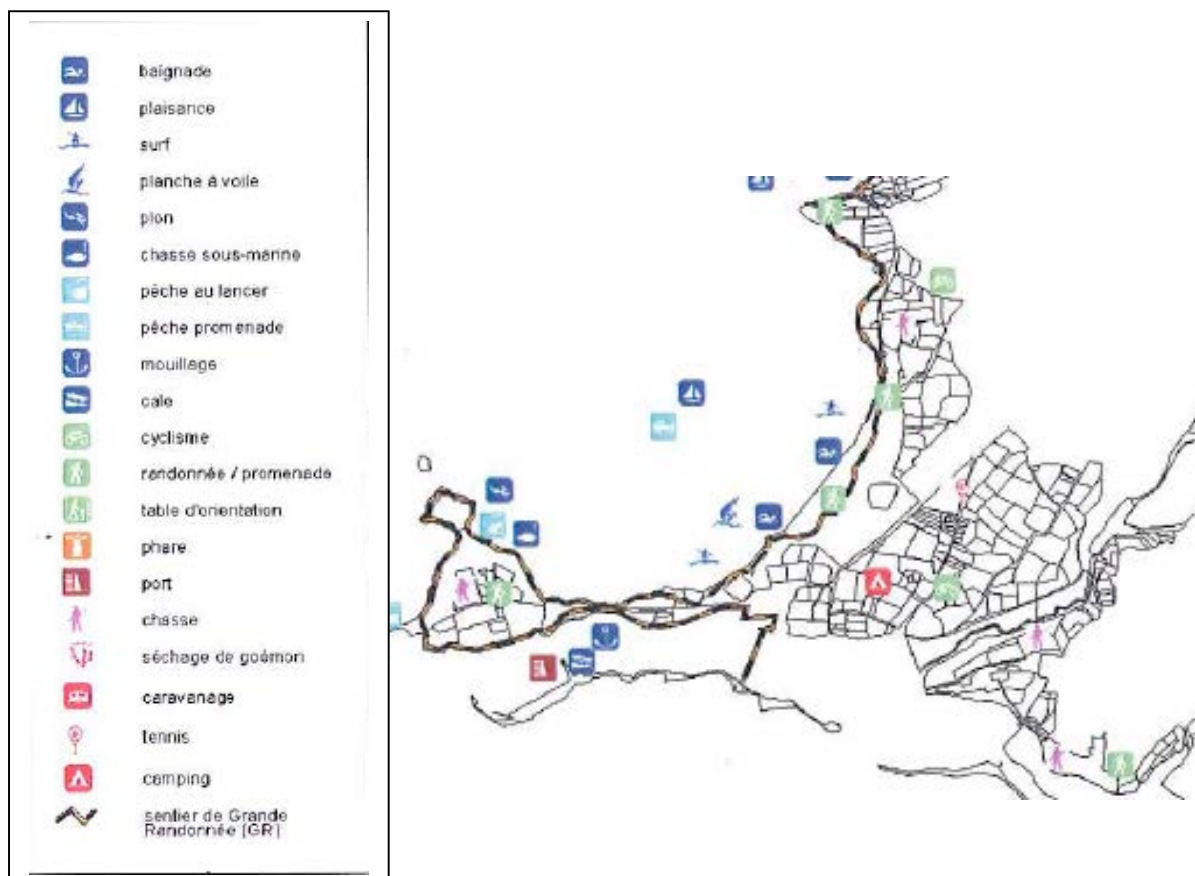
La Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) est l'opérateur Natura 2000.

L'enjeu de ce site est important car il s'agit d'un des 8 sites Natura 2000 français de « dune décalcifiée ».



Les propriétaires sont l'état, la commune, le conservatoire du littoral et des rivages lacustres, des propriétaires privés, une association, une entreprise et une société civile immobilière.

Les divers usages du site Natura 2000 sont la fréquentation automobile et piétonne, les activités agricoles (pâturage), les activités maritimes et nautiques (pêche à pied), une activité d'hébergement (camping), la chasse (sur la Ria du Conquet et sur le site de l'étang de Kerjean), la pratique de la pêche à pied (sur l'anse des Blancs Sablons), les activités de randonnées, les fêtes nocturnes sur les plages et dunes (à noter que ces activités sont interdites).



Les problématiques identifiées sont les suivantes :

- une capacité d'accueil de parking insuffisante en période estivale. Ainsi les aires non aménagées sont situées sur les bas cotés de la chaussée et représentent près de 40% du stationnement. Cette problématique est importante sur le territoire et occupe 40 à 50 % du temps de travail du service gestionnaire des espaces naturels littoraux.

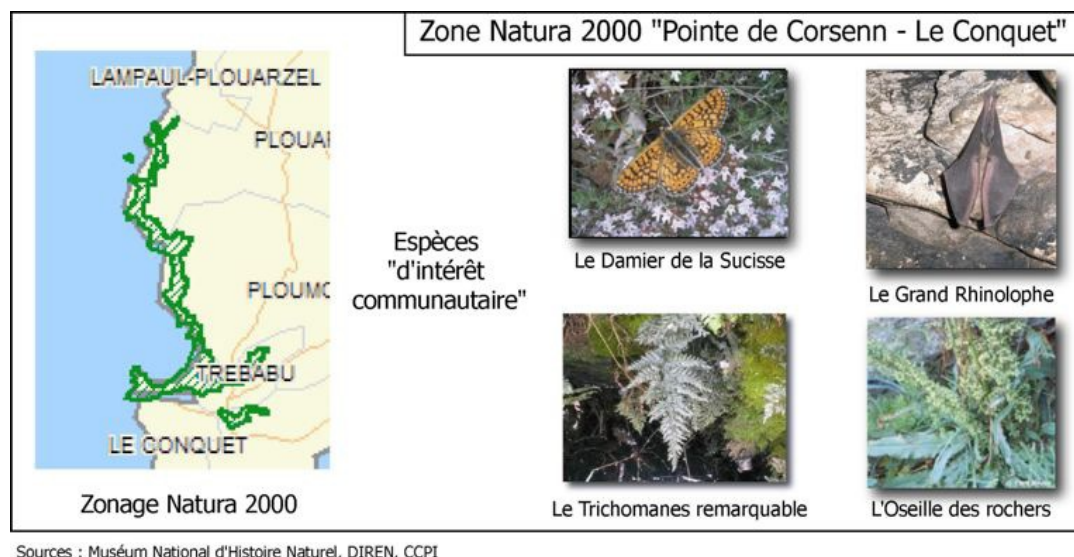
- sur le massif dunaire des blancs sablons, un manque d'accès aménagés pour rejoindre la plage et un manque d'information sur la localisation des aires de stationnement (retour vers les véhicules).

- sur la presqu'île de Kermorvan : une intensification des phénomènes d'érosion ; une fréquentation importante en période estivale qui nécessite une surveillance régulière de l'état de dégradation du sentier.

Les menaces concernent le sur piétinement, le stationnement, la fermeture du milieu, la dégradation de la qualité de l'eau, l'utilisation de procédé de pêche non réglementaire (pêche à pied, notamment à la telline).

Les objectifs retenus dans le cadre du document d'objectif sont la maîtrise de la fréquentation humaine sur le site ( une étude a recensé 500 000 personnes par an sur les Blancs Sablons), le maintien et la restauration du milieu dunaire et des landes et pelouses, la gestion de la ria du Conquet ( pollution et remblaiement), le maintien et la restauration des boisements de feuillus, des zones humides, et de la végétation pionnière des laisses de mer et des rivages de galets, la mise en compatibilité des activités économiques (agriculture), et de loisirs avec la conservation des habitats, le maintien et la gestion du grand rhinolophe, du damier de la succise , du rumex rupestris, l'information et la sensibilisation (habitants, élus, administrations, usagers, visiteurs)

Selon la CCPI la zone des Blancs Sablons et des landes est dégradée mais elle offre un grand potentiel de restauration des habitats. L'enjeu est de ne pas céder à la tentation d'un sur-aménagement de ce site dans une optique touristique.



### Une réserve de Biosphère de la Mer d'Iroise

Les réserves de biosphère sont des sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique. Elles permettent de tester et de développer des approches novatrices de développement durable. Elles échangent et partagent leurs expériences et leur savoir-faire au sein du Réseau mondial de réserves de biosphères.

Sur le territoire du Conquet cette réserve comprend les îles Beniguet, Quéménès, Triélen, Banneg et Balaneg. Elle est incluse dans le parc naturel marin d'Iroise et le parc naturel régional d'Armorique

Elle a été créée en 1988 et sa coordination est assurée par le Parc Naturel Régional d'Armorique.

L'île de Triélen chaque année accueille ses marcheurs en provenance de Molène, en hommage à la marche que faisaient, jusqu'à la seconde guerre, les habitants de Triélen pour aller faire leurs courses à Molène ou accomplir leurs devoirs religieux.

L'île de Banneg : cette île n'a jamais été habitée, seuls des goémoniers y venaient en saison. Cette île de 10,5 hectares est interdite au public et ne compte qu'un abri en dur pour les scientifiques. En revanche elle abrite la colonie de pétrels tempêtes la plus importante en France, des oiseaux odorants qui volent la nuit et nichent dans des terriers le jour.

L'île de Banaleg est d'une surface de 14,5 hectares. Son accès est interdit jusqu'au 15 juillet afin de protéger les colonies d'oiseaux, de pétrels et sternes en particulier. On peut également y observer des loutres et des phoques.



Toutes les îles sauf celle de Quemenes sont des zones naturelles d'intérêts écologiques, floristiques et faunistiques (ZNIEFF). Cet inventaire n'a pas de valeur juridique mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

L'enjeu de la réserve de biosphère est de faire travailler ensemble les nombreux gestionnaires d'espaces naturels (l'association Bretagne Vivante SEPNE pour les îlots, le Conservatoire du Littoral, l'ONCFS, des propriétaires privés et publics ...), et de coordonner les deux outils complémentaires de gestion intégrée : le Parc naturel marin d'Iroise pour la mer et le Parc naturel régional d'Armorique pour la terre.

### La Réserve Naturelle Nationale de la Mer d'Iroise

Elle comprend l'archipel de Molène, les îles Triélen, Banneg et Balaneg.

Elle a été créée dans le but de maîtriser la surfréquentation touristique. Le domaine maritime de la Réserve Naturelle de la Mer d'Iroise a été classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000) en juin 1988 (FR5310040)<sup>4</sup> car c'est une zone de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux.

### Une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage

Propriété et gérée par l'ONCFS, l'île de Béniguet, est un des sites les plus importants en France pour la reproduction des oiseaux de mer et de rivage. Son patrimoine naturel, archéologique et paysager est réputé.

Elle connaît les plus fortes densités en France pour l'huîtrier pie et le grand gravelot. C'est, par ailleurs, la plus grande colonie française de goélands bruns, ainsi que la principale colonie de sternes naines en Bretagne. En mer autour de l'île, l'on trouve une petite population de phoques gris ainsi que des grands dauphins, mammifères marins peu communs sur les côtes de France.

Dans le but de préserver la flore et la faune exceptionnelles de Béniguet, l'arrêté pris le 10 novembre 1993 par le Préfet du Finistère interdit en tout temps l'accès de l'île au public.

### Trois espaces naturels sensibles

Les îles Triélen, Banneg et Balaneg sont propriété du Conseil Général du Finistère et leur gestion est confiée à l'association Bretagne Vivante.

La création d'espaces naturels sensibles doit «préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels» et «aménager ces espaces pour les ouvrir au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel».

En sus, il existe sur le territoire une zone de préemption départementale des espaces naturels sensibles : tout propriétaire qui souhaite y vendre un terrain doit en faire la déclaration au Conseil Général qui dispose alors d'une priorité d'acquisition.



Une partie du linéaire côtier du Conquet (de la dune des Blancs-Sablons à la presqu'île de Kermorvan) est propriété du **Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres** (protection par la maîtrise foncière). L'acquisition s'est faite entre 1978 et 2003.





Trois sites sont à ce jour propriété du conservatoire du littoral : les Blancs Sablons, les falaises d'Iroise et l'île de Quemenès.

Les Blancs sablons ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en 1976, la première acquisition a eu lieu en 1980. Les propriétés étaient privées.

Les milieux dunaires faisaient l'objet de camping sauvage, l'acquisition a donné lieu à la création d'un camping municipal.

Le fort Saint Louis était une colonie de vacances, le fort De Wailly un camping. Ce dernier ainsi que le fort de Kermorvan font, à ce jour, l'objet d'une réflexion pour une restauration et une ouverture au public en partenariat avec la mairie et une association anglaise, « landmark trust ».

Les falaises d'Iroise (cote sud du Conquet) ont progressivement été intégrées à la zone d'intervention du Conservatoire.

A noter que des micros parcelles de ces falaises sont propriétés communales.

L'île de Quemenès : l'île a été acquise par préemption auprès d'un unique propriétaire, en 2003 (elle a figuré dans le périmètre d'intervention du Conservatoire en 1999).

Pour lutter contre l'enfrichement, entretenir les bâtiments et préserver les milieux naturels, le Conservatoire a décidé de mettre à disposition d'un exploitant la ferme remise en état. Il a également fait le choix de l'exemplarité en terme de développement durable au travers des installations présentes au sein de la ferme. Dans le cadre des chambres d'hôtes et de l'accueil pédagogique on y découvre, en effet, un système mixte d'éolienne et de panneaux solaires, un dispositif de récupération d'eau de pluie, de la phyto épuration, des toilettes sèches, un chauffe-eau solaire, des productions agricoles certifiées biologiques, des produits d'entretien certifiés Ecolabel, des ampoules à LED<sup>1</sup>, des robinets équipés de limiteurs de débit. Le projet développé sur cette île est pilote et sert de réflexion de base pour le conservatoire concernant les autres îles dont il est propriétaire.

L'intervention du Conservatoire du Littoral n'est pas aisée du fait du morcellement foncier. En moyenne ce sont 4 à 5 parcelles qui sont achetées annuellement.

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) est gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général ainsi que des terrains communaux situés dans les sites Natura 2000 et dans les périmètres de préemption. Cette responsabilité lui incombe depuis 2003.

Les terrains qui lui sont confiés ont fait l'objet d'un certain nombre de travaux : restauration par réouverture de milieux, mise hors d'eau, mise en sécurité (blockhaus), conventionnement avec des agriculteurs sur la base de cahier des charges (prairies permanentes fauchées et pâturées, sans apports d'intrants, 2 agriculteurs sur le Conquet), gestion des espèces invasives. La gestion par la CCPI de la zone des Blancs Sablons a constitué une très grande avancée pour la gestion des milieux naturels qui antérieurement été entretenus par un unique agent communal.

Le plan de gestion des espaces naturels de la CCPI est en cours de validation à ce jour, par le Conservatoire, le Conseil Général du Finistère et la CCPI.

Au Conquet la préoccupation concerne l'impact de la forte attractivité du territoire au niveau de la fréquentation des sites et donc le besoin de canaliser les flux de population. Le service des espaces naturels est également très attaché au développement d'actions visant à responsabiliser les citoyens à l'usage qu'ils ont de ces sites, à les informer des choix de gestion pratiqués afin de les inciter à leur respect.

Le Conquet accueille également sur son territoire le **Parc Naturel Marin d'Iroise**.

Suite à l'adoption de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2004, un plan stratégique pour les milieux marins a été défini. Deux premiers parcs marins ont vu le jour : en Mer d'Iroise (en 2007) et à Mayotte et plusieurs projets sont en réflexion à ce jour.

Les orientations du PNMI sont les suivantes :

- \* approfondissement et diffusion de la connaissance des écosystèmes marins
- \* maintien des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats
- \* réduction des pollutions d'origine terrestre et maritime ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles,
- \* maîtrise des activités d'extraction de matériaux
- \* exploitation durable des ressources halieutiques
- \* soutien de la pêche côtière professionnelle
- \* exploitation durable des champs d'algues
- \* soutien aux activités maritimes sur les îles afin d'y maintenir une population permanente.

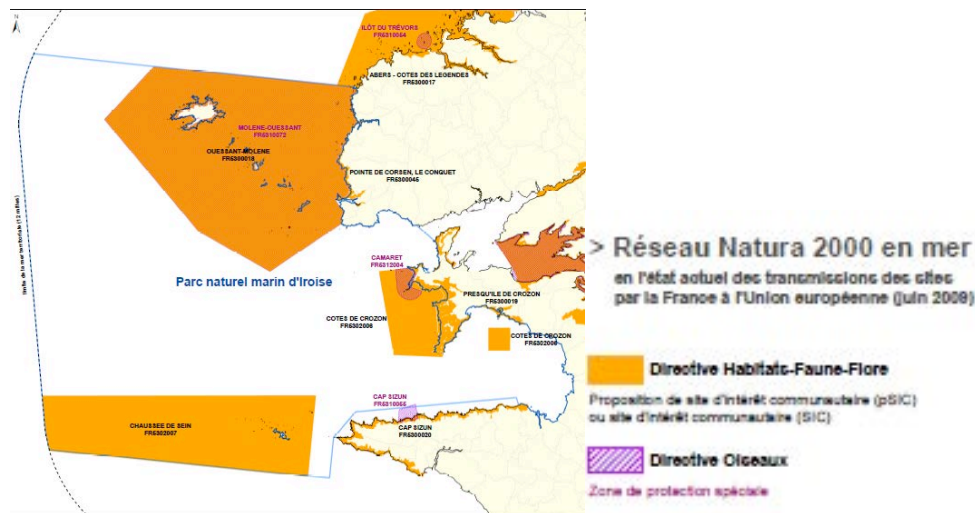
<sup>1</sup> Ou DEL (diode électroluminescente) en français.

- \* conservation et valorisation du patrimoine paysager, architectural maritime et archéologique notamment sous marin et des savoir faire locaux
- \* développement raisonné des activités touristiques, nautiques et de loisirs, compatibles avec la protection des écosystèmes marins.

Son plan de gestion a été établi en 2010, pour 15 ans

En terme d'impact sur le territoire, le PNMI peut prononcer « des avis conformes » qui doivent être obligatoirement suivis.

Le territoire appartient également au réseau « Natura 2000 en mer ». En application du code de l'environnement, le plan de gestion du PNMI vaut Docob du site Natura 2000 en mer.

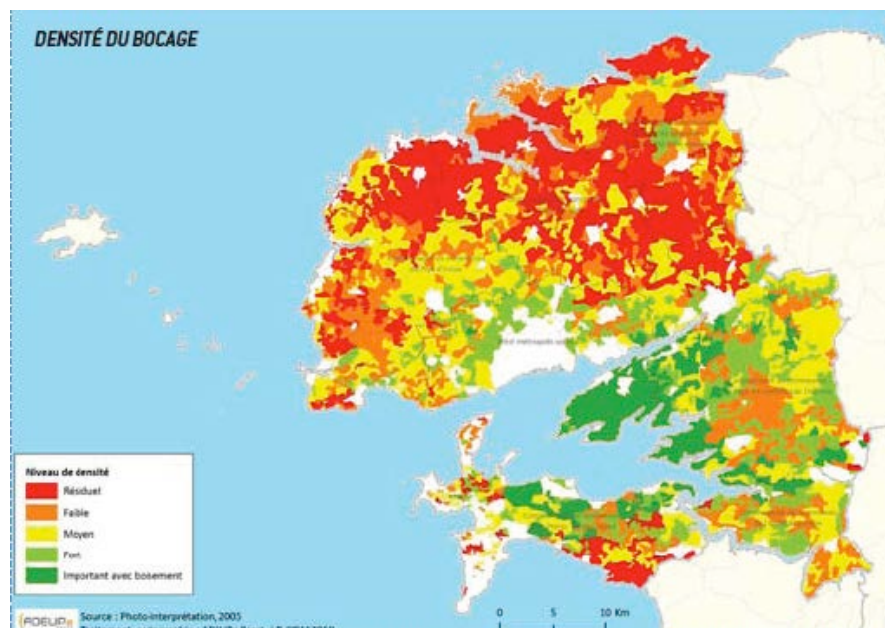


### (3) Une nature ordinaire qui mérite d'être préservée

#### (a) Le bocage

Le bocage ferme l'espace et crée ainsi des micros climats.

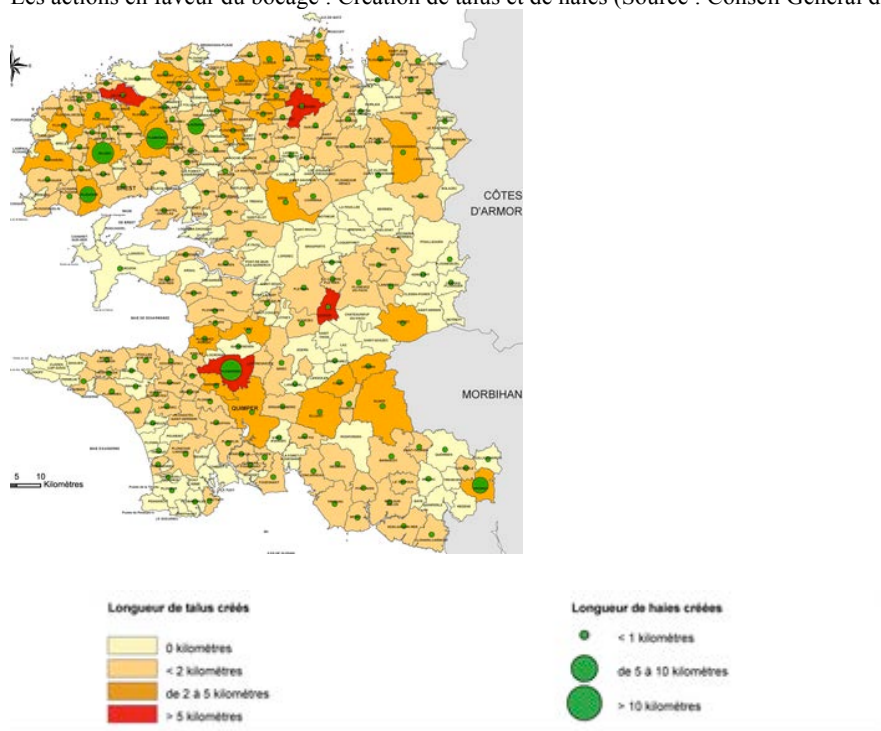
Les haies « brise vent » protègent les cultures et le bétail. Elles ralentissent également l'écoulement des eaux. En période pluvieuse, elles retiennent les précipitations : cela permet de limiter l'érosion et les crues. Elles peuvent aussi contribuer à l'assainissement des sols trop humides. En outre, les arbres sont de grands consommateurs d'eau, et captent les excédents de nitrates, ils contribuent donc à l'amélioration de la qualité de l'eau. La haie construit aussi un paysage. Elle accueille une multitude d'animaux qui y trouvent refuge, alimentation, et lieux de reproduction.



Source : Scot – 2005

Le territoire du Conquet ne comporte pas beaucoup de bocage. Certains habitants souhaiteraient d'ailleurs que la commune développe des actions en ce sens.

Les actions en faveur du bocage : Création de talus et de haies (Source : Conseil Général du Finistère – 2009).



Le Conquet n'a pas participé à la politique de création de haies et de talus par le CG, destinée aux zones agricoles. Sur la période novembre 2004-novembre 2005, la ccpi a soutenu la plantation 165 m de haies sur talus ou non et 228 m de talus plantés ou non. Elle pouvait bénéficier aux agriculteurs, propriétaires fonciers et associations. Elle est toujours en cours. Aucune demande d'aide en provenance de la commune du Conquet n'a été présentée à la CCPI, bien que les cartographies ci-dessus laissent apparaître un maillage bocager faible.

### (b) Les cours d'eau et zones humides

Les zones humides ont un pouvoir épurateur. Elles ont également une fonction de régulation en absorbant les excès d'eau. Elles contribuent donc à limiter les crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage (basses eaux). Elles constituent un réservoir de biodiversité en fournissant alimentation, refuge, lieu de reproduction. Elles participent à la régulation des microclimats. Elles peuvent aussi fournir des zones de pâturage. Enfin elles font partie du patrimoine paysager et sont support d'activités touristiques ou récréatives.

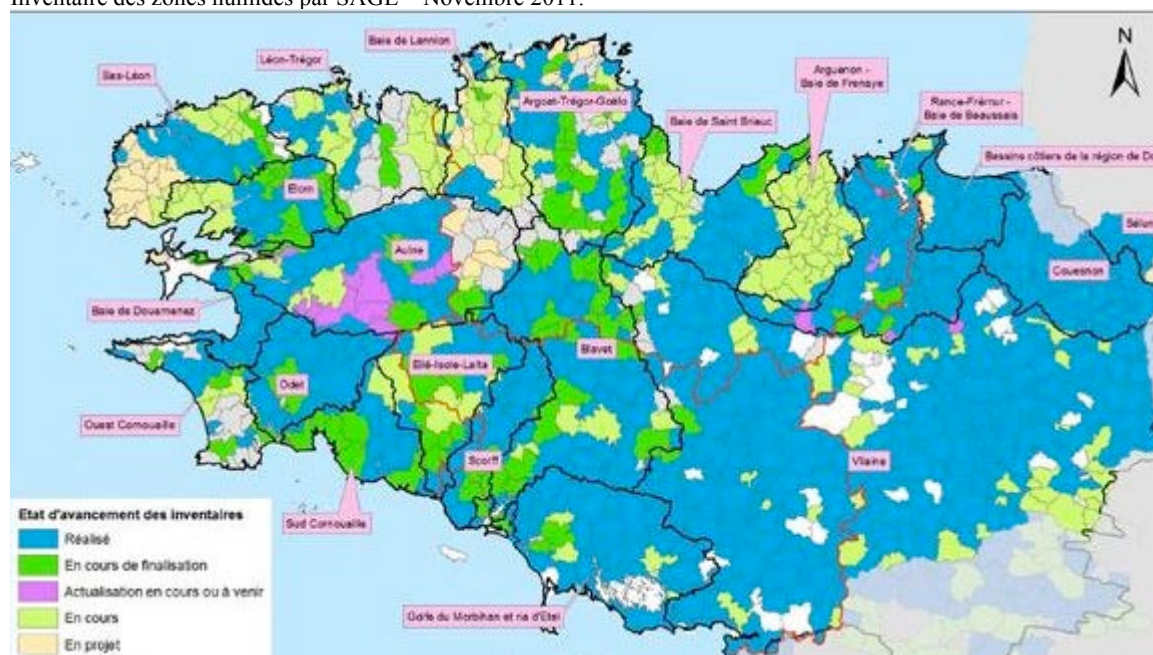
Le Conquet se caractérise par des zones humides en friches ou comblées pour des projets d'urbanisation. Les zones humides représentent donc pour certains habitants une problématique locale.

L'une des quinze orientations fondamentales du SDAGE Loire-Bretagne 2009 est de « préserver les zones humides et la biodiversité ».

Les cours d'eau et les zones humides font actuellement l'objet d'un inventaire communal financé par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Une réunion de présentation de la démarche a eu lieu en mairie au cours du mois de Décembre 2012. Des réunions publiques, ainsi que des sorties pédagogiques ont été programmées sur janvier 2013. La délimitation des zones humides identifiées devra alors être intégrée dans les PLU des communes.

Elles figureront également dans l'Inventaire Permanent des Zones Humides (IPZH), qui est un outil de cartographie développé par le Conseil Général du Finistère.

Inventaire des zones humides par SAGE – Novembre 2011.



A noter que le Schéma Régional de Cohérence écologique est en cours d'élaboration. Son but est de pour préserver et restaurer les continuités écologiques afin de sauvegarder la biodiversité. Il prend appui sur la définition d'une trame verte et bleue. Il doit être pris en compte par le PLU.

#### d) Un patrimoine culturel à valoriser

La Bretagne est, après l'Ile-de-France, la première région quant au nombre d'édifices protégés au titre des monuments historiques. Elle présente une architecture militaire considérable : forteresses, enceintes urbaines, ouvrages côtiers et de défense littorale (ouvrages de VAUBAN notamment).

#### Patrimoine maritime

Le port du Conquet est à la fois un port commercial avec ses liaisons maritimes vers les îles et un port de plaisance (337 mouillages) et son port de pêche.

La route des phares réunit le phare de Kermorvan chargé de guider les navires dans le chenal du Four, le phare des Pierres Noires au large de la pointe de St Mathieu, et le feu du Conquet situé à Lochrist.

Le Conquet est également marqué par l'histoire du goémon dont la récolte était au XIX<sup>e</sup> siècle une activité importante. Des vestiges témoignent encore de cette activité : les pierres à davier (bâties disposées sur le bord des falaises et destinées à remonter sur le bord des falaises les charges de laminaires prélevées sur l'estran). Les bâtiments de l'ancienne usine de production industrielle d'iode, construite en 1928, sont encore visibles à l'entrée de la ville (Poulconq).

Le goémon, débarqué sous forme de pains de soude, y était ensuite transformé en iode.

#### Patrimoine archéologique

Le Conquet compte encore des vestiges néolithiques. Pas moins de trente sites ont été identifiés par la DRAC. Ils sont situés sur la presqu'île de Kermorvan, sur l'île de Béniguet, l'île de Quéménès, l'île Itri. Ce sont des dolmens, menhirs, tumulus, gisements de surface, allée couverte, souterrain, sturcture funéraire, tumulus, rempart...

Ils sont soumis à une protection en application du décret du 5 février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme. Un d'entre eux justifie d'un classement en zone N du PLU conformément au code de l'urbanisme.

#### Patrimoine militaire

Un patrimoine militaire est également présent : le fort de Saint Louis, les redoutes qui avaient pour rôle de protéger les terres depuis l'anse des Blancs Sablons, le fort de l'Ilette, ainsi que de nombres vestiges de la Seconde Guerre Mondiale (blockhaus).



## Patrimoine religieux

L'on trouve, en outre, sur la commune un patrimoine religieux : l'église du Conquet qui date du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la chapelle de Lochrist et la chapelle Don Michel. L'église du Conquet, Sainte Croix, est riche de monuments historiques classés : le tombeau de dom Michel, des statues du portail datant de 1914, trois statuettes datant du XV<sup>e</sup> siècle.

Le Conquet est aussi connu pour ses nombreuses demeures anciennes qui datent du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle.

## Patrimoine architectural

Selon le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, certains éléments du patrimoine architectural, sans faire l'objet d'une protection présentent toutefois un caractère patrimonial. L'inventaire, non exhaustif, comprend le patrimoine suivant :

La chapelle Don Michel, l'ancienne chapelle Notre Dame de Poulconq, la croix de Lochrist, le château de Cosquiez, le manoir Beauséjour, la Maison des Seigneurs, la Maison des Anglais, 2 maisons datant du XV et XVI siècle, le Fort Saint Louis, le quartier du Croaë ( site de chantier de construction navale du Moyen Age), l'ancien bourg de Lochrist avec de nombreux murs en pierre, le centre ville du Conquet aux ruelles étroites et vieilles bâtisses.

Un édifice est classé au titre des monuments historiques par le Ministère de la culture, il s'agit d'un dolmen sur Kermorvan.

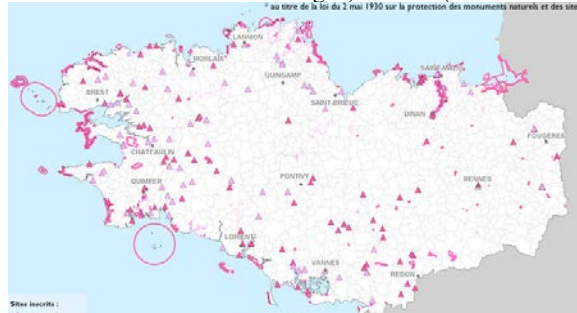
Le centre de Lochrist a bénéficié d'un réaménagement en 2011 qui a été effectué dans une logique de développement durable (Dispositif Eco Faur).

L'ensemble de ces éléments patrimoniaux sont mis en valeur dans le cadre d'un « parcours de ville », matérialisé par des crabes en laiton, qui raconte l'histoire locale du Conquet. Cet itinéraire est mentionné dans le topo guide de promenades et randonnées du Pays d'Iroise et dans un petit livret édité par la commune et illustré de vieilles cartes postales.

Autant de richesses qui méritent d'être valorisées et qui motivent la commune pour une « aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine » (AVAP), qui se concrétisera au cours de l'année 2013. L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle s'appuie sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, un rapport de présentation des objectifs de l'aire, un règlement opposable aux tiers et applicable aux demandes d'autorisations de travaux. L'AVAP se traduira par un cahier des charges précis en matière d'urbanisme pour tout ce qui touche les constructions nouvelles et les rénovations des maisons anciennes (menuiserie existantes, coloris,...). Toute la commune ne sera pas forcément concernée par cette démarche. Mais les secteurs comme le centre ville le port et le centre de Lochrist en bénéficieront.

En outre la commune a adhéré en 2012 à l'association « ports d'intérêt patrimonial ». Cette association a été créée par les maires des communes littorales du Finistère qui ont décidé de se rassembler pour protéger et valoriser le patrimoine maritime bâti des ports historiques. L'adhésion à cette association implique « des engagements au titre de la conservation et de la restauration de son patrimoine maritime au travers de la signature d'une charte pour l'aménagement durable des sites portuaires d'intérêt patrimonial et de leurs héritages maritimes associés. Les éléments de patrimoine concernés sont, par exemple, les phares, les fortifications, les digues, cales, fours à goémons. Cette charte constituera un travail préalable à l'instauration de l'AVAP.

Sites classés et inscrits en Bretagne, en 2010 (Source : Bretagne Environnement)





## **FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES « patrimoine naturel et culturel »**

| <b>Territoire</b>                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FORCES</b>                                                                                                                                                     | <b>FAIBLESSES</b>                                                                                                                                                                      |
| Côte rocheuse préservée.                                                                                                                                          | Sentiers côtiers et grottes effondrées entre Porz Liogan et Le Bilou.                                                                                                                  |
| Niveau de protection des milieux naturels importants.                                                                                                             | Superposition de statuts et programmes de protection.                                                                                                                                  |
| Existence d'une zone boisée (rare en nord Finistère).                                                                                                             | Fragilité de l'arrière de la plage des blancs sablons.                                                                                                                                 |
| Densité et variété des richesses naturelles.                                                                                                                      | Etat des zones humides.                                                                                                                                                                |
| La richesse et la variété des milieux naturels.                                                                                                                   | Route touristique très proche du littoral qui se traduit par des milieux naturels réduits et en mauvais état de conservation (entre la Pointe des Renards et la limite communale Sud). |
| Des masses d'eau en bon état écologique.                                                                                                                          | Pas de développement du bocage.                                                                                                                                                        |
| Le fait que la commune se situe dans le périmètre du PNMI et bénéficie de politiques de conservation.                                                             |                                                                                                                                                                                        |
| Association locale de la protection de l'environnement active.                                                                                                    |                                                                                                                                                                                        |
| <b>OPPORTUNITES</b>                                                                                                                                               | <b>MENACES</b>                                                                                                                                                                         |
| Projet d'aménagements permettant la découverte des richesses naturelles (Poul Conq : observatoire ornithologique).                                                | Le rail d'Ouessant.                                                                                                                                                                    |
| Réflexion en cours avec le conservatoire du littoral et une association anglaise pour un aménagement et une ouverture au public des forts De Wailly et Kermorvan. | Raz de marée (1904 – Molène).                                                                                                                                                          |
|                                                                                                                                                                   | Risques sismiques.                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                   | Crainte que la Ria ne devienne un port de plaisance.                                                                                                                                   |

| <b>Politiques communales pour le Territoire</b>                                  |                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FORCES</b>                                                                    | <b>FAIBLESSES</b>                                                                                   |
| Des sensibilisations sur les milieux naturels sont programmées (activité kayak). | Le manque de valorisation des richesses naturelles auprès de la population locale et les touristes. |
| Canalisation des stationnements sur les Blancs Sablons.                          | Manque de valorisation des richesses architecturales.                                               |
| Actions ponctuelles de sensibilisation à l'environnement pour les scolaires.     |                                                                                                     |
| <b>OPPORTUNITES</b>                                                              | <b>MENACES</b>                                                                                      |
| Projet ANVAP (ex ZPPAUP : patrimoine bâti et guide rénovation)                   |                                                                                                     |
| Projet de création d'un musée maritime                                           |                                                                                                     |

| <b>Politiques supra communales</b>                                                              |                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FORCES</b>                                                                                   | <b>FAIBLESSES</b>                                                                              |
| Pnmi qui favorise des démarches de concertation et de responsabilisation des acteurs.           | Compréhension limitée des objectifs du PNMI par la population. Lisibilité des actions limitée. |
| Des prestataires d'activités nautiques installés dans le camping, hors plage.                   | Problèmes d'érosion sur la plage des Blancs Sablons.                                           |
| Des nouveaux réseaux alimentation en eau potable ont été refaits car étaient sous dimensionnés. | Incompréhension des habitants de l'accès limité à l'île Quémènes.                              |
| Politique de lutte contre les espèces invasives.                                                | Réseau des eaux pluviales : absence de plan de réseau.                                         |
| Sensibilisation des scolaires à l'environnement par la CCPI et le PNMI.                         |                                                                                                |
| <b>OPPORTUNITES</b>                                                                             | <b>MENACES</b>                                                                                 |

|                                                                                 |  |
|---------------------------------------------------------------------------------|--|
| Plan de gestion des espaces naturels en cours de validation au sein de la CCPI. |  |
| Natura 2000 et son programme d'actions.                                         |  |
| GIZC du Pays de Brest.                                                          |  |
| Inventaire des zones humides.                                                   |  |
| Schéma Régional de Cohérence Ecologique.                                        |  |

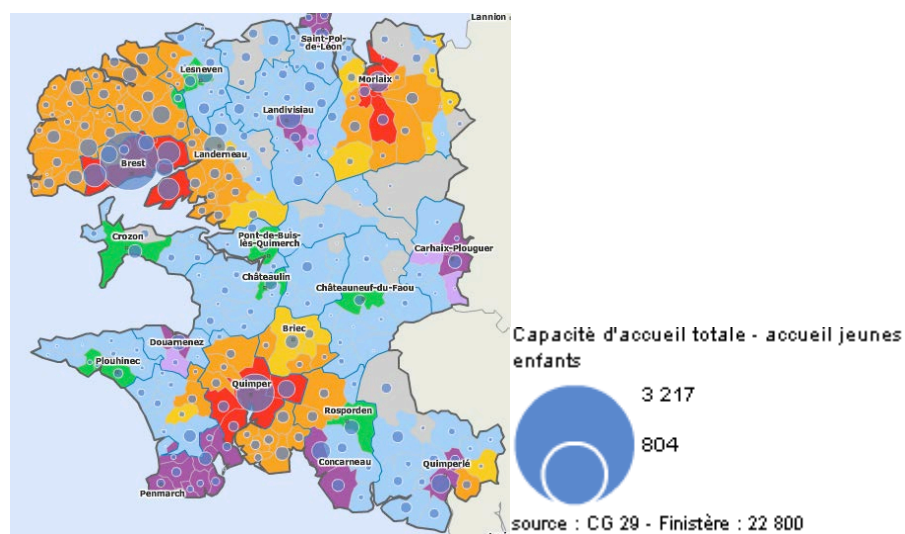
| Pratiques internes de la commune                                                       |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| FORCES                                                                                 | FAIBLESSES |
| Convention avec un apiculteur pour installation de ses ruches sur le toit de la mairie |            |
| OPPORTUNITES                                                                           | MENACES    |
|                                                                                        |            |
|                                                                                        |            |

## e) Une grande variété de service de proximité

### (1) Social - solidarité

#### ENFANCE JEUNESSE

En sus des 3 établissements scolaires (voir chapitre « Education »), le territoire est couvert par un certain nombre d'offres d'accueil pour l'enfance et la jeunesse.

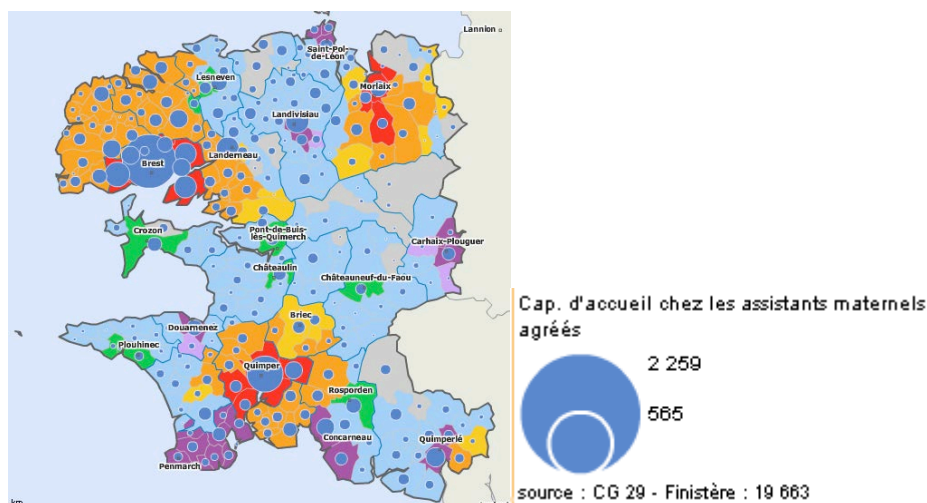


La capacité d'accueil du Conquet est inférieure à celle d'autres territoires proches : elle est en relation directe avec le nombre d'habitants.

En partenariat avec les communes de Plougonvelin et Trébabu et dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF et CMSA pour la période 2011/2014, le Conquet propose :

- un **RAM** pour les enfants de **6 mois à 4 ans**. Le RAM bénéficie à 7 communes : Locmaria-Plouzané, Plougonvelin, Le Conquet, Trébabu, Ploumogeur, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel. L'ensemble du RAM compte 35 assistantes maternelles pour 85 enfants accueillis. Le Conquet dispose de 12 assistantes maternelles qui ont accueilli en 2010 29 enfants. 5 places étaient vacantes.

(Source : Contrat enfance jeunesse, 2011/2014)



- **Une garderie périscolaire** assurée par l'association « Familles rurales », est également proposée dans les locaux de l'école Jean Monet. Elle accueille 65 enfants du Conquet, de 3 à 11 ans.  
A noter que cette garderie est typique dans le sens qu'elle n'est pas gérée par la commune.
- **Un accueil pré ados / ados** (11/17 ans) pendant les vacances scolaires, en direction partagée avec Plougonvelin, ouvert aux enfants de Plougonvelin, Le Conquet et Trébabu a fonctionné jusqu'en avril 2011. 12% des enfants venaient du Conquet.  
Depuis Avril 2011 un accueil ado s'est ouvert sur le Conquet, en substitution à celui qui fonctionnait sur Plougonvelin. En 2012, 113 jeunes ont été accueillis : 59 % venaient du Conquet, 20 % de Plougonvelin, 6% de Trébabu et 14 % proviennent d'autres communes.
- **Un accueil de loisirs pour enfants** (3/11 ans) qui fonctionne sur toute l'année dans les locaux de l'école Jean Monet pour les 3/6 ans, dans le cadre d'un agrément pour 22 enfants ; et dans les locaux du Croaë pour les enfants de 6/11 ans pour un agrément de 25 places. Les enfants issus des familles de touristes sont également accueillis ainsi que des enfants d'autres communes (fréquentation de 34% de familles extra communales).  
Les services sociaux du département apprécient cette action menée par la mairie. Elle a déjà permis d'intégrer des jeunes isolés. Les loisirs pour les familles précarisées sont, en effet, importants car ils favorisent l'ouverture de l'enfant.

Dans le cadre de son partenariat avec les communes de Plougonvelin et Trébabu, la commune du Conquet participe à la formation des animateurs des centres de loisirs à hauteur de 60 % et pour les jeunes issus de l'ensemble du territoire.

Pour mettre en place ces activités en direction de la jeunesse la mairie dispose d'une directrice de centre de loisirs et d'un animateur jeunes / animateur sportif. En période de vacances scolaire cette équipe est étoffée par des animateurs pour l'accueil loisirs.

En sus de ces actions liées au Contrat enfance jeunesse, soutenu par la Caisse Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, la mairie a mis en place un **conseil municipal des jeunes** en 2009 pour les élèves du cycle 3 (CM1, CM2, et 6ème). Il témoigne de la volonté de la commune d'encourager ses jeunes habitants dans la voie de citoyenneté.

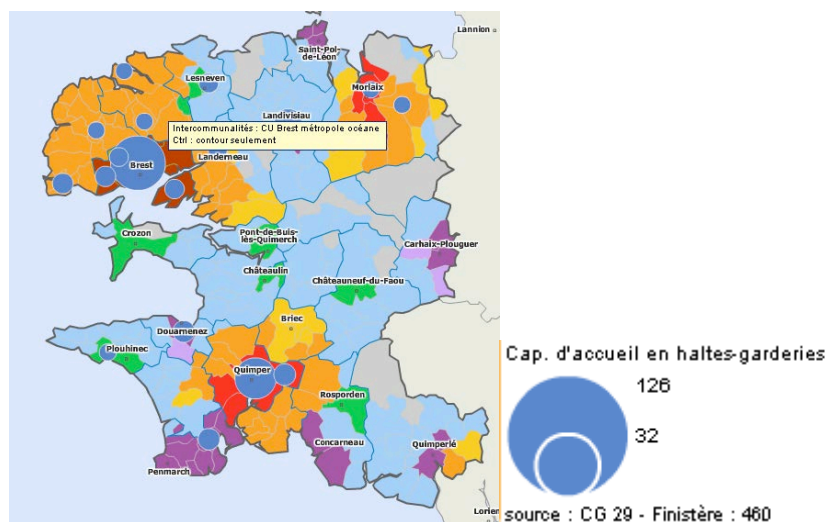
Une **restauration scolaire** municipale est également proposée aux enfants fréquentant les 3 établissements scolaires du Conquet. Elle accueille également les enfants de l'accueil de loisirs. Depuis le printemps 2012 elle fonctionne en self, ce qui a permis de proposer aux enfants pendant la pause déjeuner des activités extra scolaires. Cette nouvelle formule offre également de meilleures conditions de travail au personnel de la cantine : ambiance sonore plus agréable et rotation des postes pour l'ensemble du personnel.

Il est à noter également que l'accueil de loisirs (depuis septembre 2008) et la restauration scolaire (depuis janvier 2013) appliquent des tarifs basés sur les quotients familiaux.

- Un **multi accueil** existe également sur la commune de Plougonvelin, pour une capacité d'accueil de 20 enfants dont 15 places crèche et 5 de halte garderie. Il fonctionne pour les communes du Conquet, de Plougonvelin et Trébabu. Il s'agit d'une crèche et d'une halte garderie pour les 0/3ans. Une convention est signée de Plougouvelin, pour un volume 8217h d'accueil au bénéfice du Conquet.

En 2011, 16 enfants provenaient du Conquet, 2 enfants de Trébabu et 70 de Plougonvelin.

Les parents ont exprimé le souhait d'un accueil plus important pour des journées complètes afin d'assurer une socialisation avant l'entrée à l'école.



Cette cartographie montre que la capacité de ce multi accueil est relativement importante.

**La variété des services proposés par la mairie pour l'enfance et la jeunesse** traduisent sa volonté de prendre en compte les besoins des familles sur toutes les tranches d'âge, et sur les différents horaires de la journée. Ils se caractérisent également par une importante mutualisation intercommunale.

L'absence de lieu d'accueil de la petite enfance sur la commune a néanmoins été citée lors des entretiens comme une faiblesse.

Mais cette demande est à rapprocher de l'évolution démographique de la population qui malheureusement affiche une variation annuelle moyenne négative due au solde naturel en constante baisse et négatif jusqu'en 2008.

#### POP T2M - Indicateurs démographiques

|                                                     | 1968 à<br>1975 | 1975 à<br>1982 | 1982 à<br>1990 | 1990 à<br>1999 | 1999 à<br>2008 |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Variation annuelle moyenne<br>de la population en % | +0,5           | +1,0           | +0,8           | +1,3           | +0,9           |
| - due au solde naturel en %                         | +0,3           | +0,3           | +0,1           | -0,3           | -0,7           |
| - due au solde apparent<br>des entrées sorties en % | +0,3           | +0,7           | +0,7           | +1,6           | +1,6           |
| Taux de natalité en ‰                               | 15,8           | 13,9           | 13,5           | 12,6           | 8,5            |
| Taux de mortalité en ‰                              | 13,0           | 11,2           | 12,1           | 15,7           | 16,0           |

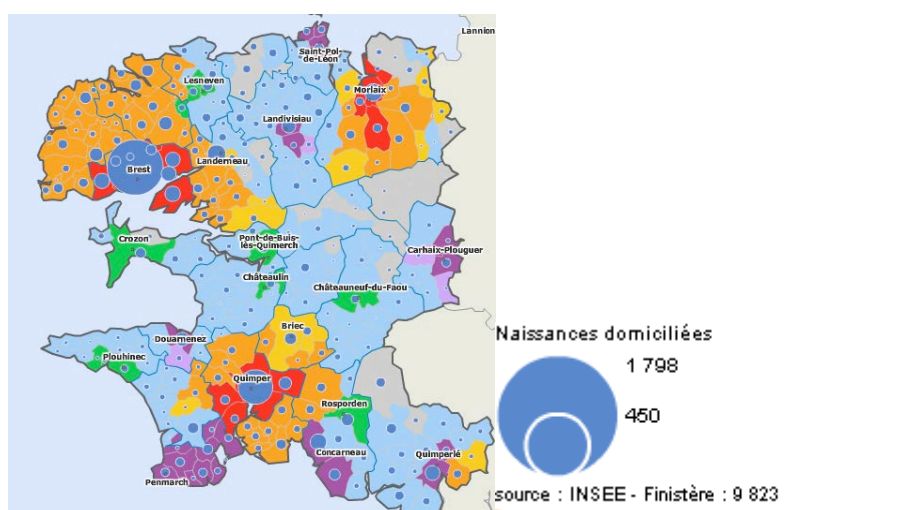
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments -  
RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

Cependant depuis 2009 on observe une augmentation des naissances. Malheureusement ce mouvement ne semble pas s'installer puisqu'en 2012, le nombre de naissances accuse une baisse importante.

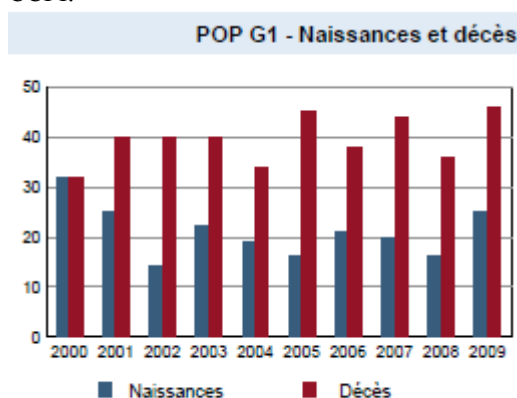
Les naissances

|      | Plougonvelin | Le Conquet | Trebabu |
|------|--------------|------------|---------|
| 2004 | 53           | 19         | 10      |
| 2005 | 40           | 16         | 6       |
| 2006 | 53           | 20         | 7       |
| 2007 | 43           | 20         | 4       |
| 2008 | 38           | 18         | 4       |
| 2009 | 37           | 25         | 2       |
| 2010 | 52           | 26         | 4       |
| 2011 | -            | 26         | -       |
| 2012 | -            | 16         | -       |

Source : données CAF issues du contrat enfance jeunesse 2011 – 2014 et Etat civil de la mairie du Conquet.



Sur cette cartographie on constate que le nombre de naissances sur le Conquet est inférieur à celui de Plougonvelin mais est cependant non négligeable si l'on considère certaines communes situées plus au nord de la CCPI.



Source : Insee, État civil.

C'est donc toute la politique d'urbanisation et en particulier d'accueil des jeunes ménages de la Mairie du Conquet qui est ici interrogée et par voie de conséquence celle de l'adaptation de ses équipements aux besoins de la population.

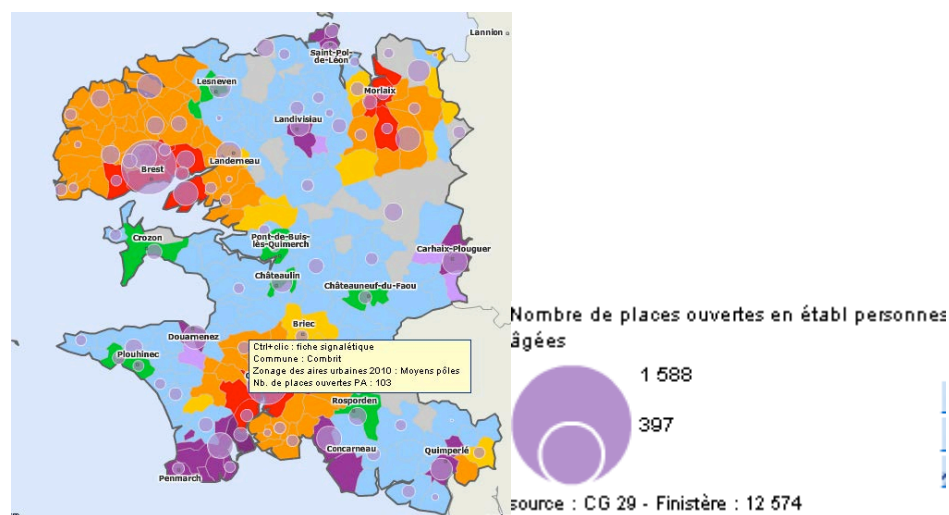
La fermeture d'une classe à l'école publique Jean Monnet pour la rentrée 2012/2013, qui fait suite à une situation identique en 2010, illustre bien la problématique posée. Elle peut également s'étendre à l'ensemble des services d'accueil enfance jeunesse.

Certaines personnes rencontrées ont déploré le refus de la mairie de prendre en charge la gestion de la garderie périscolaire, qui aurait marqué sa politique volontariste en faveur de l'accueil de jeunes ménages.



La réflexion prospective sur les besoins de la population gagnera également à être couplée à réflexion sur la gestion prévisionnelle des compétences du territoire. Ainsi la convention d'objectifs du contrat enfance jeunesse (2011 -2014) attire l'attention sur le fait qu'un 1/3 des assistantes maternelles ont plus de 50 ans et que dans les 10 prochaines années la question de leur remplacement sera à étudier, ceci en lien avec les besoins du territoire.

## PERSONNES AGEES



Eut égard à la superficie du territoire et au nombre d'habitants, le Conquet offre un nombre de places pour les personnes âgées important.

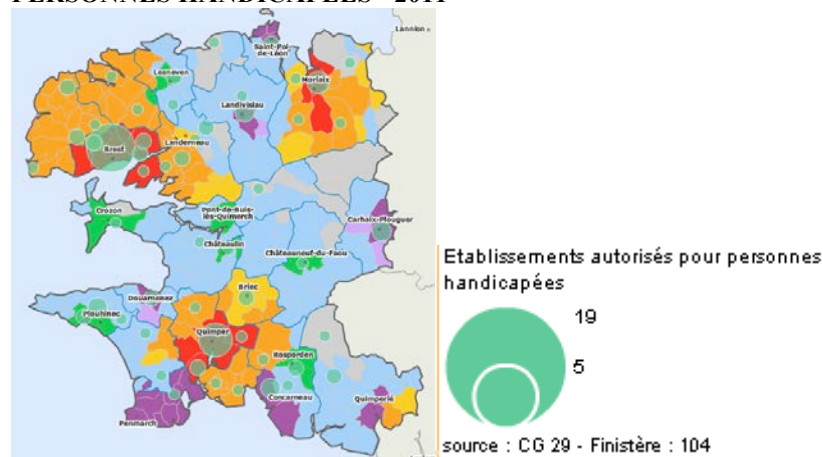
La direction des deux établissements présents sur le Conquet et Plougonvelin est la même.

Ces deux structures ne sont pas « conventionnées aide sociale ». Les résidents ne bénéficient donc pas d'aide de la part du Conseil Général pour la prise en charge de l'hébergement. Cela laisse supposer que les revenus des personnes résidentes ou de leurs familles sont plus élevés que ceux des familles en structures conventionnées.

Certaines personnes rencontrées estiment que la capacité offerte par la maison de retraite est en deçà des besoins. Cette analyse est à considérer à la lumière du vieillissement observé de la population.

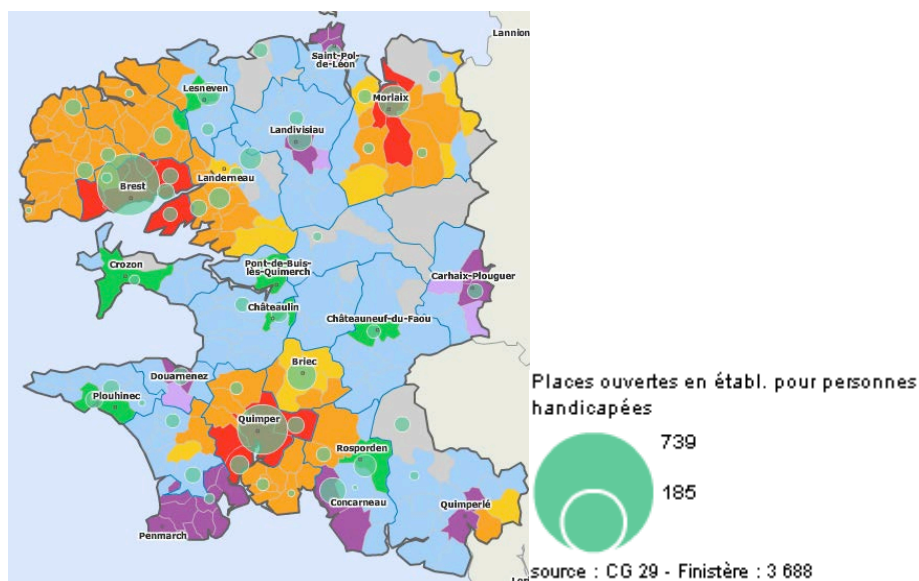
Une habitante du Conquet, bénévole à la maison de retraite, siège au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA - une instance consultative placée auprès du président du conseil général de chaque département).

## PERSONNES HANDICAPEES - 2011



Il n'y a pas d'établissement spécialisé sur le Conquet : les places offertes le sont par le biais de la maison de retraite (moins d'une dizaine).

En revanche les places disponibles sont peu nombreuses (moins d'une dizaine).

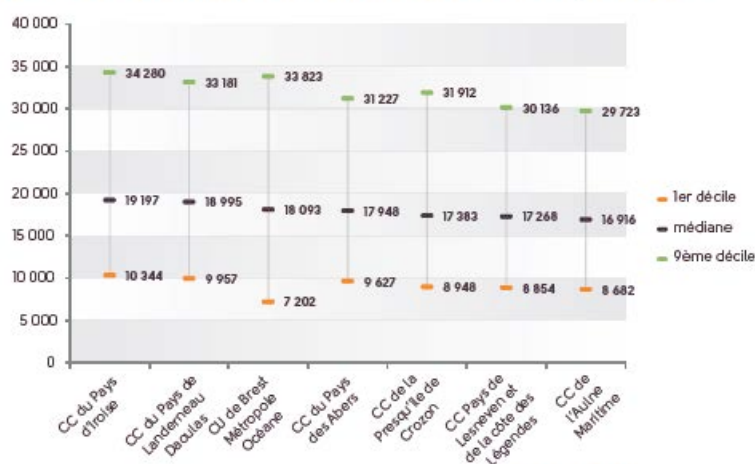


## NIVEAU DE VIE - PRECARITE / PAUVRETE

Une assistante sociale assure une permanence au sein de la Mairie du Conquet 2 matinées par semaine.

Au sein du Pays de Brest, le Pays d'Iroise est la Communauté de Communes dans laquelle les situations de précarité sont les moins nombreuses. En 2008, que ce soit pour le revenu des plus pauvres ou celui des plus aisés, le Pays Iroise se situe toujours à un niveau supérieur.

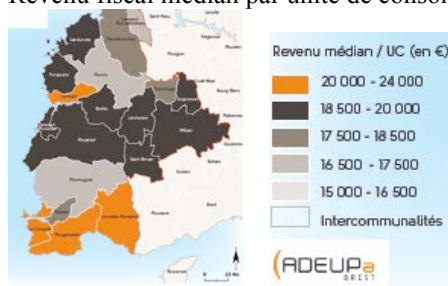
## Distribution des revenus fiscaux en 2008 dans le Pays de Brest



Source : Insee

Le Conquet fait partie, avec Plougonvelin, Locmaria-Plouzané et Lanildut, des communes qui présentent le **revenu fiscal médian** le plus élevé, supérieur à 20 000 euros par unité de consommation (Source : *Le Pays d'Iroise en chiffres - 2011*).

Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2008.



**La part des ménages imposés** dans le Pays d'Iroise (55%) est également plus importante que dans les autres communes du Pays de Brest, en 2008 (Source : le Pays d'Iroise en chiffres). En 2009, la part des ménages fiscaux imposés du Conquet est de 60,3% (Finistère : 55%) (Source : Insee). Elle est de 66 % sur Plougonvelin. Les services sociaux du département du Finistère confirment effectivement que le secteur du Conquet est un des plus privilégié du Finistère mais qu'il peut cependant cacher des situations « de misère ».

D'une manière générale la situation économique nationale se dégrade y compris pour les travailleurs et les retraités. Sur le Conquet les situations de « retraités pauvres » ne sont pas significatives. En revanche des demandes d'aide ont pu être faites pour permettre à des enfants de participer à activités de loisirs.

Les minimas sociaux recouvrent l'allocation adulte handicapé (AAH) et le revenu de solidarité active (RSA).

Au 31/12/2011, 56 conquétos perçoivent ces minimums sociaux : 20 personnes relèvent de l'AAH et 36 personnes du RSA.

Part des Bénéficiaires **des minimas sociaux sur les allocataires CAF** – 31/12/2011

(Source : Caisse Allocations Familiales).

|     | Le Conquet | CCPI | Département |
|-----|------------|------|-------------|
| AAH | 6,2 %      | 5,9% | -           |
| RSA | 11,2 %     | 6%   | 12,6 %      |
|     |            |      |             |

Part des bénéficiaires **des aides au logement** au 31/12/2011

(Source : CAF)

|            | Part des bénéficiaires sur les allocataires CAF |
|------------|-------------------------------------------------|
| Le Conquet | 41,9%                                           |
| CCPI       | 30,6%                                           |

On constate que la part des bénéficiaires des minimas sociaux et de l'aide au logement est plus importante sur le Conquet que pour l'ensemble de la CCPI.

Les services sociaux (Centre Départemental d'Action Sociale – CDAS) confirment avoir fait quelques demandes d'aides au fonds de solidarité au logement (factures d'énergie,...).

Les logements sociaux sur le Conquet ne sont pas tous occupés, il semble donc y avoir une satisfaction de la demande. La commune ayant moins de 5000 habitants, elle n'est pas tenue, d'un point de vue réglementaire, de détenir 20% de logements sociaux. En 2007 son taux de logement sociaux était de 7,3% et la commune figurait parmi les communes les mieux équipées (80 logements locatifs publics sur 1099 résidences principales).

Le Scot du Pays de Brest encourage la production de logements locatifs conventionnés. Le Conquet fait partie des communes pour lesquelles un objectif de 5 % minimum du parc des résidences principales est visé.

Part des **allocataires monoparents** (avec enfants) sur les allocataires avec enfants

(Source : CAF)

|            | Au 31/12/11         | En 2009              |
|------------|---------------------|----------------------|
| Le Conquet | 22 % - 47 personnes | 17,6% - 35 personnes |
| CCPI       | 14,1 %              |                      |
| Finistère  | 23,2 %              |                      |
| France     | 20 %                |                      |

La part des familles monoparents est également plus importante au Conquet que sur la CCPI, elle a également augmenté entre 2009 et 2011 puisqu'elles ces familles sont passées de 35 à 47, soit une augmentation de 34%.

Les services sociaux précisent que les parents isolés sont des publics difficilement accessibles, pour lesquels il est important de mettre en place des mesures visant à réduire leur isolement. Des rencontres ont été organisées sur St Renan, par le Centre départemental d'Action Sociale. Elles ne fonctionnent plus : les personnes ayant des problèmes de mobilité pour venir à Saint Renan. En revanche les assistantes sociales se déplacent dans les domiciles.

Allocataires dont **les prestations sociales représentent plus de 75 % de leurs revenus** au 31/12/2011  
(Source : CAF)

|            | 2009 | 2011 | % d'évolution |
|------------|------|------|---------------|
| Le Conquet | 28   | 40   | + 43 %        |
| CCPI       | 400  | 438  | + 9 %         |

Part des bénéficiaires CAF dont les prestations sociales représentent plus de 75 % de leurs revenus  
(Source : CAF)

|            | 31/12/2011 | 2009   |
|------------|------------|--------|
| Le Conquet | 19 %       | 10,9 % |
| CCPI       | 9,8 %      |        |
| Finistère  | 19,8 %     |        |

Les bénéficiaires dont les prestations sociales représentent plus de 75% de leurs revenus ont considérablement augmenté au Conquet entre 2009 et 2011(43%). Ces bénéficiaires représentent également une part bien plus importante que celle de la CCPI.

L'analyse de toutes ces données converge et laisse supposer que, même si la précarité est globalement moins préoccupante en Iroise que sur le Pays de Brest, au sein de l'intercommunalité, des communes, comme Le Conquet, sont plus touchées que d'autres par cette précarité (qui peut d'ailleurs être du niveau national). Il sera intéressant d'étudier si la tendance se confirme au cours des années à venir et comment évolue cette précarité au Conquet afin de définir les actions adaptées à ces situations.

Le projet de la CCPI de créer une épicerie sociale prend ici tout son sens. Restera à en définir la localisation pour prendre en compte les difficultés de mobilité des populations en situations de précarité. En effet les services de transport ne semblent pas donner entière satisfaction notamment au sein de l'intercommunalité. Ils ne facilitent pas, selon certains, les démarches de recherche d'emploi.

L'association « en route pour l'emploi » propose des aides pour les déplacements travail-domicile mais pas pour les déplacements occasionnés par des entretiens d'embauche. Une autre structure sur Brest intervenant dans le domaine de l'insertion par l'économie, assure le transport de ses techniciens depuis leur domicile jusqu'au lieu de leurs interventions.

D'une manière générale, les services sociaux constatent que population rurale est moins mobile et ce d'autant quand elle est en situation de précarité. Ils recommandent donc lorsque l'on met en place une quelconque activité en milieu rural de se préoccuper de la mobilité des publics en précarité.

Le rapprochement de ces éléments ayant trait à la précarité et au niveau de vie met en valeur une singularité du Conquet qui réside dans le fait que deux types de population semblent se côtoyer sur la commune : des personnes en situation de précarité et des personnes à revenus élevés.

Selon les services sociaux départementaux, la commune du Conquet « cache » quelques cas de grande précarité. Ce terme de « cacher » souligne la vigilance qu'il y a sans doute lieu d'avoir lorsque l'on considère la population qui dans sa grande majorité dispose d'un bon niveau de vie. Mais à côté de ces personnes, d'autres, en nombre croissant, et pour une plus grande part que sur le reste de l'intercommunalité, vivent des situations beaucoup plus difficiles. L'enjeu est donc d'avoir conscience de cette dualité.

La question à se poser d'ailleurs est « est ce que les 2 mondes se côtoient ». En effet la précarité engendre souvent un repli sur soi. Les actions en faveur de la rupture de l'isolement, de la création de lien social sont donc souhaitées. Il est important de s'interroger sur les centres d'intérêt de ces personnes, d'aller vers elles, plutôt que d'attendre qu'elles se déplacent, de les intégrer dans les événements. Ces remarques interrogent les pratiques communales notamment en matière de démarches participatives.

## EMPLOI

|                                                                 | Le Conquet<br>- données<br>2008 | Plougonvelin | Brest –<br>données<br>2009 | Finistère –<br>données<br>20008 | France |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------|----------------------------|---------------------------------|--------|
| Taux de chômage<br>1999                                         | 9,4%                            | 11,3         | 15,9                       | 11,2                            | 13,5   |
| Taux de chômage<br>2008                                         | 8,6%                            | 8,9          | 14,3                       | 9,9                             | 11,6   |
| Part des<br>demandeurs de<br>catégorie A2 /<br>total demandeurs | 68%                             | 72%          | 68%                        | 64%                             | 68%    |
| Chômeurs longue<br>durée*                                       | 41%                             | 38%          | 37%                        | 37%                             | 39%    |

*Base de calcul : demandeurs d'emploi de catégorie ABC.*

*Source : Insee*

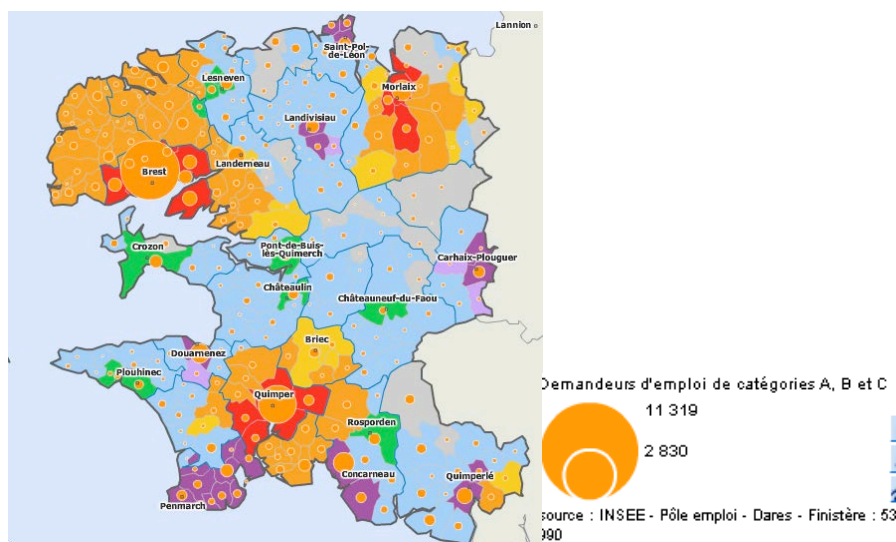
Le taux de chômage est légèrement inférieur (9,4%) à celui du Finistère (11,2%) et nettement moins élevé que celui de Brest.

Fin 2011 il y avait 150 demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C : ce sont des personnes qui sont « tenues de chercher un emploi ». Sur ces 150 personnes, 102 étaient sans aucun emploi, c'est-à-dire de catégorie A (68%), ce qui est du niveau national. Début 2013, le Centre Communal d'Action Sociale annonce 110 demandeurs d'emploi (source Insee).

Le Conquet semble bénéficier globalement d'une légère meilleure situation, si l'on considère le taux de chômage comparativement à Brest par exemple. Il n'empêche que les chiffres montrent que Le Conquet n'est pas épargné par le chômage. La situation semble par ailleurs se détériorer de manière plus importante : les demandeurs d'emploi de la catégorie ABC ont augmenté de 14,5 % entre 2010 et 2011 au Conquet, pendant qu'à Plougonvelin ils baissaient de 1,1 %, et n'augmentaient que de 6% sur Brest.

Du reste proportionnellement **les chômeurs de longue durée** sont plus importants sur le Conquet que sur les autres territoires : 41 % au Conquet et 36 % sur le Finistère. Son « enclavement » est sans doute une des causes de cette situation.

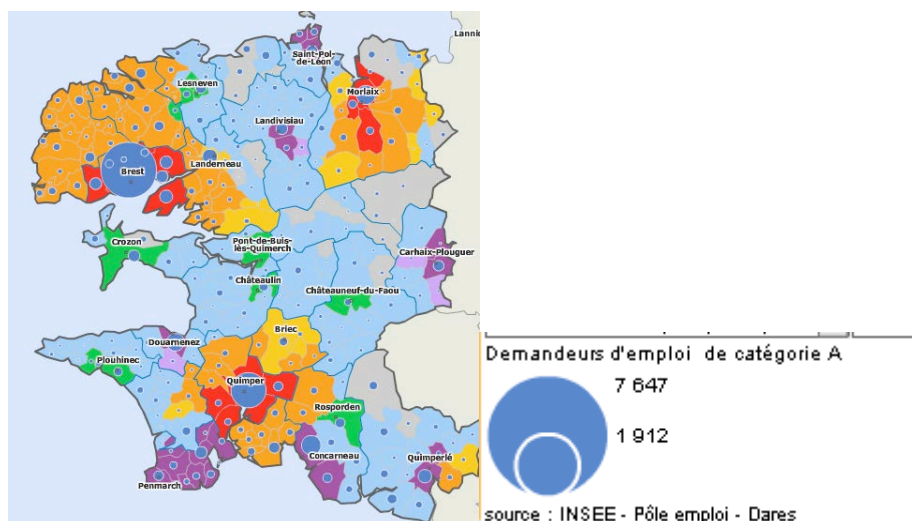
Ainsi les bénéficiaires de la banque alimentaire au niveau du Conquet sont essentiellement des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé et du revenu de solidarité active.



*Source : Atlas du Conseil Général du Finistère - 2011*

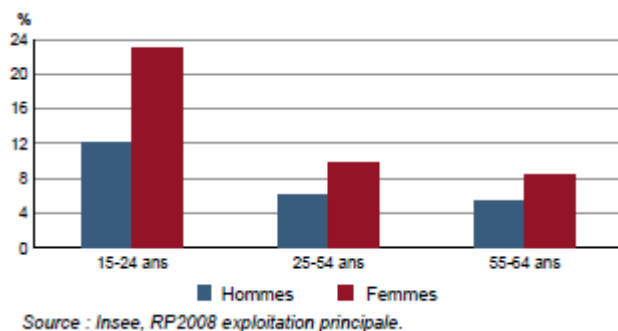
2 Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.





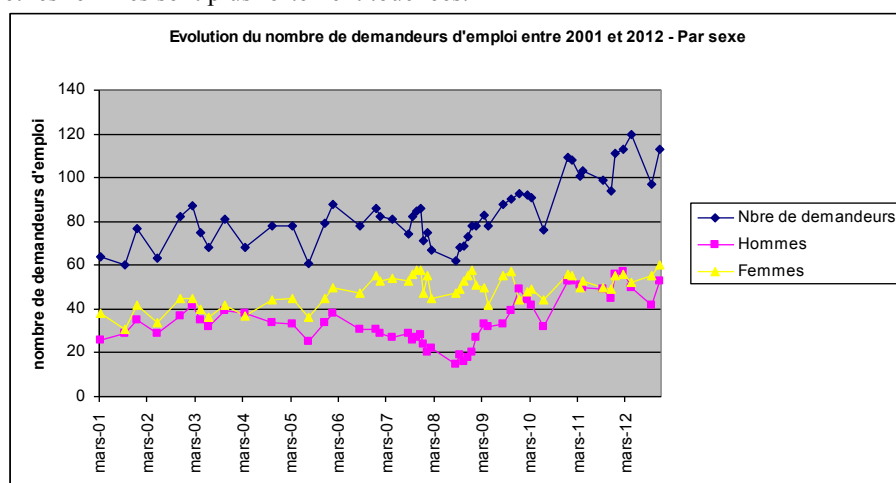
En 2008, c'est surtout la **catégorie des 15/24 ans** qui est touchée et en particulier la population féminine.

Taux de chômage des 15/64 ans par sexe et âge, en 2008



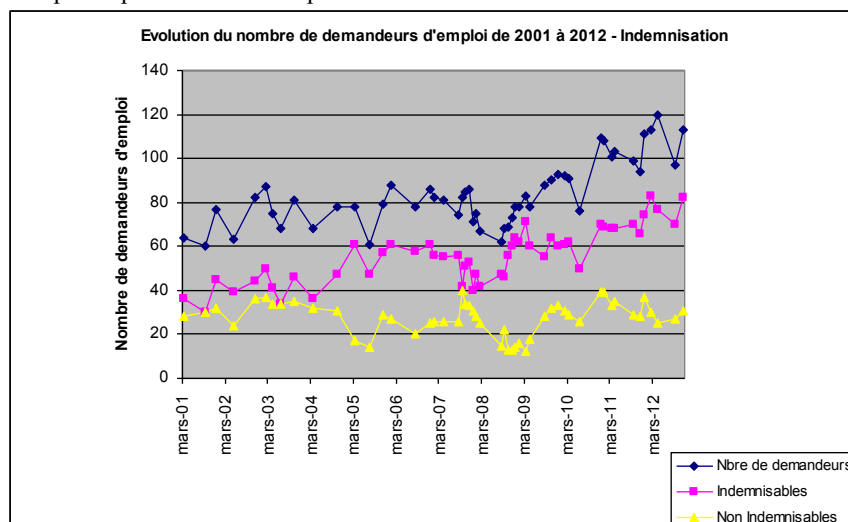
Le phénomène est identique sur le Finistère où l'on note cependant que les jeunes hommes sont plus fortement touchés qu'au sein de la commune du Conquet (taux de chômage d'environ 18%).

**L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi** au Conquet affiche une constante augmentation depuis 2001 et les femmes sont plus fortement touchées.



Source : CCAS du Conquet – Pôle Emploi.

La part des chômeurs indemnisables est supérieure à celle des non indemnisables avec cependant des années où le nombre de chaque catégorie est identique. On peut cependant noter que depuis 2007 l'écart se creuse et que les chômeurs indemnisables ne cessent d'augmenter alors que les chômeurs non indemnisables auraient tendance à ne pas dépasser un certain plafond.



**L'augmentation des chômeurs de 15 à 24 ans** est de 23,8% entre 2010 et 2011. Même si le nombre de chômeurs de cette catégorie n'est que de 26 personnes, l'évolution qui la touche mérite sans doute une attention particulière. Elle n'est que de 4,7 % sur le Finistère, elle a baissé de 6% sur Brest (Source : Insee).

Evolution du nombre de chômeurs de 15 ans à 24 ans entre 2010 et 2011

| Le Conquet<br>- données<br>2008 | Plougonvelin | Brest –<br>données<br>2009 | Finistère –<br>données<br>2008 | France |
|---------------------------------|--------------|----------------------------|--------------------------------|--------|
| 23,8%                           | -32,1%       | -6%                        | 4,7%                           | 2,2%   |

Les actions menées à ce jour sur le territoire en réponse à ces problèmes de précarité sont les suivantes :

- La Communauté de Communes du Pays d'Iroise a signé une convention avec les **Banques alimentaires**, en sus de la collecte nationale.

Elle se traduit par une distribution tous les 15 jours de denrées alimentaires, sur constitution d'un dossier qui renseigne notamment le niveau des revenus.

Il y a ce jour 200 bénéficiaires sur CCPI. Cette aide bénéficie à 15 foyers du Conquet.

La CCPI est en mesure d'accueillir des personnes en logement d'urgence, pour une durée de 4 mois. Dans la réalité les personnes occupent ces logements au-delà de 4 mois. A ce jour aucun habitant du Conquet n'a fait de demandes pour ce type de logement. Village vacances Beauséjour, situé au Conquet, peut répondre à ce genre de problèmes ponctuellement.

- **Des services intercommunaux et permanences dans le domaine de l'emploi :**

La maison de l'emploi est conventionnée avec le Pôle Emploi : des recrutements sont possibles « en direct » sans passer par Pôle emploi. Elle est située au siège de la CCPI à Lanrivoaré.

Une permanence mission locale est disponible pour les jeunes, également à Lanrivoaré.

Une association Intermédiaire, positionnée sur le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (RAIL): effectue des permanences au Conquet tous les mardis matins, elle propose des missions courtes locales.

Un centre d'information des droits des femmes et des familles.

Par ailleurs, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Brest (PLIE) aide les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail. Il a été signé par les 7 communautés de communes du Pays de Brest en 1999. Il réfléchit notamment à ce jour à la problématique de la réinsertion professionnelle des seniors.

## (2) Santé

La commune du Conquet dispose de médecins généralistes en nombre suffisant, selon un avis généralisé. Jusqu'en Mai 2012 il y en avait 4, début janvier il y en a 3, réunis au sein d'un cabinet collectif, dont un a cessé son activité en décembre 2012 et un le fera fin 2013. La reprise semble se dérouler sans problème majeur. Néanmoins, il semble que la commune de Plougonvelin ait également des difficultés à assurer la relève. L'on trouve également un dentiste (seul depuis 1 an et qui sera en retraite d'ici moins de 10 ans), 3 infirmiers, un podologue, une pharmacie.

La maison de retraite dispose en interne d'un infirmier.

La commune propose également un service de portage de repas qui sont confectionnés par la Maison de retraite et livrés à domicile par la maison de retraite.

Toute personne du Conquet et des communes environnantes peut en bénéficier (Trébabu, Plougonvelin,...). La facturation est assurée par les municipalités. Ce service fonctionne depuis 10 ans pour environ 25 foyers constitués essentiellement de personnes seules, âgées qui peuvent ainsi être maintenues à domicile. Il s'est substitué à l'accueil de personnes extérieures à la maison de retraite lors des pauses repas.

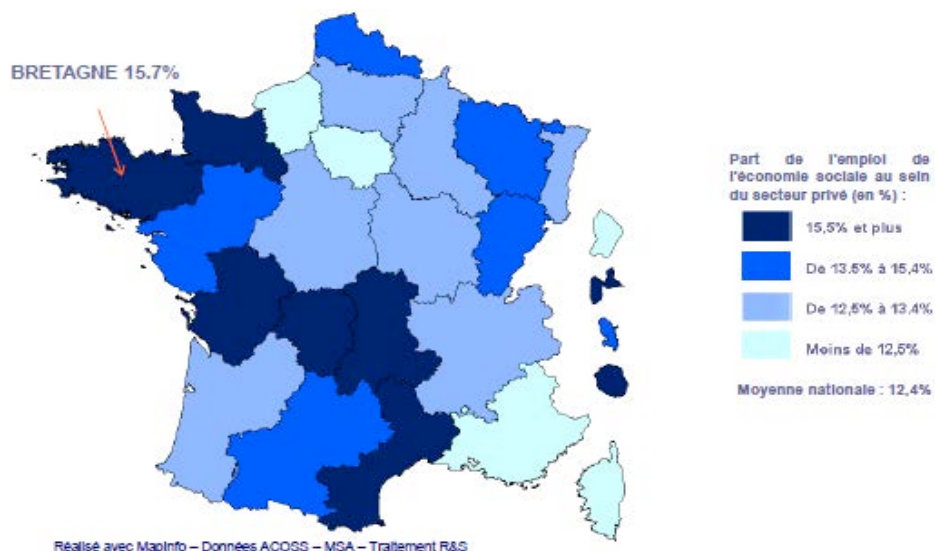
Au niveau régional, le **Plan stratégique régional de santé (PSRS)** a été approuvé en mars 2011. Il définit pour 5 ans les priorités et les objectifs de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en matière de santé.

Il comprend, notamment, un Plan Régional Santé Environnement breton (PRSE) 2011/ 2015, qui a été approuvé en Aout 2011.

## (3) Economie sociale et solidaire (ESS) – Vie associative

Le secteur de l'économie sociale et solidaire regroupe les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

En Bretagne, l'économie sociale et solidaire pèse un peu plus qu'en province et a une importance historique. La coopération est fortement implantée en Bretagne.



|                    | Associations | Fondations | Mutuelles | Coopératives | Total ES |
|--------------------|--------------|------------|-----------|--------------|----------|
| Bretagne           | 10,9%        | 0,4%       | 1,1%      | 3,3%         | 15,7%    |
| France             | 9,6%         | 0,4%       | 0,8%      | 1,7%         | 12,4%    |
| Hors Ile-de-France | 10,5%        | 0,3%       | 0,9%      | 2,0%         | 13,7%    |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2011. Traitement R&S.

Plus d'un emploi privé sur sept se situe dans l'économie sociale en Bretagne. Un ratio nettement supérieur au repère national (12,4%), et à la moyenne des régions, hors Ile-de-France (13,7%).

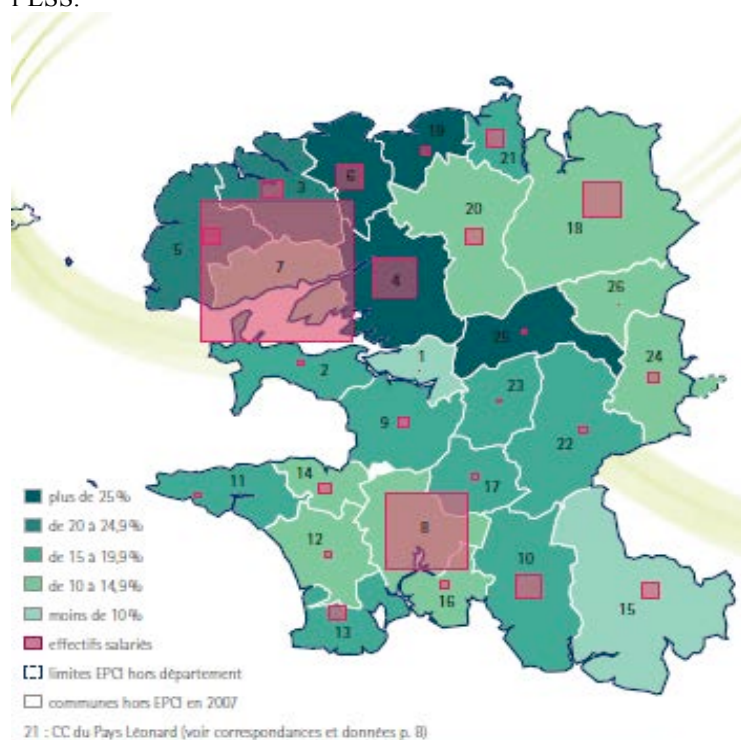
En Bretagne, les structures d'ESS sont essentiellement composées d'associations.

| Nombre d'emplois par familles juridiques pour 1000 emplois – Bretagne - 2006 |           |              |            |       |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|------------|-------|
| Coopératives                                                                 | Mutuelles | Associations | Fondations | Total |
| 26,6                                                                         | 6,6       | 98,2         | 3,2        | 134,6 |

Source : Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale

Le Finistère est le 8ème département français en termes de poids de l'ESS dans l'économie (15,4 % des effectifs salariés contre 9,9 % en France).

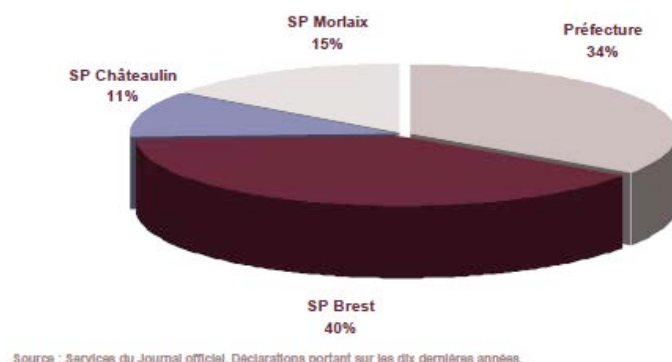
En 2010, au sein du Finistère, Le Conquet fait partie des territoires qui comptent plus de 25% d'emplois dans l'ESS.



#### Poids et volume de l'emploi dans l'ESS selon les EPCI\* en Finistère

Source : GÉOFLAPION - 2008 - INSEE Clap 2007 / Traitement : GRESS Bretagne  
Champ : EPCI, ESS, Ems. de l'économie, effectifs salariés au 31/12  
\* Etablissement public de coopération intercommunale

## Créations en préfecture et sous-préfectures



La préfecture de Quimper enregistre moins de créations (34%) que la sous-préfecture de Brest (40%). Vient ensuite la sous-préfecture de Morlaix, avec 15% du total.

Le Conquet compte 43 associations actives qui agissent dans divers domaines dont les activités sportives ( 8 – 18%), culturelles (9- 21%), maritimes (5- 12%), scolaires et sociales ( 9 – 21%), et autres ( 12- 30%). Ce réseau associatif est donc dense et varié. La dernière association s’est créée en 2009 (dans le domaine du karaté).

Le niveau important des associations maritimes reflète la particularité du territoire dont l’identité est fortement liée à la mer.

Par contre il semble que ces associations ne développent pas d’actions en commun, pas même une fête inter quartier, au regret de certaines personnes. Par contre les habitants sont à l’origine de l’organisation de fêtes de quartier.

La commune apporte un soutien financier aux associations. Des critères liés au nombre de jeunes adhérents sont appliqués, depuis environ 10 ans, pour les associations sportives.

L’ensemble des associations est réuni une fois par an par la mairie, afin d’harmoniser la programmation et d’organiser le prêt du matériel communal. Sauf rares exceptions, les structures ne mutualisent pas leurs équipements.

Certaines personnes rencontrées ont déploré l’absence d’une salle communale qui leur serait attitrée et leur permettrait de réaliser leurs manifestations. Les salles existantes sont jugées peu ou pas disponibles car réservées au Village Vacances Beauséjour, de mai à septembre, à l’exception du mois de juin, uniquement pour les spectacles scolaires.

Entre 2005 et 2008, les associations pouvaient bénéficier de la mise à disposition à tarifs préférentiels de salles au sein de l’Espace Keraudy, à Plougonvelin. Depuis la non reconduction de convention qui liait les 2 municipalités, les associations intéressées se voient appliquer un tarif plein qui les satisfait moins.

Pour satisfaire à la demande des associations, la commune est en cours de réflexion pour la construction d’un espace culturel, par extension du Village Vacances. Cette structure aurait une capacité de 400 places et disposerait d’une estrade. La rédaction du cahier des charges est confiée à la Direction Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

Certains s’interrogent cependant sur l’opportunité de ce projet et notamment sur la réalité des besoins, vu l’existence d’un autre équipement culturel à moins de 7 kms. Il reste cependant à préciser que la capacité d’accueil de la salle en projet est de 400 places, alors que celle de l’espace Kéraudy va jusqu’à 1000. cette structure dispose également d’un personnel attitré (directeur, secrétaire et régisseur), ce qui ne sera pas le cas de celle envisagé pour Le Conquet.

La non reconduction de la convention avec l’espace Kéraudy est regrettée car elle permettait aux écoles de bénéficier à moindre cout du programme « jeune public ».



#### (4) Éducation - accès à la connaissance - culture

##### Scolarité

Le Conquet dispose de deux écoles et d'un collège.

L'école St Joseph, établissement privé compte 5 classes de primaires, et 122 élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; l'école Jean Monet, établissement public, dispose de 5 classes de primaires et réunit 132 élèves. Le collège accueille 10 classes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, ce qui équivaut, au 1<sup>er</sup> septembre 2012, à 221 élèves originaires de Plougonvelin, Trébabu et le Conquet.

Les 3 établissements scolaires partagent très peu de projets en commun si ce n'est une rencontre annuelle sportive organisée par la Mairie et son éducateur sportif.

Elèves scolarisés à la rentrée 2010/2011

|                               | AGE         | PLOUGONVELIN | LE CONQUET | TREBABU |
|-------------------------------|-------------|--------------|------------|---------|
| Ecoles maternelles            | 3 à 5 ans   | 169          | 103        | 26      |
| Ecoles primaires              | 6 à 11 ans  | 268          | 178        |         |
| Collège Dom Michel du Conquet | 12 à 15 ans | 80           | 183        | 3       |
| Collèges extérieurs           |             | 115          | 29         | 24      |

Le collège le plus proche est à Saint Renan. Le collège du Conquet contribue largement à faire du Conquet un lieu de vie convoité car il permet d'effectuer sur le territoire, en complément avec les écoles maternelles et primaires, une bonne partie de la scolarité tout en bénéficiant d'un cadre de vie de grande qualité de vie.

La mairie soutient l'accueil de l'enfance et de la jeunesse par le biais de structures et lieux d'accueil (restauration scolaire/activités périscolaire, bibliothèque, ram...), de moyens humains. Elle accorde également une aide financière pour certaines activités (piscine, voile), et pour le ramassage scolaire des écoles du Conquet en complément du Conseil Général du Finistère et de la CCPI.



##### Culture

La commune dispose d'une bibliothèque pour tous (statut associatif). Elle emploie un salarié dont le coût est pris en charge par la commune depuis 2010. La commune assure également l'entretien du local qui est communal.

Le dynamisme de cette structure est reconnu : elle attire la population des villages environnants.

La commune ne dispose pas de cinéma – le plus proche est à Plougonvelin.

La présence d'un espace culturel à Plougonvelin est appréciée par les personnes rencontrées. A l'époque où un « pass » existait certains conquétos en disposaient.

La commune accueille des cours de breton ds ses locaux également des cours de bretons, en partenariat avec l'association « La Mer en Livres ». Les cours sont assurés par l'association SKED.

## Ecole de musique

Coopération intercommunale entre Le Conquet, Locmaria Plouzané et Plougonvelin permet d'encourager la pratique musicale.

La démarche est soutenue par la CCPI et le Conseil Général du Finistère.

## (5) Sports et loisirs

Les associations sportives représentent 18 % des associations conquétoises. Elles sont ressenties comme étant très actives. Certaines performances sportives locales sont reconnues au niveau régional et récompensées notamment pour le judo, le karaté...

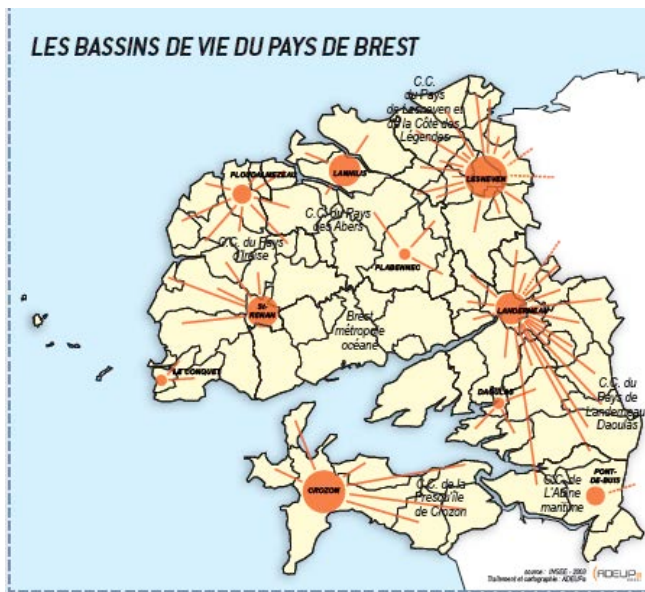
Ce secteur se caractérise par une coopération inter communale entre le Conquet et plougonvelin : chaque commune soutenant des activités complémentaires à l'autre.

| Le Conquet | Plougonvelin |
|------------|--------------|
| -          | football     |
| judo       | -            |
| baskett    | -            |
| -          | hand         |
| karaté     | -            |

La commune dispose de deux salles de sports dont une récente qui date de novembre 2008 (plateau sportif de 1200 m2). Elle est équipée pour accueillir toutes les associations sportives ainsi que les établissements scolaires. Une autre salle de sport plus ancienne qui date de 1980 mais qui a fait l'objet d'une réfection en 2004 (plateau sportif de 900 m2) existe.

Un problème de relève du bénévolat d'animation a été évoqué pour certains clubs sportifs. C'est donc la pérennité de ces structures qui est en jeu, avec un impact pour les jeunes générations pratiquantes.

L'ensemble des services disponibles sur la commune en font un bassin de vie, identifié comme tel par le Schéma de Cohérence territoriale du pays de Brest. Selon la définition de l'Insee « le bassin de vie » constitue la plus petite maille territoriale sur laquelle s'organise la vie quotidienne des habitants. Dans chaque bassin de vie, les habitants accèdent à l'essentiel des services, pour autant qu'ils ne soient pas en situation de précarité....



<sup>3</sup> Cet office a été créé en 1999, à l'initiative du Conseil Régional de Bretagne avec le soutien du Ministère de la communication et de la Culture.

## **FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES « Social »**

| <b>Territoire</b>                                                                                              |                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                  | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                                    |
| Continuité du cursus scolaire sur la commune (maternelles, primaires, collège).                                | Perte d'une classe de l'école publique pour la rentrée 2013 (une autre avait fermé il y a 2 ans).                                                    |
| La plupart des collégiens sont scolarisés au Conquet.                                                          | Absence de crèches.                                                                                                                                  |
| L'ensemble des services enfance jeunesse qui apporte un dynamisme à la ville.                                  | Vieillesse des assistantes maternelles.                                                                                                              |
| Echanges intergénérationnels entre l'accueil jeunes, le conseil municipal des jeunes et la maison de retraite. | Peu de partenariat entre les 3 établissements scolaires.                                                                                             |
| Club du 3 <sup>e</sup> âge.                                                                                    | Le taux d'occupation de la maison de retraite est à son maximum, Besoin d'une autre maison de retraite en raison du vieillissement de la population. |
| Des médecins en nombre suffisant, avec une reprise qui semble s'effectuer.                                     | Maison de retraite non conventionnée.                                                                                                                |
| Une vie associative importante.                                                                                | Besoin d'une structure d'accueil des personnes âgées non dépendantes.                                                                                |
|                                                                                                                | Absence de travail en commun des associations                                                                                                        |
|                                                                                                                | Enclavement du territoire « handicapante » pour les personnes en recherche d'emploi, lié au transport collectif.                                     |
|                                                                                                                | Une précarité de la population plus importante que sur l'ensemble de la CCPI.                                                                        |
|                                                                                                                | La montée du chômage et son importance.                                                                                                              |
|                                                                                                                | La croissance du chômage des jeunes.                                                                                                                 |
|                                                                                                                | Moyens de transport collectifs peu adaptés (durée du transport et trajet) qui handicape les personnes en situation de précarité.                     |
|                                                                                                                | Un écart de niveau vie entre les populations.                                                                                                        |
| <b>OPPORTUNITES</b>                                                                                            | <b>MENACES</b>                                                                                                                                       |
|                                                                                                                | Risque de « désertification » des écoles dans 5/10 ans.                                                                                              |

| <b>Politiques communales pour le Territoire</b>                                                 |                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                   | <b>Faiblesses</b>                                                               |
| Accueil enfance jeunesse couvrant les différentes tranches d'âge et besoins de la journée.      | Pas d'activités pour les adolescents (+ 17 ans), jeunes de 20 ans et étudiants. |
| Accueil loisirs apprécié par les communes périphériques.                                        |                                                                                 |
| Soutien de la commune en direction du collège privé.                                            |                                                                                 |
| Soutien financier accordé par la mairie pour certaines activités « jeunesse » (piscine, voile). |                                                                                 |
| Intervention de l'éducateur sportif communal dans les écoles.                                   |                                                                                 |
| Soutien financier des associations par la commune.                                              |                                                                                 |
| Travail de la commune avec un ESAT.                                                             |                                                                                 |
| Conseil municipal des jeunes (gouvernance).                                                     |                                                                                 |
| Pratique des réunions publiques de quartier pour l'aménagement urbain.                          |                                                                                 |
| <b>Opportunités</b>                                                                             | <b>Menaces</b>                                                                  |
| Projet d'un espace culturel qui pourrait intégrer les principes du développement durable.       | Politique non développée d'accueil des jeunes ménages.                          |
|                                                                                                 | Politique non développée en faveur de la montée de la précarité.                |

| <b>Politiques supra communales</b>                                                                                                                                                                                       |                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                                                                                                                            | <b>Faiblesses</b>                          |
| Accueil enfance jeunesse qui s'appuie sur une mutualisation intercommunale (contrat enfance jeunesse).                                                                                                                   |                                            |
| Coopération entre communes pour les activités sportives.                                                                                                                                                                 |                                            |
| Solidarité inter villages pour développer la fréquentation des établissements scolaires du Conquet avec participation à la restauration scolaire (collège).                                                              |                                            |
| Coopération intercommunale pour le ramassage scolaire des écoles (Plougonvelin et le Conquet).                                                                                                                           |                                            |
| Réunion de tous les adjoints aux affaires sociales par la CCPI.                                                                                                                                                          |                                            |
| Décentralisation de services par le biais de permanences dans les locaux de la commune : assistantes sociales du centre départemental d'action sociale fois par mois, établissement national des invalides de la marine. |                                            |
| Convention de la CCPI avec les banques alimentaires, en sus de la collecte nationale.                                                                                                                                    |                                            |
| Logements d'urgence.                                                                                                                                                                                                     |                                            |
| Centre local d'information et de coordination gérontologique (CCPI).                                                                                                                                                     |                                            |
| Des services / permanences dans le domaine de l'emploi (CCPI).                                                                                                                                                           |                                            |
| Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Brest (PLIE), au niveau du Pays de Brest.                                                                                                                             |                                            |
| <b>Opportunités</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>Menaces</b>                             |
| Réflexion en cours sur des épiceries sociales (CCPI).                                                                                                                                                                    | Ecart qui se creuse entre les populations. |
| Projet de créer un « bistrot mémoire » ( accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer »).                                                                                                            |                                            |
| Volonté de la CCPI d'intensifier le partenariat avec le Centre départemental d'action social du Conseil Général (meilleure remontée des problèmes : délinquance,...).                                                    |                                            |
| Plan stratégique régional de santé.                                                                                                                                                                                      |                                            |

| <b>Pratiques internes de la commune</b>                                            |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Forces</b>                                                                      | <b>Faiblesses</b> |
| Accueil loisirs et restauration scolaires : tarifs basés sur le quotient familial. |                   |
| <b>Opportunités</b>                                                                | <b>Menaces</b>    |
|                                                                                    |                   |

## f) Un dynamisme commercial et artisanal

En préalable, il est important de préciser que l'analyse ci-dessous a été produite à partir des données communiquées par la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que par la Chambres des Métiers.

Le critère retenu pour déterminer si l'activité est commerciale ou artisanale repose donc sur la forme juridique et non pas sur l'activité comme le propose l'Insee.

Ainsi doivent s'inscrire au registre des métiers, les personnes indépendantes, physiques ou morales qui exercent une activité mentionnée sur une nomenclature et qui n'emploient pas plus de 10 salariés.

Les activités qui consistent en des actes de commerce doivent être inscrites au registre du commerce, également en référence à une nomenclature.

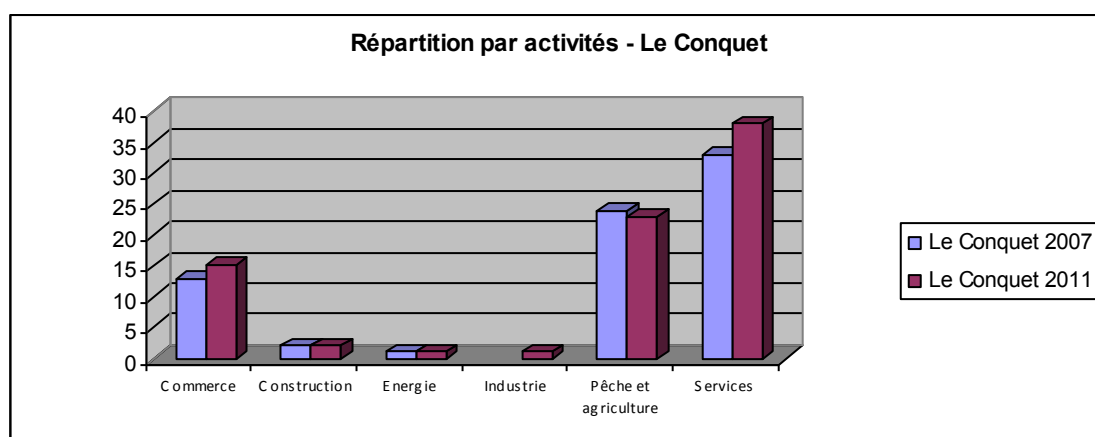
### (1) Une activité commerciale fortement représentée

En 2007, la commune du Conquet comptait 73 commerçants<sup>4</sup>. En 2011 ils sont au nombre de 80.

|            |      | Commerce | Construction | Energie | Industrie | Pêche et agriculture | Services | Total |
|------------|------|----------|--------------|---------|-----------|----------------------|----------|-------|
| Le Conquet | 2007 | 13       | 2            | 1       |           | 24                   | 33       | 73    |
|            | 2011 | 15       | 2            | 1       | 1         | 23                   | 38       | 80    |
| CCPI       | 2007 | 158      | 20           | 15      | 14        | 88                   | 300      | 595   |
|            | 2011 | 187      | 52           | 27      | 20        | 83                   | 373      | 742   |

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ce sont prioritairement **les activités** « services », « pêche » et « commerce » qui sont les plus représentées, en 2011. Les « services » regroupent, notamment, l'enseignement / la santé / l'action sociale, l'hébergement/restauration, les activités financières / immobilières, les services aux entreprises / particuliers, les transports. Le « commerce » réunit le commerce de gros et de détail.



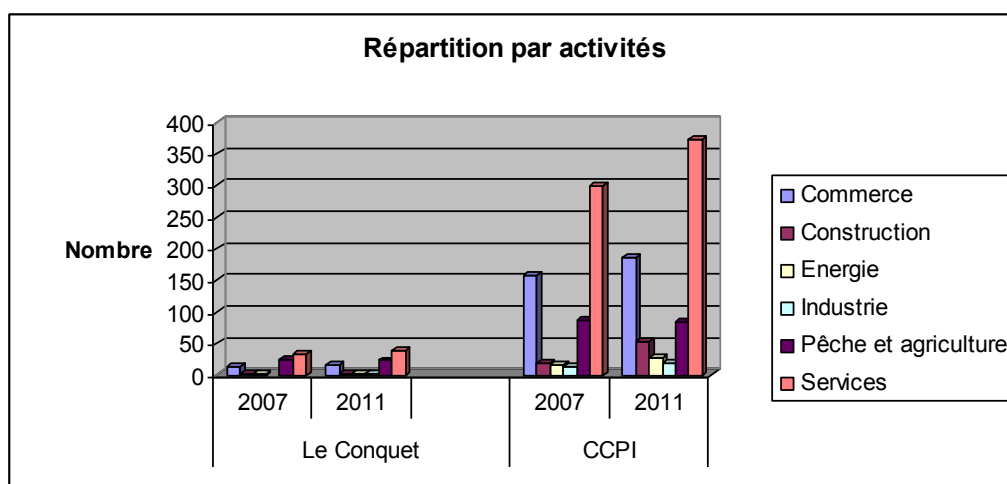
Source : CCI

Ce sont surtout les « services » et le « commerce » qui connaissent les plus fortes croissances entre 2007 et 2011.

Au niveau de la CCPI, ce sont également les « services » et le « commerce » qui sont les plus représentés et affichent la plus forte hausse.

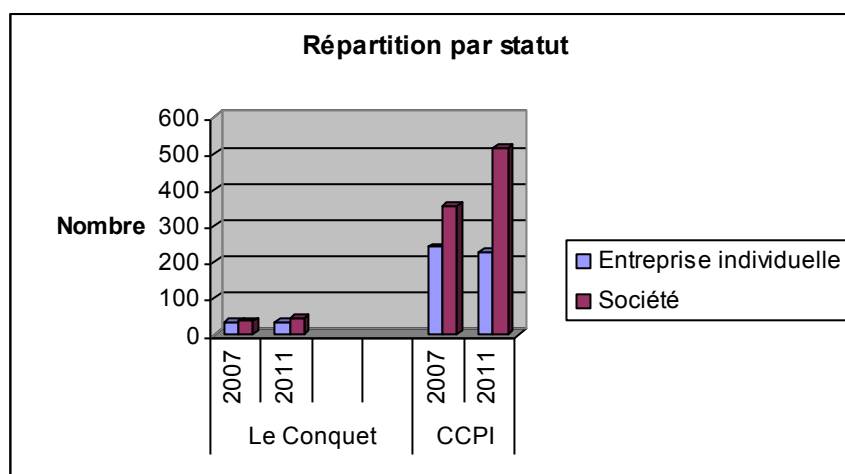
<sup>4</sup> Ces données excluent les commerçants susceptibles d'avoir le « double statut » artisans commerçants, qui sont déjà comptabilisés dans les chiffres fournis par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ce sont les établissements qui sont dénombrés.





Pour ce qui concerne **le statut**, en 2007, le statut d'entreprise individuelle et celui de société sont d'un niveau équivalent<sup>5</sup>. En 2011, le statut « société » prend légèrement les devants.

Au sein de la CCPI le statut société prédomine sur les deux années avec un léger recul en 2011 du statut d'entreprise individuelle.



L'analyse des données par **ancienneté des établissements** révèle l'importance des établissements ayant moins de 5 ans d'ancienneté, que ce soit pour Le Conquet ou pour la CCPI.

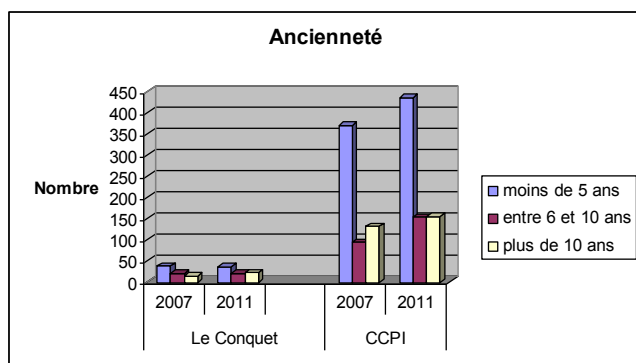
Pour Le Conquet la part des « moins de 5 ans » représente plus de la moitié des établissements, ce taux est passé légèrement en dessous des 50% en 2011. Pour la CCPI, la part des « moins de 5 ans » atteint les 62% en 2007, pour régresser à 56% en 2011.

Cela traduit certainement l'attractivité du territoire et le renouvellement du tissu artisanal. Mais peut refléter aussi une certaine fragilité, liée au « cap des 5 ans » que les établissements doivent franchir pour avoir une certaine assurance de la pérennisation de leur activité.

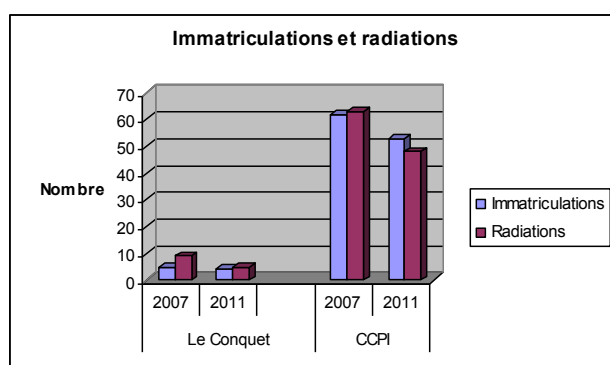
Cependant lorsque l'on considère les taux d'évolution, on s'aperçoit que pour Le Conquet ce sont les + 10ans qui accusent la plus forte augmentation entre 2007 et 2011 et les 6/10 ans pour la CCPI. Ce qui tendrait à confirmer la pérennisation des établissements.

Cette analyse serait à compléter par une étude du taux de pérennité des établissements qui permettrait de connaître le % d'établissements qui cessent leur activité au bout de leur 1<sup>er</sup> anniversaire, puis de leur deuxième,...cinquième.

<sup>5</sup> Les données communiquées par la CCI sont « hors auto entrepreneurs ».

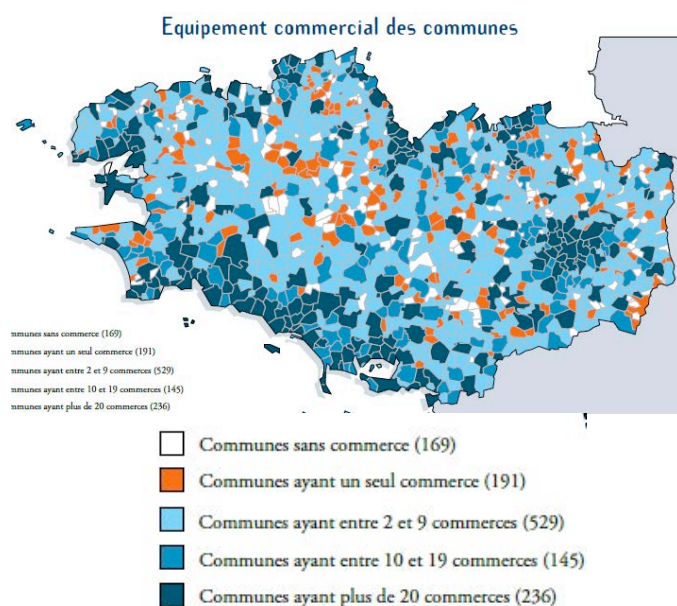


Le mouvement des établissements traduit que les radiations ont été plus importantes que les immatriculations en 2007 au Conquet, pour devenir presque équivalentes en 2011. Le mouvement accuse une baisse plus importante sur la CCPI avec à l'inverse un dépassement des radiations par les immatriculations en 2011.



Au final la densité commerciale est relativement importante puisqu'elle est de 287 établissements pour 10 000 habitants en 2007 et de 297 en 2011. Nous ne disposons pas de données comparatives pour d'autres communes ou à d'autres échelles.

Une analyse plus fine au niveau du commerce de détail démontre que la commune du Conquet fait partie des communes les mieux équipées. Le commerce de détail comprend l'hygiène/santé et l'alimentaire, l'équipement de la personne, l'équipement de la maison, les commerces généralistes, le secteur culture / loisirs et services qui regroupe des commerces spécialisés dans la librairie, les articles de sport, le dépôt-vente et les tabac-presse.



Source : CCI Bretagne - Champ : ORC - données 2012

## (2) Une densité artisanale importante

En 2010, la densité artisanale en Bretagne est plus élevée (144 /10 000 habitants) que la moyenne nationale (141 / 10 000 habitants). Plus d'un salarié breton sur dix est employé dans l'artisanat.

Le Finistère occupe le premier rang avec 29,3 % des entreprises artisanales bretonnes, suivi par le Morbihan (25,7 %) juste devant l'Ille-et-Vilaine (25,6 %). Les Côtes-d'Armor comptent moins d'une entreprise sur 5.

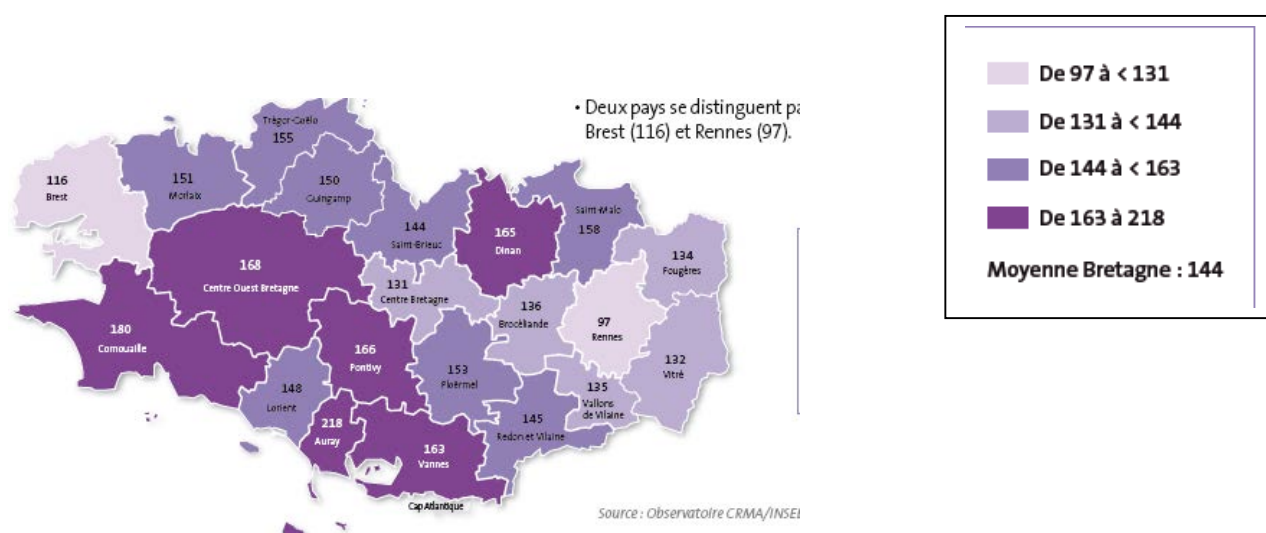
L'Ille-et-Vilaine se place en tête pour le nombre de salariés (29,3 %), devançant le Finistère (26,9 %) suivi du Morbihan (26,3 %). Les Côtes-d'Armor confirment leur position en retrait en plafonnant à 17,5 % des salariés bretons.

Le Pays de Brest fait partie des pays bretons qui affichent les plus faibles densités artisanales (116 pour 10 000 habitants) et la densité des salariés artisanaux ne compense pas la faible densité des entreprises.

Il présente également une progression des salariés inférieure à la moyenne régionale (30,5 % comparé à 31,4).

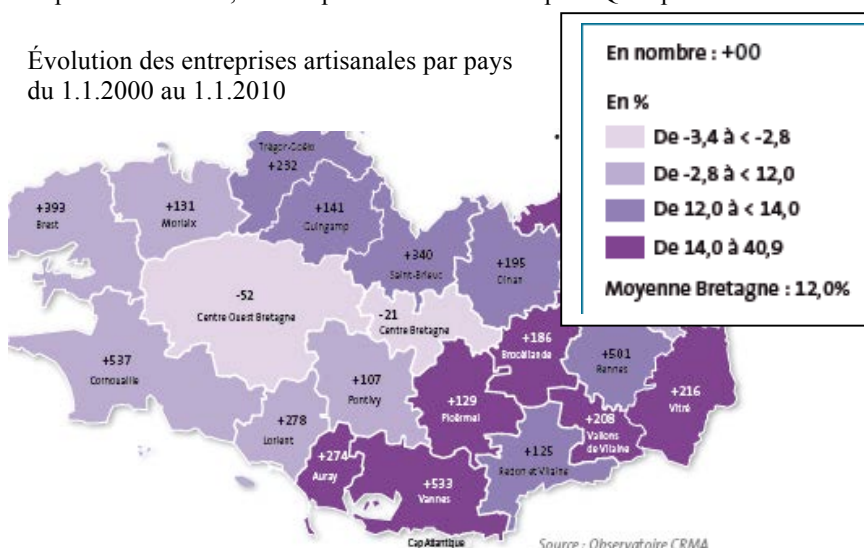
Densité d'entreprises artisanales par pays au 1.1.2010

(Source : « les chiffres de l'artisanat breton - Entreprises, dirigeants, salariés - Chambre des Métiers »



En 2006 la densité artisanale du Conquet était de 146 artisans pour 10 000 habitants, comparée à une densité de 156 pour le Finistère, de 112 pour Brest et de 197 pour Quimper. Elle est donc relativement importante.

Évolution des entreprises artisanales par pays du 1.1.2000 au 1.1.2010



Le Pays de Brest pays connaît une progression de l'artisanat en retrait par rapport à la moyenne régionale, même si elle reste positive (+9,3%).

En revanche le Pays de Brest connaît une plus grande progression que celle de la Région pour le BTP, que ce soit pour le nombre de salariés ou le nombre d'entreprises.

Evolution de l'artisanat par pays bretons, par métiers, entre 2000 et 2010.

(Source : Chambre des Métiers).

|              | Bretagne                  |                        | Pays de Brest             |                        |
|--------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|
|              | Evolution des entreprises | Evolution des salariés | Evolution des entreprises | Evolution des salariés |
| Alimentation | +1,4%                     | + 13,8%                | -2,3 %                    | + 1,8%                 |
| BTP          | <b>+30,1%</b>             | +30,6%                 | <b>+ 30,4 %</b>           | <b>+ 33,4 %</b>        |
| Production   | +6,9%                     | -7,1%                  | - 2,8 %                   | - 14,5 %               |
| Services     | +2,8%                     | <b>+61,3%</b>          | - 0,9 %                   | <b>+ 58,5 %</b>        |
| TOTAL        | + 12 %                    | + 31,4 %               | + 9,3 %                   | + 30,5 %               |

**Entre 2007 et 2011, le nombre d'artisans<sup>6</sup> a progressé de 18% au Conquet**, comparativement à une croissance de 11% sur la CCPI, soit nettement plus que pour le Pays de Brest.

Ils étaient 34 en 2007, ils sont 40 en 2011.

En 2011, ce sont surtout les secteurs « alimentation » et « services » qui sont les plus représentés.

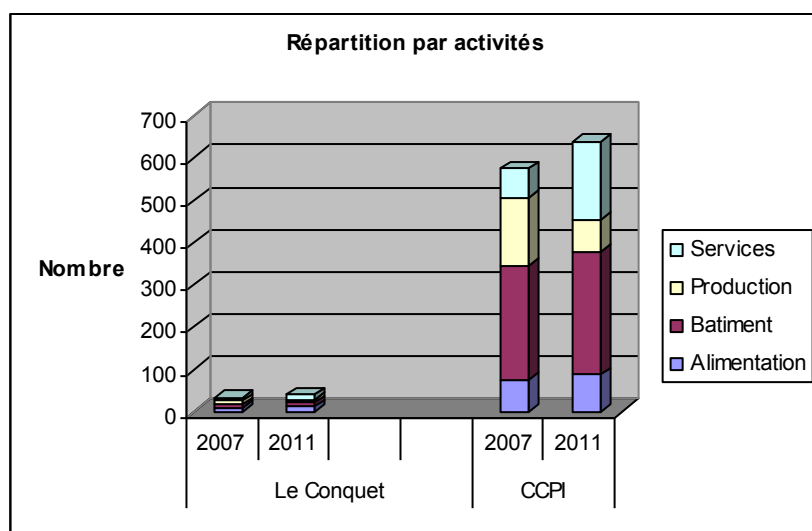
Les services connaissent la plus forte hausse, suivi du bâtiment et de l'alimentation.

Au sein de la CCPI, ce sont également les services qui affichent la plus forte croissance, puis l'alimentation et le bâtiment.

**Evolution du nombre d'artisans par secteur d'activité entre 2007 et 2011**

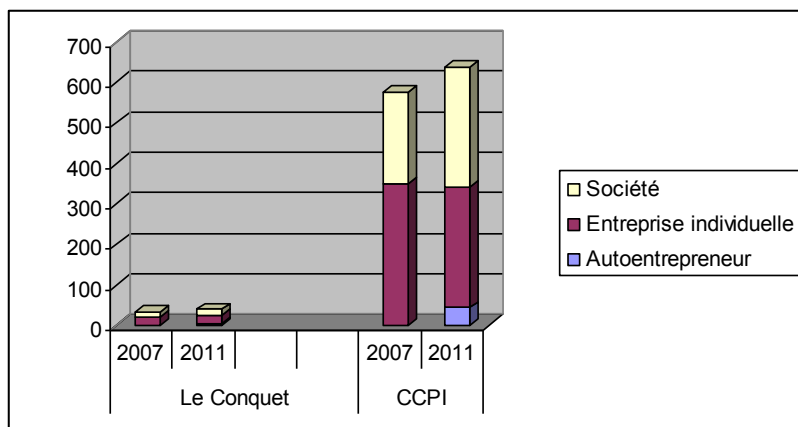
(Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

|            |      | Alimentation | Bâtiment | Production | Services | Total |
|------------|------|--------------|----------|------------|----------|-------|
| Le Conquet | 2007 | 10           | 7        | 10         | 7        | 34    |
|            | 2011 | 12           | 10       | 6          | 12       | 40    |
| CCPI       | 2007 | 77           | 269      | 160        | 69       | 575   |
|            | 2011 | 88           | 290      | 7          | 184      | 639   |



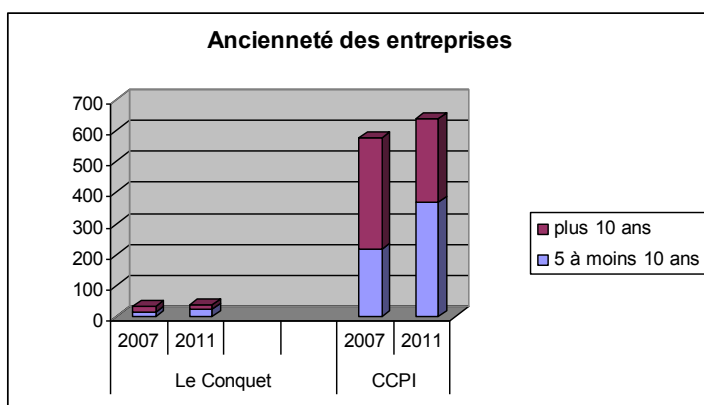
<sup>6</sup> Le nombre communiqué par la Chambre des métiers inclut également les artisans commerçants ( qui ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie).

**Le statut le plus représenté au Conquet est celui d'entreprise individuelle.** Pour la CCPI c'est également le cas en 2007, alors que le statut « société » devient plus important en 2011. Il est important de noter l'apparition du statut d'auto entrepreneur créé en 2008. Ils sont 5 au Conquet en 2011.



En 2007, ce sont **les entreprises de plus de 10 ans qui sont les plus importantes au Conquet (56%)**, ce qui témoigne d'une stabilité du secteur. En 2011 les entreprises les plus nombreuses ont entre 5 et 10 ans d'ancienneté, elles représentent 63% des entreprises. Le changement s'explique par l'arrivée des auto-entrepreneurs.

On observe le même phénomène sur la CCPI.

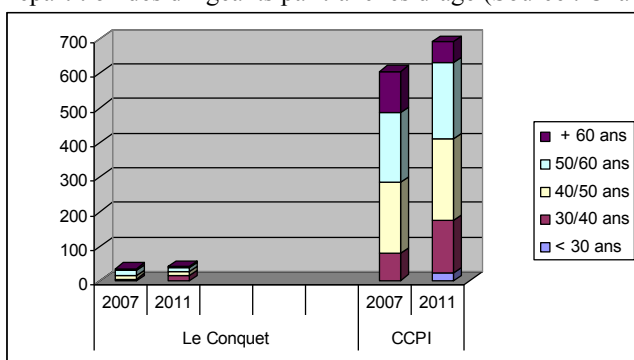


Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

En 2007, **les artisans de plus de 50 ans représentent 51 % des dirigeants**. En 2011, ils ne représentent plus que 36% des effectifs. Cette évolution s'explique par la forte poussée des dirigeants de moins de 40 ans et en particulier de la tranche 30/40 ans, et est sans doute liée à l'apparition du statut d'auto entrepreneur.

Le même rajeunissement de la population des artisans s'observe pour l'ensemble de l'intercommunalité. Il est important toutefois de noter que d'ici environ 10 ans, plus de 30% des artisans pourront cesser leur activité.

Répartition des dirigeants par tranches d'âge (Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat)



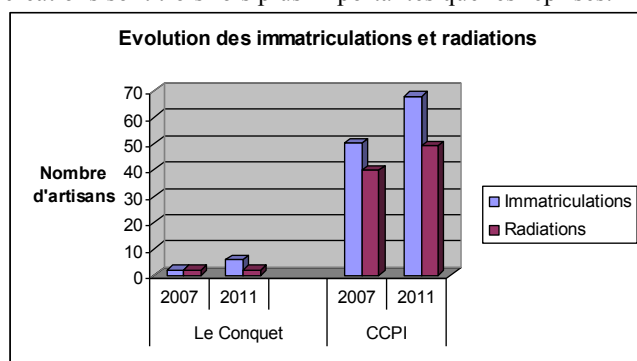


En 2007, les **immatriculations et les radiations** enregistrées pour la commune du Conquet sont équivalentes. En 2011 les immatriculations sont supérieures aux radiations. Cela témoigne d'un dynamisme de l'artisanat, dans la mesure où cela signifie qu'il y a « plus d'entrées que de sorties ».

Les immatriculations en 2007 sont dues à des reprises. En 2011 elles s'expliquent en majorité par des créations, qui sont d'ailleurs 2 fois plus nombreuses que les reprises. Ces éléments témoignent de l'attractivité du territoire. Les radiations sont exclusivement dues à des cessions.

Au sein de la CCPI les créations sont six fois plus importantes que les reprises, en 2011, alors qu'elles ne l'étaient que deux fois plus en 2007. Au Conquet elles sont deux fois plus importantes.

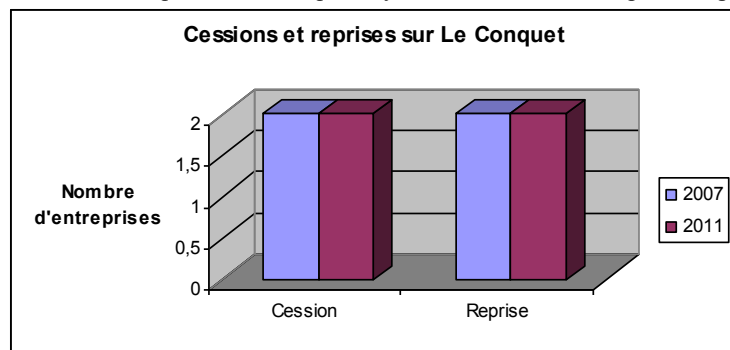
En 2010, au niveau du Finistère (département qui concentre le plus grand nombre de créations bretonnes), les créations sont trois fois plus importantes que les reprises.



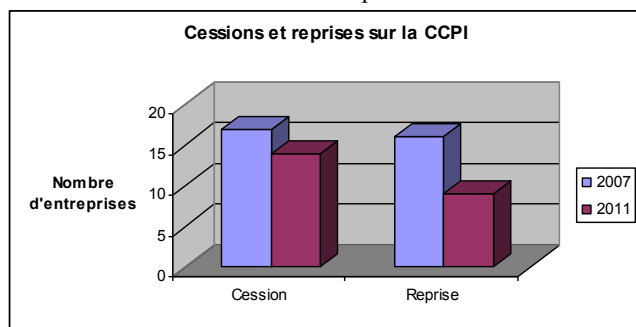
| Le Conquet | Immatriculations |          | Radiations   |          |
|------------|------------------|----------|--------------|----------|
|            | Créations        | Reprises | Disparitions | Cessions |
| 2007       | 0                | 2        | 0            | 2        |
| 2011       | 4                | 2        | 0            | 2        |

L'analyse plus précise des immatriculations et des radiations permet de comprendre les causes du mouvement observé.

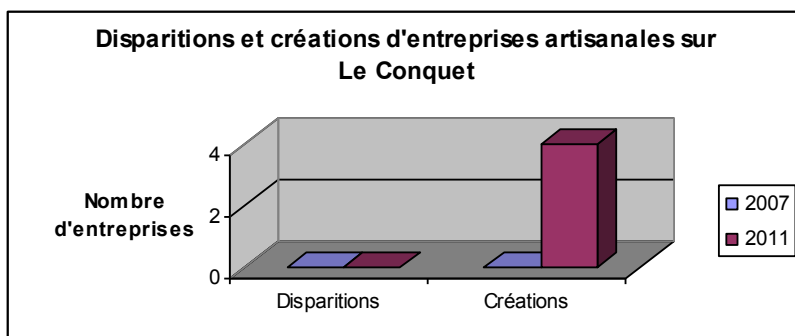
L'on constate que sur le Conquet il y a autant de cessions que de reprises sur les deux années étudiées.



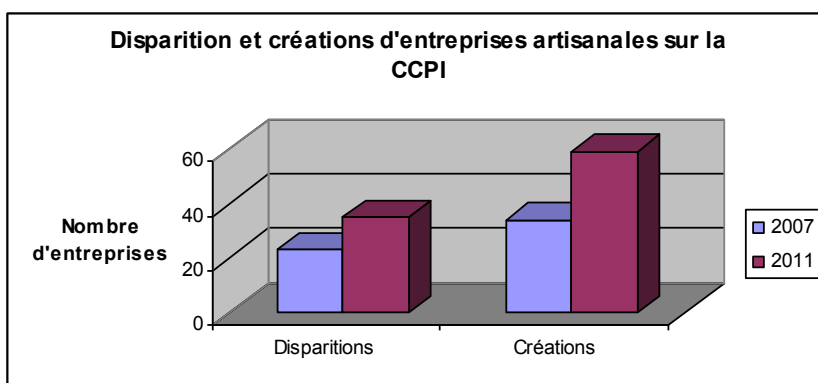
Ce n'est pas tout à fait le cas sur la CCPI. Les raisons qui peuvent expliquer que les reprises soient inférieures aux cessions peuvent être, notamment : l'acheteur a pu décider de reprendre mais pas sous le statut de l'artisanat, la reprise a pu s'effectuer par une structure déjà existante, il a pu également y avoir des décalages d'enregistrement administratif... Quoiqu'il en soit l'équivalence de niveau entre les cessions et les reprises traduit une bonne valorisation du patrimoine artisanal sur Le Conquet.



L'attractivité qu'exerce le territoire pour les artisans est confirmée par l'analyse des disparitions et créations. Au cours des années 2007 et 2011, aucune disparition n'a été enregistrée. En revanche des créations ont eu lieu.



Par comparaison, au cours des mêmes années, la CCPI a connu des disparitions qui ont cependant été compensées par des créations.



Au total, en cumulant les données communiquées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (statut artisan et statut artisan /commerçant confondus) et celles transmises par la Chambre de Commerce et d'Industrie (uniquement statut commerçants, déduction faite des commerçants ayant également le statut d'artisans), on aboutit aux chiffres suivants :

Nombre d'artisans et de commerçants

|            | 2007 | 2011 | % d'évolution |
|------------|------|------|---------------|
| Le Conquet | 107  | 120  | + 12 %        |
| CCPI       | 1170 | 1381 | + 18 %        |

Source : CMA et CCI.

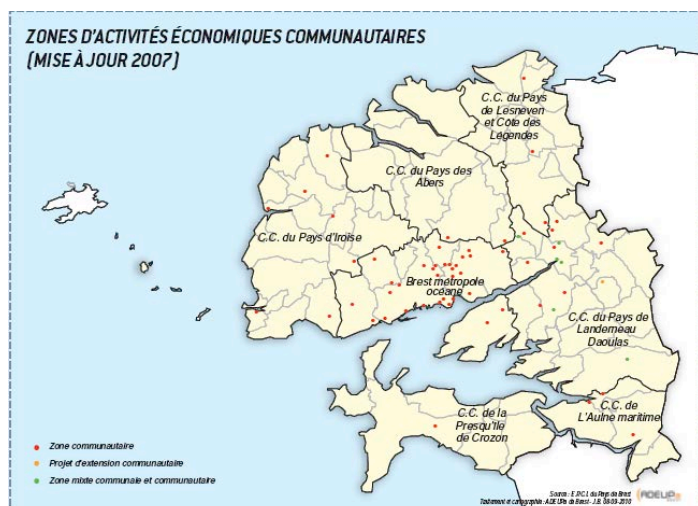
La commune, comme nous l'avons vu précédemment, se caractérise par des densités importantes tant pour le commerce que pour l'artisanat.

De ce fait le Conquet offre à ses habitants et à ses touristes des services et prestations qui répondent à une grande variété de leurs besoins quotidiens. Ceux-ci vont même jusqu'à une certaine spécialisation, puisqu'on peut y trouver une esthéticienne, un podologue,... Cette situation s'explique, comme l'ont fait remarquer, certaines des personnes rencontrées, par la distance qui sépare Le Conquet de la ville de Brest (environ 25kms).

Le Conquet dispose depuis environ dix ans, d'une zone artisanale intercommunale, mise en place à l'occasion de la création du « parking des îles ». Elle est intégralement occupée depuis 2012. Elle accueille un office notarial, deux pêcheurs, les ateliers techniques de la commune, le parking proposé aux personnes se rendant sur les îles et plus récemment un artisan qui intervient dans le domaine de la réparation navale. C'est donc une ZA mixte.

Sur l'ensemble de la CCPI il y a 6 ZA. Selon le Scot du Pays de Brest, dans leur grande majorité elles sont polyvalentes, même si certaines ont plutôt une vocation industrielle, artisanale ou commerciale.

Il ne sera pas créé de nouvelles zones dédiées aux activités artisanales sur la commune.



Pour le secteur restauration, 4 restaurants se sont créés au cours des quatre dernières années. A ce jour ils sont au nombre de 12 au Conquet. Ces créations sont intervenues après la fermeture de l'hôtel Sainte Barbe en 2006. Après plusieurs années d'incertitude, qui désolait nombre d'habitants du Conquet, voire même des personnes non résidentes, l'annonce d'un projet de création d'un nouveau un hôtel-restaurant de type quatre étoiles au Conquet redonne des perspectives intéressantes.

Certaines personnes s'interrogent sur la pérennité des restaurants et commerces récemment ouverts, notamment en dehors de la période estivale. D'autres, en revanche, restent confiants car ils constatent, qu'en sus des habitants consommateurs, le Conquet attire tout au long de l'année de nombreux brestois qui affectionnent particulièrement le Conquet comme « promenade du dimanche ». Par ailleurs certains restaurateurs, hôteliers changent de clientèle en hiver en accueillant, par exemple, soit des diners d'affaires, ou en offrant des « repas ouvriers ». Un seul restaurant n'est pas ouvert toute l'année et ferme l'hiver. La majorité des activités commerciales bénéficient donc également d'une clientèle locale tout au long de l'année, issue du village, de Brest ou du Pays d'Iroise.

D'une manière général, il y a peu de commerces saisonniers sur Le Conquet.

Le Conquet disposait il y a 30/40 ans d'une des plus grosses entreprises de construction du canton, elle employait 100 personnes. Cet établissement fournissait le nombre le plus important d'emplois sur la commune (100 personnes non exclusivement conquétoises). L'activité n'a pas été reprise.

Les personnes rencontrées sont attentives au dynamisme local et ont bien noté que toutes les fermetures d'établissements qui s'étaient produites ces dernières années avaient fait l'objet de reprises, si ce n'est un commerce de bonbons qui n'a pas réussi à perdurer, et qui, le recul aidant ne semblait pas raisonnablement promis à un bel avenir. L'existence d'un accompagnement personnalisé proposé par le service « développement économique » de la CCPI permet sans doute d'expliquer le fait que ce genre de situation reste exceptionnel.

Quoi qu'il en soit le dynamisme commercial et artisanal du Conquet apporte une animation certaine au centre ville. L'opération de rénovation engagée par la commune en 2005 a contribué à cette vitalité. La création de zones bleues libérant des places de parking occupés par les voitures ventouses (à destination les îles) a été, en outre, favorable à la vie commerciale

A noter qu'un projet de « zone 20, 30 » va également se concrétiser prochainement.

Par ailleurs, la commune se mobilise pour promouvoir son activité commerciale par l'édition d'un annuaire des professionnels qu'elle destine aux nouveaux habitants du Conquet.

L'opération de développement du commerce et de l'artisanat (ODESCA) pilotée par le Pays de Brest marque bien l'enjeu pour le territoire. Un des axes de ce programme porte sur l'« innovation commerciale ». Il offre, par exemple, en 2013, aux entrepreneurs la possibilité de participer à des séances de travail afin de se familiariser avec les usages de l'informatique et d'internet.

Il reste que certains attendent de la mairie un plus grand soutien à l'installation, ne serait ce que pour des aspects techniques, de logistique : sans doute une piste de réflexion à conduire avec les porteurs de projets.

La mairie s'intéresse, en outre, au SPAR, établissement de la distribution de 834 m<sup>2</sup>, dont l'activité n'est pas à la hauteur des espérances alors que ce commerce, situé en plein centre ville, permet aux habitants sans moyen de locomotion de s'approvisionner localement.

A plus long terme le développement commercial et artisanal de la commune se trouve confronté aux limites foncières qui restreindront certainement l'implantation de nouvelles activités.

Bien que nombreux sur Le Conquet, les commerçants ne parviennent pas à se fédérer autour de projets : l'association des commerçants n'existe plus et il semble difficile de les mobiliser collectivement.

### **(3) Les commerçants / artisans et le développement durable**

Les activités commerciales, artisanales et industrielles ont un impact sur l'environnement. Que ce soit au niveau de la consommation d'énergie et d'eau, de la production de déchets et de gaz à effet de serre, de la gestion des eaux souillées, de la conception des produits,...

Ainsi sur le Conquet, 3 établissements sont ICPE : la déchetterie du port, la coopérative armoricaine d'avitaillement également liée à l'activité de pêche et le garage Renault. Tous trois sont concernés par le régime « déclaration ». La coopérative et le garage sont soumis à des contrôles tous les cinq ans (Source : Dreal).

Les ICPE, selon la loi du 19/7/1976, sont des installations « qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, l'environnement, la conservation des sites et des monuments, ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ». Toutes les installations classées font l'objet de règles de fonctionnement qu'elles doivent respecter afin de ne pas porter atteinte à l'environnement humain ou naturel. Suivant l'importance des dangers ou des nuisances qu'elles représentent pour leur environnement, des contraintes concernant leur implantation et leur mise en fonctionnement sont définies par 3 régimes de classement, du moins exigeant au plus exigeant : la déclaration, l'enregistrement, l'autorisation.

La loi de 2005 sur l'accessibilité s'inscrit tout à fait dans le sens du développement durable en préconisant l'accessibilité de "tous à tout". Il s'agit de prendre en compte tous les types de handicap, et d'assurer l'accessibilité "à tout" en développant la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports. Cette loi prévoit une accessibilité des transports et bâtiments publics pour tous en 2015.

La Chambre de Commerce et d'Industrie, conformément à son rôle d'accompagnement des commerces, propose des actions en faveur du développement durable. Après avoir proposé des « chéquiers conseil » qui permettaient de disposer d'un accompagnement développement durable, elle lance, pour 2013/2014, un appel à candidature régional en partenariat avec l'Ademe et quelques intercommunalités comme la CCPI, en direction de la grande distribution. Il est proposé à dix grandes et moyennes surfaces (GMS) de démontrer leur exemplarité dans le domaine des déchets, de l'énergie, de l'eau, des transports et déplacements. Les cibles concernées sont les clients consommateurs, les fournisseurs, les salariés. Dans le cadre de ce dispositif elles vont bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'étude qui les aidera à faire un état des lieux de la situation environnementale, un bilan des pratiques et à définir des objectifs.

Une re mobilisation des collectivités sera également organisée au travers de réunions organisées par la CCI en partenariat avec la CCPI sur le thème de l'accessibilité. En effet à ce jour très peu de commerçants sont aux normes, et il apparaît nécessaire de les sensibiliser. Or les collectivités ont un rôle de relais d'information locale. D'une manière générale il semble que « tout soit à faire en terme de développement durable auprès des commerçants » dans le Finistère. Le frein principal évoqué est le peu de soutien financier proposé.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne accompagne les artisans et commerçants dans l'élimination de leurs déchets dangereux par des opérateurs conventionnés. Ces opérations donnent lieu à des labellisations et à des valorisations. Sont notamment concernés les garages, les imprimeurs, les photographes, les professionnels du nautisme, ...

Sur Le Conquet, un certain nombre de restaurateurs (fin 2012) collectent leurs huiles alimentaires usagées. Elles font appel à un opérateur agréé. Ces huiles servent à la production de biocarburants. Certains établissements collectent également le marc de café qui est réutilisé pour fabriquer des buchettes.

Le Conquet est donc un village attractif : on peut y trouver une grande variété de prestations, s'y soigner, s'y cultiver, s'y distraire.

Cette attraction est plutôt valorisante pour ce petit village qui selon des propos rapportés « vit toute l'année ». Cependant cette attraction masque certaines fragilités.

## B. Mais un bassin de vie à la vitalité fragile

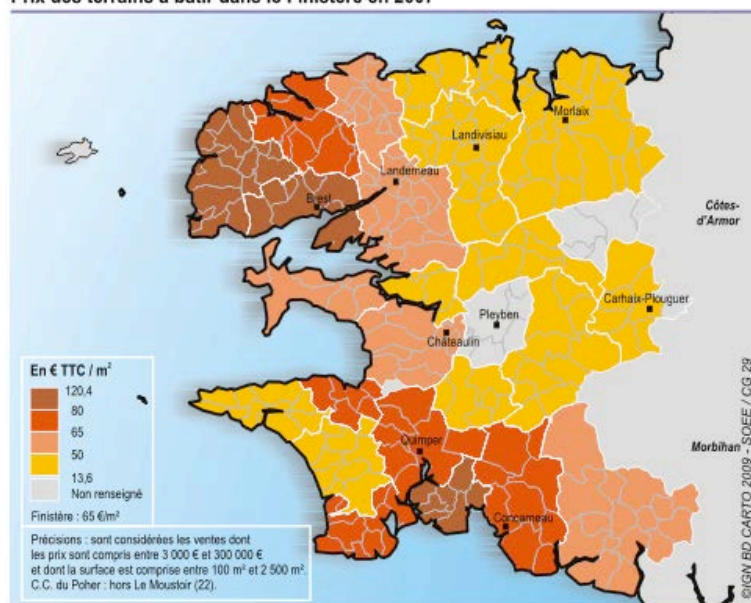
### a) Un foncier de moins en moins accessible

Selon le Scot du Pays de Brest, approuvé en novembre 2011, l'urbanisation littorale a progressé de 70 % en 25 ans. Les communes littorales bénéficient d'une forte attractivité à la fois dans le cœur d'agglomération ainsi que dans les communes périurbaines.

Entre 1984 et 2005, la consommation foncière est de 5,3 % pour les communes littorales du Pays de Brest, ce qui est proche de la valeur régionale pour cette catégorie de communes.

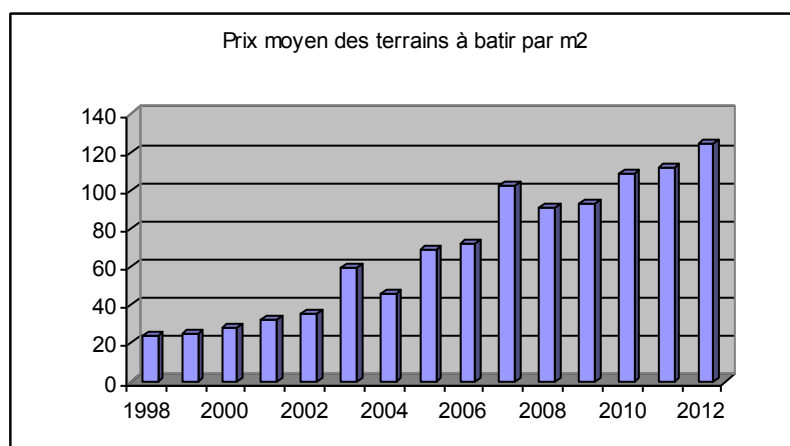
Globalement, pour les communes littorales, la conjugaison de ces éléments entraîne une certaine tension foncière tant sur les terrains à bâtir que sur l'immobilier d'occasion.

Prix des terrains à bâtir dans le Finistère en 2007



Ainsi, le prix des terrains à bâtir sur Brest, entre 2006 et 2008 est à 120 euros le m<sup>2</sup>. Sur Saint Renan les prix seraient de : 200 euros / m<sup>2</sup>, comparé à 115 euros à Millizac.

Les prix des terrains à bâtir, sur le Conquet, vont jusqu'à 170 euros / m<sup>2</sup> voire plus pour les terrains les plus coûteux (situés en bord de mer). D'autres terrains peuvent être vendus entre 100 et 120 euros/m<sup>2</sup> ou en deçà.



Source : Mairie du Conquet



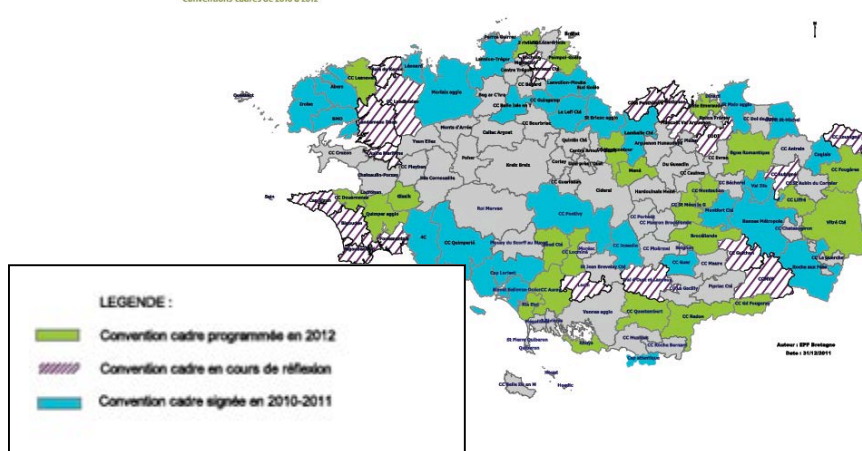
En outre, les **terrains à bâtir** ont connu de très fortes hausses entre 2005 et 2008.  
 Au sein du pays de Brest, les communes littorales affichent des augmentations entre 25% à 35 % par an.

Certaines personnes rencontrées déplorent la politique non volontariste de la mairie en matière de maîtrise foncière. Elle n'a pas acquis de terrain pour aménager des constructions à des prix plus abordables pour les jeunes ménages. Ce sont essentiellement des promoteurs privés qui ont construit. Seulement 2 lotissements communaux existent sur le Conquet : le premier date de 1970, à Lochrist, le second date de 1998 (lotissement « Gwell mor »).

Ce sont souvent des retraités venant hors du département qui se portent acquéreurs de maisons au Conquet. Grâce au produit de la vente de leur propriété ils peuvent acquérir facilement des maisons, ce qui conduit à une surévaluation des prix, d'où une spéculation foncière.

Les personnes notent que la mairie pourrait faire valoir son droit de préemption. La convention signée par la CCPI, en 2010/2011, avec Foncier de Bretagne pourrait être aussi un outil intéressant à l'avenir pour la Commune.

Conventions-cadres de 2010 à 2012



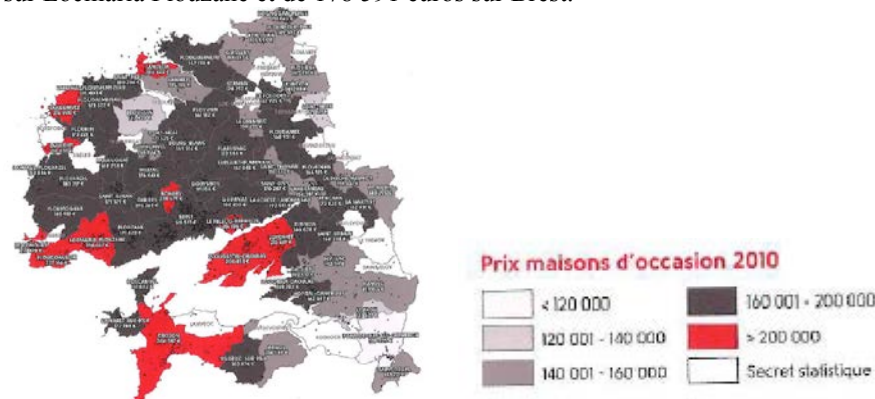
Source : Foncier de Bretagne – rapport d'activité 2011

Les transactions sur le bâti ancien sont également impactées.

On observe qu'elles sont les plus nombreuses sur le Pays de Cornouaille et le Pays de Brest (75 % des transactions départementales pour 80 % de la population finistérienne).

C'est sur ces mêmes territoires que les prix moyens relevés sont également les plus élevés (respectivement en 2007, 179 679 € et 186 266 € TTC). Ce marché a également connu des hausses importantes du prix de vente (de l'ordre de 10% par an entre 1999 et 2007).

Selon l'Observatoire de l'habitat (Adeupa), Le Conquet fait partie des communes qui affichent les prix sur le bâti ancien les plus élevés (216 478 euros). Sur Plougouvelin les prix sont de 237 166 euros, de 214 667 euros sur Locmaria Plouzané et de 178 591 euros sur Brest.



Source : Observatoire de l'habitat – Adeupa – Février 2012

D'une manière générale à ce jour le foncier reste très cher sur le Conquet et plus que dans les villes environnantes.

A l'inverse, le Conquet fait partie du groupe des communes dont la densité en logements sociaux est la plus faible dans le pays de Brest et inférieure à celle de l'agglomération de Brest. A noter cependant que le Conquet n'est pas soumis à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain qui impose 20% de logements sociaux. En 2011, la mairie dispose de 79 logements sociaux dont 64 collectifs et 15 individuels.

En 2007 l'ensemble de la CCPI ne compte que 5,4% de logements sociaux et le Conquet fait partie après Trébabu ; Saint Renan, et Ploumoguier, des communes les mieux dotées (7,3%) et se situe dans les objectifs fixés par le Scot du Pays de Brest.

La commune du Conquet se caractérise par sa petite superficie, son attractivité, des milieux naturels exceptionnels qui font l'objet de protection. L'ensemble de ces éléments font que la surface urbanisable potentielle est faible. A ce jour son développement ne peut se faire qu'au Sud Est, et elle devient de plus en plus limitée au fur et à mesure que les années passent.

### **Une politique d'urbanisation prenant insuffisamment en compte la qualité architecturale**

Lors des entretiens après des acteurs locaux et habitants, des erreurs de construction sont mentionnées et considérées comme de véritables verrues dans le paysage (l'hôtel Sainte Barbe<sup>7</sup>, le crédit maritime qui a remplacé l'ancien bar des sports, l'hôtel de Bretagne au dessus de vieilles maisons historiques du Conquet).

De nombreuses personnes rencontrées ont évoqué à regret ce qu'elles appellent un manque d'exigences concernant les constructions. Selon elles, les cahiers des charges ne sont pas adaptés, notamment pour les constructions « non traditionnelles » qui ne sont soumises à aucune règle, à l'inverse des constructions « traditionnelles ». Cela se traduit par un manque d'intégration des nouvelles constructions et une banalisation du patrimoine architectural du Conquet. Les personnes expriment leur souhait de voir la commune s'engager dans un travail d'analyse de son identité afin d'en tenir compte dans ses projets d'urbanisation.

Le problème du mitage a été également évoqué.

Le projet d'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) mené à ce jour par la commune répond à l'attente exprimée par la population.

### **Une fuite des jeunes ménages qui remet en cause la mixité sociale et générationnelle**

La forte attractivité exercée par les territoires côtiers, conjointe à un coût élevé du foncier sélectionne le type de ménages qui s'y installent (arrivée de couples salariés accédant à la propriété, notamment de cadres).

L'analyse des revenus fiscaux ne donne pas tort à cette représentation. En effet le revenu net moyen déclaré en 2009 au Conquet est 1,16 fois supérieur à celui du Finistère (source Insee).

La nature des logements proposés (77,7% des logements sont de 3 pièces), le coût du foncier trop élevé pour les jeunes ménages conduit un bon nombre d'entre eux, pourtant natifs du Conquet, à se porter acquéreur dans les communes limitrophes (Plouarzel, Ploumoguier) où ils parviennent à trouver des logements à des prix plus abordables. Ces jeunes travaillent pourtant souvent sur la commune.

La part des logements en location est nettement plus faible au Conquet (20,7%) que sur la ville de Brest (51,8%) et également inférieure au niveau départemental (28,7%). Il est établi que les personnes propriétaires de leur logement ont, en général, un niveau de vie plus élevé que les personnes en location. Cette donnée peut constituer un indicateur sur le niveau de revenus des personnes résidant au Conquet.

A noter également que certaines personnes s'inquiètent des répercussions du projet d'AVAP de la commune en terme d'exigences architecturales qui pourraient encore plus contraindre les projets de construction des ménages aux revenus modestes.

Si la fuite des jeunes ménages se confirmait, elle pourrait faire du Conquet une « commune aisée du littoral », une « commune réservée aux nouveaux riches » selon les propos de personnes rencontrées. Elle aurait également un impact sur la pyramide des âges en raison de la baisse de la natalité déjà observée.

Dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) de son PLU, la commune affirme son souhait d'encourager l'installation des jeunes ménages par de l'accession à la propriété et le maintien des logements sociaux.

---

<sup>7</sup> La confirmation récente de la reprise de cet hôtel permettra à terme de résoudre ce problème.

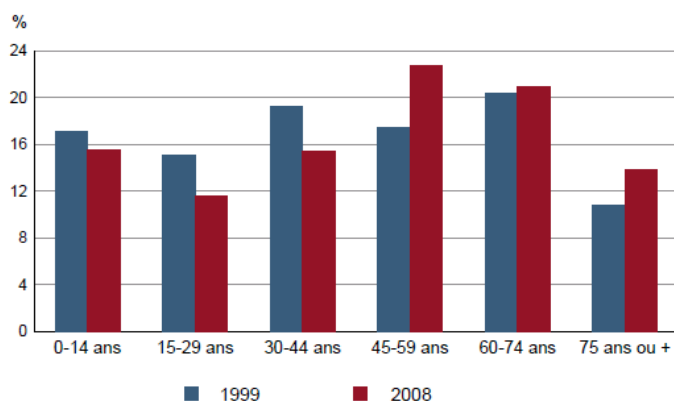
Mais son « ex centrage » vis-à-vis des pôles d'emploi lui permettra t'elle de concrétiser ses objectifs, en raison du coût de plus en plus important des déplacements liés aux prix du pétrole. Sa réflexion sur l'urbanisation doit donc intégrer l'aspect déplacement et emploi.

Par ailleurs certains habitants soulèvent également la question suivante : « est ce que la commune peut assurer son équilibre financier sans accroître son urbanisation », cette réflexion soulève la question des priorités que se fixera la commune pour les prochaines années. Sachant que par ailleurs, à terme, les projets de construction se trouveront limités par la superficie du territoire.

## b) Un vieillissement de la population

Entre 1999 et 2008 la part de la population de 0 à 44 ans baisse au bénéfice de la part de la population de + 45 ans qui croît.

Evolution de la population par grande tranche d'âge (*Source : Insee*)



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

La conséquence de cette évolution se manifeste par le fait qu'en 2008, 34,7% de la population du Conquet a plus de 60 ans (contre 24 % pour le Finistère).

Le vieillissement de la population du Conquet est donc un phénomène qui s'amplifie. Le nombre de femmes de 65 ans et plus est plus important que celui des hommes, en 2008 : 425 et 254.

En 2008, 49,7% des ménages sont des retraités. Sur l'ensemble du département ce taux n'est que de 37,2%. Il n'est que de 22,5 % sur Brest.

Le vieillissement de la population du Conquet est ressenti comme problématique par l'ensemble des personnes rencontrées.

En effet, l'économie d'une commune vieillissante est dépendante des dépenses de la population retraitée et de son pouvoir d'achat. Même si l'arrivée des néo retraités qui s'installent au Conquet peut avoir une fonction de « dopage » de l'activité économique, en raison des revenus que ces populations drainent, on peut aussi s'interroger sur l'impact d'une éventuelle baisse du pouvoir d'achat à venir de certains retraités en raison du système de financement des retraites.

Par ailleurs, il est clair que si la tendance du vieillissement ne parvient pas à être inversée, elle re questionnera la nature des services et équipements proposés par la commune (nombre de médecins, accueil en maison de retraite, aides à domicile, aménagements urbains, classes dans les écoles, accueil enfance jeunesse...).

Il est donc important que la commune définisse sa stratégie d'accueil afin d'adapter ses politiques publiques.

En effet, les dynamiques démographiques, définissent l'organisation et la structure des territoires à travers l'habitat, les déplacements, l'occupation des sols, l'offre de services et d'équipements...

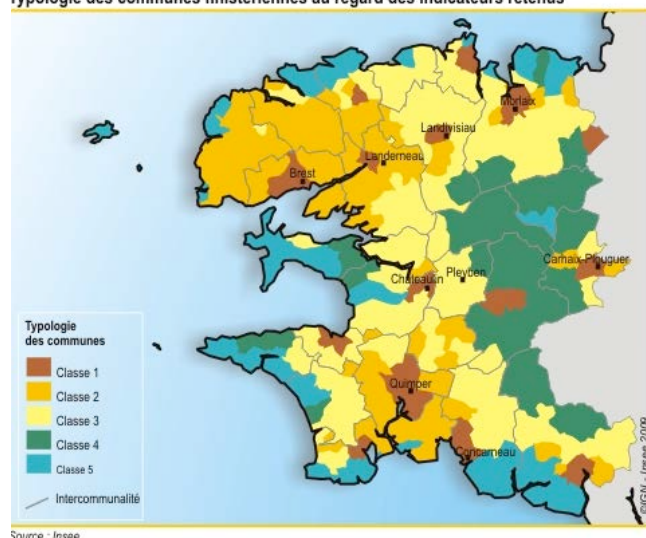
Cette évolution de la pyramide des âges semble également se faire sentir au niveau du dynamisme associatif. En effet certaines structures (clubs sportifs) sont inquiètes sur la pérennité de leurs actions dans l'hypothèse où le relais des équipes d'animation ne serait pas pris par les jeunes.

Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable (ou « fort ») lorsqu'il est supérieur à 100, c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler. Bien que les tranches d'âge proposées par l'Insee ne correspondent pas exactement à celles utilisées pour le calcul de ce taux, le rapport des 0/19 ans et des 65 ans et plus sur celui des 20/64 ans situe bien la problématique de la commune.

Il est de 88% en 2008, comparé à un taux de 76 % sur le département et de 64% sur Brest.

Une étude de l'Insee, réalisée en 2006, classe les communes du Finistère en 5 catégories. La commune du Conquet est bien classée parmi les territoires dont la population est âgée.

Typologie des communes finistériennes au regard des indicateurs retenus



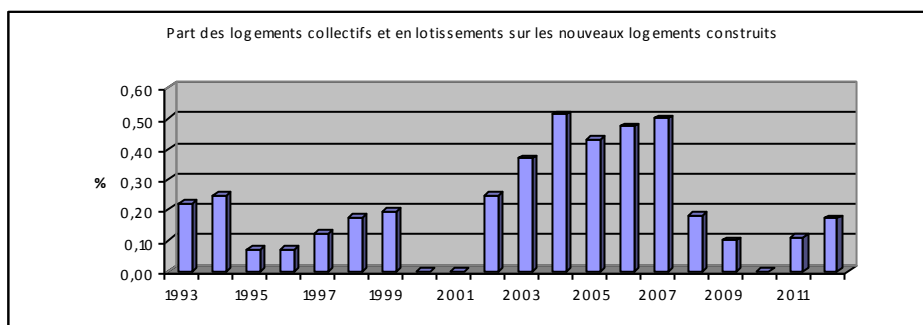
|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Classe 1 | Ce sont les pôles urbains. Le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs. Une forte proportion d'actifs travaille et vit dans la même commune. La densité de population et d'artificialisation des sols est importante.                                                                                                                                                                                     |
| Classe 2 | Ce sont les communes banlieues ou périurbaines. La part des enfants et des 25/54 ans est plus importante que sur le département, à l'inverse la part des 65 ans et plus est plus faible. Les actifs travaillent rarement sur leur commune et font des trajets courts (moins de 15 kms) pour se rendre à leur travail.                                                                                              |
| Classe 3 | La part des jeunes adultes est élevée dans ce groupe de communes. Globalement, le taux d'emploi est plus élevé que dans les autres classes. Les ménages ont des revenus plus modestes. Le nombre d'emplois est inférieur au nombre de travailleurs y résidant. La densité de la population est faible ainsi que l'artificialisation des sols.                                                                      |
| Classe 4 | Ce sont des communes rurales avec une faible densité de population. La population est âgée. Les communes perdent des habitants.                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Classe 5 | Ce sont des communes littorales. La population est âgée. Les nouveaux habitants sont âgés. La densité de population et l'artificialisation des sols est importante. Plus de 13% des sols de ces communes sont artificialisés, contre moins de 8 % sur le département (Corinne Land Cover 2006). La proportion de résidences secondaires est plus importante qu'ailleurs. Les revenus des ménages sont plus élevés. |

### c) Une artificialisation des sols et une pression sur les espaces naturels et agricoles non négligeable

#### L'ampleur de l'artificialisation

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

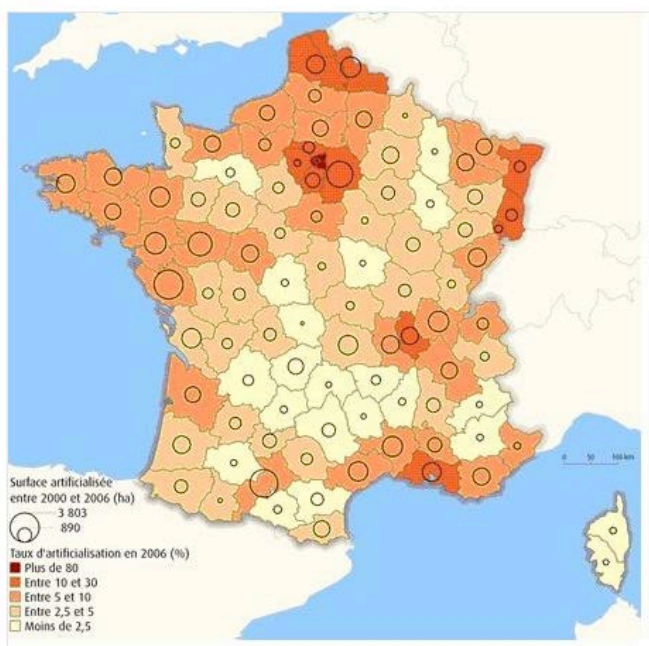
Ainsi, d'après l'Institut Français de l'Environnement, ce sont en France, 600 km<sup>2</sup> qui sont artificialisés par an, soit l'équivalent d'un département français tous les dix ans. La progression des surfaces artificialisées est 4 fois plus rapide que la croissance démographique. Les deux-tiers des logements neufs sont effectivement constitués des maisons individuelles, seulement 35% de ces maisons font partie d'un lotissement.



Source : Mairie du Conquet

Au Conquet la part des logements en lotissements ou en collectifs est quasiment toujours inférieure à 30% entre 1993 et 2012, à l'exception de cinq années, ceci à la faveur des maisons individuelles qui sont majoritaires. Cette situation participe à la consommation du foncier et donc à l'artificialisation des sols.

Part des espaces artificialisés par département en 2006 et surfaces artificialisées depuis 2000



Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Les territoires artificialisés couvrent 9% de la France métropolitaine en 2007. Ce phénomène n'a cessé de progresser aux dépens principalement de terres agricoles (pour les neuf dixième) mais aussi d'espaces naturels. Il a progressé dans tous les départements depuis 2000.

La part des espaces artificialisés est en France métropolitaine de 5,1 % en 2006, selon l'inventaire Corine Land Cover. Il dépasse 10% dans 15 départements. Ce taux a augmenté de 3,0 % depuis 2000, aux dépens principalement de terres agricoles (pour les neuf dixième) mais aussi d'espaces naturels. Il a progressé dans tous les départements depuis 2000.

Les **zones littorales** enregistrent un taux d'artificialisation de leurs sols 2,7 fois plus important que la moyenne métropolitaine (source : Ifen<sup>8</sup> - octobre 2007). Ainsi selon l'Association Rivages de France, le linéaire côtier est artificialisé à 18% et jusqu'à plus de 27 % à moins de 500 m du rivage.

Ce haut niveau d'artificialisation du littoral est lié à une forte densité de la population : en effet, une population nombreuse engendre des besoins en habitat, en infrastructures de transport, en équipements...

Ainsi la pression de construction de logements est 2,5 fois supérieure dans les communes littorales par rapport à la moyenne métropolitaine et elle ne cesse d'augmenter dans l'arrière pays.

De 1990 à 2006, les surfaces de logements construits annuellement ont été multipliées par 2,3 dans l'arrière pays littoral contre 1,1 pour le bord de mer et 1,4 pour le territoire national. Ce sont principalement des logements individuels qui sont construits en bord de mer. Le phénomène, après s'être développé sur le front de mer, se propage donc sur l'arrière-pays.

La Bretagne est touchée par l'artificialisation de son littoral autant que certaines communes littorales du sud de la France.

En 2007, l'artificialisation du territoire finistérien représente 12 % des sols du département, contre 9 % en France métropolitaine (source Insee).

Entre 1993 et 2004, l'espace artificialisé a progressé de 24 % dans le département, contre 17 % en France. Cette situation concerne principalement les communes urbaines, les communes littorales, puis les communes périurbaines. Ce sont donc sur ces communes que se concentrent les enjeux d'équilibre de l'aménagement du territoire entre terres artificialisées, terres agricoles et espaces naturels. Pour ces territoires la maîtrise de l'étalement urbain et du mitage sont des enjeux importants.

Le développement des résidences secondaires, ainsi que celui des maisons est un facteur d'artificialisation.

La part des résidences secondaires dans toutes les communes dotées d'une façade maritime est importante. C'est effectivement le cas sur le Conquet, comparativement à d'autres communes et au niveau national.

Part des résidences secondaires en 2008 sur l'ensemble des logements (Source : Insee).

|             |        |
|-------------|--------|
| Le Conquet  | 27,4 % |
| Ploumoguier | 12,1 % |
| Finistère   | 13,5 % |
| Brest       | 1,9 %  |
| France      | 9,6 %  |
| Crozon      | 42,3%  |

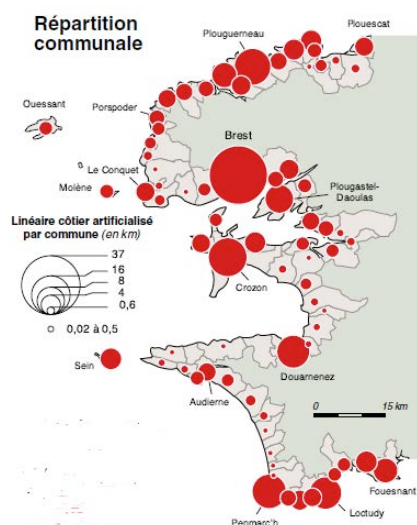
De la même manière, la part des maisons est plus importante sur la commune, que celle des appartements (Source : Insee).

|            |        |
|------------|--------|
| Le Conquet | 79,6%  |
| Finistère  | 73 %%% |
| Brest      | 25%    |
| France     | 56,2%  |

<sup>8</sup> Institut Français de l'Environnement.

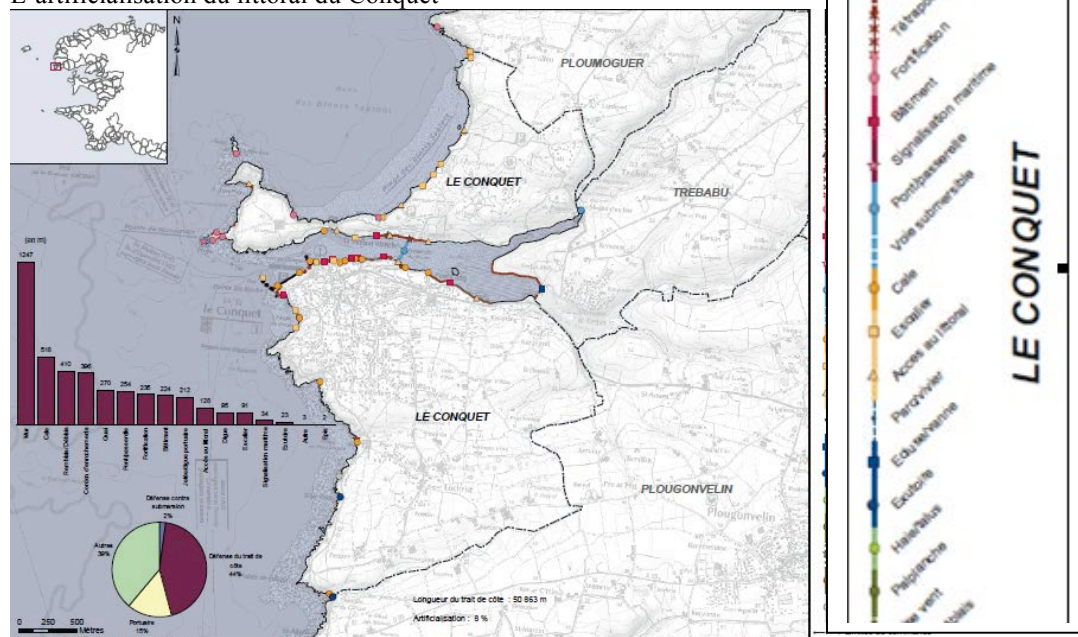


Le Conquet fait donc partie des communes où l'artificialisation est non négligeable comme le montre la carte ci dessous.



Extrait de l'atlas permanent de la Mer et du Littoral n°5 - 2000

### L'artificialisation du littoral du Conquet



### Les impacts de l'artificialisation des sols

L'artificialisation des sols provoque le recul des espaces naturels ainsi que leur fragmentation. Cela affecte donc la biodiversité.

Les revêtements urbains se traduisent par une imperméabilisation de la surface des sols. Cela favorise le ruissellement de l'eau, l'érosion des sols et le risque d'inondation. La concentration du ruissellement intensifie également le transfert des contaminants des sols vers les cours d'eau (engrais azotés ou phosphatés, hydrocarbures, métaux lourds, produits phytosanitaires). L'artificialisation des sols se traduit également par un « grignotage » des terres agricoles.

L'enjeu pour une commune est donc de déterminer d'une part son rythme de croissance de l'espace d'autre part quelles sont les formes urbaines les plus adaptées pour répondre aux objectifs d'urbanisation qu'elle s'est fixée, et partant de là quels rythmes d'artificialisation et d'étalement urbain elle peut accepter.

Ainsi de nouvelles approches d'urbanisation, telles que BIMBY<sup>9</sup>, permettent de considérer le PLU, non plus seulement comme un outil de gestion des espaces non bâtis mais aussi comme un outil efficace pour travailler au renouvellement des espaces déjà bâtis (construction dans les jardins des terrains déjà construits).

La démarche BIMBY consiste en une densification pavillonnaire. Elle permet aux propriétaires d'une maison individuelle de libérer des terrains à bâtir qui accueilleront la construction de nouvelles maisons individuelles.

Dans le rapport de présentation de son PLU, la commune a opté pour : « une croissance démographique légèrement accélérée par rapport à celle réellement observée entre 1999 et 2006 ». Elle dit vouloir privilégier une hypothèse de croissance de son urbanisation : elle a prévu 36 hectares de terrains constructibles avec des lots moyens de 850 m<sup>2</sup>. La surface strictement nécessaire est en fait d'une quinzaine d'hectares, mais un coefficient multiplicateur de 2,5 est appliqué afin d'éviter une spéculation foncière. La mairie souhaite « densifier prioritairement l'urbanisation autour des centres urbains existants afin de préserver les espaces agricoles et naturels de la commune et limiter les déplacements en favorisant la proximité aux équipements communaux ».

Elle aura l'occasion de mettre en application ces orientations dans le cadre d'un prochain projet de construction d'un lotissement privé, « Milin Avel », dont il est à noter que les lots seront plus petits (450 m<sup>2</sup> en moyenne). La question de la construction d'un écoquartier semble séduire certains élus.

La commune pourra bénéficier des conclusions de l'étude que va conduire la Communauté de Communes du Pays d'Iroise au cours de l'année 2013 et qui vise à faire l'inventaire du potentiel d'espaces mutables dans l'optique d'un renouvellement urbain sur l'ensemble du territoire (dents creuses, fonds de jardins...). Ce projet s'inscrit dans les orientations fixées par le Scot du Pays de Brest qui fixe un minimum de renouvellement urbain de 10% pour l'offre de nouveaux logements, et une densité brute de 12 logements à l'hectare<sup>10</sup>.

## d) Un bassin d'emploi peu actif dépendant de son attraction touristique

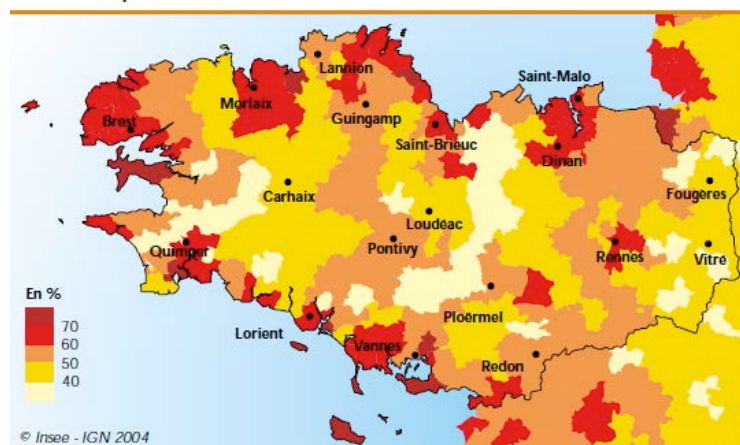
### (1) Un bassin de vie résidentiel touristique

En terme d'emploi l'Insee distingue 3 sphères : la sphère résidentielle, la sphère publique et la sphère productive. La sphère productive regroupe essentiellement l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros.

La sphère résidentielle concerne les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Elles correspondent aux emplois qui visent essentiellement à satisfaire les besoins des populations locales.

La sphère publique : regroupe l'ensemble des emplois de la fonction publique (fonction publique d'État, fonctions publiques territoriale et hospitalière).

Part des emplois résidentiels



Source : Insee - recensement de la population de 1999

Le Conquet faisait déjà partie, en 1999, des communes dont les activités résidentielles représentaient entre 60 et 70% des emplois.

<sup>9</sup> BIMBY : build in my backyard, soit littéralement « construit dans mon jardin »

<sup>10</sup> Ces objectifs concernent les communes autres que BMO, les pôles structurants et les pôles d'équilibre, dont la commune du Conquet fait partie.

On remarque sur la cartographie ci-dessus que la part importante des emplois résidentiels caractérise les communes littorales.

Comparatif de la part des sphères :

|                                                                | Communes littorales    | France             | Le Conquet     |
|----------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|----------------|
| Emplois de la sphère productive (Insee 2006)                   | 28 emplois sur 100     | 37/100 emplois     | 22/100 emplois |
| Emploi résidentiel et public (ONML et Insee-2008)              | 72,4 / 100 emplois     | 62,6 / 100 emplois | 78 % emplois   |
| Santé, de l'action sociale et de l'administration (Insee 2006) | Plus de 25/100 emplois |                    | 36/100 emplois |

Le Conquet est marqué par un emploi résidentiel et public nettement plus important que la moyenne nationale, il est également supérieur à la moyenne des communes littorales.

Cette situation s'explique par la forte arrivée de résidents liée à d'importants services de proximité et par l'attractivité touristique qui induit une demande de biens et services supplémentaires.

Selon le Commissariat Général au Développement Durable, la sphère résidentielle est une source de développement économique mais elle est consommatrice d'espaces. En revanche, les activités résidentielles sont moins exposées que les autres activités à la concurrence située à l'extérieur mais leur dynamique est plus sensible à l'évolution démographique. Ce qui induit donc une certaine vulnérabilité du territoire concerné.

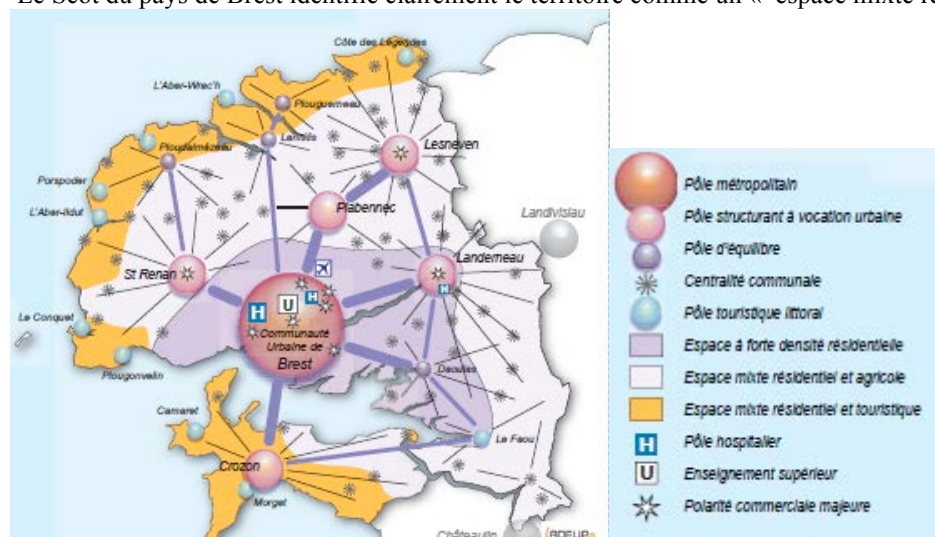
Cette sphère serait également moins rémunératrice que la sphère productive. Ainsi, les rémunérations annuelles moyennes par salarié à temps plein dans ces deux sphères étaient respectivement de 22 650 € et 33 500 € dans les cantons littoraux métropolitains en 2005, soit une différence de 50 %. Les contrats de travail y seraient également plus courts. En raison du coût du foncier, la croissance de l'économie résidentielle implique un report de plus en plus loin dans l'arrière pays des logements des salariés des communes littorales.

En 1999, la région compte 19 bassins qualifiés de « fortement résidentiels et touristiques ».

Pour ces bassins, la majorité des emplois sont fournis par l'activité touristique : le nombre de lits d'accueil touristique (y compris les campings) rapporté au nombre d'habitants dépasse le seuil de 1,5, ce qui signifie que ces communes sont susceptibles de voir leur population s'accroître de 150 % en période estivale.

En 1999 le Conquet ne faisait pas encore partie de ce groupe de communes. En 2012 il a rejoint cette catégorie de collectivités : puisque sa population est multipliée par 2 en été (voir partie sur le tourisme).

Le Scot du pays de Brest identifie clairement le territoire comme un « espace mixte résidentiel et touristique »



Source : PADD – Scot du Pays de Brest.

Le tableau ci-dessous illustre bien la situation du Conquet.

Emplois selon le secteur d'activité (Source : Insee).

|                                                              | 2008   |       |                  |                    | 1999   |       |
|--------------------------------------------------------------|--------|-------|------------------|--------------------|--------|-------|
|                                                              | Nombre | %     | dont femmes en % | dont salariés en % | Nombre | %     |
| Ensemble                                                     | 522    | 100,0 | 49,2             | 75,8               | 560    | 100,0 |
| Agriculture                                                  | 103    | 19,7  | 0,0              | 50,1               | 156    | 27,9  |
| Industrie                                                    | 14     | 2,7   | 23,8             | 100,0              | 20     | 3,6   |
| Construction                                                 | 22     | 4,1   | 18,0             | 82,0               | 12     | 2,1   |
| Commerce, transports, services divers                        | 196    | 37,5  | 56,9             | 77,8               | 204    | 36,4  |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 187    | 35,8  | 73,8             | 85,3               | 168    | 30,0  |

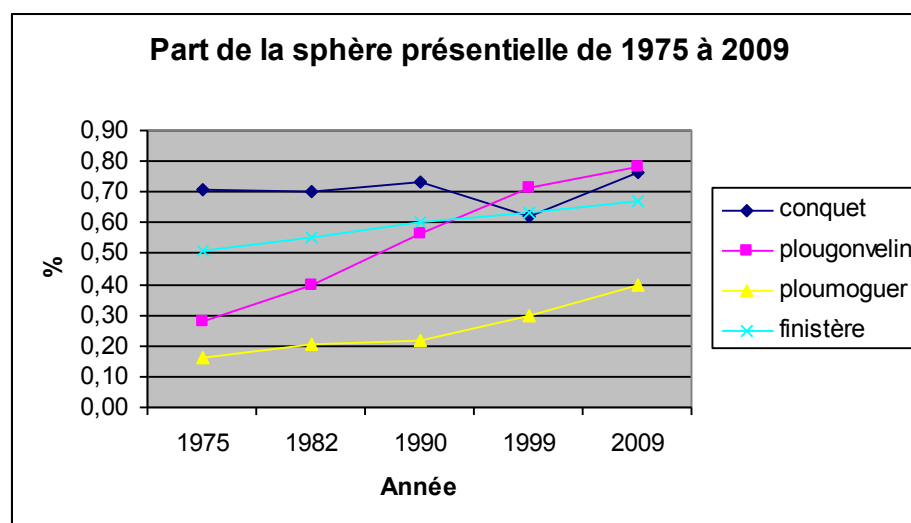
L'on y constate que le premier pourvoyeur d'emplois sur la commune est le « commerce/ artisanat »<sup>11</sup>. C'est, en outre, ce secteur qui est le plus représenté parmi les établissements actifs (53,8% en 2009 – source Insee).

Ce dynamisme commercial/artisanal est caractéristique du Conquet, il « frappe » d'ailleurs bien souvent les personnes qui découvrent ce qu'il qualifie comme « une petite ville plutôt qu'un bourg », en lien avec ce caractère.

L'administration, l'enseignement, la santé, l'action sociale fournissent également un volant important d'emplois, malgré le fait que ce « secteur » ne représente pourtant que 15,4 % des établissements actifs du territoire (source : Insee). Ce domaine d'activité est notamment représenté par la mairie, la maison de retraite, les écoles, le collège, le Parc Naturel Marin d'Iroise.

Viennent ensuite le secteur de l'agriculture et la pêche dont la part des établissements est la 2<sup>ème</sup> après celle du commerce (22,1% les deux réunis).

Les nouvelles notions de sphères présentielle et non présentielle<sup>12</sup> qui se substituent aux notions de sphères productives, résidentielles et non résidentielles identifient clairement le Conquet comme une zone résidentielle, ainsi que la montre le tableau ci-dessous.



Source : Insee

<sup>11</sup> L'Insee intègre dans sa ligne « commerce,... » les artisans.

<sup>12</sup> Activités présentielles : activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Le Conquet se caractérise par une sphère présentielle importante comme l'atteste l'activité de la ville mais ce dynamisme tend à être rattrapé par des communes qui se situaient jusque là dans une situation moins avantageuse.

## (2) Une faible concentration d'emploi

Il y a sur Le Conquet, en 2008, 901 personnes de plus de 15 ans ou plus ayant un emploi, pour 557 emplois. L'indicateur de concentration d'emploi est donc de 61%, c'est-à-dire que pour 100 actifs il n'y a que 61 emplois sur la zone<sup>13</sup> considérée.

Il est nettement inférieur à celui du Finistère et de Brest. Mais il est tout aussi marquant par le fait qu'il est bien supérieur à celui de communes limitrophes, comme par exemple Plougonvelin, Ploumogueur...

Indicateur de concentration de l'emploi – 2008 (Source : Insee)

|      | Le Conquet | Plougonvelin<br>– données<br>2009 | Ploumogueur | Brest – données<br>2009 | Finistère |
|------|------------|-----------------------------------|-------------|-------------------------|-----------|
| 1999 | 72,6       | 44,9                              | 48,5        | 144,6                   | 99,5      |
| 2008 | 61,8       | 42,9                              | 39,4        | 146,7                   | 99,2      |

Ce même taux était de 72,6 % en 1999, ce qui dénote une dégradation de l'emploi local.

Ce taux est de 99,2 sur le Finistère et il est stable. Sur Brest il est de 146, 7 et en hausse. On observe la même altération sur les communes proches.

Ces chiffres témoignent de l'attraction professionnelle exercée par Brest : beaucoup d'actifs travaillent en dehors de la commune et se rendent notamment sur l'agglomération de Brest. Le bon positionnement de la commune en comparaison à d'autres communes s'explique par le dynamisme de l'activité de commerce, l'importance de l'emploi au sein du tertiaire et un certain maintien de l'agriculture et de la pêche.

Pour autant, en 2008, seulement 28% des actifs du Conquet travaillent sur la commune, 67 % travaillent sur le Pays de Brest, 3,42 % en Bretagne, et 1,71 en dehors de la Région (Source : Adeupa).

Le phénomène est généralisé sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, comme en témoigne l'information ci-dessous.

Nombre d'actifs en Pays d'Iroise : **19366**

Nombre d'habitants du Pays d'Iroise travaillant dans leur commune d'habitation : **4 400**

Nombre d'habitant du Pays d'Iroise travaillant à Brest : **7 400**

Nombre d'habitant du Pays d'Iroise travaillant à Saint-Renan ou Plouzané : **970**

L'attraction professionnelle exercée par Brest a nécessairement un impact sur les déplacements professionnels.

## (3) Des déplacements travail - domicile importants

En 2004, au moment où le Conseil Général du Finistère mettait en place, sur le réseau Penn-ar-Bed, le tarif à 2 euros, en septembre 2004, une enquête de BMO mettait en évidence la faible utilisation des transports en commun, en dehors de BMO même.

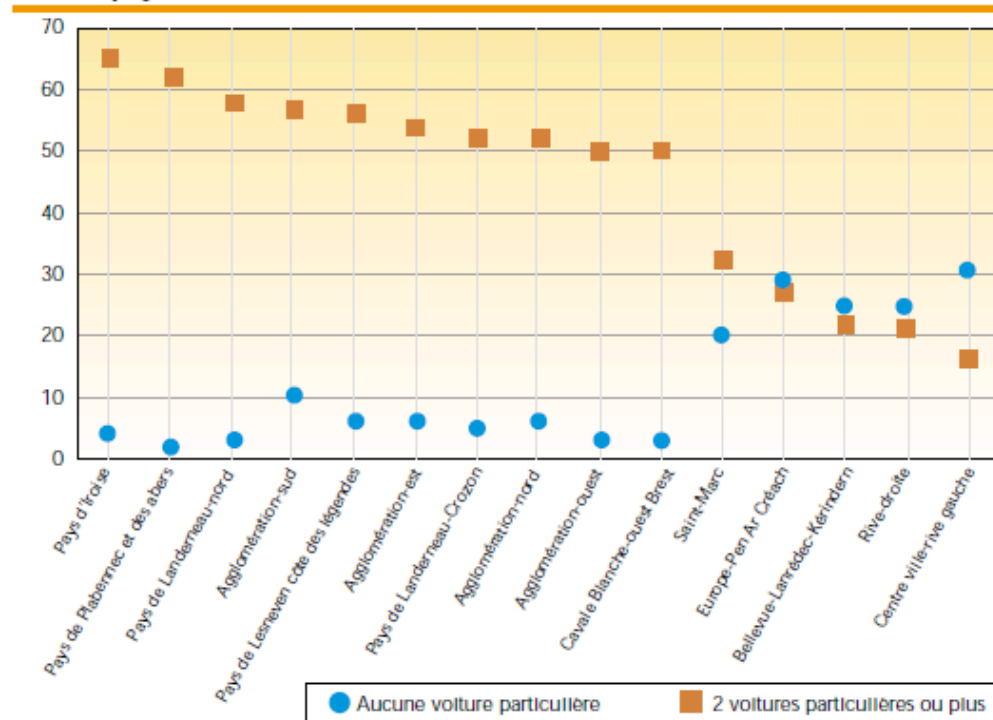
Sur l'ensemble du Pays de Brest, le Pays d'Iroise a le plus fort taux de ménages équipés en automobile (environ 65%).

<sup>13</sup> La zone prise en compte par l'Insee se fonde sur les flux de déplacements domicile travail observés.



## Niveau d'équipement des ménages en automobile dans le pays de Brest en 2004

en %

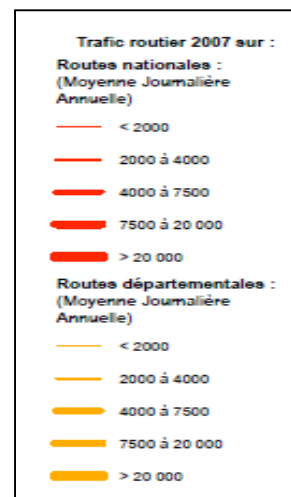


Source : Brest métropole océane, enquête Ménages-déplacements dans le pays de Brest 2004

Ce faible usage des transports collectifs se traduit donc sur le trafic routier. Entre le Conquet et Brest, il est important, en raison du nombre d'actifs qui prennent leurs véhicules pour se rendre sur leur lieu de travail.



Trafic routier 2007 (Source : Sage Bas Léon)



Le taux d'équipement automobile des ménages conquétos est le reflet de cette situation.

En 2008, il est de 88,2% en 2008 (ménages ayant au moins une automobile). Celui de Plougonvelin est de 93,%, celui de Brest de 75,1%. Il est supérieur à celui du Finistère qui est de 86,4%.

C'est surtout la part des ménages ayant 2 ou plus de 2 véhicules qui a le plus augmenté entre 1999 et 2008 : de 54 % comparativement aux ménages possédant au moins une automobile qui n'a augmenté que de 9% sur la période.



La croissance de la circulation automobile a une incidence sur les budgets des ménages, en raison du coût de plus en plus onéreux des carburants. En outre, elle génère des impacts environnementaux tels que l'augmentation de la production des gaz à effet de serre. Elle crée également des nuisances sonores qui peuvent contribuer à dévaloriser les biens immobiliers, mais ce phénomène est limité sur le Conquet. Elle est susceptible de créer des effets de saturation liés au stationnement. Son développement exclusif sur un territoire contribue à l'exclusion des personnes non motorisées. Elle est source de nombreux accidents.

Dans son schéma départemental des déplacements le Conseil Général du Finistère a affirmé sa volonté de développer le covoiturage, par le développement des infrastructures. Le Finistère a été le premier à initier une politique en faveur du covoiturage, qui a donné lieu à la création d'un site internet en 2004.

Il existe 29 aires départementales proposant 1000 places et une petite dizaine d'aires partenariales pour 160 places. Les aires départementales sont aménagées par le département sur, par exemple, des délaissées de voirie ; les aires partenariales correspondent à des zones de parking préexistantes qui sont « fléchées covoiturage ». Une aire de covoiturage « Keraudy » existe sur la commune de Plougouvelin. Elle est constituée de 20 places.

Le covoiturage a été évoqué par certaines des personnes rencontrées. Cependant elles expriment rapidement une difficulté de mise en œuvre liée à des horaires différents, des contraintes de réunions en soirée.



Source : Conseil général – 2012

## **FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES « Démographie et aménagement du territoire »**

| <b>Territoire</b>                                                                         |                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                             | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                                             |
| Une qualité de vie liée à l'importance des milieux naturels et des services de proximité. | Un territoire « au bout de tout ».                                                                                                                            |
| Une population en constante progression.                                                  | Territoire d'une petite superficie présentant des limites d'extensions urbaines.                                                                              |
| Une forte attractivité de la commune.                                                     | Population vieillissante                                                                                                                                      |
|                                                                                           | Baisse de la natalité                                                                                                                                         |
|                                                                                           | Une forte pression foncière                                                                                                                                   |
|                                                                                           | Une fuite des jeunes ménages en raison du prix du foncier                                                                                                     |
|                                                                                           | Une mixité générationnelle et sociale réduite.                                                                                                                |
|                                                                                           | La difficulté d'intégration pour les nouveaux habitants, crainte d'une perte de l'identité communale en lien à l'arrivée importante de personnes extérieures. |
|                                                                                           | Un certain clivage entre le CV et Lochrist.                                                                                                                   |
|                                                                                           | Perte de la notion de quartier (anonymat des relations)                                                                                                       |
|                                                                                           | Une forte consommation de l'espace du fait de la faible part du collectif.                                                                                    |
|                                                                                           | Importance des résidences secondaires.                                                                                                                        |

|                     |                                                                       |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------|
|                     | Un territoire artificialisé.                                          |
|                     | « Enclavement » pour les personnes ne possédant pas de véhicule.      |
|                     | Des déplacements domicile-travail importants.                         |
|                     | Une culture du transport en commun réduite.                           |
|                     | Pas de pratique du covoiturage.                                       |
|                     | Part des frais de transport en croissance dans le budget des ménages. |
|                     | Faible concentration d'emplois.                                       |
| <b>Opportunités</b> | <b>Menaces</b>                                                        |
|                     |                                                                       |

| <b>Politiques communales pour le territoire</b>                                                   |                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                     | <b>Faiblesses</b>                                                                        |
| Eco résidentielle importante.                                                                     | La commune n'a pas de réserve foncière.                                                  |
| Réaménagement de la place de Lochrist (2011) dans une logique de DD (dispositif Eco Faur).        | Plus de lotissements communaux en cours.                                                 |
| Enterrements des lignes électriques.                                                              | Insuffisances des exigences communales en matière de construction.                       |
| Volonté de limiter les affichages urbains.                                                        | Habitations du port ne sont pas intégrées.                                               |
|                                                                                                   | Pas d'unité architecturale des constructions.                                            |
|                                                                                                   | Banalisation du patrimoine architectural du Conquet et absence de vision politique.      |
|                                                                                                   | Aménagement de l'entrée de bourg pas attrayante.                                         |
|                                                                                                   | Manque de facilités pour les déplacements à vélo.                                        |
|                                                                                                   | Pas de visibilité sur un éventuel programme de rénovation des routes.                    |
|                                                                                                   | Mauvaise isolation de certains bâtiments communaux.                                      |
|                                                                                                   | Peu de culture de la maîtrise de l'énergie au niveau des usages des bâtiments communaux. |
| <b>Opportunités</b>                                                                               | <b>Menaces</b>                                                                           |
| Projet d'un lotissement qui pourra intégrer des principes du DD : écoquartier, mixité sociale,... | Crainte que le projet AVAP ne soit un frein à la mixité sociale.                         |
| Projet AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).                         |                                                                                          |

| <b>Politiques supra communales</b>                                                                            |                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                 | <b>Faiblesses</b>                                          |
| La ville est desservie par le réseau de transport départemental.                                              |                                                            |
| De nombreuses tentatives de transport intercommunal (mais qui n'ont pas été pérennisées faute d'utilisation). | Maillage de transport en commun intercommunal perfectible. |
| Existence d'un Plan local de l'habitat intercommunal.                                                         |                                                            |
| <b>Opportunités</b>                                                                                           | <b>Menaces</b>                                             |
| Signature d'une convention entre la CCPI et Foncier de Bretagne en 2010/2011.                                 |                                                            |
| Projet d'une étude intercommunale sur le renouvellement urbain.                                               |                                                            |

**FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES « commerce / artisanat, emploi »**

| Territoire                                                                    |                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| FORCES                                                                        | FAIBLESSES                                                                                 |
| Dynamisme de l'artisanat et du commerce.                                      | Fragilité du SPAR.                                                                         |
| Commerces essentiellement non saisonniers.                                    | Le nombre limite de commerces/artisans est atteint en lien avec la disponibilité foncière. |
| ZA complète.                                                                  | L'association des commerçants n'est plus active.                                           |
| Création d'une activité de réparation navale en 2012.                         | Peu d'actions des commerçants / artisans en faveur du DD.                                  |
| Partenariats ponctuels entre certains commerçants.                            |                                                                                            |
| Certaines pratiques environnementales au sein de certains hôtels restaurants. |                                                                                            |
|                                                                               | Une faible concentration d'emplois.                                                        |
| OPPORTUNITES                                                                  | MENACES                                                                                    |
| Reprise de l'hôtel Sainte Barbe.                                              |                                                                                            |

| Politiques communales pour le Territoire                                                                                      |                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Forces                                                                                                                        | Faiblesses                                         |
| Réaménagement du centre bourg et création d'une zone bleue, qui a revitalisé la vie commerciale<br>Est-ce la même chose que : | Raréfaction de contrôle des zones bleues en hiver. |
| Opération de promotion des commerçants / artisans en direction des nouveaux arrivants au Conquet (plaquette)                  |                                                    |
| Opportunités                                                                                                                  | Menaces                                            |
|                                                                                                                               |                                                    |

| Politiques supra communales                                                                                             |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Forces                                                                                                                  | Faiblesses |
| Cycles d'information sur la création d'entreprises (Maison de l'emploi de la CCPI et Boutique de gestion du Finistère). |            |
| Opportunités                                                                                                            | Menaces    |
| ODESCA du pays de Brest / CCPI.                                                                                         |            |
| Accompagnement développement durable par la CCI, la CMA, l'Agence de l'Eau.                                             |            |

| Pratiques internes de la commune                                 |            |
|------------------------------------------------------------------|------------|
| Forces                                                           | Faiblesses |
| Collecte des huiles alimentaires usagées du restaurant scolaire. |            |
| Opportunités                                                     | Menaces    |
|                                                                  |            |

## 2. L'activité agricole

La Bretagne produit 56% des porcs charcutiers français, élève 41% des poules pondeuses, 20% des vaches laitières (40% des animaux sont élevés en hors-sol) et porte 23% de la superficie nationale des cultures de légumes de plein air ou sous serre. La pratique des circuits courts en Bretagne est importante par rapport à l'ensemble de la France (11% des agriculteurs vendent directement au consommateur (Source : Association 4D).

### A. Une tendance à la spécialisation dans l'élevage hors sol

#### a) Des productions végétales diversifiées

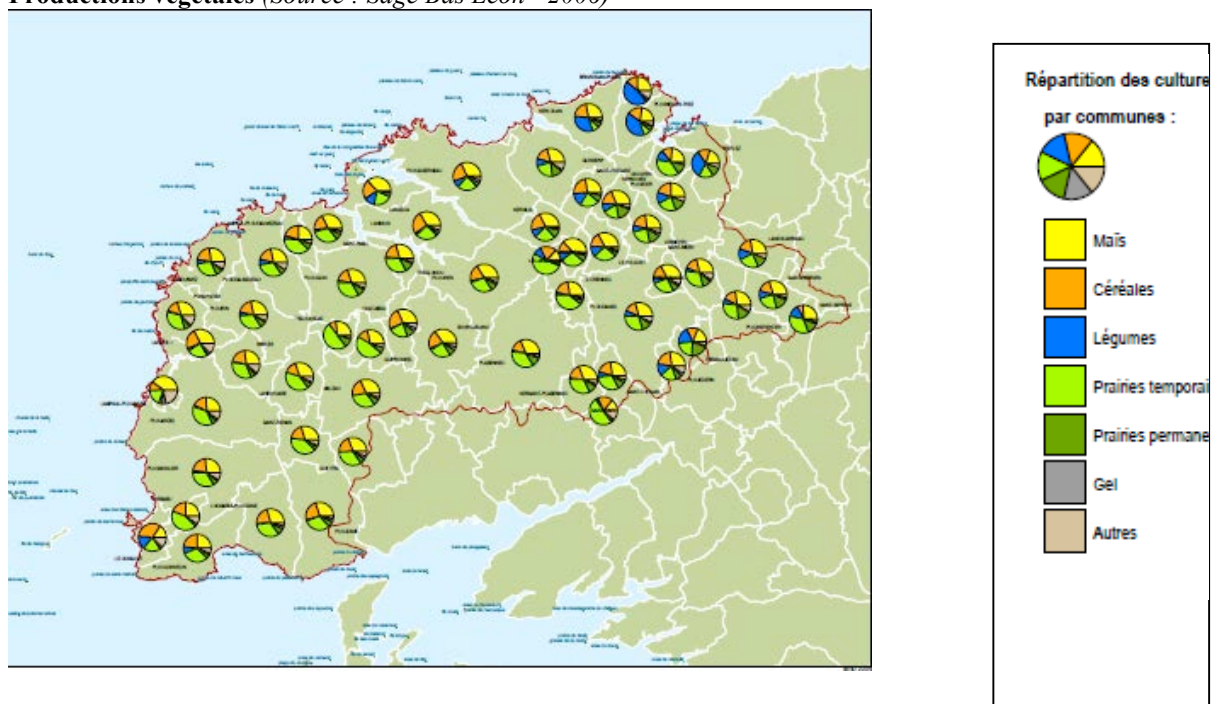
D'une manière générale, les terres agricoles du Léon sont les plus riches de Bretagne, voire même de France.

Au niveau du Sage Bas Léon (2006), Le Conquet fait partie des communes dont le taux de SAU est le moins important pour le maïs et pour les prairies permanentes : en effet ces deux productions sont destinées essentiellement à l'alimentation des bovins qui sont peu nombreux au Conquet.

Par contre c'est la commune qui a le plus fort taux de SAU pour les céréales. Ce sont en général du blé, de l'orge qui sont broyés et utilisés pour l'alimentation des porcins.

La commune est également caractérisée par la faiblesse de sa SAU en gel. Ce sont des friches qui correspondent aux obligations réglementaires. Elles sont peu nombreuses car les terres agricoles sont très recherchées sur le Conquet.

**Productions végétales** (Source : Sage Bas Léon - 2006)



Le Conquet affiche une répartition relativement égale entre les diverses productions de maïs, légumes, prairies avec une part en céréales légèrement plus importante.

Par comparaison avec les autres communes environnantes, le Conquet présente **une part plus importante pour la production de légumes.**

Ces productions sont apparues au Conquet en 1965 grâce à des agriculteurs qui ont fait valoir les atouts du territoire auprès des coopératives qui se fournissaient jusqu'alors plutôt dans la région de Saint Pol de Léon : en effet toute la frange côtière offre un climat particulièrement propice à ce type de cultures. Ce sont ces productions qui ont contribué au développement de l'agriculture du Conquet qui jusqu'alors vivait plutôt en autarcie.

En outre les cultures légumières demandant moins de surfaces que, par exemple, les grandes cultures ou l'élevage bovin (pâturage ou parcelles pour pratiquer l'ensilage), ce type d'activité était particulièrement adapté pour la petite superficie de la commune. Elle présentait également l'avantage de nécessiter une importante main-d'œuvre et donc d'être un important pourvoyeur d'emplois.

Les productions légumières concernent essentiellement les choux, artichauts, choux fleurs, les pommes de terre primeurs. Elles s'effectuent en alternance chaque année.

Ces cultures se développent bien en extérieur et donc ne nécessitent pas de serres agricoles. Sur le Conquet ces cultures ne consommeraient pas beaucoup d'eau. En effet, les choux notamment ont des racines profondes. Par ailleurs, les terres du Conquet n'ont pas été remembrées, il est donc difficile d'organiser de l'irrigation.

Les productions légumières sont commercialisées auprès des grossistes, ou coopératives agricoles (SICA Saint Pol de Léon). Une grande partie de ces productions sont exportées en Europe car la consommation locale ne peut permettre d'écouler toute la production. Il existe une station de conditionnement de choux à Plougonvelin.

Les agriculteurs font un peu appel au travail saisonnier pour le triage des pommes de terre et la plantation des choux fleurs mais pendant des périodes relativement courtes (1 à 2 mois). Ce sont donc essentiellement des étudiants qui sont recrutés.

Sur la commune 3 exploitants agricoles sont exclusivement des « légumiers ». D'autres cultivent des légumes et ont un cheptel en plus.

D'ici 10 ans, 2 exploitants vont cesser leur activité, sans perspective de reprise familiale.

### **b) Un cheptel à dominante porcine**

Sur l'ensemble du territoire du Sage du Bas Léon, on observe une diminution continue entre 1979 et 2000 du nombre d'exploitations pour l'ensemble des activités d'élevage.

Ce sont les exploitations produisant des volailles qui diminuent le plus. Les exploitations porcines qui étaient aussi importantes que les exploitations de volailles en 1988, sont plus nombreuses en 2000 que les premières. Mais ce sont les exploitations bovines qui restent les plus importantes, tout en accusant également une baisse.

Pour le Conquet entre 2000 et 2010 : le nombre d'exploitations pratiquant l'élevage en production principale et secondaire est en baisse quelque soit le type d'élevage.

La baisse la moins importante concerne les exploitations porcines qui sont également les plus importantes en nombre (Source : Chambre d'Agriculture – Recensement agricole 2010).

### **Le cheptel bovin**

Nombre d'exploitations ayant un élevage bovin, production principale et/ou secondaire.

|                         | 2000 | 2010   |
|-------------------------|------|--------|
| vaches                  | 7    | 4      |
| dont vaches laitières   | 3    | 3      |
| dont vaches allaitantes | 4    | 1 ou 2 |
| bovins +1 an            | 6    | 4      |
| bovins < 1 an           | 5    | 1 ou 2 |

Source : Chambre Agriculture - 2010

Note : le nombre 1 ou 2 correspond à la notion de « secret statistique<sup>14</sup> de la Chambre Agricole ».

Le tableau ci dessus dénombre toutes les exploitations pratiquant l'élevage bovin en activité principale ou secondaire.

Il semble que prochainement il n'y aura plus de vaches allaitantes, sur le Conquet : une exploitation s'est convertie dans l'élevage laitier (plus de 40 bêtes), l'autre songe à une fin d'activité liée à la retraite de l'exploitant.

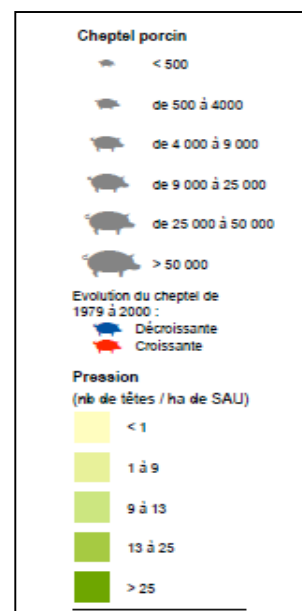
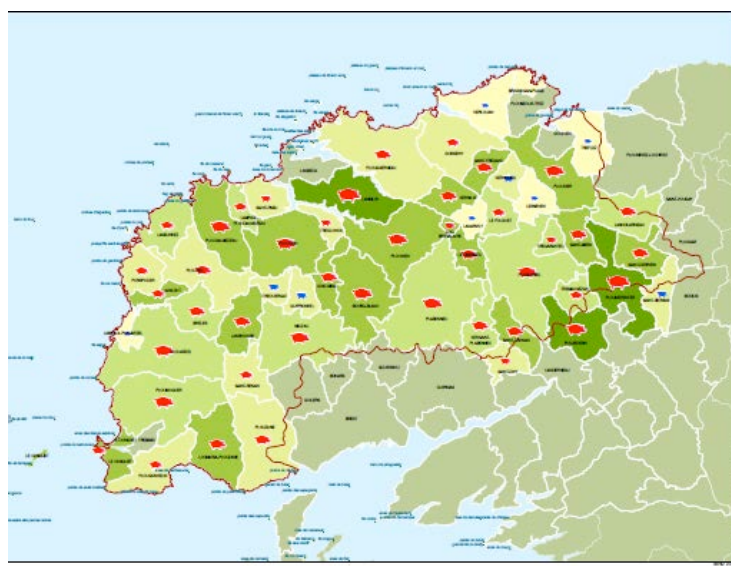
La fin du système des quotas laitiers à partir de mars 2015 est évoquée par la profession agricole comme un facteur de fragilisation future des petites exploitations ayant peu de potentiel de développement de leur activité d'élevage. Sur le Conquet, à ce jour ce développement n'est pas possible du fait qu'aucune terre n'est disponible. A moyen terme (10 ans) des terres situées en centre bourg, consacrées à une activité légumière à ce jour, le seront. Mais se poseront alors vraisemblablement des problèmes de voisinage spécifiquement liés à l'activité de l'élevage. Ce qui signifie que probablement l'exploitation bovine sur le Conquet se maintiendra (en raison de l'âge des exploitants actuels) mais que par contre son développement sur la commune sera limité.

---

<sup>14</sup> Cette notion statistique correspond à un nombre d'exploitations inférieur à 3, c'est à dire 1 ou 2.







Elevage porcin (Source : Sage Bas Léon – 2006).

Nombre d'exploitations et cheptel porcin au Conquet (Source : Chambre Agriculture – 2010)

Le tableau ci-joint recense les exploitations pratiquant l'élevage porcin en production principale et/ou secondaire

|             | Exploitations |      | Cheptel |       |
|-------------|---------------|------|---------|-------|
|             | 2000          | 2010 | 2000    | 2010  |
| Porcins     | 11            | 7    | 6755    | 10389 |
| Dont truies | 11            | 6    | 736     | 777   |

Le nombre d'exploitations pratiquant l'élevage hors sol en première production apparaît dans le tableau ci-dessous :

|                  | Exploitations |      |
|------------------|---------------|------|
|                  | 2000          | 2010 |
| Elevage hors sol | 8             | 8    |

Ce sont essentiellement des élevages porcins puisqu'en 2010, le nombre d'élevage de poulets recensés par la Chambre d'Agriculture était de 1 ou 2 (secret statistique) et en baisse par rapport à 2000 (3). Un échange avec un exploitant agricole conquétois a confirmé qu'il n'y avait plus sur le territoire d'élevage de poulets.

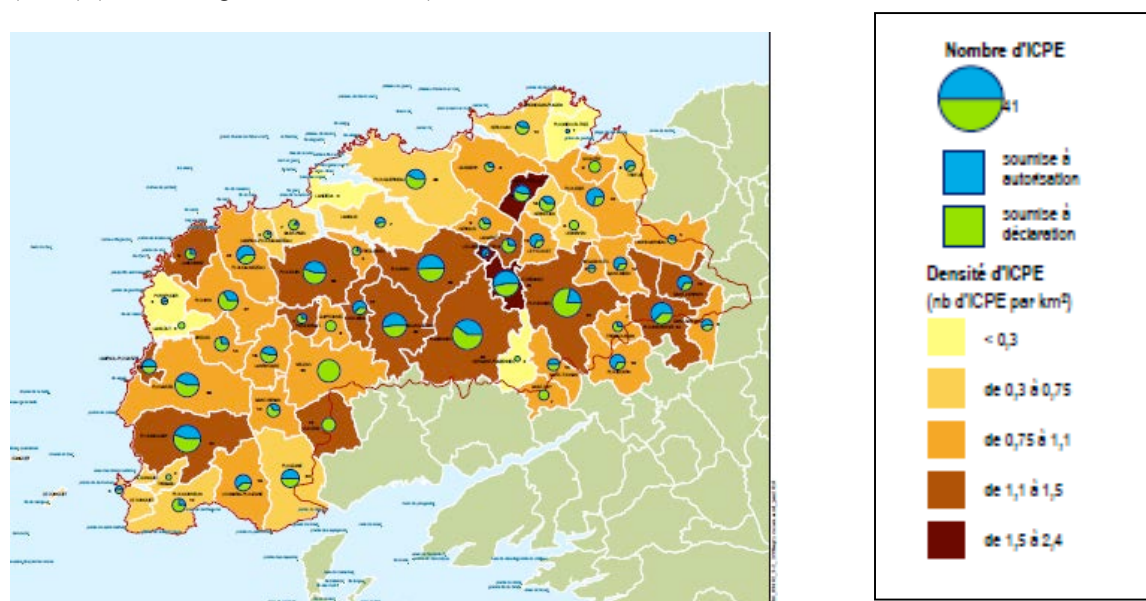
Entre 2000 et 2010, sur la commune du Conquet, le cheptel porcin s'est accru à l'image des autres communes du Bas Léon.

Il est ainsi passé de 6555 en 2000 à 10389 en 2010 pour les porcins (Source : Chambre Agriculture), soit une augmentation de 53%. Le nombre des truies est relativement stable.

Le nombre d'exploitations porcines ayant diminué cela se traduit par **une augmentation du nombre moyen de bêtes par exploitation** : 1484 truies en 2010, contre 614 en 2000. La Chambre d'Agriculture estime que cette valeur reste toutefois plus faible que la moyenne départementale (130 comparé à 215).

La commune faisait partie, en 2006, des communes du Sage qui affichait **une des plus grandes pressions** : entre 13 et 25 têtes par hectare de SAU pour l'élevage porcin.

Nombre d'exploitations agricoles qui sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (source : Sage Bas Léon - 2006)



Cinq exploitations porcines du Conquet sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles sont soumises au régime des autorisations (élevages composés de + 450 porcs). Ces exploitations, à elles seules, réunissent 6845 animaux et comptent individuellement : 532, 585, 1330, 1565, 2834 porcs.

Si l'on considère **l'évolution de l'orientation technico économique des exploitations agricoles** (OTEX : production dominante de l'exploitation) du Conquet entre 2000 et 2010, on constate qu'en 2000 les exploitations étaient à peu près également réparties entre les grandes cultures, la polyculture et le polyélevage, l'élevage hors sol<sup>15</sup> (essentiellement porcin), avec une légère prédominance pour ce dernier.

En 2010 les exploitations pratiquant l'élevage porcin sont prédominantes et stables. (Source : Chambre d'Agriculture).

Par contre les exploitations dont l'orientation technico sont les **grandes cultures ou le polyélevage/polyculture** ont diminué. On en dénombrait encore 5 en 2000, elles sont moins de 3, pour chaque catégorie, en 2010.

La même tendance s'observe pour la surface agricole utile (SAU) : entre 2000 et 2010, les exploitations dont l'activité dominante est l'élevage hors sol ont gagné en SAU, tandis que les exploitations de grandes cultures et de polyculture/ polyélevage ont vu leur SAU décroître.

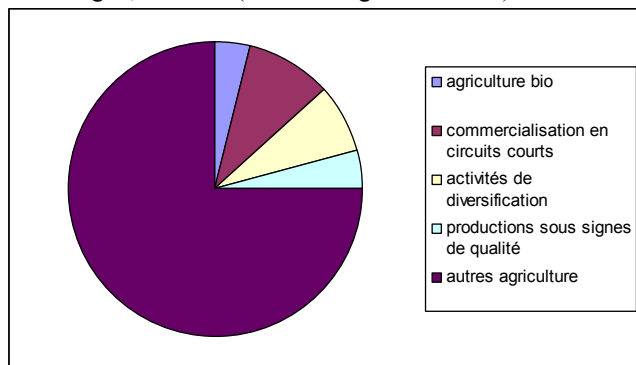
On trouve également sur la commune, en 2010, moins de trois **élevages de chèvres** (au nombre de 4 en 2000) et 4 élevage de brebis nourrices (5 en 2000). Ce sont pour la majorité des élevages de particuliers ou d'agriculteurs en retraite, les cheptels sont donc très limités et ne représentent pas l'avenir de l'agriculture conquétoise.

<sup>15</sup> « Elevage hors sol » ou « Zéro pâturage » : il s'agit des animaux qui ne vont jamais en prairie.

## c) Pas d'exploitations agricoles biologiques, un peu de diversification

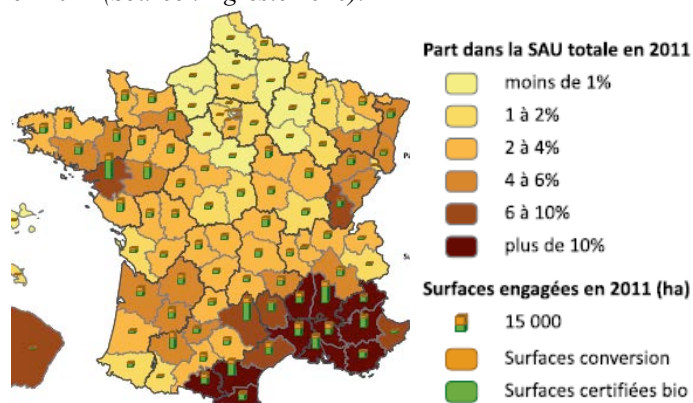
### (1) L'agriculture biologique

Part des exploitations agricoles biologiques / pratiquant les circuits courts / ayant des activités de diversification en Bretagne, en 2010 (Source : Agreste – 2010).

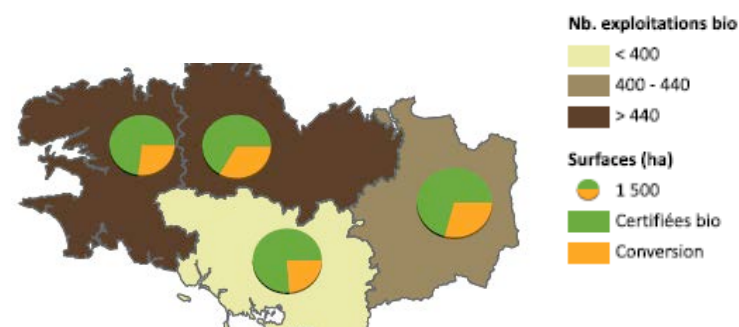


En 2010, 3,7% de la SAU de la Bretagne est consacrée à l'agriculture biologique pour un taux national de 3,6%, avec 1686 exploitations. A titre de comparaison la Région Rhône Alpes compte 2554 exploitations biologiques, ce qui représente 5,9% de sa SAU, en Provence Cote d'Azur, la SAU biologique représente 12,3 % de la SAU totale.

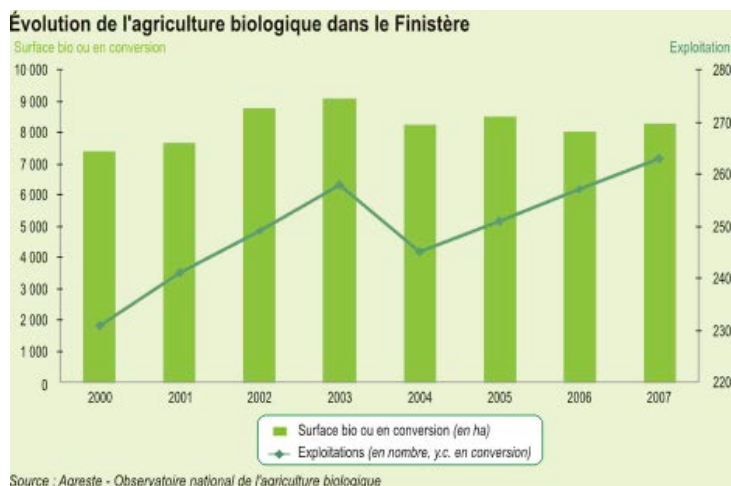
Part des surfaces biologiques et dynamique de développement dans le territoire agricole de chaque département en 2011 (Source : Agreste 2010).



Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique (Source : France Bio – Agreste 2010) en Bretagne.



Le Finistère fait partie des départements de Bretagne qui comptent le plus grand nombre d'exploitations biologiques. Les exploitations y sont également en en augmentation pour une SAU stable (2%).



Sur le Conquet il n'y a à ce jour pas d'exploitation agricole biologique. Cependant on y trouve un dépôt approvisionné par des exploitations du Nord Finistère. Un producteur biologique en provenance de Daoulas assure de la vente sur le marché hebdomadaire du mardi. Sur la CCPI on trouve 8 exploitations biologiques.

Nombre d'exploitations biologiques et de dépôts (Source : Maison de la Bio)

|              | Exploitations | dépôt |
|--------------|---------------|-------|
| Le Conquet   |               | 1     |
| St Renan     |               | 1     |
| Ploumoguer   | 3             |       |
| Plouarzel    | 2             |       |
| Plougonvelin | 2             |       |
| Plouzané     | 1             |       |

La restauration scolaire proposée par la mairie offre un potentiel de développement pour les circuits courts et pour les exploitations agricoles biologiques. En effet l'objectif du Grenelle de l'environnement est de passer progressivement à 20 % de produits biologiques dans les commandes de la restauration collective.

## (2) Les circuits courts

Les circuits courts, au sens du recensement agricole 2010, concernent les exploitations agricoles qui vendent leurs produits soit en vente directe (du producteur au consommateur) soit via un seul intermédiaire sans condition de distance kilométrique : c'est soit de la vente directe, de la vente directe à la ferme, sur les marchés ou via un commerçant détaillant.

Sur Le Conquet, 4 exploitations pratiquent la vente directe (dont une à Molène). Les exploitations développent en général des productions annuelles variées de manière à pouvoir répondre aux diverses demandes des consommateurs.

Une AMAP a vu le jour sur la commune de Plougonvelin.

Ces dernières années, la culture de pommes de terre présente beaucoup d'inventus auprès des coopératives. Ce phénomène ne fera que s'accroître en raison de la toute récente concurrence des producteurs du Nord de la France. Une alternative à cette situation est donc la vente directe qui se développe de plus en plus en bord de route, ainsi que la production de variétés anciennes à destination des consommateurs locaux.

La petite superficie du territoire qui rapproche forcément la zone périurbaine agricole du centre bourg, ainsi que la forte fréquentation touristique peuvent offrir des débouchés intéressants pour les circuits courts.

## (3) Les activités agricoles de diversification

Les activités de diversification identifiées par l'Agreste sont les suivantes : Travail à façon agricole, hébergement, restauration, transformation du lait, transformation d'autres produits agricoles, activités de loisirs. Des chambres d'hotes sont proposées par la famille d'exploitants vivant sur l'île de Quémènes. D'autres agriculteurs envisagent de construire des gîtes ou des chambres d'hôtes.

## B. Une activité agricole qui cherche à se maintenir

### a) Un recul important de la surface agricole totale

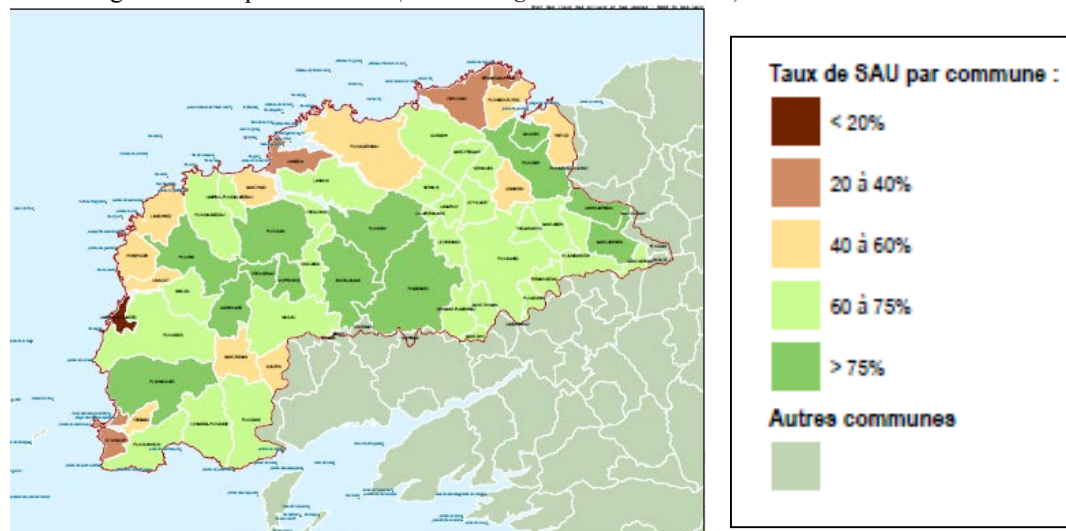
#### La surface agricole utile (SAU) totale

Le Conquet fait partie du groupe des communes du SAGE dont la SAU totale est faible et en décroissance.

En 2000, la superficie utilisée par les exploitations agricoles était de 45% de la surface communale. En 2010, elle était de 39%. La baisse est de 12%.

Au niveau du Finistère, entre 2000 et 2010 la baisse de la SAU est de 3,14% (Source : Agreste, recensement agricole 2010).

Surface agricole utile par commune (Source : Sage du Bas Léon – 2006)



#### Evolution de la SAU

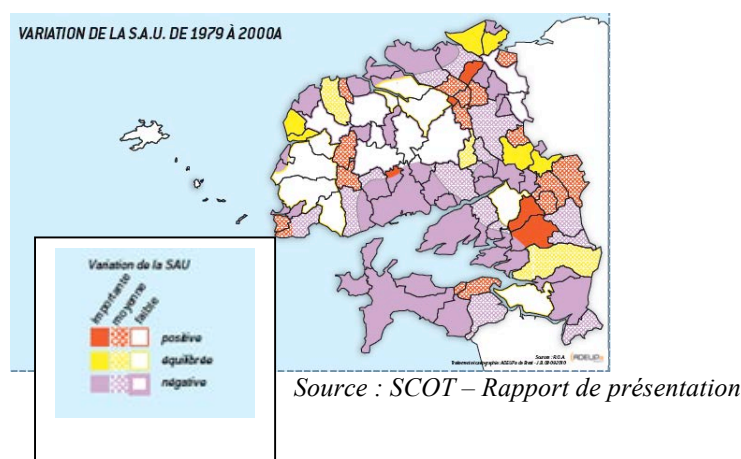
En 20 ans, sur l'ensemble du Pays de Brest la SAU a diminué de 10 %. La réduction s'est effectuée au détriment des petites exploitations non professionnelles dont la surface a été réduite de 75 %, tandis que la SAU des exploitations professionnelles a même augmenté un peu.

Sur le Conquet, la surface agricole a donc suivi le même mouvement, même s'il semble que la variation soit moins importante que sur d'autres territoires du Pays de Brest.

Selon le Scot, entre 1979 et 2000, c'est un mouvement inverse qui se produisait puisque Le Conquet était un des rares territoires qui affichait encore une évolution positive de sa SAU.

Ce changement de tendance est donc d'autant plus marquant. Entre 2000 et 2010 beaucoup de terres agricoles situées en zones constructibles n'auraient pas bénéficié du renouvellement de leurs baux, ce qui explique la baisse de la SAU totale.

Cela illustre la pression urbaine croissante. Une vigilance doit donc être apportée pour que les espaces agricoles ne reculent pas, voire disparaissent.

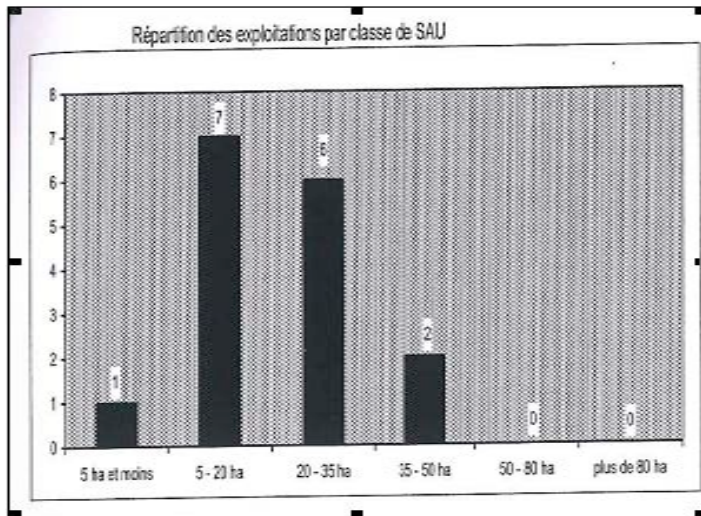


Source : SCOT – Rapport de présentation



Selon la profession agricole, l'installation de nouveaux jeunes agriculteurs est difficile car toutes les terres sont utilisées sur le territoire. En outre il semble que les cédants préfèrent céder leur exploitation lorsqu'ils sont assurés qu'elle sera destinée à la même production, et à une personne connue et pour de l'agrandissement.

## b) De petites exploitations dont le nombre est en constante baisse



Source : Adasea – février 2004

Sur Le Conquet **les exploitations sont plutôt de petite taille**, à l'image des exploitations agricoles littorales. La majorité d'entre elles ont entre 5/35 hectares.

A noter qu'en France, en 2010 les exploitations de moins de 20 hectares représentent 43 % des exploitations, celles de 20 à 50 hectares, 17,9% et les exploitations de plus de 50 ha occupent 38,9 % des exploitations agricoles totales.

Taille des exploitations agricoles (Source : Diagnostic agricole – PLU – Adasea – 2004)



La taille est homogène sur l'ensemble des exploitations de la commune.



Evolution de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles (Source : Chambre d'Agriculture)

|                              | 2010 | 2000 | 1988 |
|------------------------------|------|------|------|
| SAU totale                   | 333  | 380  | 323  |
| Nombre d'exploitations       | 16   | 23   | 25   |
| SAU moyenne par exploitation | 21   | 17   | 13   |

Source : Chambre agriculture.

En 2000, La SAU moyenne par exploitation est de 17ha, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne du territoire du Sage du Bas Léon (30 ha). Sur le département, à ce jour, la SAU moyenne des exploitations est de 60 hectares (Source : Chambre d'Agriculture).

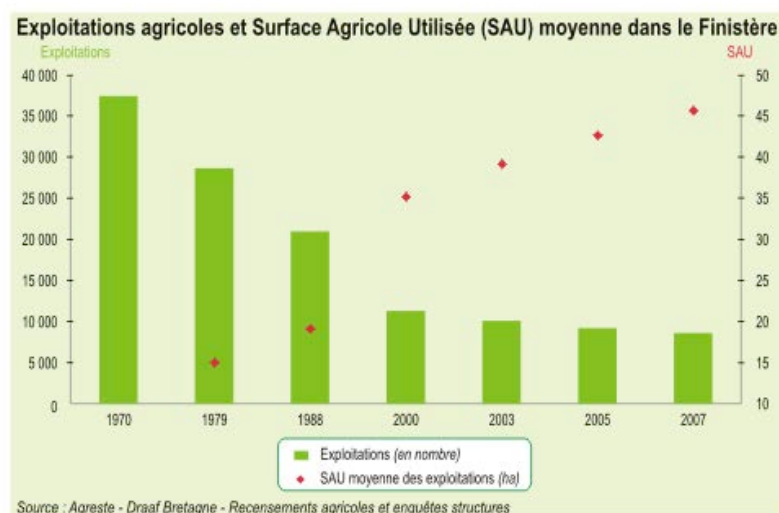
Les parcelles du Conquet sont aussi caractérisées par leur petite taille du fait que le Conquet n'a pas fait l'objet d'un remembrement. Cela contraint les agriculteurs à circuler souvent sur les routes, à les salir, ce qui est susceptible de provoquer des problèmes de voisinage.

Le **nombre d'exploitations agricoles est en constante baisse** sur la commune du Conquet.

La baisse est de 30% entre de 2000 et 2010, du même niveau que le mouvement observé sur le Finistère. (Source : Chambre d'Agriculture).

Entre 1988 et 2010 la SAU n'a augmenté que de 3%, alors que le nombre d'exploitations a chuté de 36%. Cela se traduit par **une augmentation de la SAU moyenne par exploitation** de 61%.

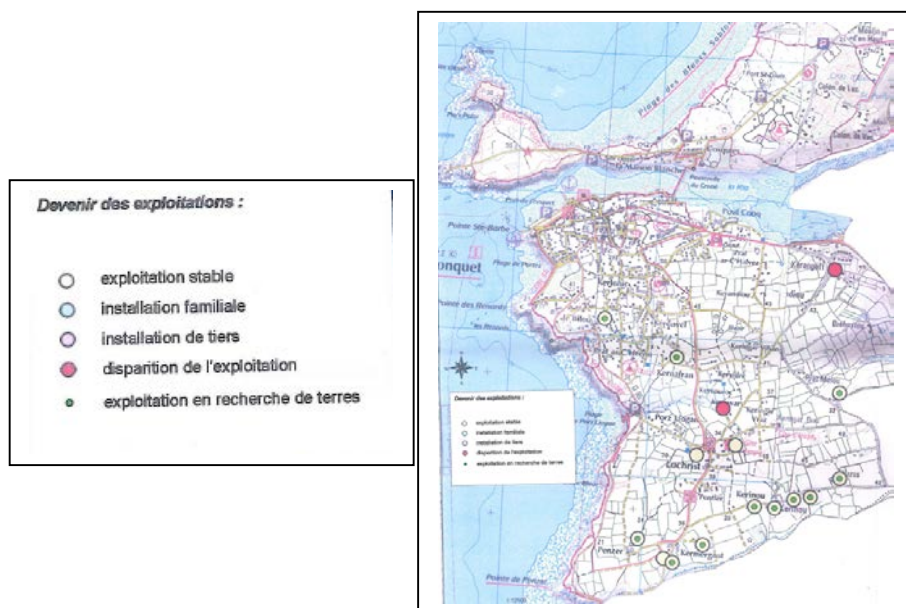
Le même phénomène de concentration agricole s'observe sur le département mais avec sans doute plus d'acuité sur le Conquet en raison de la petite superficie du territoire et de la pression foncière qui s'y exerce.



Pour l'activité d'élevage, dans le même temps ce phénomène s'accompagne d'une augmentation de l'unité de gros bétail (UGB <sup>16</sup>) de 42% entre 2000 et 2010, comparé à une augmentation de 3% sur le Finistère. Ce qui signifie qu'à l'hectare la densité du bétail s'est élevée. Entre 2000 et 2010 elle est passée de 6 ugb / ha à 9 au Conquet, alors qu'elle restait stable sur le département (Source : Chambre d'Agriculture). Cela nécessite, de la part des agriculteurs, des efforts de résorption importants afin de limiter le risque de pollution par les effluents d'élevage (voir partie « résorption d'azote »).

<sup>16</sup> Unité de gros bétail (UGB) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèce ou de catégories différentes. Une vache laitière équivaut à 1 UGB, une brebis-mère à 0,18 UGB.

Répartition des terres agricoles selon leur devenir dans les 5 ans  
(Source : diagnostic agricole PLU – Adasea – 2004)



Selon le diagnostic réalisé par l'Adasea, en 2004, 11 exploitations sur 16 étaient en recherche de terres (soit 69%). Cela illustre **la difficulté pour les agriculteurs du Conquet à trouver de nouvelles terres**.

C'est ce qui a conduit plusieurs agriculteurs, au nombre de 6, à acheter des terres sur la commune de Plougonvelin. Beaucoup de terres sont louées.

Certains agriculteurs, situés en « zone à urbaniser » ne bénéficient que de **baux oraux** : cela fragilise la pérennité de leur activité.

Elle traduit probablement la volonté des propriétaires fonciers de garder la maîtrise de l'usage de leurs terres : pour leur future retraite, pour un projet immobilier familial, ou dans une optique spéculative liée à la pression foncière exercée sur le territoire. Cette fragilité de certaines exploitations fait peser sur la commune un risque encore aggravé de diminution des terres agricoles.

Consciente de cette problématique, la mairie exprime, dans le projet d'aménagement et de développement durable de son Plu, sa volonté de préserver la surface agricole communale. Elle souhaite préserver les hameaux et se laisse cependant la possibilité d'utiliser la technique du pastillage. Cette technique consiste à délimiter sur le plu, au sein des zones agricoles des parties de cette zone qui seront constructibles (ex : anciens bâtiments d'intérêt patrimonial qui pourront être transformés en lieu d'habitation).

Certaines personnes rencontrées pensent, cependant, qu'une politique plus volontariste serait nécessaire sur le Conquet. Elle viserait notamment à mieux protéger les espaces agricoles, en, par exemple, rétablissant les zones agricoles qui sont à ce jour en zones constructibles, en limitant le développement des résidences secondaires,... Elles s'interrogent « y aura-t-il encore dans 50 ans des zones agricoles ? », au vu de l'accroissement de la consommation d'espace dû à l'urbanisation.

La préoccupation est nationale puisque la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 13 juillet 2010 affiche l'objectif de réduire de moitié la perte de surfaces agricoles d'ici 2020. Elle met, ainsi, en place une taxe sur les plus-values dégagées par la vente des terrains agricoles devenus constructibles pour sensibiliser chacun au gaspillage. De la même manière, en application du Grenelle de l'environnement, les schémas de cohérence territoriale (ScOT) et plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent intégrer dans leurs rapports de présentation une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et devront effectuer un suivi régulier de ces consommations par le biais d'indicateurs.



Source : PADD – Scot du Pays de Brest

En tant qu'espace littoral, le Conquet fait l'objet, dans le cadre du Scot du Pays de Brest de recommandation visant à « une lisibilité de moyen terme nécessaire à la profession agricole ». Le renouvellement urbain est préconisé, ainsi que la densification des zones AU, une réflexion plus approfondie sur la répartition des zones 1AU et 2AU, la pratique d'échanges de parcelles pour offrir des alternatives anticipées aux agriculteurs en zone AU, ainsi que la limitation de la fragmentation de l'espace agricole. Autant de recommandations que la mairie du Conquet aura le loisir d'intégrer lors de la prochaine révision de son plu (d'ici fin 2013), dans l'optique d'une mise en conformité avec le Grenelle de l'Environnement et le Scot et pour préserver sa ruralité.

Le souci de préservation de l'espace agricole est également affiché au niveau du département, au travers de la signature, en 2006, par le représentant de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général et l'Association des maires d'une « charte pour la reconnaissance partagée de l'agriculture dans l'aménagement du territoire ». Cette charte serait à ce jour en cours de révision.

En tout état de cause, la définition d'un projet de développement rural ne peut se faire qu'en articulation avec les politiques démographique, d'urbanisation, touristique...et en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

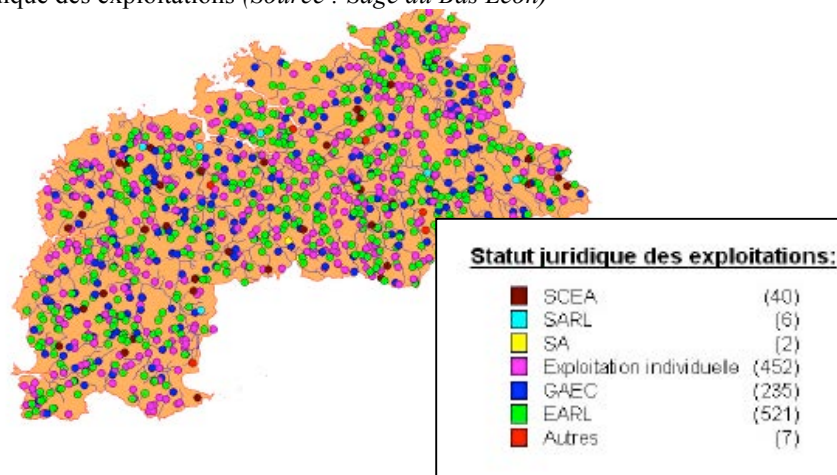
Sur Le Conquet, le **statut des exploitations agricoles** est majoritairement représenté par les entreprises individuelles. Selon un diagnostic effectué par l'ADASEA, en 2003, 68% des exploitations relevaient de ce statut.

Ce qui est le propre des exploitations agricoles littorales qui sont plus largement individuelles que sociétales. A l'inverse, sur le Léon, c'est plutôt la forme sociétaire et notamment les GAEC<sup>17</sup> qui sont prédominantes. La situation du Conquet est liée à la petite taille des exploitations agricoles.

Un agriculteur note cependant qu'il y avait, antérieurement, davantage de GAEC car les exploitations réunissaient souvent deux générations, ce qui n'est plus le cas actuellement.

<sup>17</sup> Groupement agricole d'exploitation en commun.

Statut juridique des exploitations (Source : Sage du Bas Léon)



### c) Des exploitants qui vieillissent

Sur l'ensemble de la Bretagne les chefs d'exploitation et le co exploitants ont baissé entre 2000 et 2010 de 24,7%, tandis que la population des salariés permanents augmentait de 11%.

Sur le Pays de Brest l'évolution des effectifs suit celle des exploitations : baisse de la moitié des chefs d'exploitation.

Sur le Conquet, les chefs d'exploitation et co-exploitants ont diminué de 7 % entre 1998 et 2000 ; la population familiale active sur les exploitations a été réduite de 38% (source Insee). Cela traduit la professionnalisation de l'agriculture conquétoise.

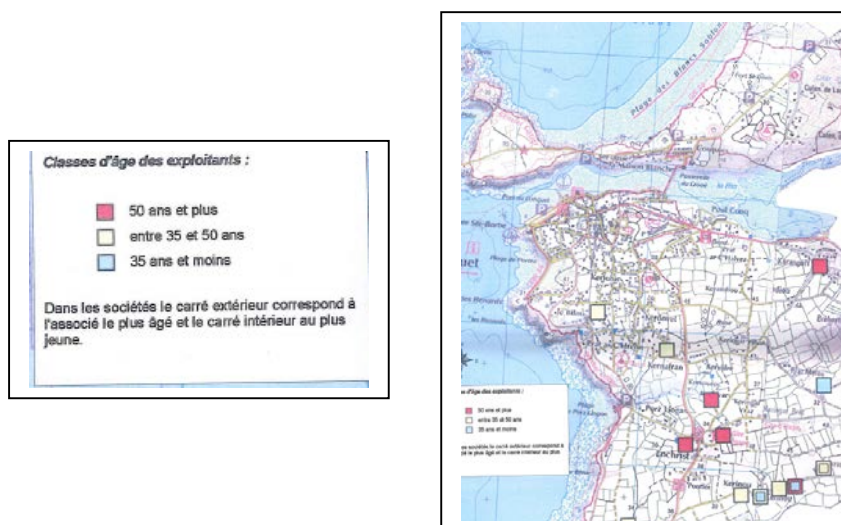
En 2000, les 2/3 des exploitants ont plus de 40 ans. Ce taux est en légère augmentation en 2010 (68%) (Source : Chambre agriculture). Consécutivement la part des moins de 40 ans est faible (25% en 2010) et en baisse puisqu'elle était de 35% en 2000.

Sur la Bretagne, la catégorie des chefs et co exploitants de moins de 40 ans accuse la plus forte baisse entre 2000 et 2010 : 53,4%

En 2003, selon l'étude Adasea, les moins de 35 ans ne concernaient que 3 exploitations ; la moyenne d'âge était de 45 ans.

En 2012, une première vague de cessation d'activité est annoncée dans 10 ans pour 2 exploitations, puis une deuxième dans 15 ans pour 5/6 exploitants, le tout sans reprise familiale potentielle. L'avenir de l'agriculture se pose donc sur le Conquet.

Répartition des exploitations selon l'âge des exploitants (Source : Adasea Février 2004)



### Le sexe

Sur les 16 exploitants agricoles du Conquet 5 sont des femmes : 4 ont le statut de salariées, une est associée

#### d) Un territoire « éloigné »

La localisation du Conquet, au bout de tout, rend la commercialisation difficile pour certains exploitants agricoles. Ainsi les légumiers, adhérents à des coopératives, sont « les premiers à faire des invendus », du fait des frais de transport.

Les entreprises de travaux agricoles ne donnent parfois pas suite aux sollicitations pour des prestations qui ne concernent que des petites parcelles.

#### e) Une réduction de l'emploi agricole

Sur la période 2010/2000, il apparaît, une réduction de l'emploi agricole puisque le nombre d'unités de travail annuels (UTA<sup>18</sup>) est en baisse de 22%.

|     | 2010 | 2000 | 1988 | 1979 |
|-----|------|------|------|------|
| uta | 27   | 35   | 51   | 66   |

Source : Insee (2010 et 2000) et Chambre Agriculture

Selon un agriculteur les marges financières diminuent pour tous les types d'exploitations. Les porcs se vendent mieux mais le coût des céréales et des intrants augmente ; les frais de transport pénalisent les productions légumières, la mécanisation des élevages bovins représente également un investissement important ...et les marges sont faibles en raison des petites surfaces des exploitations.

### C. Les impacts de l'activité agricole sur l'environnement – les programmes d'action

#### a) La qualité de l'eau

A proximité immédiate des rivages, l'agriculture peut avoir des impacts sur la qualité de l'eau et du milieu marin du fait de l'apport de nutriments, de pesticides ou de germes fécaux.

##### (1) La directive nitrates

**La directive nitrates** n°91/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, demande aux Etats-membres de l'Union européenne d'élaborer un code des bonnes pratiques agricoles, et de désigner des **zones vulnérables** du point de vue de la pollution des eaux contre les nitrates.

Cette directive concerne notamment les eaux douces superficielles utilisées comme ressource en eau potable dont la concentration est supérieure à 50 mg/l et les eaux souterraines dont la concentration est supérieure à 50 mg/l.

Au niveau de la France, cette directive est déclinée en programmes d'actions qui sont définis par chaque département et s'appliquent aux zones concernées. Toute la Bretagne est en zone vulnérable et à ce jour nous appliquons le **4<sup>o</sup> programme d'action**.

5 types de mesure sont, à ce jour, applicables par ordre croissant de contraintes :

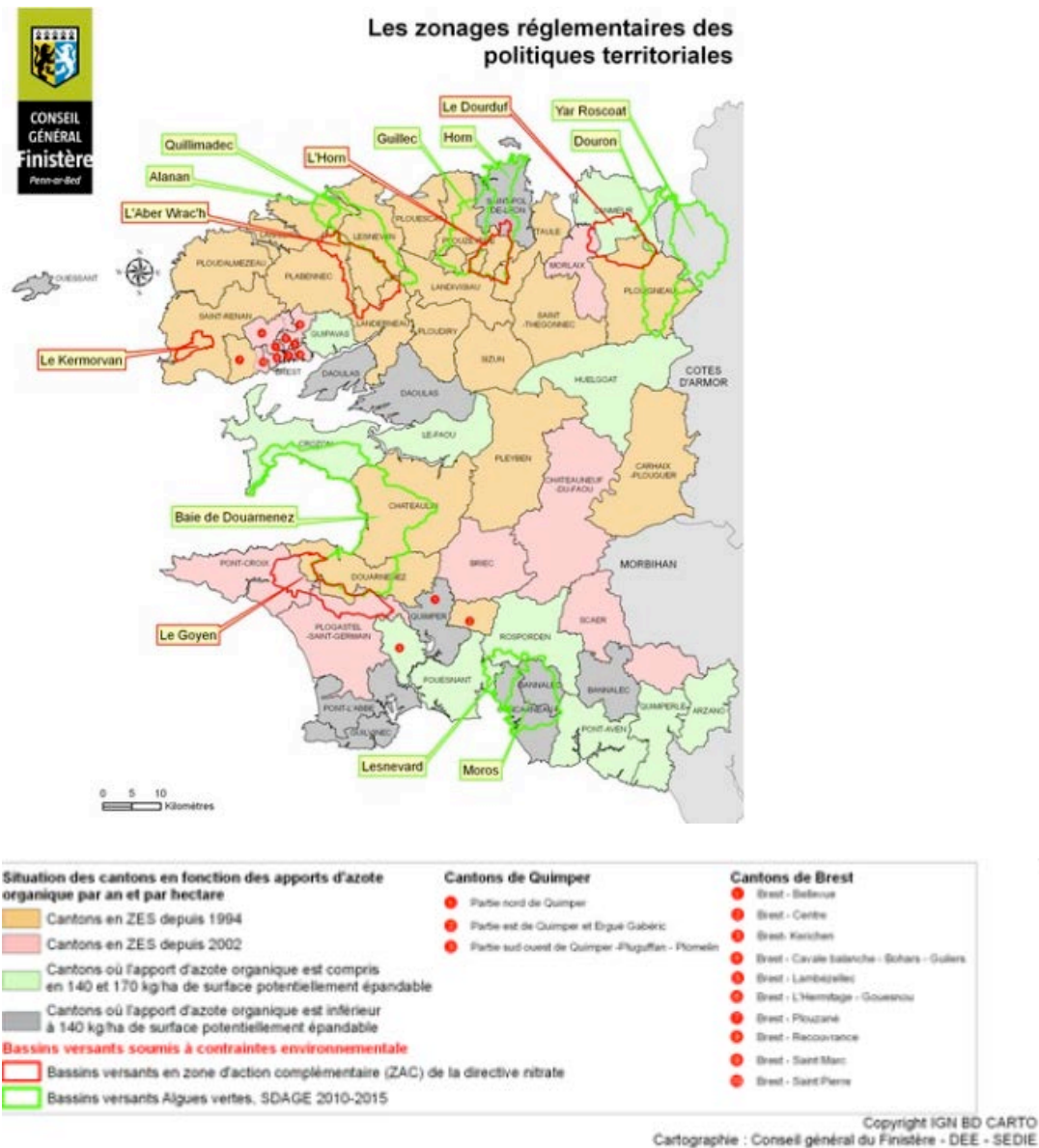
- ✓ Des mesures générales qui concernent tous les territoires : elles ont trait notamment à la fertilisation équilibrée, aux conditions d'épandage, à la gestion des terres. Il est en outre interdit d'épandre plus de 170 kg d'azote organique (lisier, fumier, ou boues d'épuration) par hectare, sur ces terres.  
Toutes les zones qui épandent plus que 170 kg azote / hectare sont dites en « excédents structurels ». Toute la Bretagne est en ZES (zones d'excédents structurels).
- ✓ Des mesures qui ne concernent que les bassins versants en contentieux (BVC) européen depuis 2006 : Aber wrac'h et Horn.
- ✓ Des mesures spécifiques pour les bassins versants à algues vertes (BVAV), depuis 2010.

---

<sup>18</sup> L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année



- ✓ Des mesures spécifiques pour les zones d'actions complémentaires (ZAC) : Dourduff, Horn, Aber Wrac'h, Kermorvan et Goyen.  
Elles visent les bassins versants situés en amont de prises d'eau superficielle destinées à la consommation humaine qui ne répondent pas aux exigences de qualité des eaux brutes.  
Ces territoires ne peuvent pas épandre plus de 210 kg azote organique et minéral (engrais achetés) sur leurs terres.
- ✓ Des mesures concernant les ZAC qui sont en sus soumises à des contraintes environnementales  
Le Bassin versant de Kermorvan en fait partie.



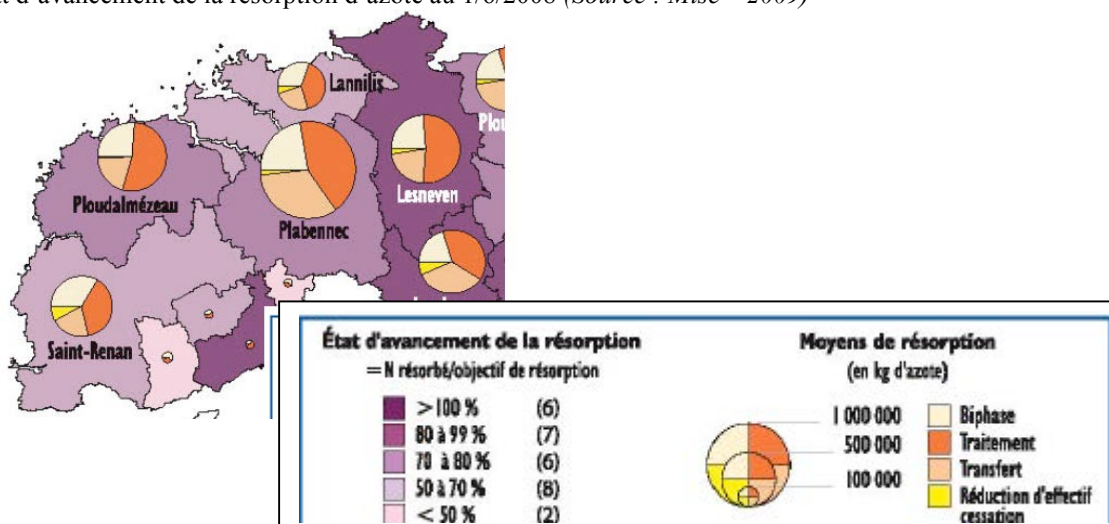
Comme le montre la carte ci-dessus, le territoire du Conquet fait partie des zones en excédents structurels depuis 1994. Les agriculteurs du Conquet doivent donc mettre en œuvre des actions pour résorber ces excédents.

En 2006 tous les cantons du périmètre du SAGE présentaient une pression azotée supérieure à 210 kg d'azote par hectare de surface potentiellement épanachable (*données DRAAF Bretagne*).

En 2010, sur le bassin versant de Kermorvan, la production d'azote produite par les animaux était de 280 kgs à l'hectare.



Etat d'avancement de la résorption d'azote au 1/6/2008 (Source : Mise – 2009)



En 2008, sur le canton de St Renan les moyens de résorption mis en place étaient prioritairement le traitement des effluents au niveau d'unités individuelles ou collectives et l'alimentation des élevages porcins en biphase<sup>19</sup>, puis le transfert des effluents vers des zones non excédentaires et dans une moindre mesure la réduction des effectifs

Le canton de Saint Renan faisait partie des cantons pour lesquels un effort restait encore à fournir puisque l'objectif n'était atteint qu'à 60%.

Au 15 mai 2012, les résultats sont les suivants sur le Canton de Saint Renan (Source DDTM).

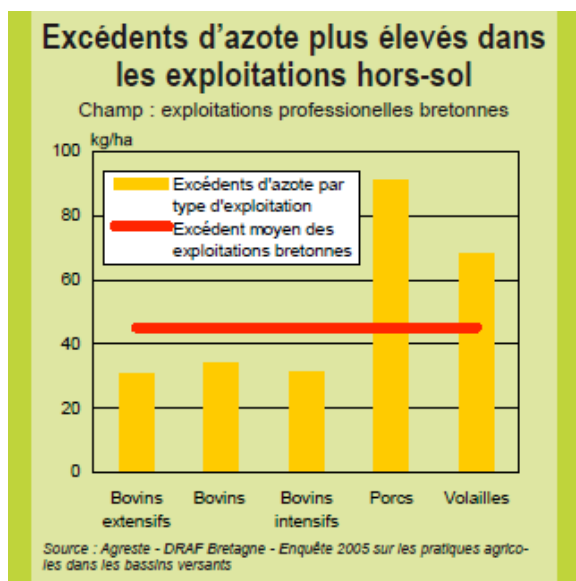
| Canton de St Renan                             | Quantités en kgs | Part de chaque mode de résorption |
|------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| Nitrates à résorber                            | 943 330 kg       |                                   |
| Nitrates résorbés                              | 685 796 kg       |                                   |
| - dont biphase                                 | 150 773kg        | 22%                               |
| - dont traitement                              | 308 205kg        | 45%                               |
| - dont transfert                               | 189 604kg        | 28%                               |
| <b>Taux de résorption – canton de St Renan</b> | <b>73%</b>       |                                   |
| Taux de résorption - Finistère                 | 83%              |                                   |

La situation sur le Canton de St Renan s'améliore progressivement sans toutefois atteindre les 100% et avec toujours une prédominance pour le traitement ; le transfert vers des zones excédentaires demandant de trouver des exploitations qui sont en dessous de l'obligation des 170 kg d'azote par hectare (sur le canton, les territoires en deçà de 170 kg / ha sont Daoulas et Saint Pol de Léon, à raison de 140 kgs d'azote / hectare).

L'administration considère que les objectifs de résorption sont atteints en fait à 90%, à ce jour et que toutes les exploitations qui se trouvaient dans l'obligation de traiter leurs effluents l'ont fait, à de rares exceptions près ; elles sont de toute façon sous contrôle. Elle explique le différentiel par le fait que les objectifs ont été définis à partir de la situation de 2002. Depuis cette période des exploitations ont pu cesser leur activité, d'autres ont pu acquérir le foncier leur permettant d'épandre leurs effluents. Les objectifs sont donc très certainement sur évalués par rapport à la situation en 2012.

Sur le Conquet 5 exploitations porcines sont en régime « autorisation – ICPE », une seule est en excédent (plus de 12 500 unités d'azote), traite et exporte son excédent.

<sup>19</sup> Alimentation biphase des élevages porcins : il s'agit d'adapter la nourriture de l'animal en distinguant 2 périodes qui correspondent à des besoins nutritionnels différents (croissance / finition pour les porcs, gestante/allaitante pour les truies), sachant que les teneurs en azote et phosphore sont inférieures à un mode d'alimentation unique.



Ce sont les élevages hors sol qui produisent les plus importants excédents d'azote en Bretagne : élevages porcins et de volailles (source : Agreste – 2004).

Quoiqu'il en soit les exploitants agricoles ne peuvent épandre plus que ce que la directive nitrates ne leur autorise, en rapport avec la superficie de leurs terres. Faute de quoi ils s'exposent à des sanctions qui peuvent aller de la mise en demeure au procès verbal de délit avec inscription au casier judiciaire.

Certaines exploitations bretonnes ont renoncé à faire des travaux pour des raisons de coût ; au mieux elles ont réduit leur cheptel, au pire elles ont anticipé une retraite de l'exploitant.

**Un 5<sup>e</sup> programme d'action « directive nitrates »** est en cours de définition. Il sera régional et non plus départemental. En effet il apparaît que les mesures ne variaient pas d'un département à un autre. Il sera défini pour Aout 2013 et applicable pour 1er sept 2013.

## (2) Le plan Ecophyto

Ce plan lancé en 2008, vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (pesticides) en France de 50% d'ici 2018

Le suivi de la réduction effective des produits phytosanitaires sera réalisée à partir d'un indicateur national, noDu, pour « nombre de doses unités » utilisées en France.

Il permet d'apprécier l'intensité du recours aux produits phytos, toutes cultures confondues, sur la base de la quantité de produits vendues par les distributeurs. Le plan Ecophyto 2018 est entré au code rural et de la pêche maritime.

Les outils mis en place sont les suivants :

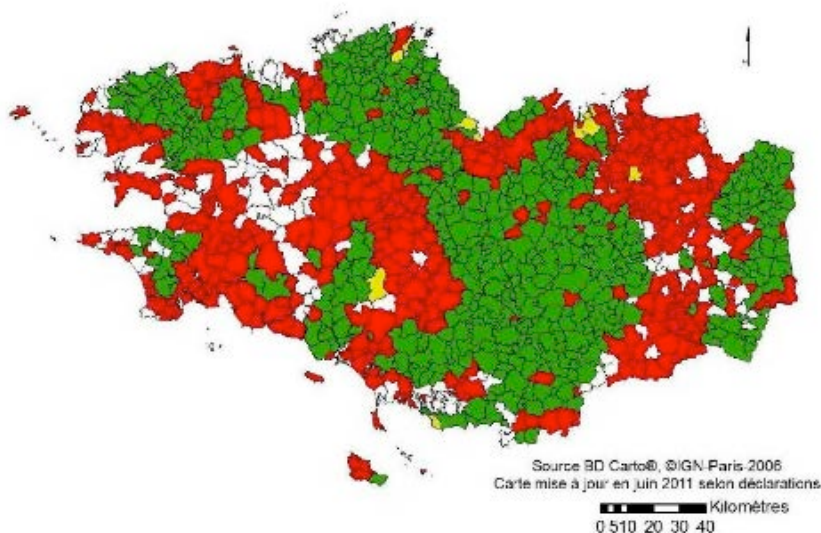
La formation des agriculteurs à une utilisation responsable des pesticides, la création d'un réseau de fermes pilotes pour mutualiser les bonnes pratiques, la diffusion de bulletins de santé du végétal qui alertent les producteurs sur l'arrivée des parasites, un programme de contrôle de tous les pulvérisateurs.

Le plan national est décliné au niveau de chaque région.

A ce jour, la Bretagne dispose de 12 réseaux de fermes pilote de démonstration : 10 réseaux polyculture élevage et 2 réseaux légumes industrie. En outre, le projet « systèmes de production de légumes frais à très bas intrants phytosanitaires » a été retenu dans le cadre de l'appel à projet expérimentation. Cette expérimentation vise à améliorer la conduite des systèmes de culture en minimisant le recours aux intrants phytosanitaires (génétique, rotations, seuils de nuisibilité, faune auxiliaire, éliciteurs, entretien mécanique).

Actuellement un tiers des exploitants agricoles bretons bénéficie du certiphyto, certificat qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage. L'ensemble de la profession, ainsi que les agents des collectivités territoriales devra disposer de ce certificat au 1er octobre 2014

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont mobilisés : les agriculteurs, les collectivités, les jardiniers amateurs. Plus de 800 communes bretonnes ont un plan de désherbage. C'est le cas de la commune du Conquet. En revanche la commune n'a pas signé de charte de désherbage qui traduit l'engagement des communes, selon 5 niveaux d'intégration, du respect des préconisations du plan de désherbage communal, jusqu'au "zéro phytosanitaires". Les communes en « zéro phyto » sont au nombre de 88 et représentent 7% des collectivités bretonnes et ont reçu le prix spécial régional dans le cadre du label villes et villages fleuris.



#### Communes signataires d'une charte de désherbage

- Pas d'information
- Charte de désherbage en cours de signature
- Absence de charte de désherbage
- Charte de désherbage signée

Source : DRAF Bretagne, 2006.

L'opération nationale « jardiner au naturel », organisée par l'association "Jardiniers de France" se décline tous les 2 ans en Bretagne. Pendant deux jours des jardiniers amateurs ouvrent les portes de leurs jardins pour échanger sur les solutions de jardinage écologique (paillis, engrais verts, compost, accueil de la biodiversité...)

### (3) Le plan végétal pour l'environnement

Ce plan concerne les productions végétales. Il couvre la période 2007/2013.

Son but est de réduire l'impact des produits phytosanitaires et de favoriser les économies d'énergies.

Il permet de participer au financement d'investissements qui contribuent à la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et les fertilisants, à la réduction de la pression des prélèvements de la ressource en eau, à la lutte contre les phénomènes érosifs, au maintien de la biodiversité aux économies d'énergie dans les serres existantes.

Deux priorités ont été retenues en Bretagne : lutter contre les pollutions par les produits phytosanitaires et réduire la consommation d'énergie dans les serres maraîchères et horticoles. Dans ce cadre, l'acquisition de matériels de substitution aux produits phytosanitaires (lutte mécanique et thermique, lutte contre les prédateurs ou lutte biologique...) peut être soutenue.

Au niveau du Finistère ce dispositif est co-financé par l'État, Europe-FEADER, la Région, l'Agence de l'eau, et Conseil général.

Est un des outils du plan ecophyto 2018.

## **b) Le « bien être animal »**

LA DIRECTIVE européenne du 18 décembre 2008 établit les normes minimales relatives à la protection des porcs, des truies. Ce sont les exploitations de plus de 10 truies qui sont concernées, donc toutes les exploitations porcines du Conquet.

Les aménagements visés concernent notamment les bâtiments, le bruit, la lumière, les abreuvements, les caillebotis, la surface disponible par bête...

Les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides pour assurer la mise aux normes de leurs bâtiments d'élevage.

Les exploitations devaient être conformes au 1/1/2013.

Dans le Finistère à cette date, 60% des exploitations porcines sont conformes aux normes. Celles qui ne le sont pas seront soumises à des procédures d'infraction.

Certains professionnels du secteur agricoles n'hésitent pas à évoquer la fermeture de certaines exploitations en raison de l'importance des coûts générés. Les premiers contrôles par l'administration démarreront au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

## **c) La maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable**

Divers programmes soutiennent les initiatives des exploitations agricoles en faveur de la maîtrise de l'énergie :

### ✓ Le plan de performance énergétique (2009 / mai 2013)

Aucune exploitation agricole du Conquet n'a participé à cette opération (Source : Chambre d'Agriculture). Ce plan couvre la période 2009/2013.

A partir d'un diagnostic énergie-gaz à effet de serre de l'exploitation, il est possible de bénéficier d'aides pour réaliser des économies d'énergie (matériaux d'isolation des bâtiments, équipements dans les blocs de traite pour refroidir le lait et en récupérer la chaleur, échangeurs thermiques...), pour produire de l'énergie renouvelable (chauffe-eau solaires thermiques, séchage solaire en grange des fourrages, chaudières à biomasse, pompes à chaleur,...), pour installer des unités de méthanisation.

### ✓ Le plan Eco énergie lait soutenu par l'Ademe, la Région Bretagne et les Conseils Généraux

Il permet de soutenir les agriculteurs souhaitant s'équiper en prérefroidisseur ou récupérateur de chaleur sur tank à lait.

Aucun agriculteur du Conquet ne bénéficie de ce programme. Cela s'explique par le nombre réduit d'exploitations laitières.

Cependant sur l'ensemble de la CCPI, 41 exploitations ont sollicité une aide pour des prérefroidisseurs.

### ✓ Le plan bois énergie (2007-2013)

Ce plan a pour objectif de soutenir l'installation de chaudières bois (déchiqueté ou bois plaquette) dans les exploitations agricoles, les entreprises, ainsi que pour les bâtiments publics et logements collectifs en s'appuyant sur les ressources locales.

A ce jour aucun exploitant agricole du Conquet ne participe à ce plan. Au sein de la CCPI, un éleveur de volailles sera prochainement équipé. Il sera fourni par des entreprises de paysage (Source : Association d'Initiatives locales pour l'Energie et l'Environnement).

### ✓ Le plan biogaz agricole

Il soutient le développement de la méthanisation en Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Aucun agriculteur conquétois ne participe à ce plan (Source : Chambre d'Agriculture).

### ✓ Le plan solaire thermique

Aucun agriculteur n'en bénéficie sur la commune (Source : Chambre d'Agriculture).

### ✓ La production d'énergie renouvelable

Certains agriculteurs du Conquet ont fait installer des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments.

## **FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES « Agriculture »**

| <b>Territoire</b>                                                                                                    |                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                        | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                             |
| Des initiatives de vente directe.                                                                                    | La baisse du nombre des exploitations agricoles.                                                                                              |
| Des initiatives d'agriculture raisonnée.                                                                             | La baisse de la SAU totale liée à la pression urbaine.                                                                                        |
| Des exploitations agricoles biologiques sur la CCPI.                                                                 | Le vieillissement des agriculteurs.                                                                                                           |
| Existence d'une plateforme de conditionnement des choux à Plougonvelin.                                              | Des départs prévisibles sans reprise familiale.                                                                                               |
|                                                                                                                      | Zones d'excédents structurels (comme toute la Bretagne).                                                                                      |
|                                                                                                                      | Des futures cessations d'activité sur terres agricoles fertiles en centre bourg (problème de voisinage lié à certaines productions agricoles) |
|                                                                                                                      | Des exploitations agricoles sur des zones constructibles donc non pérennisables                                                               |
|                                                                                                                      | L'existence de baux oraux qui fragilisent la pérennité des exploitations.                                                                     |
| <b>Opportunités</b>                                                                                                  | <b>Menaces</b>                                                                                                                                |
| La proximité du tissu urbain favorable au développement des circuits courts.                                         | Urbanisation croissante                                                                                                                       |
| Repas confectionnés par la maison de retraite, levier d'encouragement de l'agriculture de proximité et/ou biologique |                                                                                                                                               |

| <b>Politiques communales pour le Territoire</b>                                                                           |                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                             | <b>Faiblesses</b>                                                             |
| Une volonté communale de favoriser l'agriculture locale, l'agriculture biologique au travers de sa restauration scolaire. | Pas de projet rural affiché en faveur de la protection des espaces agricoles. |
|                                                                                                                           | Pas de soutien aux producteurs locaux (placement sur le marché aléatoire)     |
| <b>Opportunités</b>                                                                                                       | <b>Menaces</b>                                                                |
|                                                                                                                           | Disparition des espaces agricoles au profit de l'urbanisation.                |

| <b>Politiques supra communales</b>                                                                               |                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                    | <b>Faiblesses</b>                                                                                      |
| Charte départementale partenariale de reconnaissance partagée de l'agriculture dans l'aménagement du territoire. |                                                                                                        |
| Programme de reconquête de la qualité de l'eau menée par le syndicat des eaux de Kermorvan.                      | Les résultats insatisfaisants de la contractualisation du programme du syndicat des eaux de Kermorvan. |
| <b>Opportunités</b>                                                                                              | <b>Menaces</b>                                                                                         |
|                                                                                                                  |                                                                                                        |

| <b>Pratiques internes de la commune</b>                                                     |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Forces</b>                                                                               | <b>Faiblesses</b> |
| Introduction de quelques produits biologiques et locaux pour la restauration scolaire.      |                   |
| <b>Opportunités</b>                                                                         | <b>Menaces</b>    |
| Restauration scolaire, levier encouragement de l'agriculture de proximité et/ ou biologique |                   |



### 3. Le Tourisme

La Bretagne représente la 4<sup>e</sup> région touristique française et sur la saison d'été, le Finistère se situe au 7<sup>e</sup> rang des départements pour l'accueil des clientèles françaises.

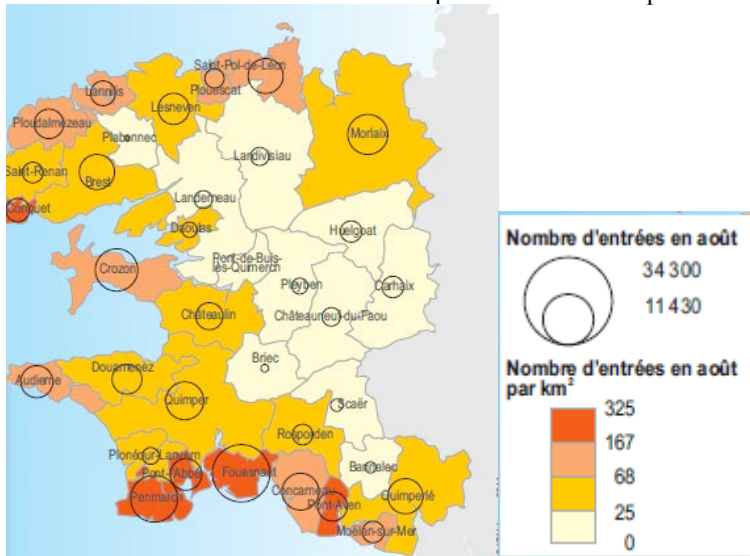
#### A. Le tourisme au Conquet, une activité florissante

##### a) L'ampleur de l'activité touristique

##### Une multiplication de la population par 2, en été

Le Conquet est caractérisé par des arrivées massives de population touristique sur une petite superficie. Selon l'Insee, la commune fait partie des territoires dont la population est multipliée par 2 en été. Les demandes d'information recensées par l'Office du Tourisme témoignent du même phénomène.

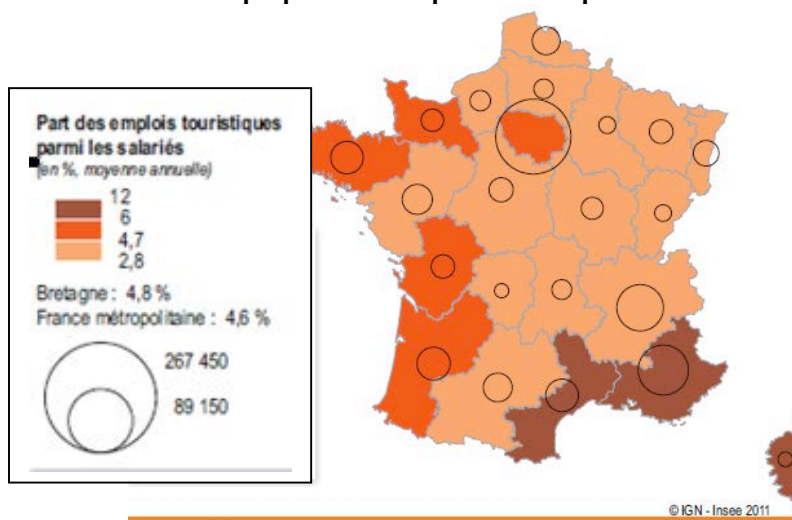
Sur le mois d'Aout le nombre d'entrées par km<sup>2</sup> sur le Conquet est du même ordre que sur le Sud Finistère.



Source : Insee - 2006

A noter que sur l'ensemble du Sage Bas Léon, la fréquentation touristique progresse en arrière saison et hors saison, comparée à celle de la saison estivale.

##### Une forte proportion d'emplois touristiques



Source : Insee, DADS 2007

Le littoral constitue la destination privilégiée des villégiatures touristiques.

Le niveau moyen d'emplois salariés touristiques en 2007 situe la Bretagne au 6e rang des 22 régions métropolitaines.

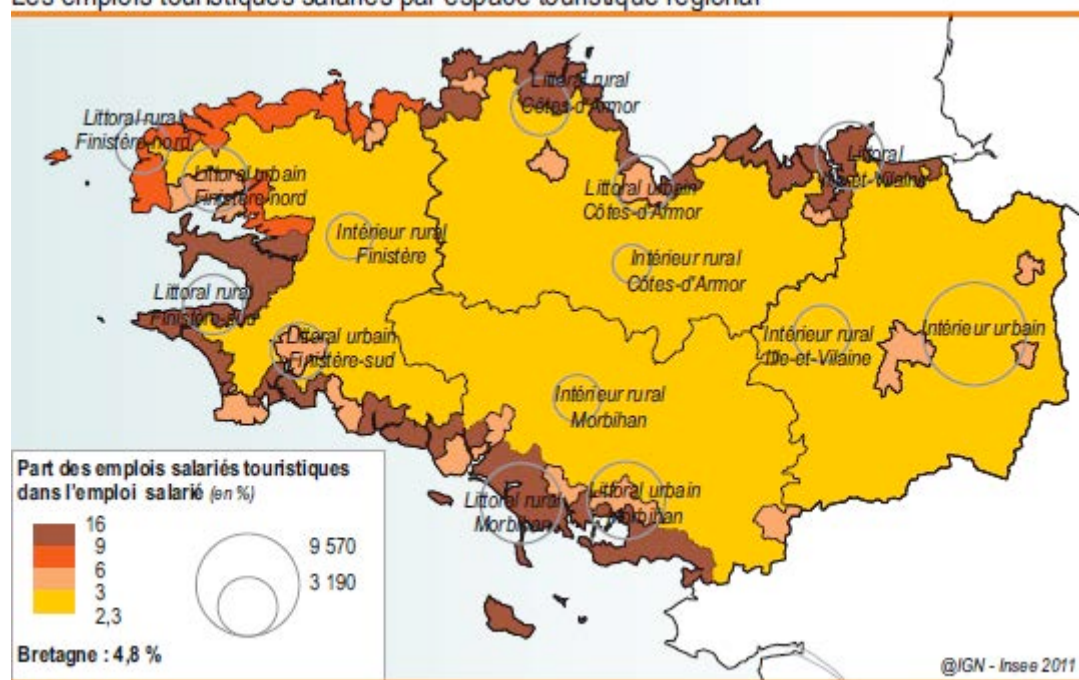
Au cours du mois d'août, le Finistère dépasse les autres départements bretons, notamment dans l'hôtellerie de plein air, la restauration et la grande distribution.

Selon des données 2007, Le Conquet, commune rurale littorale, affiche une forte proportion d'emplois touristiques (9% en 2007), deux fois plus que la moyenne régionale (4,8%), mais moins comparativement aux communes littorales du Sud Finistère ou des Côtes d'Armor.

A titre de comparaison, sur l'ensemble du littoral rural du Finistère Nord, ce taux va jusqu'à 13,9 % au mois d'Août et il était de 9% sur la façade méditerranéenne, selon une étude Insee de 2008.

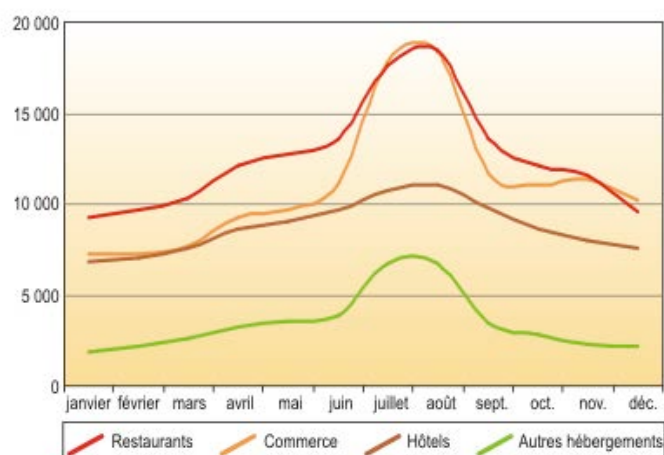
Ces informations donnent la mesure de l'importance de l'activité touristique au Conquet.

### Les emplois touristiques salariés par espace touristique régional



Source : Insee, DADS 2007

Les emplois salariés bretons dans le secteur du tourisme y sont essentiellement représentés dans la restauration (25%), et hôtellerie (17,5%).



Source : Insee, DADS 2007

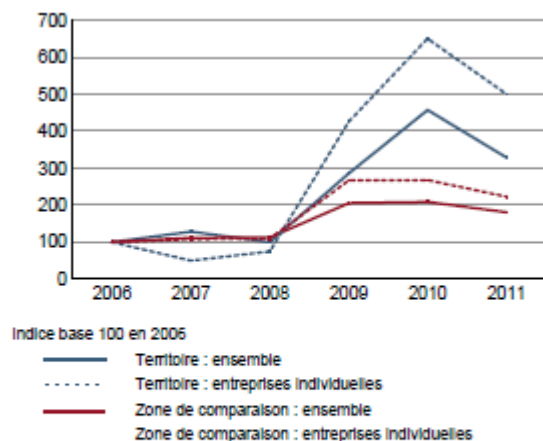
Au Conquet, en 2012, sur l'ensemble des commerçants/artisans recensés par la commune, les établissements de commerce représentent 54%, contre 26% pour les restaurants, 20 % pour les hôtels.

### Une importante création d'établissements à visée touristique

Au Conquet on assiste depuis 2 à 3 ans à l'ouverture d'établissements (épicerie fine, spécialités bretonnes, restaurants).

Ainsi en 2011, selon l'Insee, 16 entreprises individuelles ont été créées dans le secteur « commerce, transport et services divers » pour 85 déjà existantes, soit un taux de création de 18,8%. C'est dans ce secteur d'activité que le nombre de créations est le plus important au Conquet. A noter que le taux de création d'entreprises dans ce domaine d'activité n'est que de 13,1% dans le Finistère, celui de Brest de 15,4 %, celui de Plougonvelin de 12,1%.

Evolution des créations d'entreprises



Note de lecture : application du régime de l'auto-entrepreneur à partir du 1er janvier 2009.

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

La force du Conquet se situe dans le fait que la ville attire beaucoup de Brestois le weekend end, cela offre donc un débouché pour l'ensemble des commerces dont la majorité sont d'ailleurs ouverts toute l'année.

Dans son bilan touristique 2010, la CCPI confirme d'ailleurs que la clientèle régionale est très présente en Iroise.

### b) Une grande diversité d'activités touristiques

Le littoral, le départ pour les îles, la richesse du patrimoine architectural et naturel, le petit port de pêche confèrent au Conquet de réels atouts touristiques, diversifiés.



Source : Sage Bas Léon – données recueillies en 2008.

#### Activités touristiques : Types d'activité :

-  Musée
-  Phare
-  Promenade en mer
-  Site naturel valorisé
-  Site ornithologique
-  Site remarquable

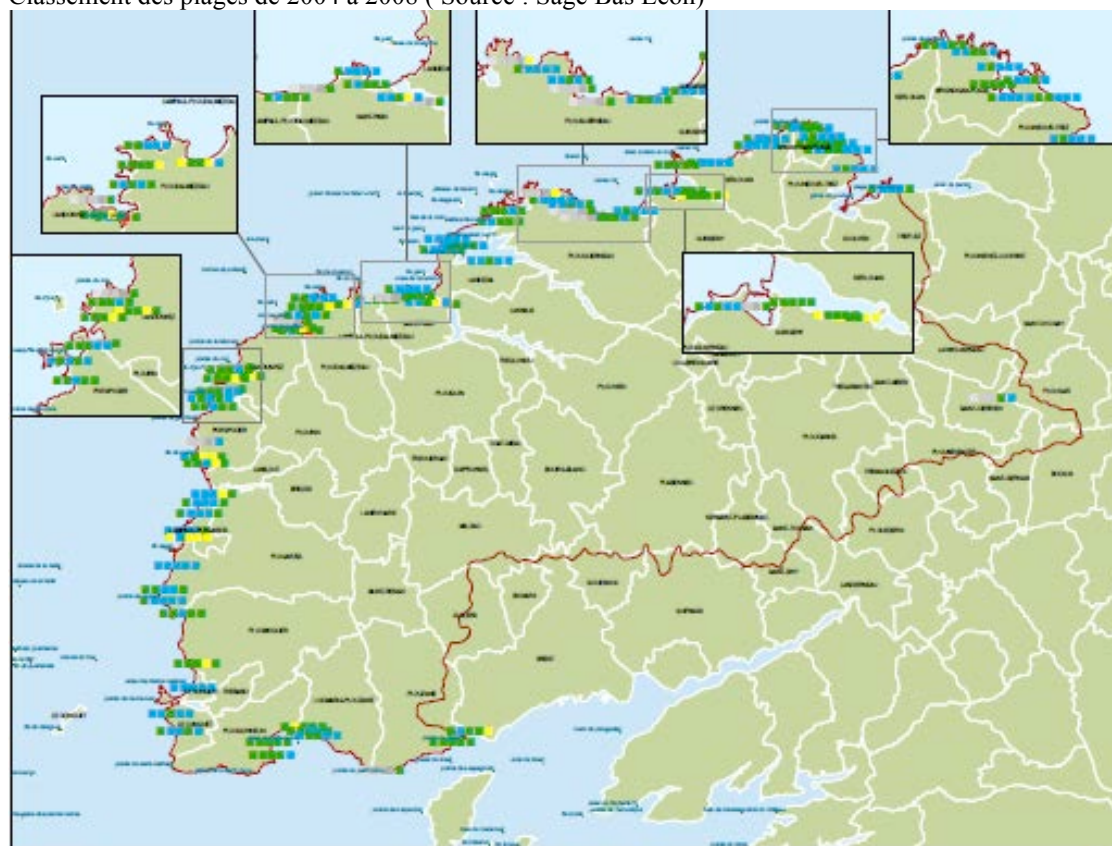
#### Activités nautiques : 3 (nb d'activités)

- **Les plages et la qualité des eaux de baignade**

Sept plages sont identifiées dans le guide touristique 2012 de la mairie : Blancs Sablons, Pors Pabu, Bilou, « Grève Bleue », Portez et Pors Liogan. Un dépliant « la route des plages » y est consacré.

L'effort de communication de la mairie sur ses plages témoigne bien de l'attraction touristique qu'elles exercent et qui s'appuie sur la qualité de leurs eaux de baignade.

Classement des plages de 2004 à 2008 ( Source : Sage Bas Léon)



A : excellente  
B : bonne  
C : suffisante  
D : insuffisante

Qualité des eaux de baignade :

2004-05-06-07-08

A  
B  
C  
D

La qualité des plages du Conquet est le plus souvent bonne. Elle est meilleure que les communes voisines. La mairie déclare d'ailleurs volontiers que c'est un de ses points de « fierté ».

Qualité des eaux de baignade (source : Ministère des Affaires Sociales et de la Santé)

|                   |                                 |     |    |    |    |    |
|-------------------|---------------------------------|-----|----|----|----|----|
| LE CONQUET        | BLANCS SABLONS                  | mer | 5A | 5A | 5A | 8B |
| LE CONQUET        | LE BILOU                        | mer |    |    |    | 8A |
| LE CONQUET        | PORS LIOGAN                     | mer | 8A | 5A | 5A | 8A |
| LE CONQUET        | PORTEZ                          | mer | 5A | 5A | 5A | 9C |
| LOCMARIA-PLOUZANE | PORSMLIN (GAUCHE FACE RUISSEAU) | mer | 8B | 8C | 8A | 9C |
| LOCMARIA-PLOUZANE | PORTEZ (FACE RUISSEAU)          | mer | 8B | 8A | 8A | 8B |
| LOCMARIA-PLOUZANE | TREGANA (FACE ACCES)            | mer | 8A | 8A | 5A | 5A |



|              |                                  |     |    |    |    |    |
|--------------|----------------------------------|-----|----|----|----|----|
| PLOUGONVELIN | BERTHEAUME (MILIEU)              | mer | 8A | 8B | 8A | 8B |
| PLOUGONVELIN | PORSMILIN (GAUCHE FACE RUISSEAU) | mer | 8B | 8C | 8A | 9C |
| PLOUGONVELIN | TREZ HIR (MILIEU)                | mer | 8B | 8B | 8A | 9C |
| PLOUGOULM    | GUILLEC                          | mer | 8B | 8B | 8B | 8B |

|                                                                                                                                        |                          |                                |                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| <b>A</b> Bonne qualité                                                                                                                 | <b>B</b> Qualité moyenne | <b>C</b> Momentanément polluée | <b>D</b> Mauvaise qualité |
| Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.                                         |                          |                                |                           |
| Par exemple : <b>21A</b> signifie que 21 prélèvements de bonne qualité ont été effectués au cours de l'année.                          |                          |                                |                           |
| A partir de la saison balnéaire 2010, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. |                          |                                |                           |

|                | 2008          | 2009          | 2010          | 2011                  | 2012          |
|----------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|---------------|
| Blancs sablons | Bonne qualité | Bonne qualité | Bonne qualité | moyen                 | Bonne qualité |
| Portez         | Bonne qualité | Bonne qualité | Bonne qualité | Momentanément polluée | Bonne qualité |
| Le Bilou       | Non classé    |               |               | Bonne qualité         | Bonne qualité |
| Porz Liogan    | Bonne qualité | Bonne qualité | Bonne qualité | Bonne qualité         | Bonne qualité |

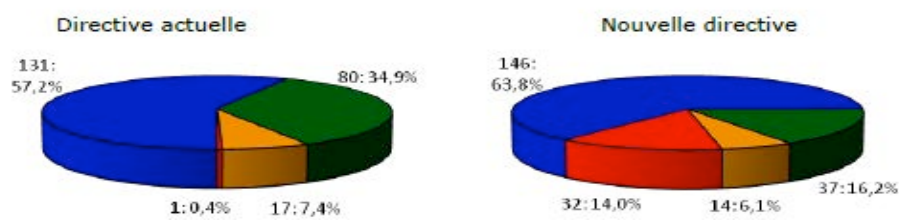
Source : Ministère chargé de la Santé

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une nouvelle réglementation européenne (la directive 2006/7/CE du 15 février 2006). Elle redéfinit les modalités de surveillance et d'évaluation de la qualité des eaux de baignade, et ses critères de classement évoluent. Elle prévoit qu'une qualité bonne ou excellente doit être atteinte sur toutes les plages d'ici 2015. Une qualité insuffisante pendant cinq années consécutives conduirait ainsi à une interdiction permanente de la pratique de la baignade.

Selon l'association Surfrider Fundation, en France, globalement 22 % des plages, seraient déclassées . Ce résultat s'expliquerait par «le caractère plus restrictif de la nouvelle directive».

Répartition de la qualité des eaux de baignade en mer selon leur classement d'après la directive actuelle et la nouvelle directive (Source : Surfrider Fundation Europe – juin 2008)

#### Synthèse Départementale



#### Eaux de qualité :

- Excellente
- Bonne
- Suffisante
- Insuffisante

#### Annotation (A ; B)

A Nombre de plages

B Pourcentage

Une simulation effectuée par la DDASS de l'application de la nouvelle La Directive a situé le Conquet en position « excellente », ce qui témoigne des efforts du territoire pour préserver la qualité de ses eaux de baignade, effort qu'elle doit maintenir pour conserver sa fréquentation touristique.

|            |                |  |  |
|------------|----------------|--|--|
| Le Conquet | Blancs Sablons |  |  |
| Le Conquet | Pors Liogan    |  |  |
| Le Conquet | Portez         |  |  |

|              |                     |  |  |
|--------------|---------------------|--|--|
| Plougonvelin | Bertheaume (Milieu) |  |  |
| Plougonvelin | Trez Hir (Milieu)   |  |  |

|          |                        |  |  |
|----------|------------------------|--|--|
| Plouzane | Dellec (Gauche Fort)   |  |  |
| Plouzane | Sainte-Anne-du-Portzic |  |  |

|                   |                                  |  |  |
|-------------------|----------------------------------|--|--|
| Locmaria-Plouzane | Porsmilin (Gauche Face Ruisseau) |  |  |
| Locmaria-Plouzane | Portez (Face Ruisseau)           |  |  |
| Locmaria-Plouzane | Tregana (Face Accès)             |  |  |

|             |                       |  |  |
|-------------|-----------------------|--|--|
| Ploumoguier | Ilien (Face Ruisseau) |  |  |
| Ploumoguier | Porsmoguier-Kerhornou |  |  |

Les profils de plage réalisés pour les plages « Blancs Sablons », « Portez », « Pors liogan », « Le Bilou » en 2012 en application de la directive européenne de 2006, précisent la situation communale. Le but de ces profils est d'identifier les sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs ; d'autre part de définir les mesures de gestion pour prévenir les pollutions, les actions à conduire pour parvenir en 2015 à une eau de qualité au moins « suffisante ».

A ce jour la mairie n'a pas réalisé un profil de plage sur 3 autres plages, alors qu'elles sont fréquentées.

3 alertes ont eu lieu ces dernières années.

En 2011 la plage de Portez a fait l'objet d'une pollution dû à un dysfonctionnement du poste de relevage qui s'est traduit par un rejet d'effluents vers la mer.

En 2011 le poste de relevage du Bilou n'évacuait plus et a entraîné des rejets d'effluents sur la grève.

En 2012 en application des procédures de prévention définies par les profils de plage toutes les plages sauf celle des Blancs Sablons, ont été fermées, pendant 24 heures, momentanément à titre préventif suite à un problème sur un poste de relevage situé sur la commune de Plougonvelin.

Le PNMI précise que dans le cadre des pollutions accidentelles qui peuvent toucher les plages, il peut effectuer et prendre en charge des prélèvements pour confirmer la nécessité de la fermeture des plages.

Pour ces 4 plages des recommandations ont été énoncées suite à la réalisation des profils de plage, telles que : la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif pour les habitations, le caravanage et l'habitat léger de loisir. Le renforcement du contrôle des pratiques d'épandage ainsi que la remise en état de la borne de vidange des campings cars ont été également mentionnés. Certaines plages ont fait l'objet de recommandations concernant le poste de relevage (panne ou débordement), la gestion des eaux pluviales, le contrôle des branchements au réseau collectif, la vidange des toilettes publiques. Pour d'autres il a été question de renforcement des pratiques d'épandage, de gestion des eaux pluviales.

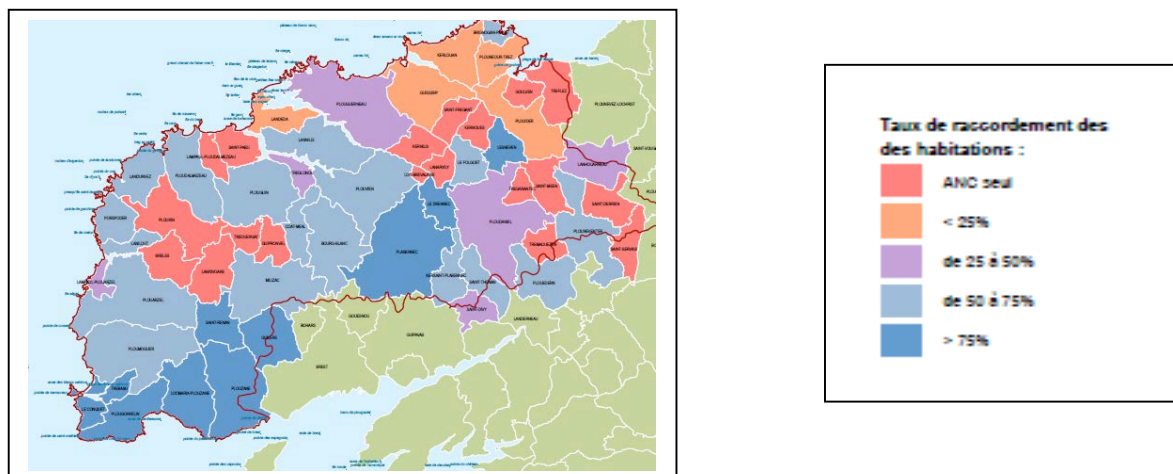
La mise en œuvre a porté, par exemple pour la plage du Bilou sur : l'installation d'alerte sur les postes de relevage (plage du Bilou), la suppression de mobil homes (s'est d'ailleurs traduite par une extension de la zone d'intervention du Conservatoire du Littoral), un devis a été signé en 2011 pour un projet de plan de réseau des eaux pluviales.

L'affichage des profils de plage sera, quant à lui, effectué dans le cadre d'une opération mutualisée sur tout le Pays de Brest.

Selon la mairie, un des facteurs qui œuvrent en faveur de ces résultats favorables à ce jour est, le fait que l'assainissement est essentiellement collectif sur la commune et efficace. En effet la cartographie ci-dessous positionne le Conquet parmi les territoires dont le taux de raccordement à l'assainissement collectif est le plus élevé (supérieur à 75%). La Mairie note cette situation comme un facteur de sécurité mais à la fois de risque dans la mesure où les postes de relevage étant situés sur les points les plus bas, ils le sont à proximité des plages ou dans la Ria.

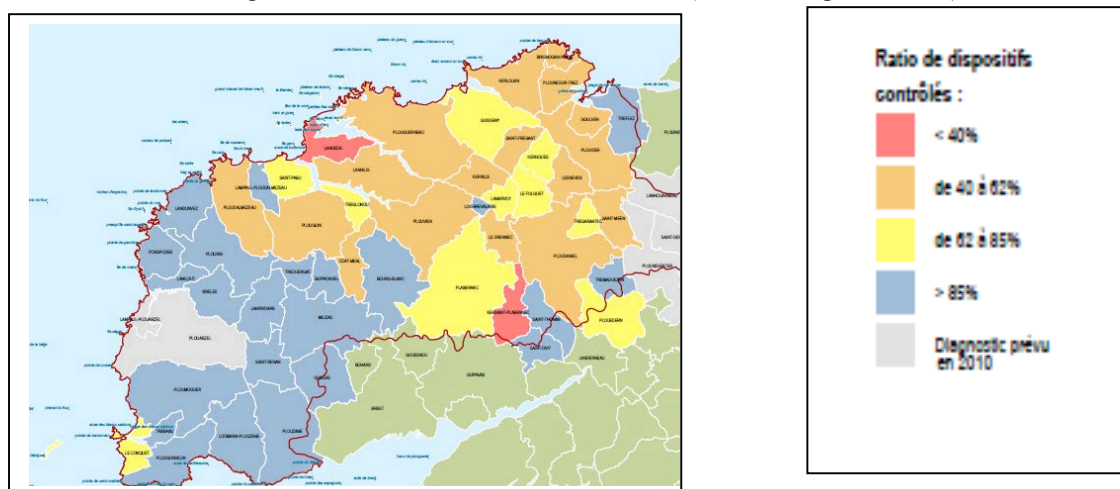


Taux de raccordement de l'assainissement collectif (Source : Sage Bas Léon – données recueillies en 2008)



Par ailleurs le taux de diagnostic de l'assainissement non collectif (ANC) qui était déjà bon autour des années 2008, est passé en 2011 à 91%. Le différentiel sur 2011 était dû à deux refus qui ont fait l'objet d'une majoration de facture, et à 21 installations pour lesquelles les personnes n'étaient pas présentes et qui ont donc fait l'objet d'une relance de contrôle (Source CCPI).

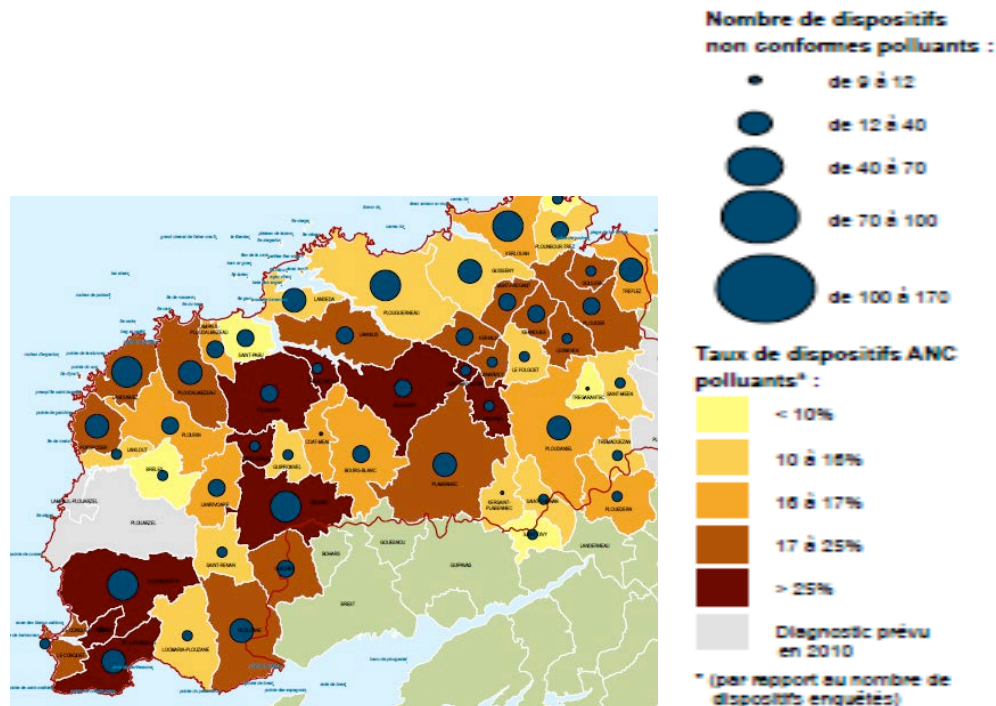
Avancement du diagnostic de l'assainissement non collectif (Source : Sage Bas Léon)



En 2008, il apparaissait qu'il restait encore un certain de risques de pollution ce qui est confirmé par les résultats des profils de plage.

En 2011, sur les 211 contrôles effectués, 49 ont été inacceptables (23%) : 5 installations ont été réhabilitées, 1 s'est raccordée au réseau collectif, 43 ont dû faire l'objet d'une remise aux normes complète.

Conformité de l'assainissement non-collectif (Source : Sage Bas Léon – données collectées en 2008)



En terme d'usage, certaines personnes rencontrées ont manifesté leur satisfaction du fait que la commune ne soit pas devenue une station balnéaire avec notamment ses équipements lourds sur les plages. Elles apprécient que sur la plage de Porsliogan, les toilettes ne sont installées que pendant la période du 15/7 au 15/8.

Jusqu'à ce jour, la qualité des eaux de baignade du Conquet a permis à la mairie d'obtenir le label Pavillon Bleu en 2010 et 2011 pour les plages de PorsLiogan et Portez. Par contre en 2012 seule la plage de PorsLiogan était labellisée, la plage de Portez ayant perdu son label en raison d'un problème de fonctionnement d'un poste de relevage des eaux usées, similaire à celui de 2011.

A noter que pour la plage des Blancs Sablons le label n'a pas été demandé en raison de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

#### • Les activités nautiques

La plage des blancs sablons fait partie des « spots internationaux » pour le surf et à ce titre est référencée sur le site spécialisé dans cette activité, « windguru ». Certains déplorent qu'aucune prestation n'ait été développée autour de ce loisir (douches,...).

Reste à savoir si cette prestation correspond vraiment à un besoin des surfeurs, qui pour une partie d'entre eux vont au camping en été. Par ailleurs il y aurait lieu avant tout projet de s'interroger sur l'impact d'une telle installation sur les milieux naturels, question qui se poserait de toute façon du fait que le site est classé.

#### • Le départ pour les îles (Ouessant, Molène)

Une étude a révélé que le départ pour les îles (Compagnie Penn ar Bed gérée par le CG ou la compagnie privée Finist'mer est un pôle de séduction du Pays de Brest, car il attire un nombre important de touristes. Environ 200 000 passagers embarquent chaque année au départ des ports du Conquet et de Lanildut.

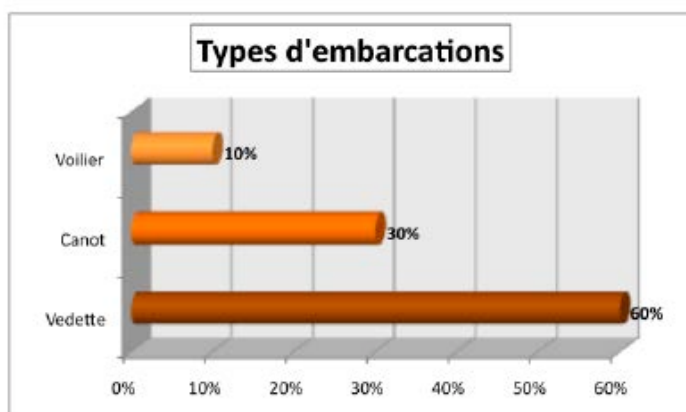
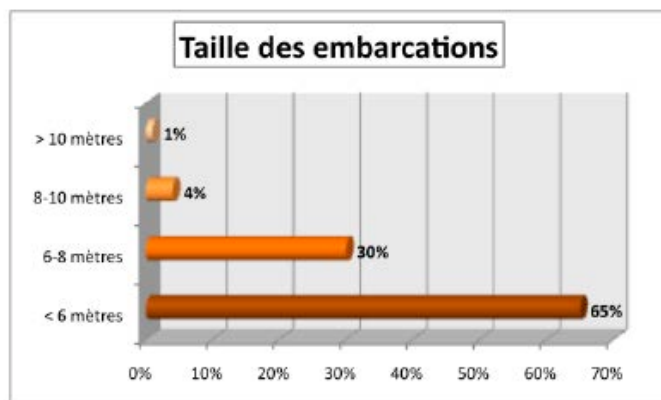
#### • La plaisance : un usage récréatif local

Le conseil général est propriétaire des ports de plaisance et de pêche. Il en a confié la gestion à la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI), qui est donc le concessionnaire

En 2008/2009 le port de plaisance disposait de 355 corps morts (en sus des 36 pour la pêche et 11 pour les visiteurs – personnes de passage -) (Source : Atlas des ports et site de mouillage au sein du PNMI – 2008/2009). En 2012 il y aurait environ 300 plaisanciers.

Le port de plaisance connaît une forte activité estivale. Cependant les usagers sont essentiellement des locaux (notamment des retraités) comme le confirme le nombre de bateaux dans les jardins du Conquet.

Selon une étude réalisée par le PNMI en juillet 2009<sup>20</sup> les caractéristiques de la plaisance sont les suivantes : L'essentiel (65%) des embarcations sont de petite taille (moins de 6 mètres) : elles sortent à la journée. La part de ces embarcations au niveau national est de 77% en 2011 (*Source : Etude Dreal juillet 2011*<sup>21</sup>). Les embarcations motorisées sont majoritaires.

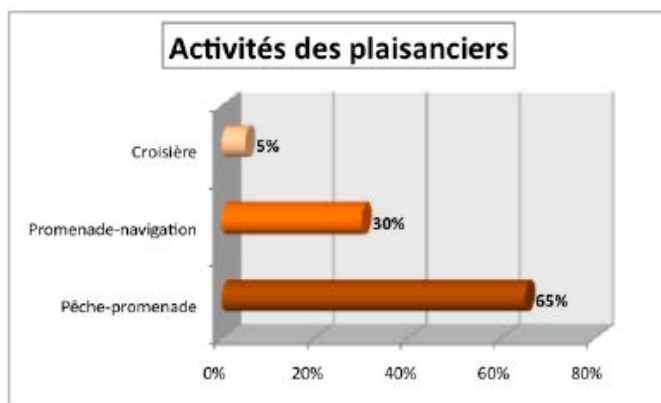


60% des bateaux sont à moteur : la pression de navigation est donc forte en bord de mer, l'essentiel de ces embarcations pratiquant la navigation côtière, pour 70% au niveau national ( Etude Dreal – 2011)

---

20 « Atlas des ports et sites de mouillage au sein du Parc naturel marin d'Iroise »

21 « L'accueil des navires de plaisance en Bretagne dans la perspective d'une gestion intégrée des zones côtières »



L'association des plaisanciers sensibilise les plaisanciers à l'impact du carénage, ainsi que le port.

- **La chasse sous marine**

Sa pratique est réglementée au niveau du cantonnement du Conquet



**Carte 22 : Zones de chasse sous marine réglementée ou interdite**

Source : Direction Départementale des Affaires Maritimes, quartier de Brest, 2009

Les pêcheurs sous-marins doivent se déclarer auprès des Affaires Maritimes pour la pêche araignées, la lotte, le bar, le mulot, et les vieilles.

- **La pêche à pied**

Cette activité concerne à la fois la pêche en grandes marées et la pêche à marée basse notamment sur la Ria du Conquet, qui peut avoir lieu potentiellement tous les jours.

C'est une activité importante sur la commune.

Les pratiquants sont tenus de suivre les quotas et les tailles limites de captures (fixés par arrêté). Il existe une quantité maximale de prises par jour et par pêcheur à pied de loisir, pour un certain nombre d'espèces (2 kg par jour de tellines par exemple).

Les plages des Blancs Sablons, du Bilou de PorsLiogan et du Portez accueillent de la pêche récréative.

- **Le port de pêche**

Il attire de nombreux touristes et habitants au moment du débarquement et de la vente au « cul du bateau ».

Le Conquet est une des rares communes où cela se pratique encore.

Cette activité qui est appréciée représente cependant un certain de risques en raison de la multiplicité des personnes qui y assistent et de la présence sur ce lieu de nombreux équipements de pêche.

Le projet d'aménagement de ce lieu de vente directe par la CCI permettra de sécuriser cette activité.

*Pour plus de détail sur l'ensemble du domaine « pêche » se reporter à la partie concernée.*

- **La richesse du patrimoine naturel et culturel**

Les milieux naturels sont d'une exceptionnelle diversité sur la commune du Conquet (*se référer à la partie « milieux naturels »*)

Cependant ils sont peu valorisés dans leurs spécificités, même si un circuit de découverte ainsi que des sorties nature tous les mercredis matins sont proposés par l'office de tourisme. La mairie développe au maximum de ses possibilités ces sorties, en fonction de la disponibilité des bénévoles qui les assurent.

Des animations destinées aux touristes avaient été proposées par la CCPI durant quatre années, en poste fixe ; elles ont été interrompues.

L'animateur sportif de la mairie amorce une sensibilisation lors des sorties kayak sur la Ria.

Un projet de création d'un observatoire à l'entrée de la commune, devrait permettre de développer l'activité ornithologique sur la Ria.

Des randonnées courtes sont organisées par la mairie, par l'Adjoint à la Culture pour faire découvrir le patrimoine architectural et militaire (presqu'île de Kermorvan, chapelle Don Michel, arrière pays..)

Ces sorties ont du succès car elles attirent des touristes localisés bien au-delà de la commune.

### **c) Une capacité d'accueil touristique importante**

En 2009, 465 029 lits touristiques ont été comptabilisés en Finistère.

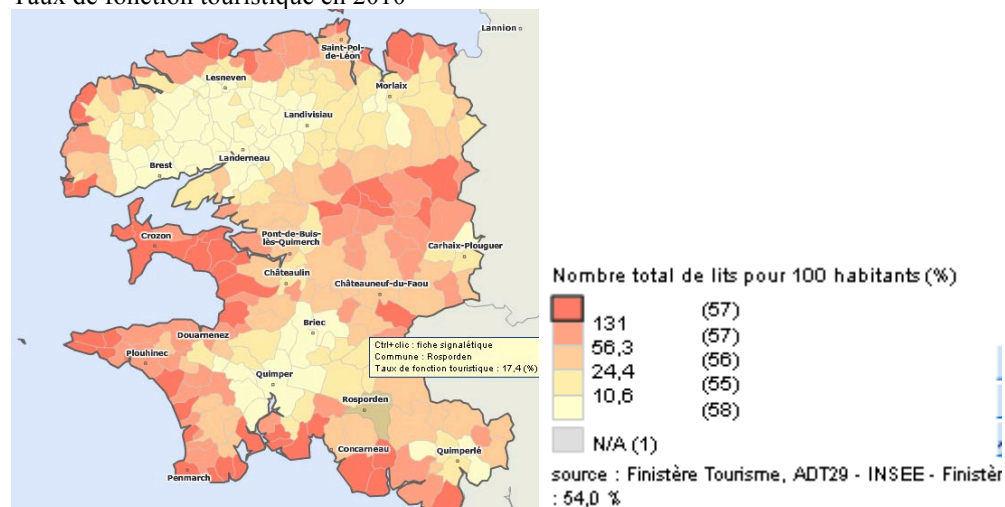
Près d'un tiers sont présents dans des hébergements marchands. Parmi eux, 86 % sont situés dans une commune littorale. Le Pays de Cornouaille arrive en 1<sup>re</sup> position, regroupant 63 % de cette offre. Le 1<sup>er</sup> mode d'hébergement marchand est le camping (68 %).

Depuis 2004, le nombre de lits marchands a diminué de 7 %. Les campings et les centres de vacances ont été les plus touchés par cette baisse contrairement aux résidences de tourisme et aux locations classées en progression.

Compte tenu de la superficie de son territoire, la commune dispose d'une capacité d'accueil considérable.

Ainsi son taux de fonction touristique est, en 2010, de 158 : cela signifie que la commune dispose de 158 lits touristiques pour 100 habitants. A titre de comparaison, il était de 230 à Crozon, 237 à Landunvez et 54 % au niveau départemental. Il est de 156 à Plougonvelin.

Taux de fonction touristique en 2010

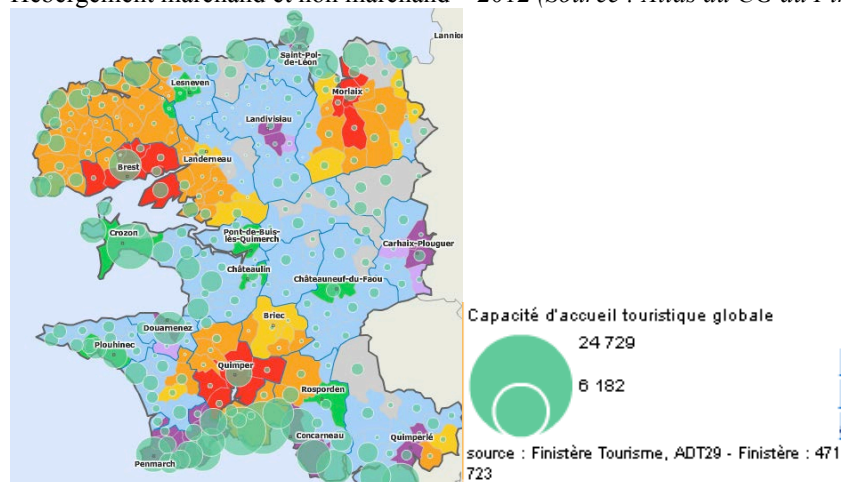


Source : Atlas du Conseil Général du Finistère.



Comme l'illustre la cartographie ci-dessous, toutes les communes littorales affichent une grande capacité d'accueil touristique.

Hébergement marchand et non marchand – 2012 (Source : Atlas du CG du Finistère).



### Evolution du nombre de lits marchands / non marchands de 2004 à 2012

(Source : Atlas du Conseil Général du Finistère)

|                                    | 2004   | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   | 2009   | 2010   | 2012   |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| lits marchands                     | 1855   | 1848   | 1633   | 1847   | 1846   | 1905   | 1896   | 1875   |
| lits non marchands                 | 2140   | 2140   | 2140   | 2145   | 2145   | 2145   | 2175   | 2238   |
| % lits non marchands <sup>22</sup> | 53,57% | 53,66% | 56,72% | 53,73% | 53,75% | 52,96% | 53,43% | 54,41% |
| total lits                         | 3995   | 3988   | 3773   | 3992   | 3991   | 4050   | 4071   | 4113   |

Au Conquet, **plus de la moitié des capacités d'hébergement touristique repose sur le parc de résidences secondaires** (lits non marchands).

A noter que la part des hébergements non marchands est plus importante au niveau de la CCPI, puisqu'elle est de 75%, en 2010.

On constate par exemple que des communes comme Plougonvelin ont nettement plus de lits non marchands que marchands. Au niveau du Sage du Bas Léon, Plougonvelin est d'ailleurs la commune qui comptabilise le plus grand nombre de lits non-marchands avec Plouguerneau.

Nombre de lits marchands et non marchands par commune – 2012

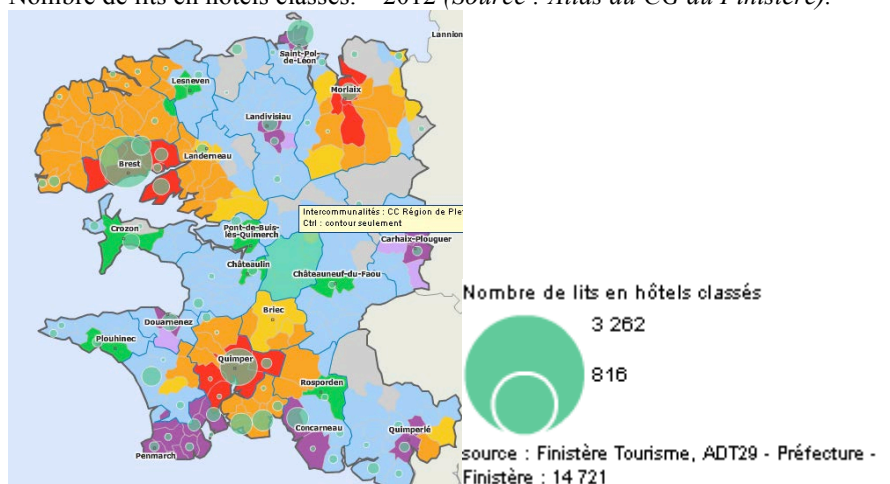
(Source : Atlas du Conseil Général du Finistère)

|                   | Lits marchands | Lits non marchands |
|-------------------|----------------|--------------------|
| Le Conquet        | 45,6           | 54,4               |
| Locmaria Plouzané | 55,6           | 44,4               |
| Plouarzel         | 31,7           | 68,3               |
| Plougonvelin      | 19             | 81                 |
| Plouzané          | 22,8           | 77,2               |
| Saint Renan       | 67,7           | 32,3               |
| <b>Finistère</b>  | <b>31,3</b>    | <b>68,7</b>        |

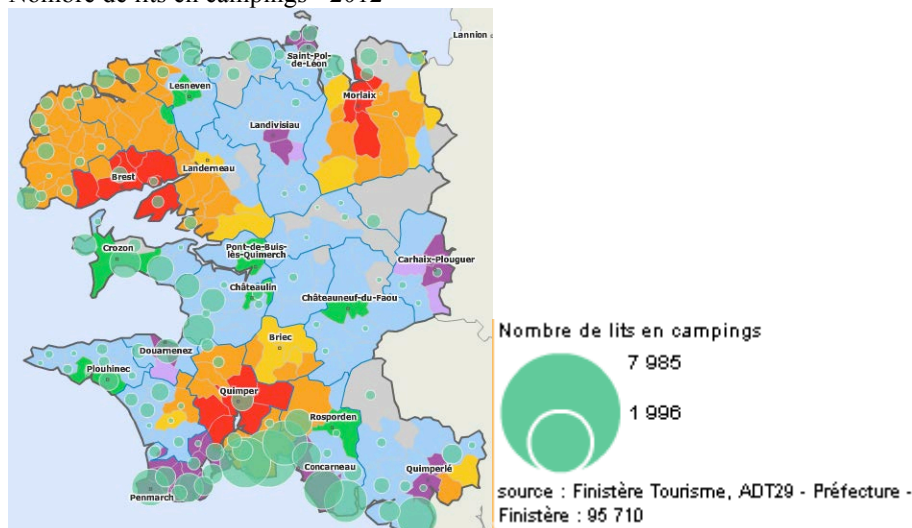
En 2012, Plougonvelin disposerait d'un peu plus d'hôtels classés que Le Conquet. Mais la capacité en lits de campings du Conquet est plus importante qu'à Plougonvelin. Les résidences de tourisme sont équivalentes, mais la capacité de Plougonvelin est plus importante.

<sup>22</sup> Lits non marchands : lits qui ne sont pas officiellement mis sur le marché. Il s'agit de résidences secondaires occupées par les propriétaires ou prêtées à la famille ou à des amis, ou louées de façon officieuse (dont les ressources ne sont pas déclarées aux services fiscaux).

Nombre de lits en hôtels classés. – 2012 (Source : Atlas du CG du Finistère).



Nombre de lits en campings - 2012



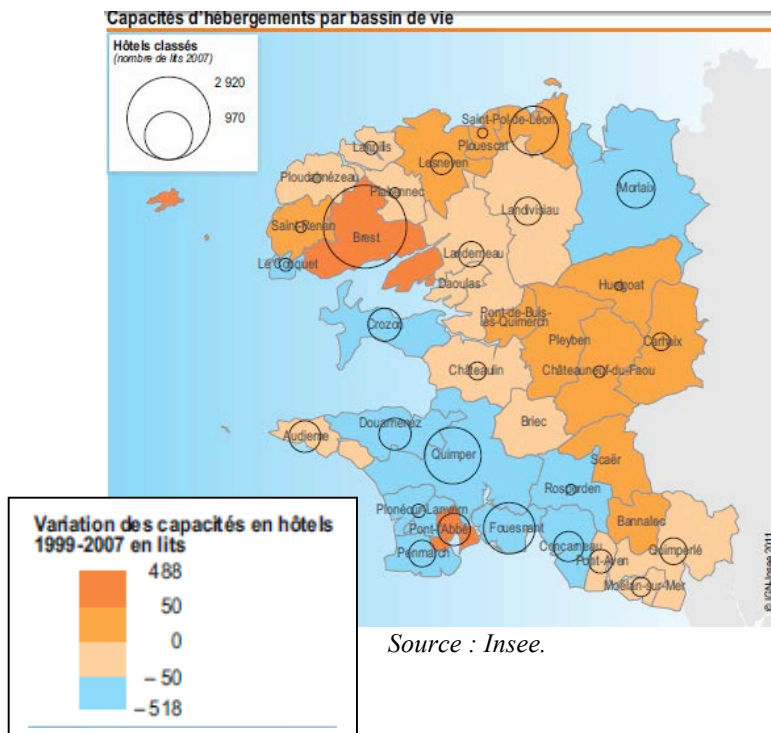
La dominance des lits non marchands au Conquet traduit le fait que le touriste qui vient sur le territoire entretient des relations fortes avec ce territoire.

En 2006 la commune du Conquet était celle qui comptait le plus de lits marchands sur tout le territoire du SAGE Bas Léon (plus de 11% du nombre de lits marchands du territoire).

Globalement depuis 2006 **l'ensemble des possibilités d'hébergement touristique se sont développées** de 9% sur le Conquet.

Le tableau ci-dessus fait apparaître l'année 2006, comme une année de transition pour les lits marchands dont le nombre baisse : elle correspond à la fermeture de l'Hôtel Sainte Barbe.

Sur la période 1999/2007, le territoire a perdu des capacités alors que d'autres en gagnaient.

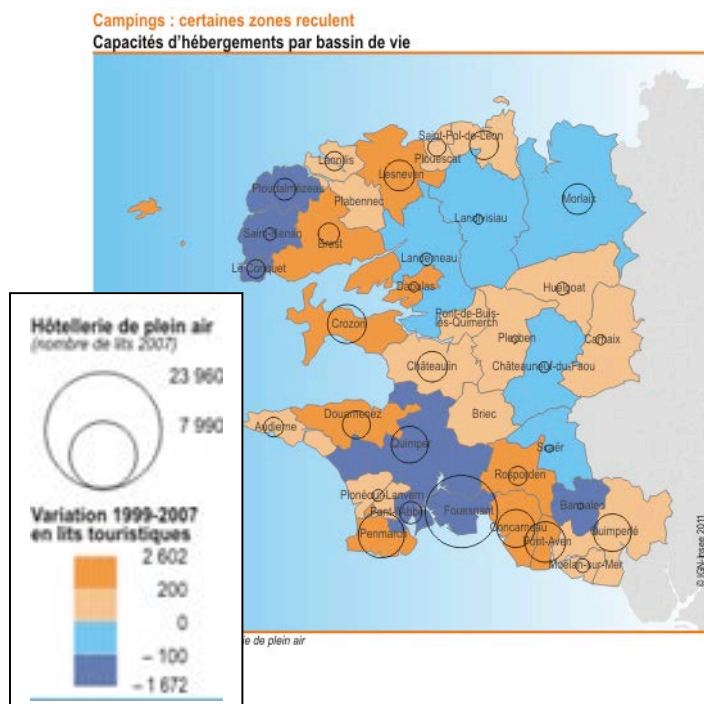


Cette fermeture a été malgré tout relayée par l'ouverture de nouveaux hôtels. Depuis cette date le nombre des lits marchands a augmenté significativement (15%), même si elle affiche une légère baisse en 2012. Au final le nombre de lits marchands a quasiment retrouvé en 2012 son niveau de 2004.

Ce redressement de situation se traduit au niveau du nombre d'hôtels qui a été multiplié par 3 entre 2008 et 2012, le nombre de chambres ayant augmenté de quasiment 5 fois. Ce qui fait dire à certains que le nombre d'hôtels actuels correspond aux besoins de la commune et que le développement doit être à présent limité.

Le camping dont dispose de Le Conquet est d'une grande capacité : 12 hectares et 450 emplacements. Il a été aménagé dans le but de résorber le camping sauvage sur les dunes des Blancs Sablons, dans les années 1980.

Il est marqué par une baisse constante de sa capacité que ce soit sur la période de 1999/2007 et sur celle de 2008/2012. Cette évolution est une réponse à une nouvelle demande touristique plus orientée vers les mobils home.



La CCPI note en 2010 que la clientèle brestoise est toujours très présente dans les campings du Pays d'Iroise.

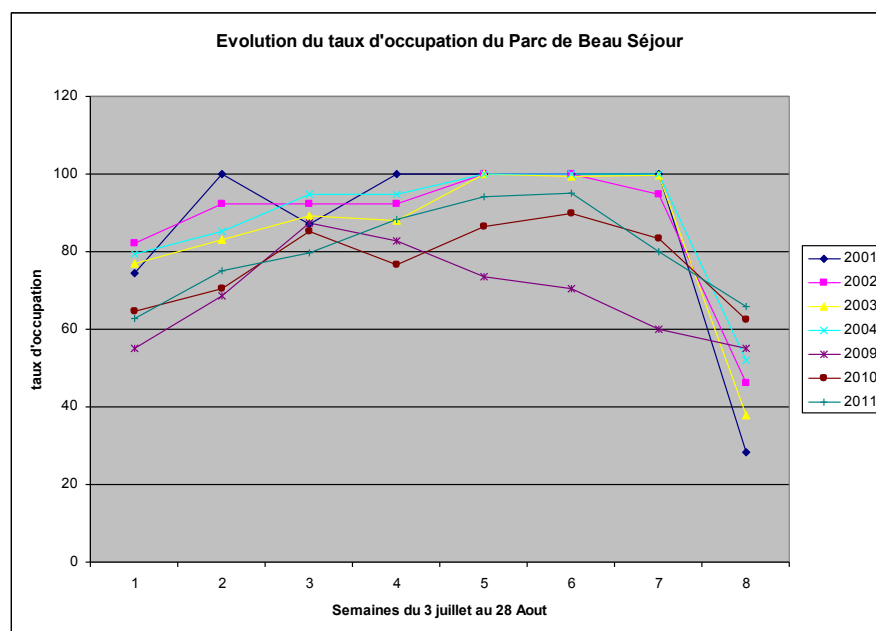
Entre 2004 et 2012, le nombre de **résidences secondaires** augmente légèrement (4,5 %) après une certaine stabilité jusqu'en 2009.

Après une année de transition, le centre de vacances communal, « Parc de Beauséjour », affiche une reprise. Ce centre comprend 41 gîtes pour 210 places. Il propose en sus de l'hébergement des animations pour les enfants et les familles.

Il est géré par la commune depuis 2009, après l'avoir été par une association.

Le graphique ci-dessous montre que le taux d'occupation actuel se situe en dessous du niveau de celui de 2001 mais que depuis 2009, il amorce une croissance régulière, suite à une perte de vitesse entre 2005 et 2008.

A ce jour cette structure est porteuse de nombreux nouveaux projets tels que l'élargissement des périodes d'accueil des familles, la création d'un accueil en dortoirs. Elle a obtenu fin 2012, un agrément « classe de mer » de l'inspection académique pour accueillir 1 classe de 35 élèves.



Source : Parc de Beau Séjour

### La nature de l'accueil touristique

L'ensemble des prestations proposées par le camping relève d'un deux étoiles, celles des hôtels se situent également dans cette catégorie ou dans celle des trois étoiles. Cependant, le bilan touristique 2010 de la CCPI note que la grande majorité des touristes a un budget restreint.

En 2008, environ 72% des résidences secondaires du Conquet ne comporte qu'un logement, ce sont donc des maisons individuelles. Les résidences secondaires constituent une richesse pour la commune en raison des taxes auxquelles elles sont soumises.

Les résidences secondaires datent pour 47% d'entre elles d'avant 1974 c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques, elles sont donc probablement mal isolées. Ce parc de logement représente donc un potentiel en matière de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie.

L'ensemble de ces données témoigne de la vitalité du secteur touristique sur le Conquet.

Jusqu'en Décembre 2012, l'avenir incertain de l'hôtel Sainte Barbe préoccupait, en sus du fait qu'il constitue au niveau paysager, un véritable « point noir » au sein du village en raison de la surface qu'il occupe et de sa situation géographique de surplomb de la mer. Début 2013, l'annonce d'un projet de reprise pour de l'hôtellerie haut de gamme réjouit.

## B. Un dynamisme touristique à asseoir et gérer

### a) Une destination touristique à affirmer

Pour plusieurs personnes la question qui se pose est de savoir si le Conquet est une véritable destination touristique ou plutôt un lieu de passage touristique. En effet, l'embarquement pour les îles draine de nombreux touristes qui cependant ne sont que « de passage », dans la mesure où ils ne prolongent pas forcément, dans le cadre de nuitées, leur séjour sur la commune après avoir été visité les îles.

Cependant d'autres points de vue mettent en avant le fait que la fréquentation est déjà très forte en période estivale, et à son maximum sur certaines semaines. Dans ce contexte l'objectif pour la commune serait plus de développer le tourisme de bord de saison. C'est ce qu'elle a déjà commencé à faire au travers de son Village Vacances qui a modulé ses tarifs en pratiquant des réductions en hors saison.

Quel que soit les priorités retenues par la commune, le projet de la mairie de s'engager dans une démarche de protection de son patrimoine par la création d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), lui permettra de préserver son identité patrimoniale tout en la valorisant d'un point de vue touristique.

L'Office du Tourisme (OT) insiste sur la nécessité de faire preuve constamment d'une grande créativité dans l'élaboration de son offre afin d'« entretenir, voire de développer l'écart entre les autres communes » qui font également beaucoup d'efforts en matière touristique.

L'absence d'équipements culturels (piscines, musées, cinéma...) a été mentionné au chapitre des manques en terme d'offre touristique, pour pallier aux aléas climatiques. La commune de Plougonvelin dispose d'un tel établissement.

Une autre approche basée sur la mutualisation des ressources consisterait à mettre en place des offres touristiques intercommunales, comme cela a été fait (mais n'existe plus) au travers d'une carte de réduction avec la ville de Plougonvelin, ou d'offres touristiques complètes associant divers produits intercommunaux (hébergement, activités culturelles, de découvertes naturelles,...)

Quoiqu'il en soit, ce souci d'innovation qui anime l'OT sera sans doute favorable à un développement de l'activité touristique. Il est louable pour autant qu'il s'attache également à préserver l'authenticité du territoire et les richesses de son territoire, source de son attractivité.

Le schéma ci-dessous, illustre le cycle de vie du produit touristique selon Butler : il fait apparaître une phase de déclin qui survient inévitablement si le renouvellement n'est pas engagé et si la pression est trop importante pour les capacités d'accueil du territoire.

Question que l'on peut aussi lier à l'offre touristique, qui selon certaines personnes a atteint son niveau maximum en terme de nombre d'hôtels et de restaurants.

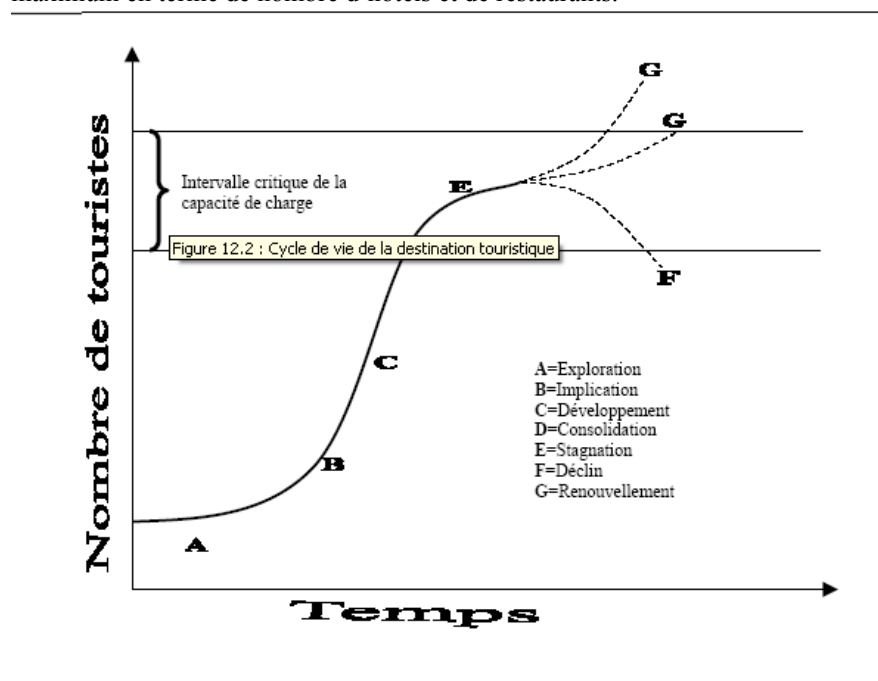


Figure 12.2 : Cycle de vie de la destination touristique



L'effet de la conjoncture économique, et les conséquences sur les budgets des ménages aura certainement dans les années à venir un impact de plus en plus grand sur les déplacements et sur la nature des produits touristiques consommés. De fait il incitera les professionnels du tourisme à faire évoluer leur offre.

Le schéma régional du tourisme met en avant la nécessité pour les communes littorales de ne pas axer toute l'offre sur le produit plage mais de la diversifier en la renforçant sur les bords de saison.

## **b) Une activité à gérer**

Le tourisme est une activité économique phare pour le Conquet qui dispose sans doute encore de beaux potentiels. Il est source de développement local. Ce développement a également un impact sur le territoire.

### **(1) Le tourisme et la pression sur le territoire**

85 % du tourisme du Pays de Brest se situe sur le littoral.

Le Conquet est caractérisé par des arrivées importantes de population touristique, en période estivale.

Les deux principaux pôles touristiques en Pays d'Iroise sont Plougonvelin et Le Conquet avec respectivement 5951 lits et 4071 lits (marchands et non marchands).

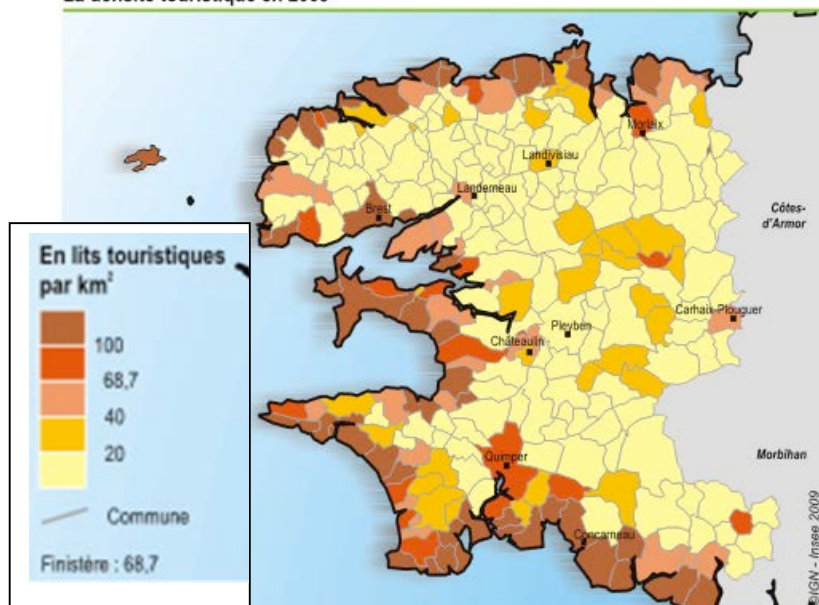
Le taux de fonction touristique (rapport entre la capacité d'accueil et la population) permet de quantifier l'afflux de touristes par rapport à la population initiale.

En 2010, Le Conquet et Plougonvelin présentent des taux de fonction touristique bien supérieurs à celui du département (54%), du Pays de Brest (30%) et du Pays d'Iroise (70%), puisque celui du Conquet se situe à environ 158%. Plougonvelin affiche un taux similaire (156%).

Ce qui signifie que pour 100 habitants il y a 158 lits touristiques. La capacité d'accueil est donc très importante au Conquet. A noter cependant que Porspoder et Landunvez ont des taux de fonctions touristiques supérieurs : respectivement 233% et 237%.

En Bretagne il n'est que de 97,1% comparativement aux Pays de la Loire où il est de 331% (Source : Office National de la Mer et du Littoral - ONML).

La densité touristique en 2009



Source : comité départemental du tourisme - Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

La densité touristique confirme également que Le Conquet fait partie des communes qui connaissent la plus grande pression potentielle avec 100 lits touristiques par km<sup>2</sup>, pour une moyenne départementale est de 68,7 lits/km<sup>2</sup>.

Ces deux indicateurs donnent la mesure les difficultés de gestion que peut entraîner l'importance de ces flux sur le territoire. En effet, ces accroissements de population en période touristique impactent le niveau de consommation (eau, énergie...), mais également de pollution (transports, de production de déchets).

Ainsi en terme de collecte de déchets, sur l'année la CCPI réalise 6 tournées par jour alors qu'en période estivale, les tournées sont au nombre de 8.

95 % des résidences secondaires ont 3 pièces ou plus, en 2008 (*Source : Insee*) ; 72 % des résidences secondaires sont des maisons individuelles. L'ensemble de ces éléments se traduisent par une emprise foncière des constructions d'autant plus grande sur un petit territoire.

Le nombre de mobil home est plus important sur le Conquet que sur l'ensemble du département. Ce type d'installation contribue à l'artificialisation des territoires car ces habitations sont viabilisées.

Le développement des maisons secondaires peut accentuer également l'impression d'une « ville morte », en dehors des périodes estivales.

A noter que la pression exercée sur le marché du logement au Conquet, notamment pour les résidences secondaires, ne fait que contribuer aux prix très élevés des logements. Cela rend difficile le maintien des jeunes populations du Conquet.

*Pour cette question se référer à la partie portant sur l'urbanisation et le foncier.*

## **(2) Le tourisme et la pression sur l'environnement**

Les touristes citent l'activité de promenade comme première ou deuxième activité lors de leurs séjours en bord de mer. L'enquête communale réalisée auprès des touristes présents au Conquet au cours de l'été 2012 a confirmé cette motivation. Cet attrait pour la commune apparaît également comme une force pour les habitants du Conquet.

Le littoral permet en effet de nombreuses activités touristiques. Mais le développement de l'activité touristique dépend fortement de la **santé de ses écosystèmes** (faune, flore, paysage), de la qualité de l'eau.

Intégrer la prise en compte des milieux naturels est donc important pour la préservation des écosystèmes mais également pour la viabilité financière à long terme des activités liées au tourisme.

Ainsi, les activités récréatives ont un impact sur la faune sauvage, notamment au niveau des oiseaux (kitesurf, promeneurs, pêcheurs à pied) : diminution de la reproduction par abandon des nids, diminution de la superficie d'accueil des oiseaux hivernants. Les mammifères marins peuvent également faire l'objet de dérangement.

Elles peuvent aussi être dommageables au niveau des habitats : impacts de la pêche à pied non respectueuse de la réglementation, impact du sur piétinement sur les milieux dunaires, impact du stationnement sauvage... (cf objectif du Docob Natura 2000).

Le PNMI a mis en place, en Mai 2012, une « **charte de bonnes pratiques pour la découverte du milieu naturel marin lors de prestations encadrées sur support nautique** ». Elle concerne les prestataires touristiques qui interviennent sur l'île de Molène. A terme, elle concernera l'ensemble des usages dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise. Pour la première année de mise en œuvre, les résultats ne répondent pas aux attentes puisque seulement 2 sur 8 des prestataires l'ont signée.

Une action a également été engagée par le PNMI pour sensibiliser **les pêcheurs à pied** amateurs à une pratique plus respectueuse des ressources naturelles et à une meilleure connaissance de la réglementation en partenariat avec « Viv'armor », dans le cadre Contrat nature « pêche à pied » que cette association mène avec le Conseil Régional de Bretagne. En effet la première enquête réalisée en 2008 a montré que 83 % des pêcheurs à pied ne connaissent pas les tailles minimales de capture et que moins de 1 % se sont renseignés sur l'état sanitaire de leurs sites de pêche.

Au Conquet **l'activité de plaisance** a des impacts non négligeables sur l'environnement : en effet, à ce jour, il n'existe pas d'aire de carénage et pas d'interdiction de carénage sauvage.

Le port n'est pas équipé d'un système de pompage des eaux noires et grises, ni de récupération des eaux de fond de cales. Il n'y a pas d'assainissement collectif des eaux usées dans la zone portuaire. De ce fait les effluents partent dans le milieu naturel. Cette situation interroge sur l'obtention à long terme du label pavillon bleu.

Les activités de baignade pratiquées dans le fond de la ria par les familles avec enfants en bas âge sont impactées, de même que la faune et la flore. Des problèmes pourraient également survenir en cas d'éventuels projets de dragage, en lien avec le niveau de pollution des boues.

Le projet de schéma de carénage validé en mars 2012 par le comité syndical du Pays de Brest résoudra partiellement cette problématique, conformément avec les orientations du SAGE de l'Elorn qui interdisent le carénage sur grève en 2015 et requièrent la création d'équipements de carénage.

## Schéma du carénage du Pays de Brest

Le Corbiou

Brignogan Plages

Aber Wrac'h

Le Village - Le Stellach

Portsall

Aber Ildut

Le Conquet

Plougonvelin

Port du Château

Moulin Blanc

Tinduff

Ports Beach

Térénez

Morgat

Comaret

Le Conquet

Le Molène

Équipement de carénage

★ Existants

★ Proposés

Profondeurs de l'estuaire

10 - 15m

1 - 2m

0 5 10 15 km

Élaboration : ADEP - 8 novembre 2017

ADEP 2017

Périmètre de site mouillages concernés par un équipement de carénage existant ou en projet.

Solution alternative / complémentaire à étudier.

L'absence de lignes ferroviaires en direction du Conquet ne permet pas la mise en place d'offres alternatives pour les déplacements à destination de la commune. Pour autant des solutions sont certainement à envisager au niveau des déplacements « intra communautaires ».

### **(3) L'impact du tourisme au niveau social**

## Touristes / pêcheurs

La débarque des poissons attire également beaucoup les touristes. Cette fréquentation n'est pas facile à gérer par les pêcheurs du fait de la simultanéité sur un même lieu de nombreuses personnes et de matériaux tels que des grues, des camions, fenwicks.

Un conflit d'usage potentiel a également été mentionné : il concerne les pratiquants du kit surf et les baigneurs.

## (ii) L'emploi saisonnier

Aucune information n'est disponible sur le territoire concernant l'**emploi saisonnier** mais à titre indicatif nous pouvons dire (source Insee – juillet 2012) que sur la région Bretagne la mobilité des salariés est forte dans les métiers du tourisme. Ils travaillent en moyenne pour trois employeurs au cours de l'année.

La majorité d'entre eux parviennent à se maintenir toute l'année dans les emplois liés au tourisme, mais certains d'entre eux doivent occuper d'autres métiers hors saison, notamment peu qualifiés.

L'emploi saisonnier est donc souvent lié à des problèmes de précarité et de qualification, alors qu'il constitue pour le secteur du tourisme un apport de main d'œuvre indispensable.

Certains restaurateurs au Conquet recrutent les mêmes saisonniers sur plusieurs saisons, essentiellement des étudiants dont les familles résident sur la commune, et qui n'ont donc pas de problèmes de logements.

En général il semble qu'au Conquet, les employeurs ne logent pas les saisonniers.

Certains établissements, dans le cadre de relation de réseau, permettent à des saisonniers de cumuler des contrats dans plusieurs établissements. Il n'existe pas de groupement d'employeurs.

## (iii) La gestion prévisionnelle des compétences

En Bretagne, 77 % des patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants ont plus de 35 ans, 28,5 % plus de 50 ans. De ce fait 1/3 de cette catégorie d'emplois cesserait leur activité d'ici 2020, ce qui soulève la question de la transmission d'entreprises (source : Octant – juillet 2012). Il serait sans doute intéressant de vérifier où se situe le Conquet par rapport à cette problématique.

**De nombreuses cessations d'activité à prévoir pour les patrons et cadres d'HCR**  
Estimation des cessations d'activité de 2006 à 2020

|                                                                 | Employés<br>et agents<br>de maîtrise<br>de l'hôtellerie et<br>de la restauration | Cuisiniers   | Patrons<br>et cadres<br>d'hôtels, cafés,<br>restaurants<br>(HCR) | Agents<br>administratifs<br>et commerciaux<br>des transports<br>et du tourisme | Ensemble<br>des métiers |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Estimations de cessations définitive d'activité (en nombre)     |                                                                                  |              |                                                                  |                                                                                |                         |
| 2006 - 2010                                                     | 341                                                                              | 474          | 817                                                              | 156                                                                            | 63 940                  |
| 2011 - 2015                                                     | 782                                                                              | 1 175        | 1 581                                                            | 365                                                                            | 140 402                 |
| 2016 - 2020                                                     | 1 161                                                                            | 1 579        | 2 039                                                            | 562                                                                            | 171 264                 |
| <b>somme 2006 - 2020</b>                                        | <b>2 284</b>                                                                     | <b>3 228</b> | <b>4 437</b>                                                     | <b>1 083</b>                                                                   | <b>375 606</b>          |
| Emplois de 2005 qui cesseraient leur activité d'ici 2020 (en %) | 12,6                                                                             | 20,2         | 33,9                                                             | 21,3                                                                           | 30,0                    |

source : Insee, RP 2005, Enquête Emploi en Continu

## **FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES « Tourisme »**

| <b>Territoire</b>                                                                           |                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                               | <b>Faiblesses</b>                                                                                                          |
| Patrimoine culturel (port pêche de caractère), architectural et naturel importants.         | Pas de connaissance/ valorisation des actions Natura 2000.                                                                 |
| Ce n'est pas une commune balnéaire avec un tourisme de masse.                               | Population attachée à sa tranquillité par rapport aux périodes touristiques.                                               |
|                                                                                             | La non « captivité » des touristes qui transitent par Le Conquet pour aller sur les îles.                                  |
| Liaison vers les îles.                                                                      | Nuisances de parking pour les habitants en lien avec le départ pour les îles, information non accessible.                  |
|                                                                                             | Le coût du voyage sur les îles (billet transport + parking).                                                               |
| Siège du PNMI.                                                                              | Pas de cinéma, de piscines, centre culturel, de musées proposant des activités pour les touristes en cas de mauvais temps. |
| Commerces ouverts le dimanche et toute l'année.                                             | Pas d'aménagement pour les planchistes sur la plage des blancs sablons.                                                    |
| Souci de propreté : Mise en place de distributeurs de sac pour les propriétaires de chiens. | Des déjections canines persistent malgré tout.                                                                             |
| Les touristes (campings-car) arrivent de plus en plus tôt dans la saison.                   | Aménagements pour les campings-car insuffisants (évacuation eaux usées, poubelles qui débordent)                           |
| Eloignement du territoire qui joue en faveur du dépaysement, de la rupture.                 | Conflits d'usage avec les riverains et les pêcheurs.                                                                       |
|                                                                                             | Association des plaisanciers qui a peu de contact avec le territoire.                                                      |
| Qualité des eaux de baignade.                                                               | Pas de prestations proposées pour les surfeurs.                                                                            |
| <b>Opportunités</b>                                                                         | <b>Menaces</b>                                                                                                             |
|                                                                                             | L'accroissement de la fréquentation touristique et ses impacts sur la gestion du territoire.                               |
|                                                                                             | Plus grande capacité en termes de résidences que les autres communes.                                                      |
|                                                                                             | Echouages de pétroliers qui font fuir les touristes.                                                                       |

| <b>Politiques communales</b>                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                                                                        | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                                               |
| Zone bleue (bonne desserte des commerces).                                                                                                                           | Zone bleue pour les habitants (limitation du temps).                                                                                                            |
| Valorisation de l'identité de la commune (Exposition du Conquet ancien).                                                                                             |                                                                                                                                                                 |
| Politique touristique dynamique qui valorise bien son patrimoine culturel et naturel : plusieurs labels (ville fleurie, famille plus, station verte, pavillon bleu). | Multiplicité des labels et donc problème de visibilité et de compréhension.                                                                                     |
| Village vacances en gestion directe depuis 2009.                                                                                                                     |                                                                                                                                                                 |
| <b>Opportunités</b>                                                                                                                                                  | <b>Menaces</b>                                                                                                                                                  |
| Partenariat avec le PNMI pour une gestion durable des activités.                                                                                                     | Développement non maîtrisé des mouillages autour des îles (île Litiry)                                                                                          |
| Projet de création d'un musée de la pêche, qui reste à concrétiser.                                                                                                  | Risque de fragilité en basant le ressort économique de la commune essentiellement sur le tourisme et notamment sur les activités de pleine saison sur la plage. |
|                                                                                                                                                                      | Pas de sanitaires autour du fort                                                                                                                                |



| <b>Politiques supra communales</b>                                                                                       |                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                            | <b>Faiblesses</b>                                                                                  |
| Sentiers côtiers entre Porsliogan et Le Bilou gérés par CCPI.                                                            | Problème effondrement des grottes.                                                                 |
| Politiques du PNMI et PNRA en faveur du tourisme durable.                                                                | Sites historiques embroussaillés.                                                                  |
| Création de produits touristiques intercommunaux : circuit à vélo.                                                       |                                                                                                    |
| Outils de communication intercommunaux (CCPI et Pays de Brest (hébergement, carte touristique, magazine, site internet). | Spécificités des communes non valorisées dans les outils de communication intercommunaux (labels). |
|                                                                                                                          | Un esprit intercommunal à développer.                                                              |
| <b>Opportunités</b>                                                                                                      | <b>Menaces</b>                                                                                     |
| Stratégie de développement touristique du pays de Brest                                                                  | Attractivité touristique des autres communes plus importante en cas de mauvais temps.              |
| Démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).                                                                  |                                                                                                    |

| <b>Pratiques internes de la commune</b>                                                                            |                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                      | <b>Faiblesses</b>                                              |
| Toutes les éditions de l'OT sont téléchargeables sur le site internet gratuitement. Utilisation de papier recyclé. | Trop de consommation de papier pour les supports touristiques. |
| <b>Opportunités</b>                                                                                                | <b>Menaces</b>                                                 |
|                                                                                                                    |                                                                |

## 4. La pêche professionnelle

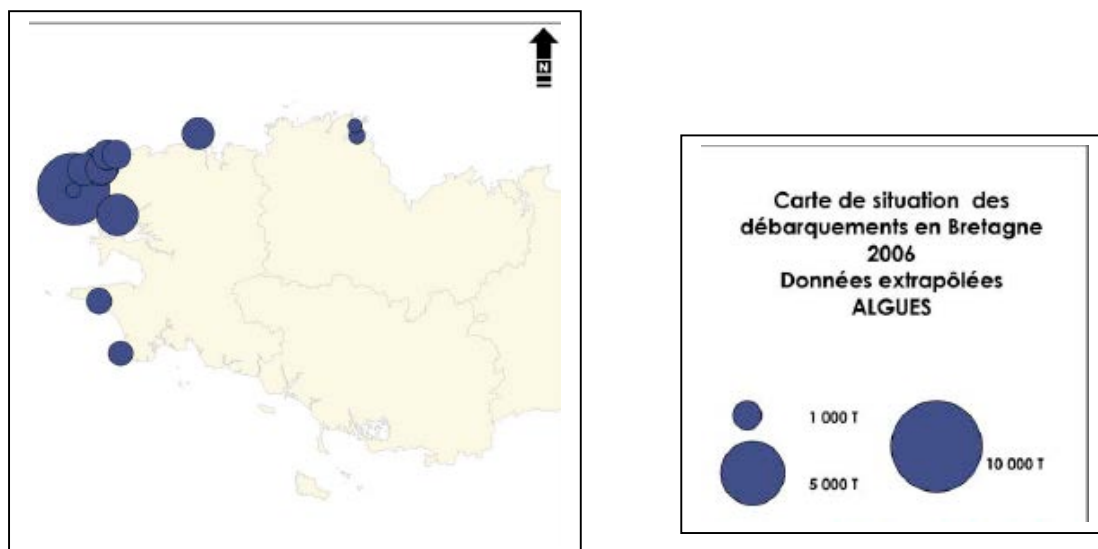
### A. La récolte des algues

#### Les algues en mer

La récolte des algues s'effectue pour l'essentiel autour de l'archipel de Molène (essentiellement composé d'îles et îlots conquétos), par des goémoniers localisés sur la commune de Lanildut.

C'est le champ goémonier le plus important d'Europe. Cette activité est réglementée : le nombre de navires est contingenté ainsi que leur taille, les points de débarquement autorisés sont limités et les déclarations de capture sont précises.

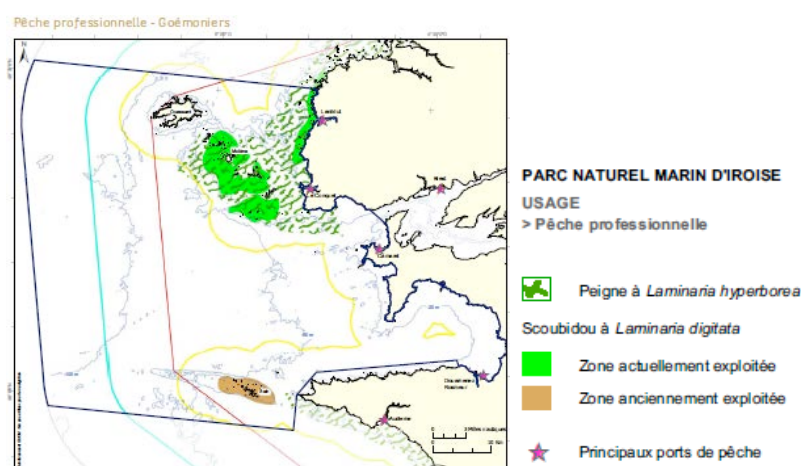
Selon les années, les débarquements varient entre 35 000 et 40 000 tonnes.



Source : Ifremer – mars 2008.

La production est rachetée par deux usines situées à Lannilis et Landerneau. L'activité est confrontée à une concurrence mondiale de plus en plus importante. Le nombre de navires est en baisse constante.

Les applications sont d'ordre agroalimentaire et cosmétique.



Source : PNMI.

Le PNMI en partenariat avec l'Ifremer mène des études afin de mieux connaître les ressources. Les résultats seront connus en juin 2013.

Une étude PNMI / Ifremer / Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) vise également à mesurer l'impact du peigne sur les habitats et la biodiversité, et par voie de conséquence sur les autres types de pêche.

## Les algues sur rive

Cette activité se pratique sur l'estran à marée basse (coefficient 70). Les récoltants exercent sous 2 statuts : ENIM (Etablissement National des Invalides de la Marine) ou MSA (Mutuelle Sociale Agricole). Ils sont moins d'une dizaine.

D'autres sont employés directement par des entreprises de transformation.

En France 12 macro-algues sont autorisées à la consommation et à la commercialisation. Il existe des zones d'exploitation au nord du PNMI et au sein de l'archipel de Molène.

Ces algues étaient initialement utilisées comme amendements agricoles, puis comme blanchisseur dans les lessives, ou dans l'industrie du verre et à des fins pharmaceutiques. Aujourd'hui les principaux composés recherchés sont utilisés comme additifs alimentaires.

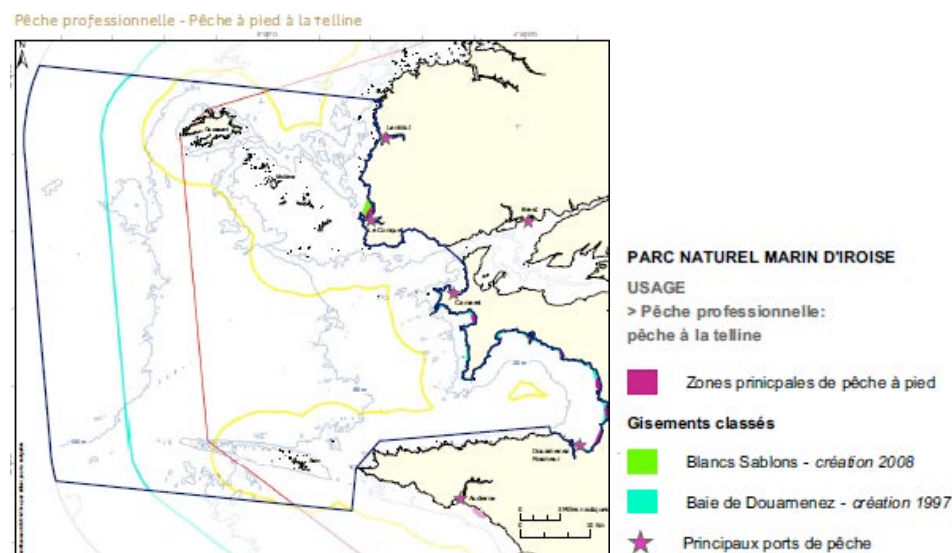
Depuis une vingtaine d'années on observe une réduction des récoltants, ils seraient à ce jour 12 exploitants professionnels.

La concurrence mondiale est forte (Chine, Chili).

A ce jour, le PNMI mène une démarche afin de déterminer la biomasse des algues de manière à ce que la profession dispose d'informations lui permettant de mettre en place des mesures de gestion adaptées.

## B. La pêche à pied professionnelle

Le gisement des tellines des Blancs Sablons est classé : un contingent d'autorisations spéciales de pêche à pied professionnelle est fixé chaque année par arrêté préfectoral.



Source : PNMI

Cette activité est très sensible à la qualité de l'eau. La pêche ne peut s'effectuer que sur des secteurs faisant l'objet d'un classement de salubrité en A, B ou C, et d'une surveillance sanitaire.

Le gisement est, à ce jour, en classe B, c'est-à-dire qu'il fait l'objet d'une obligation de reparcage ou de purification avant commercialisation, pendant 24 heures.

Il peut être fermé au printemps et en été dans le cas de développement de micro algues toxiques, dans ce cas il est ré ouvert selon l'état sanitaire et en fonction des demandes d'ouverture de la pêche présentées pour le Comité Départemental de la Pêche.

| Classement des zones | Qualification de la zone | Destination requise                                                    |
|----------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| A                    | Salubre                  | Consommation directe autorisée                                         |
| B                    | Peu contaminée           | Distribution après purification en bassin ou reparcage                 |
| C                    | Très contaminée          | Distribution après purification en bassin ou reparcage de longue durée |
| D                    | Zone interdite           | Récolte non autorisée                                                  |

Tableau 49 : Classements des zones conchylicoles

Source : IFREMER

200 tonnes de tellines sont récoltées chaque année par les professionnels.

12 pêcheurs disposent d'une licence pour la pêche des tellines sur le Bas-Léon.

## C. La pêche embarquée

Les ports pêche et de plaisance du Conquet sont gérés par la Chambre de Commerce et d'Industrie, le concédant en est le Conseil Général du Finistère, depuis 2007. Avant cette date, la commune du Conquet était titulaire de la concession.

### Quelques éléments de contexte au niveau national et régional

Avec 7 305 navires, la flotte de pêche **française** représentait en 2009 environ 10 % de la flotte de l'Union européenne, se situant au 4ème rang des captures.

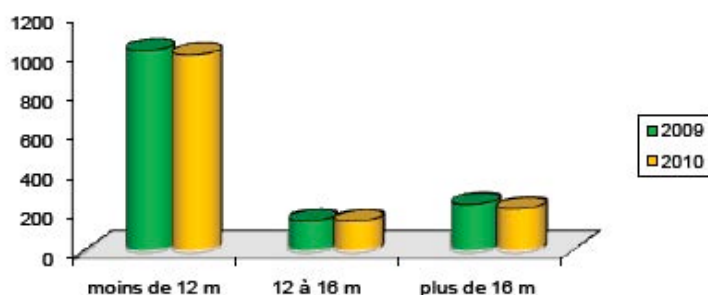
85 % des navires sont des petites embarcations, de moins de 12 mètres. Cette flotte est vieillissante : la moyenne d'âge de la flotte métropolitaine est de 25 ans et seuls 30 % des navires ont moins de 20 ans d'âge.

Au niveau national, 80 % des navires pratiquent la petite pêche<sup>23</sup> et concentrent les deux tiers des effectifs de marins embarqués.

La France importe une large part de sa consommation : le déficit global de la France en produits de la mer et de l'aquaculture s'est considérablement accru.

**La Bretagne** compte 1 359 navires et 5 244 marins-pêcheurs au 31/12/2010. Le nombre de navires le plus important se trouve dans le Finistère. La Bretagne représente environ 29 % en nombre et 37 % en puissance de la flotte métropolitaine. Ce sont essentiellement des bateaux de petite taille.

Evolution de la flotte en Bretagne de 2009 à 2010

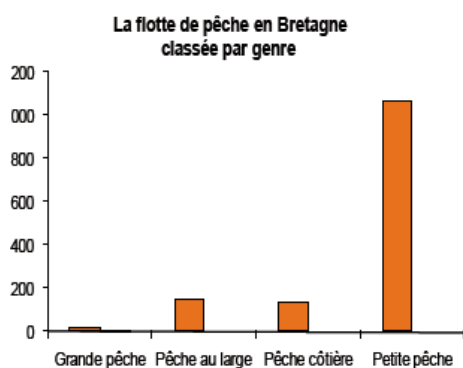


Source : Monographie maritime de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest - 2010

La Bretagne est la première région française productrice de produits de la mer (poissons, crustacés et mollusques). 23 % du volume des ventes en criée en 2009 sont réalisées dans les criées bretonnes.

En valeur, près du tiers (32 %) des premières ventes de la pêche française est réalisé par les navires de la région. Cette activité de production génère, pour l'ensemble de la filière, environ trois emplois à terre par marin.

Les métiers les plus représentés au niveau régional sont les navires polyvalents, les chalutiers et les dragueurs/fileyeurs. La pêche bretonne est essentiellement de la pêche artisanale (la pêche hauturière<sup>24</sup> est cependant plus importante dans le Sud Cornouaille).



Source : Monographie maritime de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest - 2010

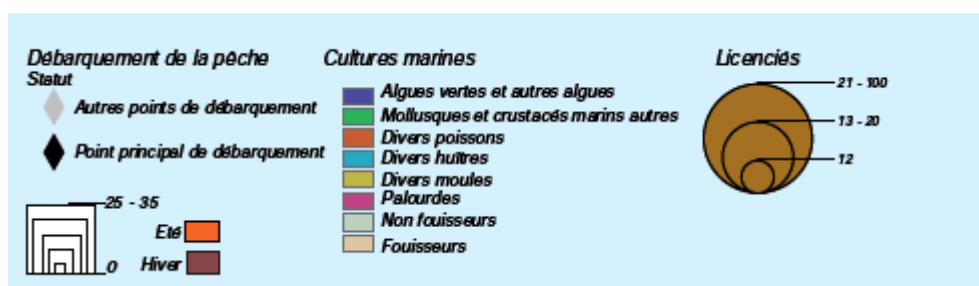
<sup>23</sup> Absence du port pour une durée inférieure ou égale à 1 jour.

<sup>24</sup> Pêche pratiquée au large qui part pour plus de 4 jours.

## (1) Le port du Conquet, un port de pêche important dans le Finistère Nord

### Les volumes débarqués

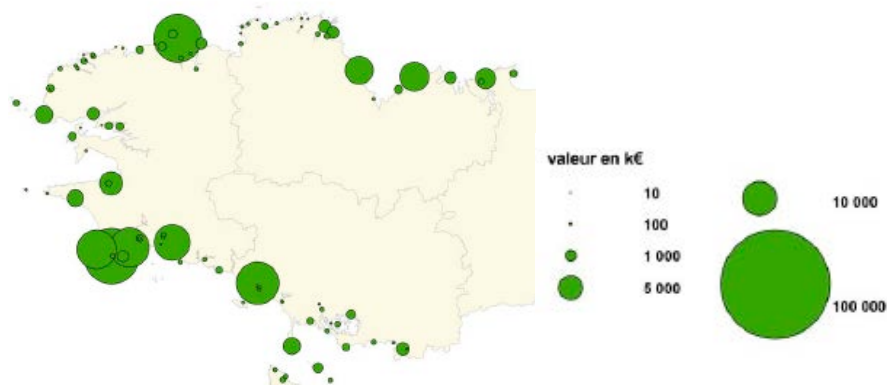
Au sein du Pays de Brest, le Scot considère Le Conquet comme l'un des 6 principaux points où peuvent être débarqués les produits de la pêche avec Perros-Plouguerneau, Aber Wrac'h-Landeda, Portsall-Ploudalmezeau, Brest et Camaret, en sus de 14 autres points secondaires.



Source : Scot du Pays de Brest

Cette position concerne aussi bien les poissons que les crustacés.

Valeurs débarquées (y compris algues) - 2006 (Source : Ifremer Mars 2008)



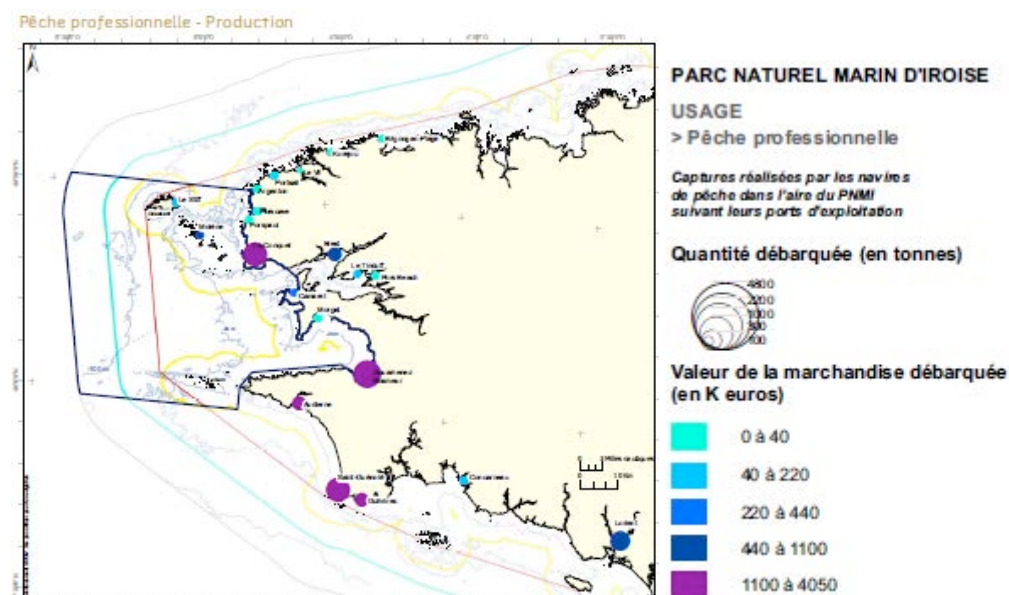
Au sein du PNMI, en terme de tonnages pêchés, le port du Conquet réalise 17% de la valeur des captures et 35 % de la valeur (prévalence d'espèces fines type baudroie). Il se situe en deuxième position après le port de Douarnenez qui réalise 16% de la valeur des captures (prévalence de la sardine) et 49% des prises (Source : Etude sur l'état des lieux de la pêche professionnelle dans le PNMI – Mars 2010).

Si l'on prenait en compte la récolte des laminaires, le port de Lanildut deviendrait le principal port de l'aire du PNMI en tonnage.



## La valeur débarquée

Le Conquet fait partie des ports dont la quantité débarquée est la plus importante ainsi que la valeur.



Source : PNM, Plan de gestion (état initial), Octobre 2010.

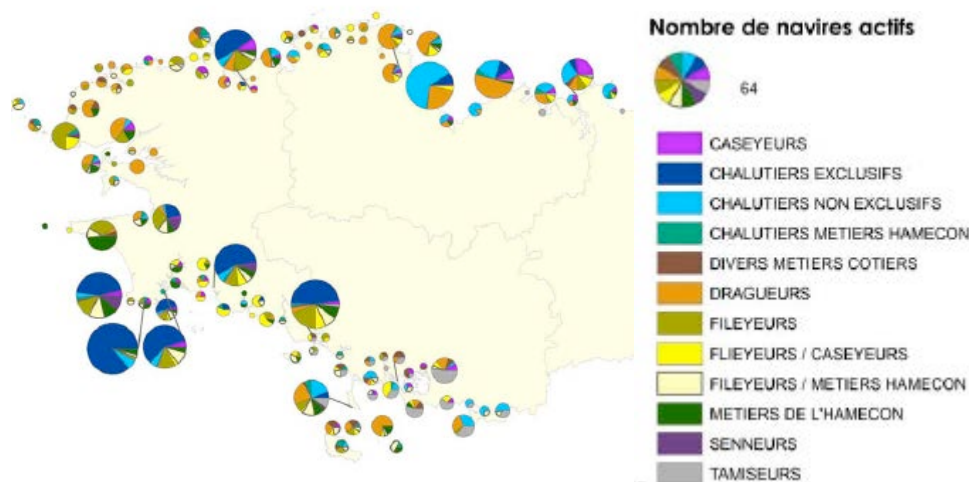
## La flottille

Le nombre de navires sur le Conquet est important au niveau du Nord Finistère, il est plus important que celui du port de Brest.

Il est essentiellement représenté par les fileyeurs, ce qui est spécifique du territoire. Il faut cependant noter que beaucoup de pêcheurs sont polyvalents.

Ce sont les ports dotés de halle à marée qui disposent des plus grandes flottilles.

Flottille active en Bretagne – 2006 (Source : Ifremer – Plan régional de développement des ports bretons)



A ce jour la flottille du Conquet est composée de 23 bateaux. (Contre 29 recensés en 2011 par la DDTM).

## Composition de la flottille française et conquétoise

|                                          | France en 2007 | Le Conquet - 2011 |
|------------------------------------------|----------------|-------------------|
| Unités de moins de 12 mètres             | 76%            | 69%               |
| De 12 à 15 mètres                        | 19%            | 31%               |
| + 15 mètres (unités dites industrielles) | 5%             | 0%                |

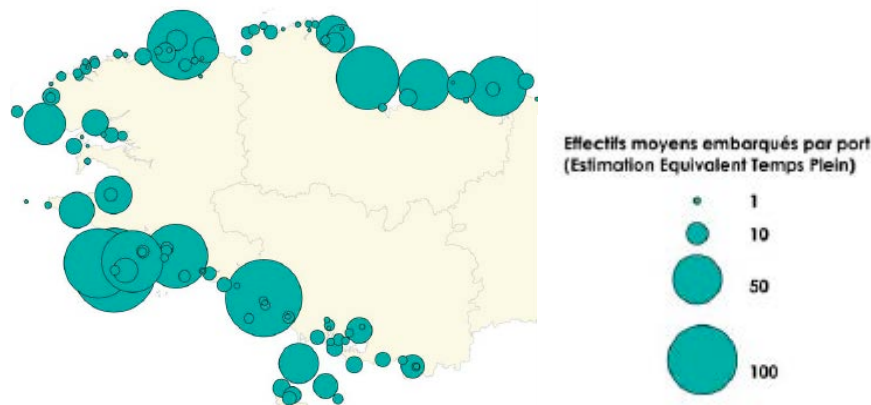
(Source : Commissariat général au développement durable – Mai 2011 et DDTM - 2011)

Les bateaux mesurent entre 7 mètres et 16 mètres avec une majorité de moins de 12 mètres. Ce sont donc plutôt des petits bateaux.

A l'échelle du PNMI, les équipages sont importants puisque 63% des bateaux comprennent 3 ou 4 personnes (source DDTM – données 2011).

En ce sens, le poids économique de l'activité pêche est important. La répartition de l'emploi embarqué suit le niveau de la flotte active.

Emplois embarqués par ports d'exploitation en 2006 (Source : Ifremer – Mars 2008).



Par ailleurs l'activité pêche est une tradition pour certaines familles, c'est donc également une activité patrimoniale pour la commune.

L'âge moyen des bateaux est plutôt élevé : 23 ans. Certains ont même plus de 30 ans. Ils sont donc plutôt âgés. Tous les patrons sont embarqués c'est-à-dire que chaque patron est propriétaire de son bateau, c'est ce qui permet de qualifier la pêche pratiquée au Conquet, de « pêche artisanale ».

La majorité des pêcheurs a plus de 40 ans (52 %) alors que 72 % des matelots ont moins de 40 ans. Tous métiers confondus la moyenne d'âge des patrons est de 46,1 ans alors que celle des matelots est de 32,2 ans. La profession est donc plutôt vieillissante.

La pêche pratiquée sur le Conquet est essentiellement de la « petite pêche » (absence du port pour une durée inférieure ou égale à un jour).

En Mer d'Iroise, 75 % de la flotte exerce une activité de petite pêche et de pêche côtière.

### Un port fileyeur

En 2011 le Conquet comptait 86 professionnels de la pêche, patrons et matelots (Source : DDTM).

Les tableaux ci-dessous présentent l'activité principale des navires telle qu'elle a été déclarée, en fonction de l'engin de pêche principalement utilisé par les navires. Il est important de noter cependant que nombre d'entre eux sont polyvalents.

#### La pêche au filet

Ce métier n'existait pas il y a trente ans sur le Conquet.

En 2008, les fileyeurs étaient au nombre de 55 sur le PNMI dont 25 fileyeurs exclusifs, 9 navires polyvalents fileyeurs-caseyeurs et 21 fileyeurs-ligneurs-palangriers.

Cette pêche est pratiquée par le plus grand nombre de bateaux au Conquet en 2011 (71 % des navires, 21 bateaux), tout comme sur le périmètre du PNMI.

C'est la lotte qui est la plus pêchée par cette technique, suivi du rouget et du lieu jaune. Ces poissons représentent des marchés de haut de gamme.

La spécificité de ce type de pêche est que le bateau ne part pas en mer avec des coefficients supérieurs à 75, en raison des courants trop forts qui plaquent les filets sur le fond de la mer.

Un fileyeur pêche en moyenne 170 à 180 jours de mer par an (un chalutier pratique 250 jours de pêche /an).

Les bateaux rentrent tous les jours à terre.

La pêche de la lotte au Conquet mériterait selon le PNMI une valorisation car le poisson est vendu frais du fait que « les marées s'effectuent à la journée », à l'inverse, par exemple, de la lotte vendue en Sud Finistère. La lotte fait l'objet d'importation.

Le lieu jaune est bien connu localement et mériterait également une valorisation (label).

Le linéaire de filet est réglementé et pour certaines espèces des tailles sont fixées. L'enjeu porte sur la longueur des filets et la durée de leur immersion.

En général les fileyeurs pratiquent la pêche au casier en complément.

Les bateaux sont un peu plus grands que pour les autres pêches, les équipages plus importants.

La moyenne d'âge des patrons et matelots est de moins de 40 ans. C'est dans ce métier que l'on trouve les bateaux les plus récents.

La vente se fait essentiellement à la Criée de Brest, par les mareyeurs et en direct.

5 bateaux ont été vendus fin 2012.

| Nom du bateau       | Type (selon engin principal) | Longueur | Age du bateau | Effectif équipage | Effectif équipage patrons | Effectif équipage matelots | Age du patron | Age moyen des matelots |
|---------------------|------------------------------|----------|---------------|-------------------|---------------------------|----------------------------|---------------|------------------------|
| <b>Fileyeurs</b>    |                              |          |               |                   |                           |                            |               |                        |
| TRIMEN              | Fileyeur                     | 7,7      | 30            | 1                 | 1                         | 0                          | 22            | /                      |
| MER D'IROISE 2      | Fileyeur                     | 9,5      | 26            | 4                 | 1                         | 3                          | 54            | 31,6                   |
| PETITE SIRENE       | Fileyeur                     | 9,5      | 30            | 2                 | 1                         | 1                          | 31            | 28                     |
| ROUANEZ-AR-MOR      | Fileyeur                     | 9,6      | 29            | Pas de données    |                           |                            |               |                        |
| ENEZ TREAS          | Fileyeur                     | 10,7     | 25            | 2                 | 1                         | 1                          | 39            | 43                     |
| AR MEN              | Fileyeur                     | 10,7     | 22            | 1                 | 1                         | 0                          | 45            | /                      |
| CALYPSO 2           | Fileyeur                     | 10,9     | 8             | 3                 | 1                         | 2                          | 40            | 40,5                   |
| GESOCRIBATE         | Fileyeur                     | 10,9     | 7             | 4                 | 1                         | 3                          | 34            | 28                     |
| AVEL MOR            | Fileyeur                     | 11,6     | 24            | 4                 | 1                         | 3                          | 42            | 19,6                   |
| ESPADON             | Fileyeur                     | 11,9     | 24            | 2                 | 1                         | 1                          | 38            | 41                     |
| MEN GWEN            | Fileyeur                     | 11,9     | 16            | 4                 | 1                         | 3                          | 30            | 31,6                   |
| NADIA TONY          | Fileyeur                     | 11,9     | 15            | 4                 | 1                         | 3                          | 49            | 43                     |
| GUERIDEN            | Fileyeur                     | 11,9     | 7             | 4                 | 1                         | 3                          | 39            | 48,3                   |
| JESSY JO            | Fileyeur                     | 12       | 24            | 4                 | 1                         | 3                          | 42            | 26                     |
| MEN GLAS 2          | Fileyeur                     | 12,9     | 7             | 4                 | 1                         | 3                          | 39            | 38                     |
| CŒUR VAILLANT       | Fileyeur                     | 13,1     | 10            | 5                 | 1                         | 4                          | 39            | 39,5                   |
| ETOILE D'ARVOR 2    | Fileyeur                     | 14,8     | 27            | 5                 | 1                         | 4                          | 54            | 28,7                   |
| FLIPPER 3           | Fileyeur                     | 14,9     | 9             | 4                 | 1                         | 3                          | 42            | 36,3                   |
| MARIE LOU 3         | Fileyeur                     | 15       | 14            | 4                 | 1                         | 3                          | 30            | 30                     |
| RIEN D'IMPOSSIBLE   | Fileyeur                     | 15,9     | 20            | 5                 | 1                         | 4                          | 40            | 28,7                   |
| LUDIVINE            | Fileyeur                     | 15,9     | 21            | 5                 | 1                         | 4                          | 42            | 46,5                   |
| <b>Sous-total :</b> | <b>21 fileyeurs</b>          |          | <b>18,8</b>   | <b>71</b>         | <b>20</b>                 | <b>51</b>                  | <b>39,6</b>   | <b>34,9</b>            |

Source : DDTM – données 2011

### La pêche au casier

| Nom du bateau       | Type (selon engin principal) | Longueur | Age du bateau | Effectif équipage | Effectif équipage patrons | Effectif équipage matelots | Age du patron | Age moyen des matelots |
|---------------------|------------------------------|----------|---------------|-------------------|---------------------------|----------------------------|---------------|------------------------|
| <b>Caseyeurs</b>    |                              |          |               |                   |                           |                            |               |                        |
| RAYON VERT          | Caseyeur                     | 6,6      | 34            | 1                 | 1                         | 0                          | 48            | /                      |
| LOUARN AR MOR       | Caseyeur                     | 7,2      | 32            | 1                 | 1                         | 0                          | 55            | /                      |
| ARTEMIS 2           | Caseyeur                     | 8,3      | 26            | 2                 | 1                         | 1                          | 37            | 29                     |
| THIERRY MURIEL      | Caseyeur                     | 12       | 36            | 4                 | 1                         | 3                          | 48            | 26,3                   |
| KADEGE              | Caseyeur                     | 15       | 13            | 5                 | 1                         | 4                          | 51            | 33                     |
| <b>Sous-total :</b> | <b>5 caseyeurs</b>           |          | <b>28,2</b>   | <b>13</b>         | <b>5</b>                  | <b>8</b>                   | <b>47,8</b>   | <b>29,4</b>            |

Source : DDTM – données 2011

En mer d'Iroise, les caseyeurs sont au nombre de 16 en 2008 dont 7 caseyeurs exclusifs et 9 caseyeurs fileyeurs

En 2011, 5 sont conquétos.

Les bateaux sont plus petits, ainsi que les équipages. Les bateaux sont aussi les plus anciens.

Les patrons sont plus âgés que les fileyeurs et ont en majorité plus de 40 ans, mais les matelots sont plus jeunes.

Pour trois bateaux, le patron est proche de la retraite dont un bateau bénéficierait d'une reprise familiale.

Les espèces pêchées sont les tourteaux, araignées, les homards, les étrilles.

La contrainte la plus forte est celle de la conservation dans la mesure où les produits doivent arriver vivants sur les lieux de vente (viviers dans les camions pour les araignées afin de maintenir le produit en vie).

Le port du Conquet est réputé comme port crabier et est le second port de pêche français pour la pêche au tourteau.

Au niveau du marché, les prix pour les tourteaux ont diminué en raison de la concurrence de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse dont les coûts de main d'œuvre sont bas.

#### La pêche à la ligne

En 2008, sur le PNMI 54 navires sont des ligneurs dont 24 ligneurs exclusifs, 9 palangriers-ligneurs et 21 fileyeurs-ligneurspalangriers. Les ligneurs sont le plus souvent seuls à bord de leurs bateaux.

En 2011, l'on trouve 3 ligneurs au Conquet.

Selon la DDTM, fin 2012 il n'en restait plus que deux dont un désarmé et un en vente depuis plus d'un an.

Ce type de métier semble en voie de rupture sur le Conquet.

Les espèces pêchées sont le bar puis le lieu jaune.

Les patrons pêcheurs sont plus âgés que dans les autres métiers, ils ont tous plus de 50 ans.

C'est une activité qui est effectuée en complément de la pêche au casier.

Le bar est un produit haut de gamme qui se démarque bien du bar d'élevage.

| Nom du bateau       | Type (selon engin principal) | Longueur | Age du bateau | Effectif équipage | Effectif équipage patrons | Effectif équipage matelots | Age du patron | Age moyen des matelots |
|---------------------|------------------------------|----------|---------------|-------------------|---------------------------|----------------------------|---------------|------------------------|
| <b>Ligneurs</b>     |                              |          |               |                   |                           |                            |               |                        |
| LES ALIZES          | Ligneur                      | 8,1      | 17            | 1                 | 1                         | 0                          | 53            | /                      |
| MARSU-BIHAN         | Ligneur                      | 8,3      | 23            | 1                 | 1                         | 0                          | 49            | /                      |
| TU PE DU            | Ligneur                      | 8,8      | 25            | Pas de données    |                           |                            |               |                        |
| <b>Sous-total :</b> | <b>3 ligneurs</b>            |          | <b>21,7</b>   | <b>2</b>          | <b>2</b>                  | <b>0</b>                   | <b>51</b>     |                        |

Source : DDTM – données 2011

#### La commercialisation

Elle s'effectue selon 3 modes : sous criée à Brest, aux mareyeurs (marché de gré à gré), en vente directe.

- La vente sous halle à marée

Il s'agit de vente à la criée, aux enchères.

En 2006, les halles à marées assurent 68% de la commercialisation des tonnages français débarqués en Bretagne. Globalement, les criées riveraines de l'aire du PNMI représentent entre 9 et 15% des tonnages vendus sous les criées finistériennes avec une contribution qui ne cesse d'augmenter sur la période 2003 (9%) / 2009 (15%).

La contribution en valeur est plus faible, entre 7 et 11% en raison d'un prix moyen global inférieur à celui de l'ensemble des criées finistériennes (2,28 €/kg en 2008 contre 3,24 €/kg).

Les criées de Brest (5,03 €/kg en 2008) et d'Audierne (6,73 €/kg en 2008 également) ont des prix moyens supérieurs à la moyenne bretonne, mais le prix moyen de la criée de Douarnenez (0,44 €/kg en 2008) tire la moyenne des prix des criées riveraines du PNMI vers le bas (Source : Etude sur l'état des lieux de la pêche professionnelle dans le Parc naturel marin d'Iroise – Ifremer - Mars 2010).

Le cours moyen observé sur la criée de Brest est un des plus élevés grâce aux apports réguliers en produits nobles et coquillages.

Les producteurs qui vendent sous criées ont l'avantage de pouvoir bénéficier d'une logistique pour la prise en charge de leurs produits (manutention, respect de la chaîne du froid) et de bénéficier de prix moyens logiquement tirés vers le haut du fait de la concurrence entre les acheteurs.

La principale contrainte est qu'il faut pouvoir acheminer les produits vers la halle à marée, ce qui peut poser des problèmes logistiques aux producteurs dont les ports d'exploitation sont éloignés des criées et ceci en l'absence de circuits de collecte organisés.

C'est pour cette raison que la halle à marée de Brest propose un service de ramassage pour des ports situés à proximité. Les communes du Conquet (15 navires), ainsi de l'Aber Wrac'h, en bénéficie toute la semaine (le samedi et dimanche également mais sans vente le week-end). Au Conquet, 2 grues sont mises à dispositions par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour le débarquement du navire vers les camions.

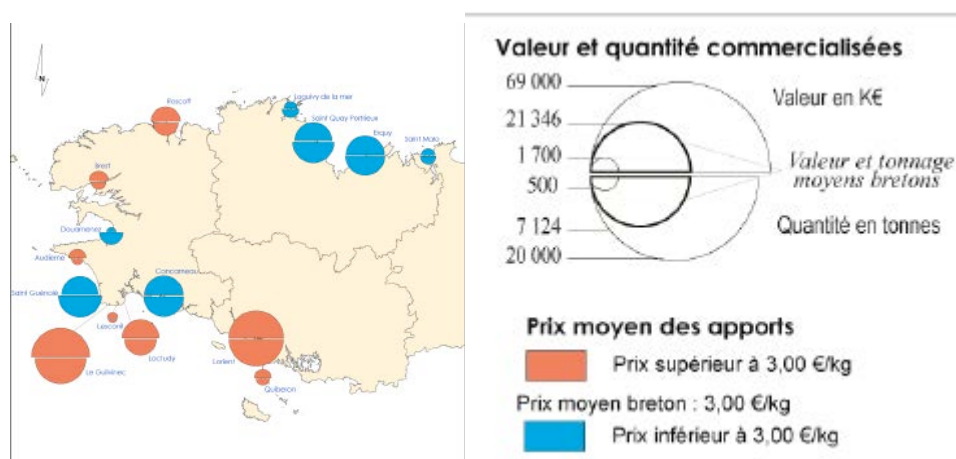
Sur l'île de Molène, le ramassage de la production issue de la pêche locale est effectué par la compagnie maritime Pen Ar Bed.

L'étude sur l'état des lieux de la pêche professionnelle dans le Parc naturel marin d'Iroise (Ifremer – mars 2010) précise que le ramassage est organisé sur les ports dont le nombre de pêcheurs est suffisant pour assurer une rentabilité à ce service.

La vente à la criée de Brest est informatisée et ouverte à la vente à distance par internet depuis fin 2009. Cela a permis une augmentation du nombre des acheteurs et de leur diversité, une croissance des ventes, ainsi que, semble-t-il l'obtention de meilleurs prix pour les producteurs.

La halle à marée de Brest se caractérise par la variété de ses débarquements, à l'inverse de certaines criées plus spécialisées, comme Douarnenez pour la sardine. De ce fait la criée n'est pas dépendante par rapport à certaines espèces et diversifie ses acheteurs potentiels (viviers, mareyeurs, restaurateurs, poissonniers...).

Activité des criées bretonnes en 2007 (Source : Région Bretagne)



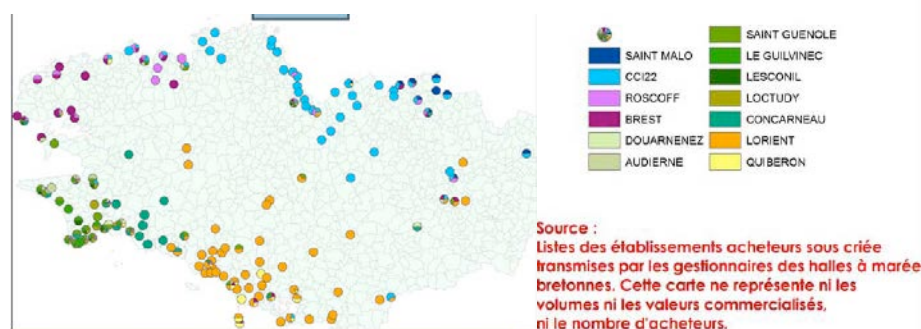
- Le marché de gré à gré

Il s'agit de vente à des mareyeurs sans vente aux enchères. Ce sont essentiellement des débarquements de quantités modestes effectués dans des ports qui sont éloignés des halles à marées et sans possibilité d'acheminement vers celles-ci, ou des pêches d'espèces dont le circuit de vente traditionnel ne passe pas par les halles à marée.

Une entreprise de mareyage est installée sur la commune du Conquet, directement au niveau de la zone portuaire, elle fait partie du Groupe Beganton. L'entreprise de mareyage existe depuis 40 ans, elle est actuellement tenue par un jeune gérant installé depuis quatre ans. Il commercialise des poissons et des crustacés, en direction essentiellement du marché espagnol, des grossistes ou semi-grossistes et des grandes et moyennes surfaces (GMS) situées entre Le Conquet et Brest. Il s'approvisionne directement auprès des pêcheurs (4 bateaux), des criées et à l'import (pour le saumon, le thon, l'espadon...). L'intérêt pour le consommateur est que le poisson est « travaillé » tout de suite après la pêche et vendu un peu plus tôt qu'il ne serait à la criée.

Les prix de vente des espèces sur le marché de gré à gré sont basés sur la référence des prix sous criée : une rémunération légèrement supérieure car les prix payés sont nets des taxes criées.

Répartition de la fréquentation des criées bretonnes par communes d'acheteurs – mareyeurs et poissonniers 2007 (Source : Ifremer)





- La vente directe au consommateur

Ce type de vente est tenu de respecter des normes sanitaires (maintien de la chaîne du froid).

La vente « au cul du bateau » est pratiquée au Conquet. Elle a un grand succès au niveau des conquétois, des touristes et même des brestoïses qui viendraient acheter leurs poissons le dimanche au Conquet.

Certains pêcheurs expédient directement leur pêche.

Cependant elle ne fait pas consensus du fait qu'elle demande encore des améliorations en terme d'organisation.

Quoiqu'il en soit certains pensent que le potentiel dont ce type de vente dispose au Conquet justifierait sans aucun doute une réflexion.

Un projet d'aménagements d'étals a été évoqué par la CCI.

### Les signes de valorisation de la pêche

Ils correspondent à des initiatives privées ou publiques.

\* Appellation bar de lignes qui permet de distinguer le poisson pêché en mer du poisson d'élevage par l'usage d'une étiquette (pin's), lancée par l'association des ligneurs de la pointe de Bretagne. Cette appellation a été créée en réponse à la crise de la pêche et au développement de l'aquaculture.

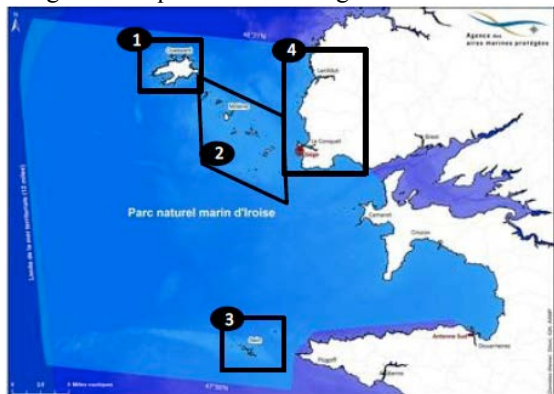
\* « Bretagne Qualité Mer – Parc Marin » : ce label concerne deux pêcheurs aux ormeaux sur Molène. Une réflexion est en cours pour étendre cette marque à d'autres espèces telles que les homards, les langoustes, la lotte et le lieu jaune.

\* La labellisation des algues de rive sous l'appellation "Agriculture Biologique".

Le PNMI a mis en place un protocole de suivi permettant d'attribuer aux algues ramassées ce label bio.

La cartographie ci-dessous présente les 4 zones identifiées par le PNMI et la Chambre Syndicale des Algues pour la mise en place du suivi lié au label « algues bio ».

Elle s'appuie sur des exigences concernant la qualité de l'eau et la gestion des ressources. Le critère qualité de l'eau est à ce jour rempli. Pour le critère « gestion », l'objectif est d'approfondir la connaissance du champ d'algues afin que le Comité Régional de la Pêche ait les moyens de définir un plan de gestion adapté.

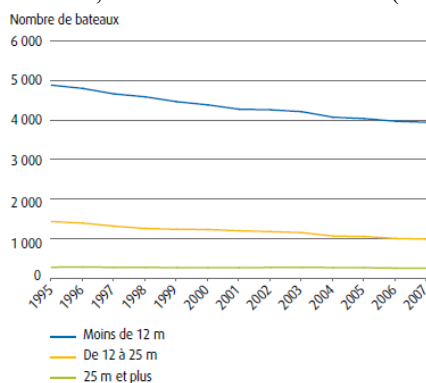


## (2) Une activité en baisse

### Une baisse constante du nombre de navires, des marins pêcheurs

Entre 1983 et 2003, les effectifs de la flotte française ont baissé de 50% (Source : Région Bretagne).

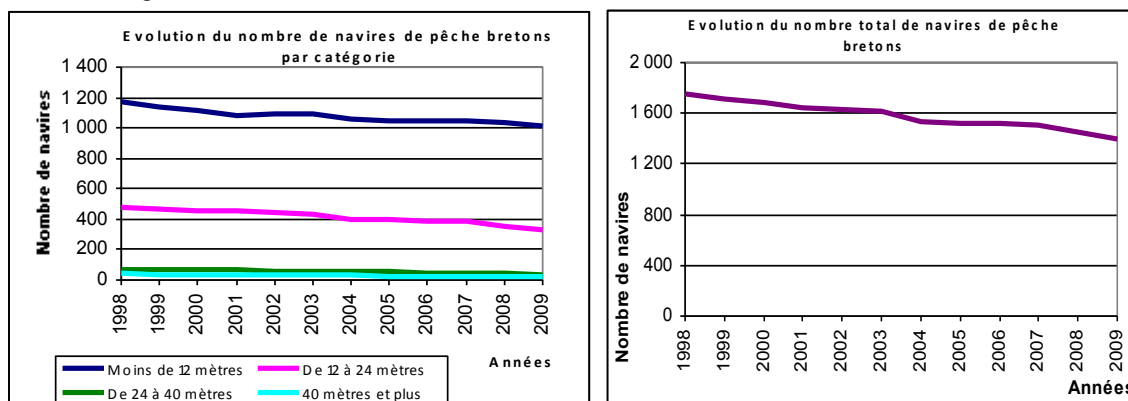
Évolution du nombre de navires de pêche métropolitains depuis 1995 (Source : ministère de l'Agriculture, SSP et DPMA, 2009. Traitements : SOeS (Observatoire du littoral)).



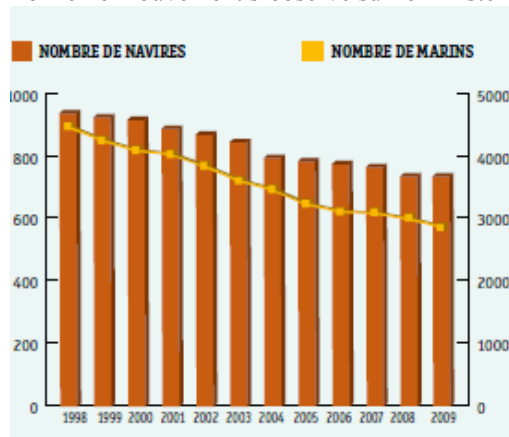
Cette baisse du nombre de navires s'est traduite par une baisse constante du nombre des marins de plus de 10%, sur cette période (Source : Commissariat général au développement durable – Mai 2011).



Pour la Bretagne la réduction de la flotte est de 54% entre 1983 et 2003, et de 61% entre 1983 et 2009.



Le même mouvement s'observe sur le Finistère.



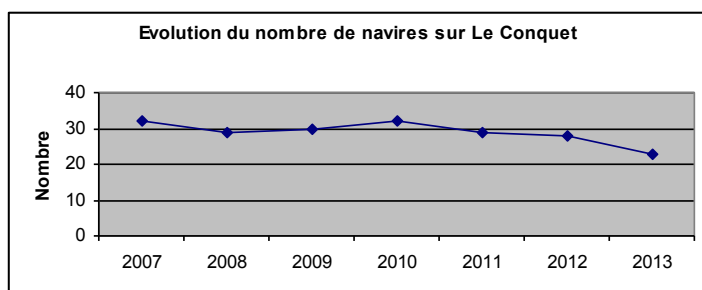
A l'échelle du département les effectifs des marins pêcheurs ont baissé de 32 % entre 1997 et 2007.

Sur le périmètre du Parc Naturel Marin d'Iroise, le nombre de navires diminue également.

Evolution du nombre de navires par métiers entre 1998 et 2011 sur Le Conquet.

(Source : CCI)

|       | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Evolution – en % 2007/2013 |
|-------|------|------|------|------|------|------|------|----------------------------|
| Total | 32   | 29   | 30   | 32   | 29   | 28   | 23   | -28%                       |



Le Conquet a été concerné par le plan de sortie de flotte de 2003/2004 pour 4 navires, et par celui de 2008, le PSF de 2009/2011 n'a pas touché la commune.

Début 2013, l'activité de pêche a perdu 6 bateaux, dont 4 fin 2012 : 2 auraient déposé leurs bilans, 1 serait allé aux Sables d'Olonne et un à Plouguerneau. Sur les 6 bateaux, 5 sont des fileyeurs.

Pour d'autres, la situation n'est pas ressentie comme confortable.

Outre les pêcheurs eux-mêmes, cette situation inquiète vivement le mareyeur du Conquet ainsi que les conquétos qui voient progressivement une activité économique patrimoniale se fragiliser. Elle se traduit également par des impacts sociaux réels. En effet, la reconversion des pêcheurs dans d'autres métiers n'est pas facile du fait que la formation dont ils disposent n'est pas immédiatement « transférable » dans des métiers pratiqués « à terre » ; d'autres ne possédant pas forcément de formation peuvent éprouver encore plus de difficultés à se reconvertir. Il semblerait qu'au Conquet, il y ait beaucoup de retraités disposant d'une petite retraite.

Tonnage des débarquements au Conquet (Source : DDTM)

| 2010 | 2011 | Evolution |
|------|------|-----------|
| 1690 | 1590 | - 6%      |

Les données disponibles sur le tonnage des débarquements ne permettent pas de définir si la baisse du nombre de navires se traduit par une baisse du tonnage débarqué dans les mêmes proportions. La question qui se pose est de savoir si, par exemple, la baisse du nombre de navires aurait été compensée pour une augmentation de l'effort de pêche pour certains bateaux (filets,...).

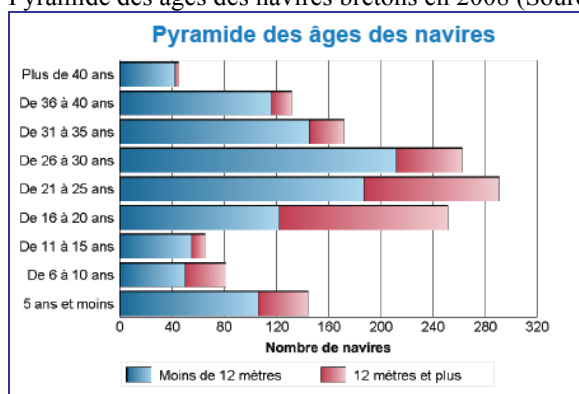
### Des navires anciens

Les navires du Conquet sont plutôt anciens, puisque l'âge moyen des 29 navires est de 23 ans, en 2011.

62 % d'entre eux ont plus de 20 ans.

Ce vieillissement est également observé sur l'ensemble de la Région. (+ 70 % des navires ont + 20 ans).

Pyramide des âges des navires bretons en 2008 (Source : Région)



Le vieillissement des navires peut se traduire par le fait qu'ils sont aussi peu modernes, manquent de confort pour l'équipage voire de sécurité. Cela diminue l'attractivité du métier aux yeux des jeunes.

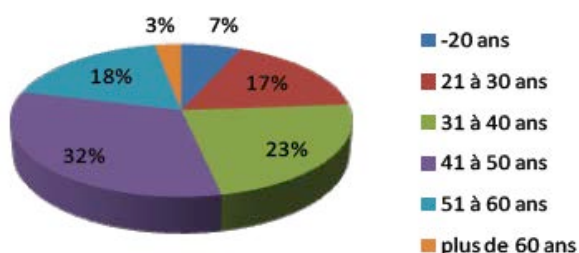
Ces navires « anciens » sont aussi fortement consommateurs en énergie.

Enfin, les coûts de maintenance sur des navires anciens deviennent vite très importants, cela impacte la rentabilité des entreprises.

### Un vieillissement de la profession et un renouvellement difficile

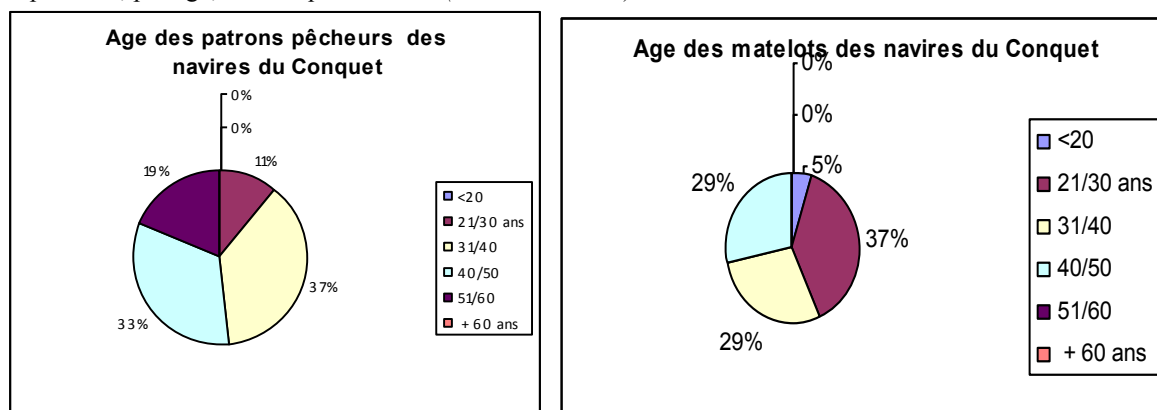
Au niveau de la région, 47 % de la profession a plus de 40 ans.

Répartition des effectifs maritime à la pêche (par âge)



Source : Monographie maritime de la façade Nord Atlantique- Manche Ouest – 2010.  
DDTM : 2011

Répartition, par âge, au Conquet en 2011 (Source : DDTM)



Les patrons pêcheurs de + 40 ans représentent 52 %. Ce taux n'est plus que de 28 % pour les matelots qui sont en moyenne plus jeunes. Sur l'ensemble de la profession, les + de 40 ans représentent 46 % des pêcheurs.

Peu de jeunes se lancent dans l'activité de pêche : « aller en mer paye moins » disent certains « pour le travail fourni », les conditions de travail sont difficiles, elles impactent la vie de famille (travail le week end en période de pêche). De ce fait les patrons pêcheurs ont du mal à trouver des matelots pour constituer leurs équipages. En outre, l'installation demande des investissements importants liés au coût d'acquisition des bateaux. D'après certaines personnes, il semble que, pour cette raison, certains jeunes préféreraient embarquer sur des thoniers senners.

Au niveau national il a été observé que le prix des navires d'occasion s'est aligné sur celui des indemnités proposées dans le cadre des PSG : entre 1996 et 2003, il a doublé pour des caractéristiques techniques et âges identiques.

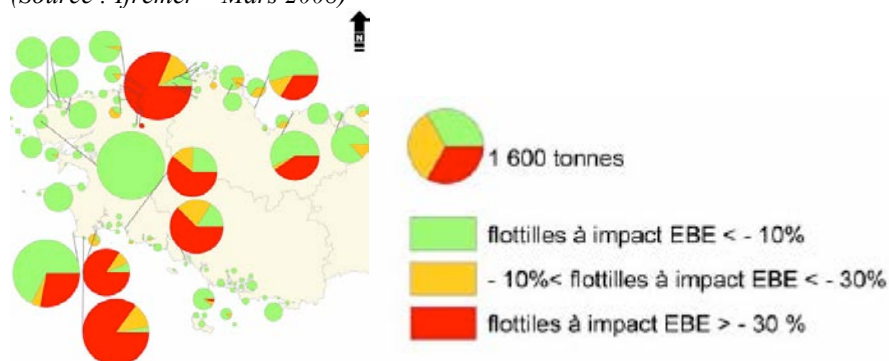
Afin d'attirer davantage vers la profession, la nécessité de développer la communication sur le métier de pêcheur a été soulevée par certaines personnes, en partenariat avec les établissements scolaires.

### Des coûts d'exploitation de plus en plus élevés

Le prix du gaz oil augmente et se traduit donc par des frais plus élevés pour partir en mer mais également par des coûts de fabrication plus élevés pour les engins (filets,...).

Comme le démontre la cartographie ci-dessous, le Conquet serait moins touché que le Sud Finistère. Cela s'explique par le fait que les pêcheurs du Conquet pratiquent surtout les arts dormants qui consomment moins de carburant du fait que l'engin de pêche n'est pas trainé.

Répartition des débarquements par ports et par flottille selon la sensibilité au carburant (Source : Ifremer – Mars 2008)



### Des conditions de travail difficiles

Les conditions de travail sont rudes : le port n'est pas abrité car ouvert plein ouest.

Depuis 2012, une nouvelle déchetterie permet de recueillir les filets, huiles usagées, bidons souillés. Cette structure, comme tout équipement ou service fourni par le concessionnaire, est financé par l'utilisateur.

Pour en réserver l'usage aux pêcheurs, cette déchetterie est fermée. Il semble que la pratique du tri des déchets mériterait d'être davantage ancrée dans les mentalités.

Le port ne dispose d'aucune possibilité d'agrandissement.

Un projet ambitieux serait actuellement soumis à la Chambre de Commerce et d'Industrie (gestionnaire) ainsi qu'au Conseil Général du Finistère, par l'association des pêcheurs du Conquet, en partenariat avec l'association des plaisanciers. Il permettrait d'améliorer l'accostage des bateaux et ainsi, comme l'espère la profession, la sécurité.

Ces aménagements pourraient contribuer au maintien de l'activité pêche sur le Conquet, voire à son développement et ainsi constituer une alternative à l'évolution vers le « tout tourisme » comme certains le craignent.

La coopérative maritime souhaite également transférer son activité sur le port pour rendre ses services plus accessibles aux pêcheurs.

L'association de pêcheurs du Conquet s'est créée en 2011, elle compte 20 patrons et 15 matelots, elle représente un espoir d'évolution de la situation au Conquet.

Sa mobilisation a participé à la concrétisation de divers projets qui ont contribué à l'amélioration des conditions de travail et la mise aux normes : installation d'une machine à glace acquise pour les livraisons à la criée et pour partir en mer, acquisition d'une grue pour la manutention des caisses de filets, installation d'une nouvelle cuve de gaz oil.

Selon certains cette jeune association devrait pouvoir trouver de nombreux sujets de réflexion pour développer les actions communes à la profession.

Cette association est représentée au conseil portuaire, structure consultative instituée dans chaque port.

### **Un marché concurrentiel et mondialisé**

Les européens consomment plus de poissons qu'ils n'en produisent, ils doivent donc importer.

La France est dans la même situation. Selon l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) « la production nationale ne couvre qu'un tiers des besoins ». Cette situation place la France au 5e rang des pays importateurs de poissons après le Japon, les Etats-Unis, l'Italie et l'Espagne (Source Ifremer) et l'Europe en premier importateur mondial.

Ainsi pour la lotte, 25 % des approvisionnements du marché national proviennent du Royaume Uni, des USA et du Brésil. Le pourcentage serait de 30% pour le lieu jaune.

En 2009, par exemple, tous les ports finistériens ont déploré une baisse de 12,8 % des valeurs ainsi qu'un recul du prix moyen de 11,6 %, cela s'explique par un marché du poisson plus difficile (recul des cours et récession économique) ainsi qu'une concurrence accrue des importations.

Au Conquet c'est surtout le tourteau qui fait l'objet d'une importante concurrence de la part de l'Angleterre et de l'Irlande. Une part très importante de la pêche du Conquet est exportée mais les prix ne sont plus jugés avantageux par les pêcheurs.

Il y a 30 ans le prix du homard au kilo était identique à celui de la langouste ; à ce jour il serait 3 fois moins élevé. Le prix de la lotte à la criée serait identique en 2012 à celui de 2007.

Certains ont exprimé le regret de l'absence d'une filière de transformation de la chair du crabe, comme par exemple en Norvège, qui offrirait de bons débouchés au port du Conquet (en effet, Le Conquet produisait en 1980, 80% de la pêche de tourteaux, avec le port de Roscoff).

Cette baisse de la valeur peut t'elle conduire certains à vouloir augmenter les volumes pêchés par divers moyens (multiplication des filets,...), ce qui aurait un impact sur l'état des ressources halieutiques.

Si la pérennité de l'activité de pêche ne semble pas être remise en cause pour l'ensemble des personnes rencontrées, la « perte » de 6 navires, alerte cependant l'ensemble des acteurs.

Ainsi certains pensent que l'enjeu pour la profession est de renforcer sa cohésion et qu'une des cartes à jouer pourrait, par exemple, résider dans la structuration de la vente directe.

### (3) Les interactions de la pêche avec les autres activités du territoire

#### (a) L'impact des activités anthropiques sur l'activité de pêche

L'activité de pêche est intimement liée aux activités anthropiques<sup>25</sup> qui sont susceptibles d'engendrer des pollutions dont la mer peut être le réceptacle : marées noires (5% des pollutions marines) ; rejets illicites en mer (dégazage,...25 % des pollutions) et enfin pollutions terrestres (industrielles, agricoles, urbaines, touristiques, portuaires - 70 %). Ces pollutions sont soit des rejets directs, soit des pollutions qui parviennent jusqu'à la mer par le réseau hydrographique.

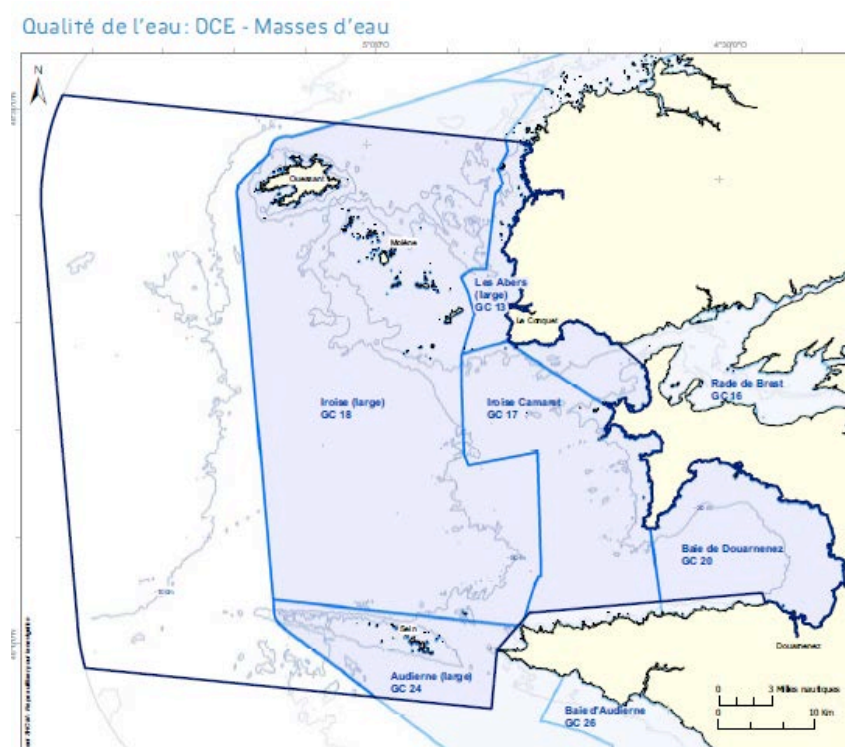
Ces pollutions sont toxiques pour l'homme. En outre, certains des contaminants issus de ces pollutions se retrouvent dans la faune pêchée et commercialisée.

#### (i) Des masses d'eau en bon état écologique, mais parfois en mauvais état chimique

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 vise à harmoniser et simplifier la politique européenne de l'eau. Elle traite des usages de l'eau, de la réduction des pollutions, mais également de la protection des mers.

Des indicateurs de suivi de la qualité de l'eau ont été définis, dont certains mesurent l'état écologique des eaux côtières et de transition. L'objectif général est d'atteindre d'ici 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

La Directive Cadre sur l'Eau a découpé le Parc naturel marin d'Iroise en 6 masses d'eau côtières. Le Conquet est concerné par deux masses d'eau « les Abers large » et « Iroise large » (pour Molène). Ces deux masses d'eau font l'objet de suivis.



Source : Agence des Aires Marines Protégées – 2010.

<sup>25</sup> Relatives à l'activité humaine.



#### « Iroise large » :

Les enjeux de qualité de l'eau définis par le PNMI pour la masse d'eau « Iroise large » sont :

En priorité 1 : la conservation de l'éco système qui est très riche sur cette zone du fait d'un très bon état écologique de la masse d'eau, la pollution toxique et diffuse (pesticides, métaux lourds...),

En priorité 2 : les pollutions accidentelles (en raison du trafic maritime) et les macro déchets (particulièrement importants sur l'archipel de Molène en lien avec le courant et le trafic maritime),

En priorité 3 : l'eutrophisation (due à la prolifération du phytoplancton en raison de l'excédent d'azote apporté par les rejets du bassin versant), et la microbiologie (eaux de baignade avec un impact sur la pêche aux coquillages).

Afin de mesurer dans le temps l'évolution de l'état écologique de cette masse d'eau, trois points de suivi sont situés sur Molène, pour le maërl, les macros algues et l'herbier de zostère. Des points de suivi pour le carénage existent également.

En 2010, la masse d'eau côtière « Iroise large » est classée en « très bon état écologique ». L'objectif à atteindre pour 2015 est un « bon état écologique » : les experts considèrent que l'objectif 2015 devrait donc être atteint.

La masse d'eau avait été classée en mauvais état chimique en raison de valeurs inquiétantes dans l'eau pour le TBT (tributylétain que l'on retrouve dans les peintures anti salissures) et les HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques liés au trafic maritime) retrouvés notamment à Ouessant. A ce jour ce n'est plus le cas.

A noter également que des traces de DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane<sup>26</sup>) ont été trouvées dans des œufs d'océanites<sup>27</sup>.

#### « Les Abers large » :

Les enjeux de qualité de l'eau pour cette masse d'eau sont :

En priorité 1 : la microbiologie, le dragage et le clapage (concentration de polluants dans les sédiments),

En priorité 2 : les pollutions accidentelles et les macrodéchets,

En priorité 3 : la pollution toxique et diffuse.

Deux suivis sont mis en place aux Blancs Sablons, pour les invertébrés marins (estran) et pour la microbiologie (ce suivi concerne le gisement de tellines).

Cette masse d'eau côtière est classée en bon état écologique et en bon état chimique : le bon état visé en 2015 par la DCE devrait donc être atteint.

Des suivis ont, par ailleurs, révélé qu'en période hivernale, les teneurs en nitrates dans les zones côtières (liées aux apports des rivières) sont proches de 10-12 µg/l. Au large, en limite du Parc marin, les valeurs sont encore élevées (8-9 µg/l) alors que les masses d'eau sont à l'écart des influences terrigènes.

Ces apports ne proviennent pas du Conquet mais sont liés à l'Elorn et à l'Aulne.

Pour maintenir le bon état écologique de cette masse d'eau, la mise en place de plans de dragages a été évoquée par certaines personnes afin de limiter l'impact sur les espèces et les habitats. Ce plan pourrait, par exemple, encourager des dragages plus fréquents de boues, qui seraient ainsi moins toxiques, et sur des zones où l'enjeu de turbidité est moindre. La nécessité d'un effort soutenu concernant l'apport de nitrates sur le Bassin Versant de Kermorvan a, en outre, été mentionné.

Une réflexion sur le rôle épurateur de la Ria du Conquet ainsi que sur l'étang de Kerjean a été également citée. Une étude pourrait être lancée pour caractériser ce rôle épurateur, et si le besoin d'une amélioration apparaissait des aménagements pourraient être proposés (plantes ayant un pouvoir d'absorption des nitrates,...), avec un soutien financier possible du PNMI.

Actuellement le PNMI propose un appel à projet « identification des origines de la contamination fécale des bassins versants ».

Les communes qui souhaitent mettre en place des actions en vue de réduire la contamination microbiologique sur leurs secteurs afin de maintenir les activités de pêche et de tourisme durable (activités de baignage et nautiques) peuvent y répondre. Le suivi, soutenu par le PNMI, se fera sur une année : un point sera analysé à l'exutoire (limite entre les eaux douces et les eaux de mer) du bassin versant par le Parc marin. D'autres points de suivis potentiels (situés en amont) peuvent être identifiés. Ces études pourront confirmer avec précision les causes de contamination et permettre de définir des actions en lien soit avec les activités humaines (assainissement, mobil home, rejets dans les cours d'eau...) ou animales (élevage bovin, porcin,...).

---

<sup>26</sup> Insecticide.

<sup>27</sup> Le DDT ne fait pas partie des valeurs retenues par la DCE.

## (ii) Un territoire épargné par les algues vertes

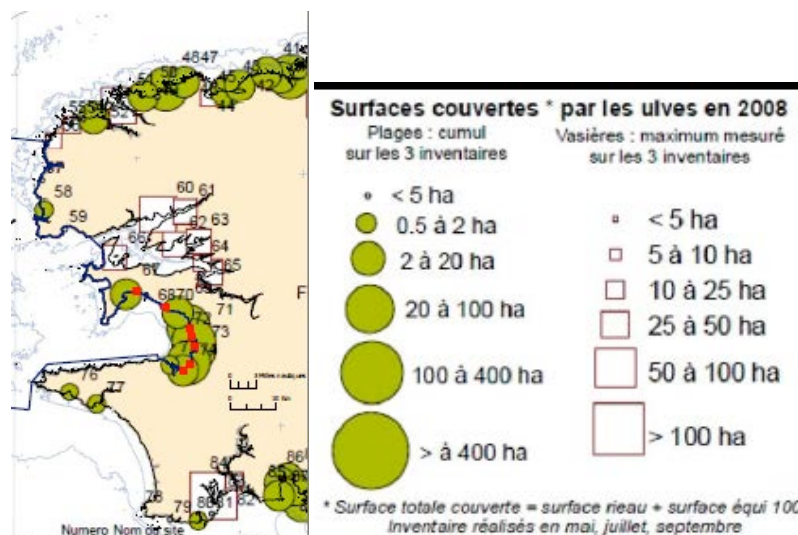
La première nuisance des algues vertes est olfactive. En outre, les algues vertes non ramassées, en putréfaction, dégagent des gaz toxiques qui peuvent être mortels selon leur degré de concentration.

L'aspect visuel, les opérations de ramassage dévalorisent également l'attractivité touristique des plages.

Elles constitueraient, par ailleurs, des sources de nutriments pour les bactéries éventuellement présentes dans les eaux de baignades ou les coquillages.

En outre, les algues vertes dérivantes perturbent la pêche côtière (colmatage de filets).

Sur le territoire de la CCPI, la plage d'Illien situé sur la commune proche de Ploumoguier est impactée. Les plages du Conquet ne sont pas touchées par l'accumulation des algues vertes. Il semble qu'à ce jour les courants importants, l'importance du marnage et l'absence de baies puisse prémunir la commune de ce type de problèmes.



Source : PNMI – plan de gestion

## (iii) Les signes du réchauffement climatique

Le réchauffement climatique s'explique par la production de gaz en quantité trop importante qui retiennent la chaleur autour de la terre (comme une serre) et entraîne l'augmentation des températures.

Ce sont les activités humaines qui sont à l'origine de la production de ces gaz, principalement par le transport, l'industrie, l'agriculture et les constructions.

D'après la Commission Européenne, la température de l'eau a augmenté de plus de 1 °C depuis les années 60.

Au niveau marin, le changement climatique se manifeste par une augmentation du niveau de la mer, une hausse des températures des océans, leur acidification et une modification de certains courants marins.

Ces phénomènes ont divers impacts. L'acidification a, par exemple, des conséquences sur la construction des coquilles et des squelettes, et sur les récifs coralliens.

L'augmentation des températures a un impact sur les ressources alimentaires. L'élévation du niveau de la mer se traduit par une érosion des littoraux, une vulnérabilité aux tempêtes, la salinisation des littoraux qui deviennent ainsi impropres aux cultures ....

Aujourd'hui, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de la température sont visibles au sein du Parc naturel marin d'Iroise.

Sur le périmètre du PNMI, l'ormeau serait victime d'une maladie induite par le changement climatique.

Le développement des algues pêchées serait également touché, ce qui risque, à terme, d'avoir un impact important sur l'activité des goémoniers.

Le changement climatique pourrait, par exemple, avoir un impact sur la localisation du gisement de tellines qui se situe à la limite nord de sa répartition géographique.

Des prélèvements d'eau ont lieu tous les 15 jours à Molène avec un suivi de la température, de la salinité et du pH (acidification) à Molène de manière à évaluer l'ampleur du changement climatique.

Les pêcheurs, eux-mêmes, constatent que certaines zones ont perdu leurs stocks de ressources, ou que les ressources se sont déplacées.

## **(b) L'impact de l'activité de pêche sur l'environnement**

### **(i) Les activités portuaires**

#### **Le carénage**

Depuis 2013 les aires de carénage relèvent de la compétence communautaire.

Cette opération consiste à entretenir la coque des bateaux afin de les protéger de la corrosion, des moisissures, de la pourriture et de l'installation de micro-organismes. Les déchets du carénage présentent du tributylétain (TBT), des métaux lourds (zinc,...), des biocides (pesticides, herbicides...).

La réglementation européenne impose aujourd'hui des dispositifs de collecte des déchets toxiques produits par cette opération et leur retraitement.

Ainsi les ports maritimes, y compris les ports de plaisance, doivent disposer d'installations adaptées pour recevoir tous les déchets en provenance des navires fréquentant le port.

Plusieurs suivis sont mis en place par le PNMI. Il ressort du suivi concernant le TBT que les populations de gastéropodes du secteur allant du goulet de Brest au Conquet sont très touchées. La présence du TBT n'est pas liée à des usages anciens du TBT mais à des usages actuels de ce biocide dont l'usage est pourtant interdit. Cette situation illustre l'intérêt de mettre en place des opérations de sensibilisation afin de faire évoluer ces pratiques.

A ce jour le port du Conquet ne bénéficie pas d'aire de carénage. Cette opération s'effectue sur les cales, ce qui a nécessairement un impact sur le milieu marin. Le projet de création d'une aire de carénage, dans le cadre de la Gestion Intégrée des Zones côtières (GIZC) du Pays de Brest apportera une réponse à ce problème.

Le Pays de Brest a, en outre, lancé en collaboration avec le Parc marin d'Iroise, une étude visant à faciliter la réduction des impacts du carénage par l'amélioration des équipements mais également au travers de l'évolution des pratiques (usage de nouveaux produits efficaces et ayant un moindre impact,...).

Le PNMI est en train de lancer un appel à projet « port propre » qui permettra de sensibiliser non seulement à la création d'aires de carénage mais également à leur signalisation.

#### **Dragage et clapage<sup>28</sup> des zones portuaires**

Depuis 2013 les opérations de dragage relèvent de la compétence communautaire.

Les dragages ont pour but de maintenir les profondeurs de navigation qui diminuent avec l'arrivée de déblais d'origine naturelle terrestres, ou dus à l'activité portuaire elle-même.

Les dragages ont un impact écologique sur les habitats et également chimiques du fait que les sédiments contiennent des polluants issus des activités portuaires ou des activités des bassins versants, qui sont remis en suspension lors de l'opération. La localisation du lieu de clapage a également des répercussions en raison de l'importance des courants de marée qui peuvent encore accentuer la dispersion des sédiments.

En 2010, Le PNMI a réalisé des prélèvements sur le Conquet et d'autres ports. Ils ont démontré que les sédiments proches de zones de carénage ou de réparation navale ont toujours des concentrations de polluants dépassant les normes N2 29. Il est donc important de surveiller les dragages et les lieux de clapage pour limiter l'étendue des zones polluées et l'impact sur les habitats ou les organismes marins.

Au sein du PNMI, le port du Conquet fait partie des ports les plus souvent dragués.

Une zone de clapage se situe au large du Conquet. Elle a été utilisée en 2005. Elle est très proche d'un banc de maërl et d'un champ d'algues. Cette zone est soumise à un fort hydrodynamisme, avec des courants parmi les plus intenses de la mer d'Iroise (plus d'1 m/s) qui favorise la dispersion des polluants, et la turbidité à laquelle le banc de maërl est très sensible.

Un schéma de référence des dragages existe au niveau du Finistère : il propose des mesures en amont pour réduire les besoins de dragage et les sources de pollution, des mesures permettant de minimiser les risques pendant l'opération, des mesures de traitement et de valorisation des sédiments.

De la même manière, le Scot du Pays de Brest préconise de trouver des solutions alternatives aux rejets en mer.

Certains déplorent également un « port sale », où circulent des tracteurs « polluants », ainsi qu'une difficulté à délimiter l'emplacement des casiers.

#### **Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

---

28 Rejet en mer des sédiments de dragages.

29 Ce sont des valeurs guides proposées par le Groupe d'Etudes et d'Observations sur les Dragages et L'Environnement (GEODE) : entre N1 et N2 une étude d'investigation peut être nécessaire préalablement au dragage et peut conclure à la nécessité de traitements.

Elles sont au nombre de deux sur le Conquet : il s'agit de la déchetterie et de la Coopérative Armoricaïne d'Avitaillement qui approvisionne le port en fuel. Les 2 structures sont soumises à déclaration.

### L'extraction de granulats marins

Un site est localisé au sein de l'archipel de Molène, le banc des pourceaux, pour le maërl, d'importance européenne.

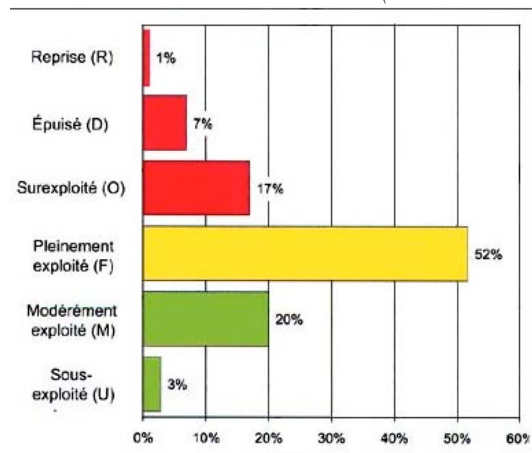
Cette extraction a fait l'objet d'une concession jusqu'en 2008. Depuis l'extraction sur cet habitat protégé est interdite par le PNMI dans l'attente des résultats d'une étude d'impact portant sur la granulométrie et les peuplements de poissons. A l'issue des conclusions de cette étude, l'exploitation pourra faire une demande d'ouverture de travaux, qui sera à nouveau soumise pour avis conforme du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise.

Le PNMI propose également l'arrêt progressif des extractions de maërl.

## (ii) La pression sur les ressources halieutiques et la biodiversité

Selon la FAO 52 % des réserves halieutiques mondiales sont exploitées au maximum de leur capacité biologique ; 24 % sont surexploitées et épuisées ou sont en cours de renouvellement. Seulement 3 % des stocks mondiaux sont sous exploités. Les chercheurs estiment que les espèces les plus couramment pêchées actuellement pourraient avoir disparu d'ici 2050 si aucune mesure n'est prise aujourd'hui.

Etat des stocks mondiaux en 2004 (Source : FAO)



C'est la communauté européenne qui détient la compétence en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques, hors pêche à pied, pêche sous marine et ramassage des algues.

Diverses mesures y concourent.

- \* les mesures concernant les captures pour certaines espèces sensibles au niveau communautaire : les totaux admissibles de capture (TAC) sont fixés au niveau européen. Répartis entre les différents états membres, ils déterminent les limites de capture pour la plupart des grands stocks commerciaux de poisson.

En France une partie de ces quotas sont répartis par les organisations professionnelles à leurs adhérents.

- \* les mesures relatives aux quantités : l'effort de pêche fixe la capacité totale de la flotte communautaire qui est basée sur la taille du navire, sa puissance et le nombre de jours passés en mer. Elle est gelée au 1/1/2003, ce qui signifie que l'entrée d'un nouveau navire est conditionnée à la sortie d'un navire de même capacité.

- \* les mesures techniques : la taille minimale des maillages de filets, la taille minimale de débarquement (c'est à dire la taille du poisson), les zones et saisons de fermeture, la sélectivité des engins de pêche. Ces mesures sont propres à chaque zone géographique.

Les états disposent d'un pouvoir de gestion de la pêche dans leur bande côtière (zone des 12 milles).

Le Comité Régional des Pêches et des Elevages marins de Bretagne a pour rôle principal d'organiser la pêche dans cette zone. Il participe, notamment, à l'élaboration et à l'application des réglementations pour les espèces qui ne sont pas soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement européen.

Au niveau de l'Iroise, il est difficile à ce jour d'évaluer l'état de la ressource du fait que la majorité des espèces marines dépassent les limites du PNMI. Le suivi est plus aisé sur des espèces sédentaires comme les coquillages (tellines<sup>30</sup>,...), homards, langoustes, algues.

Pour l'ensemble des espèces des indicateurs de captures sont en cours de mise en place par le PNMI, avec les comités de pêche et l'Ifremer.

Néanmoins un certain nombre de mesures existent d'ores et déjà sur le territoire.

Ainsi, une étude de faisabilité est en cours au sein du Comité Départemental des Pêches pour la mise en place de « contrats parc » qui viseraient à améliorer les bonnes pratiques avec une incitation financière temporaire.

Le PNMI réalise également l'ensemencement d'espèces, comme par exemple, la coquille saint jacques au nord de l'Iroise.

Des cantonnements de langoustes ont été mis en place par les pêcheurs et le PNMI sur l'île de Sein de manière à interdire la pêche sur certaines zones : le suivi scientifique est assuré par le Parc et l'Ifremer.

Une autre étude est en cours avec l'Ifremer concernant le bar pour lequel l'Iroise est une zone importante de nourrissage. Elle vise à mieux connaître l'espèce afin de mettre en place des mesures de gestion adaptée.

Une action est conduite avec les pêcheurs d'algues embarquées pour vérifier si l'exploitation de goémon n'a pas des impacts sur la pêche, du fait que les champs d'algues sont des zones refuges pour les poissons.

Une étude du PNMI est également en cours concernant la déprédation exercée par les phoques qui croquent les poissons dans les filets.

En outre, le PNMI a été le premier à équiper les filets de répulsifs acoustiques (pingers) pour éloigner les mammifères marins et réduire leurs captures accidentelles.

Le PNMI est donc un « laboratoire » à la disposition des pêcheurs pour les aider à mettre en place des nouvelles mesures de gestion, à les tester afin d'assurer le maintien des ressources halieutiques.

Des labellisations de pêche peuvent, par exemple, être créées pour valoriser ces mesures de gestion et ainsi développer les débouchés locaux.

Le PNMI propose des appels à projets dans ce sens, auxquels les pêcheurs peuvent répondre. Ils peuvent également soumettre leurs idées.

---

<sup>30</sup> Un suivi du stock de tellines est mis en place tous les ans à Douarnenez

## FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES «Pêche»

| Territoire                                                                                 |                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FORCES                                                                                     | FAIBLESSES                                                                                             |
| Un point de débarquement de la pêche important au sein du PNMI (en tonnages et valeurs)    | Une réduction de la flottille.                                                                         |
| Une flottille et un volume d'emplois embarqués importants à l'échelle du Nord Finistère.   | Des bateaux plutôt anciens.                                                                            |
| Une vente « au cul du bateau dynamique ».                                                  | Une profession plutôt vieillissante et un renouvellement difficile.                                    |
| Une association des pêcheurs active.                                                       | La concurrence des importations pour certaines espèces pêchées.                                        |
| Des conditions de travail difficiles mais qui s'améliorent.                                | Place insuffisante pour des projets de développement du port.                                          |
| Des masses d'eau qui devraient atteindre le bon état écologique visé par la DCE pour 2015. | Pas d'intégration paysagère et architecturale des récents aménagements (déchetterie, machine à glace). |
| La collecte des macros déchets par une association locale.                                 |                                                                                                        |
| Participation de l'association des pêcheurs à la collecte des macros déchets marins.       |                                                                                                        |
| La non prolifération des algues vertes.                                                    |                                                                                                        |
| OPPORTUNITES                                                                               | MENACES                                                                                                |
| Création d'une activité de réparation de filets de pêche/mécanique.                        |                                                                                                        |

| Politiques communales |                                                                                                          |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FORCES                | FAIBLESSES                                                                                               |
|                       | Perte de pouvoir et de réactivité depuis que les ports ne sont plus sous la gestion directe de la ville. |
| OPPORTUNITES          | MENACES                                                                                                  |
|                       |                                                                                                          |

| Politiques supra communales                          |                                                                                                  |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FORCES                                               | FAIBLESSES                                                                                       |
| La présence et l'action du PNMI.                     | La trop faible exploitation par la commune du soutien apporté par le PNMI (appel à projets,...). |
| Le projet de création d'une aire de carénage (GIZC). |                                                                                                  |
| Opportunités                                         | Menaces                                                                                          |
| Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).          | La baisse des navires et de l'activité de pêche.                                                 |

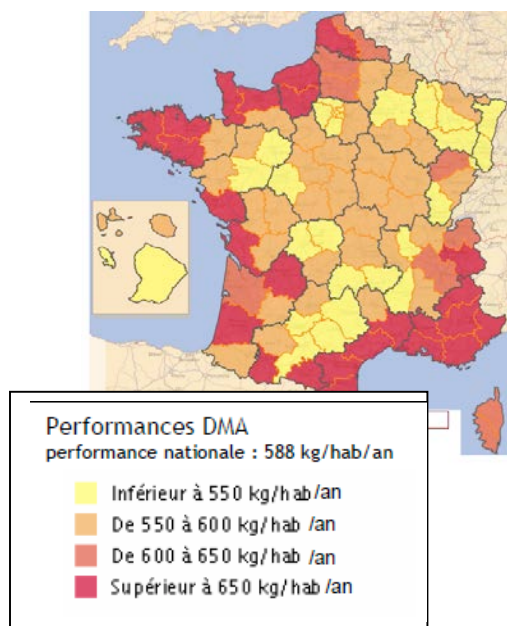


## 5. Le territoire et l'environnement

### A. Les déchets

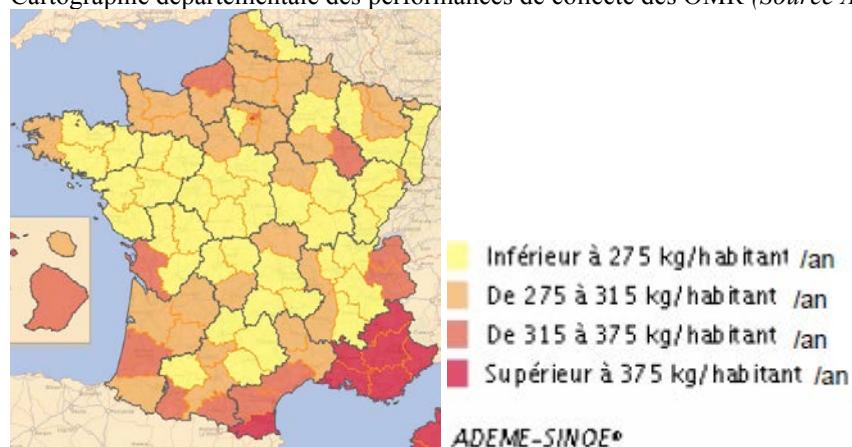
#### a) Les déchets ménagers

Cartographie départementale des performances de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères, déchets apportés en déchèteries et déchets des professionnels assimilés aux ordures ménagères).  
(Source Ademe - 2009).



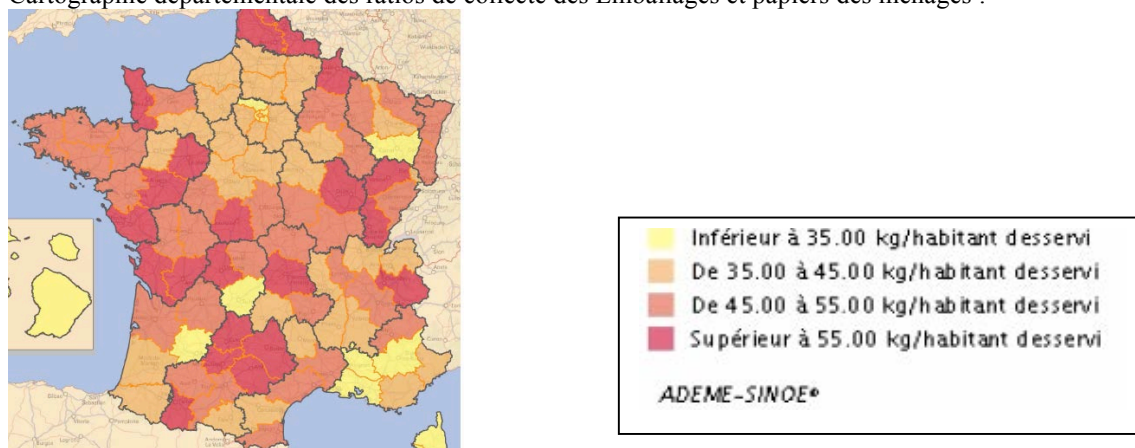
En 2009, la Bretagne se situe parmi les régions qui collectent le plus de déchets ménagers et assimilés (plus de 650 kg / habitant / an) comparativement à une moyenne nationale de 588 kg / an / habitant. Le niveau de collecte de la CCPI est nettement plus élevé puisqu'il est, en 2009, de 887,88 kgs par an et par habitant.

Cartographie départementale des performances de collecte des OMR (Source Ademe - 2009)



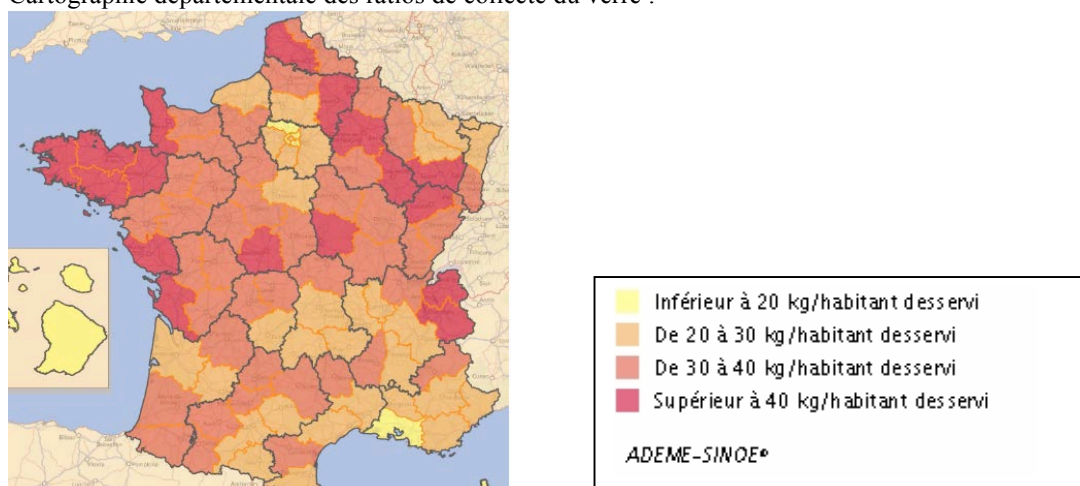
Les performances de la Région se situent au niveau de la moyenne nationale qui est de 298 kg par habitant et par an. Le niveau de collecte de la CCPI se situe dans la même catégorie (289,52kg).

Cartographie départementale des ratios de collecte des Emballages et papiers des ménages :



La Bretagne se situe encore dans la moyenne nationale (46 Kg / hab / an) pour la collecte des emballages et papiers des ménages. La collecte de la CCPI est légèrement inférieure (41,69kg).

Cartographie départementale des ratios de collecte du verre :



La Bretagne se trouve toujours dans la moyenne nationale (46 kg / habitant / an) pour le tri du verre. Par contre le niveau de collecte sur la CCPI est équivalent (40,17 kg).

Au niveau du Pays d'Iroise, c'est donc la Communauté de Communes qui a la compétence déchets. Elle gère 5 déchèteries.

Evolution des déchets collectés par la CCPI par an et par habitant.

(Source : CCPI)

|                                     | 2009   | 2010   | 2011   |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|
| Ordures ménagères résiduelles (OMR) | 285,52 | 275,51 | 267,11 |
| Emballages + Journaux (hors verre)  | 43,48  | 42,78  | 42,66  |
| Verre                               | 41,69  | 40,11  | 40,17  |
| Déchets apportés en déchèterie      | 516,89 | 484,86 | 498,04 |
| Déchets ménagers et assimilés       | 887,88 | 843,26 | 848,38 |

Les chiffres ci-dessus illustrent une réduction constante des OMR : cette évolution traduit l'effort de tri effectué par les habitants. Il est sans doute lié à une progression des pratiques de compostage des déchets de table (épluchures,...)

A l'inverse la collecte des emballages et celle du verre diminuent. Les hypothèses avancées pour expliquer cette situation sont celles d'une baisse de la consommation des ménages liée à la situation économique de plus en plus difficile.

Les déchets apportés en déchèterie progressent depuis 2010, en raison essentiellement de l'augmentation des déchets verts. Sur la CCPI, les déchets végétaux sont plus importants que n'importe quel autre déchet. Le climat breton, le nombre de grands jardins sont à l'origine de ce caractère. Ainsi en 2010 chaque habitant produit 250 kilos de déchets verts, ce niveau est un des plus élevés du département.

La CCPI pense qu'il existe d'importants gisements de déchets recyclables dans les poubelles

A partir de cette analyse, la CCPI a souhaité encourager le territoire à réduire davantage ses déchets.

En 2012, elle s'est donc engagée dans un plan de prévention des déchets. En contractualisant avec l'Ademe, elle marque sa volonté politique d'agir en faveur de la réduction des déchets sur son territoire. En effet, ce plan se traduit par une obligation de résultats : réduire les déchets de 7% à l'horizon 2016, soit 60 kilos de déchets en moins par habitants.

A partir de 2013 le mode de collecte de la CCPI va évoluer en réponse à l'obligation d'état d'introduire une part incitative dans le calcul de la redevance, dans un délai de 5 ans.

Dorénavant la collecte des ordures ménagères non recyclables aura lieu tous les 15 jours (au lieu d'une fois par semaine), les déchets recyclables seront collectés en porte à porte également tous les 15 jours (bacs jaunes) ; à partir de 2014 la redevance incitative sera mise en place (tarification en fonction du volume du bac de déchets choisis).

Le Conquet participe à l'opération de sensibilisation au compostage mis en place par la CCPI. Ainsi depuis 2001 (début de la vente de composteurs par la CCPI), 191 maisons du Conquet se sont équipées d'un composteur auprès de la Communauté de Communes, soit 16.2% des foyers conquétos (données INSEE 2008).

Le taux d'équipement est un peu supérieur à la moyenne sur le territoire (15.2% d'équipement pour le territoire de la CCPI).

Le Conquet est la 10ème commune en taux d'équipement. Deux communes (Lampaul Ploudalmézeau et Lanrivouaré) dépassent 20% d'équipement.

Ce chiffre est une hypothèse basse dans la mesure où il exclut les foyers qui pratiquent le compostage en tas, ou qui ont acheté un composteur en jardinerie par exemple.

La mairie du Conquet est en cours de concertation avec la CCPI pour l'installation de conteneurs enterrés à disposition pour les résidences secondaires, les touristes....

Début 2013, l'école Saint Joseph a mis en place une opération de réduction des déchets qui s'est traduite par un pesage des déchets avec les enfants, pendant trois semaines. Cela a abouti à une caractérisation du contenu des poubelles. L'étape suivante consistera à définir des mesures de réduction pour chaque gisement de déchets. Un composteur pédagogique sera prochainement installé.

Cette action contribue à une sensibilisation à la réduction des déchets, elle pourrait être élargie et proposée à la cantine scolaire.

## **b) Les déchets aquatiques**

Ils proviennent des activités terrestres, de la pêche / aquaculture, des ordures ménagères du bord, de la navigation et des activités offshore mais également des déchets sanitaires ou d'égouts, du tourisme et activités de loisirs (classification OSPAR 31 et Ocean Conservancy).

Ils sont amenés par les courants, le vent, par les réseaux d'eaux usées, ou sont abandonnés sur place. Ils proviennent également en partie des bassins versants.

Selon les courants marins, l'intensité des tempêtes, l'amplitude des marées et la géomorphologie côtière, les déchets vont s'accumuler sur les plages, les criques ou au niveau des anfractuosités de la roche.

Si une partie des déchets provient des activités maritimes, la plus grande partie (entre 70 et 95%) est d'origine terrestre (apportée par les cours d'eau, de la terre vers la mer). Cette donnée générale est à prendre avec précautions et la quantité de déchets d'origine « terrestre » et ceux d'origine « marine » varient de manière importante en fonction de nombreux facteurs physiques (localisation géographique, conditions météorologiques, dynamique océanique,...) et anthropiques (comportement des populations).

En s'inspirant de la méthode d'analyse des macro déchets de l'association américaine « Ocean Conservancy » qui organise notamment chaque année un nettoyage mondial du littoral (« International coastal cleanup »), les macrodéchets collectés lors des nombreux nettoyages du littoral ont été classés en 2 grandes catégories :

---

31 Convention Oslo-Paris de coopération internationale pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique Nord-Est ; OSPAR Commission, 2007

- La première catégorie correspond aux déchets les plus couramment produits par des activités « terrestres » (sacs en papier, sacs en plastique, ballons, bouteilles en plastique et en verre, cannettes, bouchons, couvercles, vêtements, chaussures, gobelets, assiettes, fourchettes, couteaux, cuillères, emballages divers, cartouches de fusil, pailles, jouets, appareils électroménagers, piles, matériaux de construction, voitures et pièces automobiles, pneus, couches pour bébés, seringues, tampons d'hygiène...).

- La deuxième catégorie est représentée par les déchets liés aux activités maritimes (contenants d'appâts, appâts, bâtons lumineux, bouteilles de produits de nettoyage, bouées et flotteurs, casiers à crustacés, filets et lignes de pêche, caisses, ampoules, bidons d'huiles et de lubrifiant, palettes, bâche plastique,...).

Les déchets aquatiques peuvent être de nature très variée : déchets flottants en surface ou dans la colonne d'eau, déchets déposés dans les fonds, déchets échoués sur les plages et sur le littoral ...et dans des milieux très différents : mer, littoral, estuaires, lacs, rivières et fleuves, réseaux d'eau.

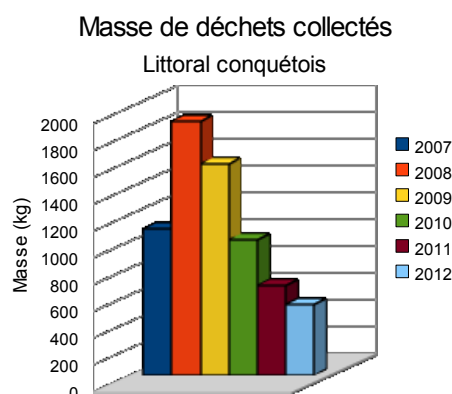
60 à 95 % des débris trouvés au fond des mers sont des déchets de plastiques, principalement des emballages : sacs de caisse, bouteilles....

### Une baisse de la quantité de déchets sur le littoral conquétois

Depuis 2007, les déchets collectés sur le littoral conquétois sont comptabilisés par catégorie. Les déchets sont classés selon leur composition : plastique (sous catégorie « cordage », « polystyrène », autres plastiques), métaux, verre, textiles, papier-cartons, déchets d'hydrocarbures, déchets dangereux ou préoccupants (produits chimiques, seringues, médicaments).

Le ramassage de déchets s'effectue à différents points du littoral : Grève du Goazel, Grève Bleue, plages de Pors-Liogan, du Bilou, Portez et Blancs-Sablons, Ria du Conquet. L'association Ar Viltansou est à l'origine de ces opérations de ramassage : elle mobilise, tous les mois, ses adhérents, les écoles et tous les conquétois volontaires pour nettoyer le littoral ainsi que les lavoirs. Les déchets sont triés puis pesés.

Depuis 2007, 6 784 kg de déchets ont été collectés toutes plages confondues :



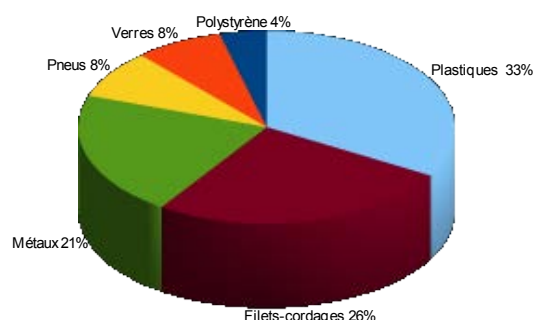
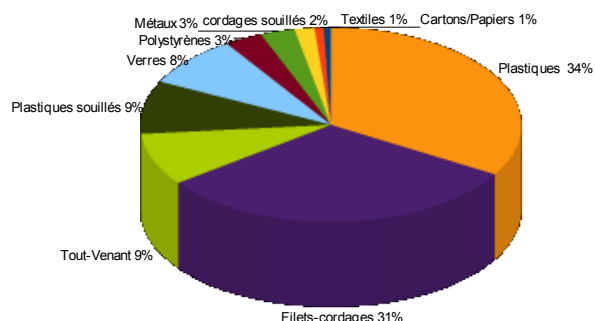
Depuis 2008, une baisse de la quantité de déchets est constatée : plusieurs facteurs y concourent : conditions météorologiques, nombre de participants aux nettoyages, fréquences de nettoyages...

La majorité des déchets ramassés sont des plastiques (bouteilles, flacons, bidons, bouchons, sacs, casiers, cartouches, crayons, brosses à dents, à cheveux, etc...) suivi d'objets en verre (bouteilles, flacons, débris) et de déchets métalliques (barres, pièces de moteurs, débris).

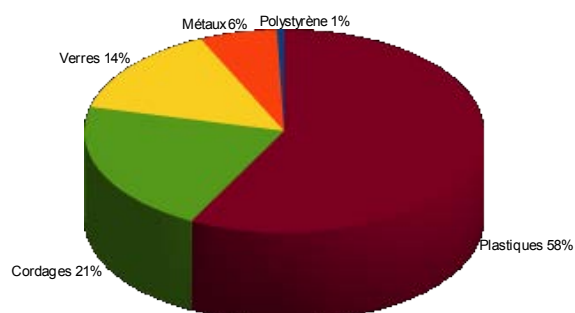
Ci-dessous la proportion des déchets par zone pour l'année 2012 (données en masse) :

## Ria 2012

### Blancs-Sablons 2012

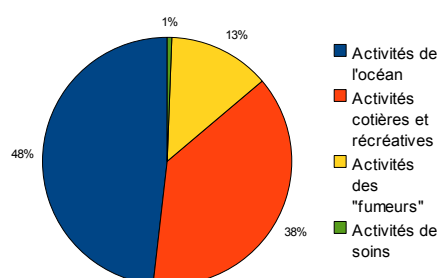


### Côte ouest 2012



En s'appuyant sur la grille de caractérisation produite par Ocean Conservancy (ONG américaine), les déchets peuvent être classés en 5 catégories selon leur origine : activités côtières et récréatives, activités maritimes, activités liées à l'action de fumer, dépôts sauvages terrestres, activités sanitaires.

Ainsi, lors des journées mondiales de nettoyage du littoral, sur la plage des Blancs-Sablons, les déchets collectés sont classés selon cette méthodologie. En 2012, la plus grande part des déchets sont d'origine terrestre.



Répartition des déchets selon leur origine



Depuis 2009, 100 mètres linéaires de la plage des Blancs-Sablons est une zone de caractérisation OSPAR (programme européen visant à étudier la répartition des déchets sur le littoral et en mer dans la zone Atlantique NE, coordonné par le CEDRE en France).



La plage des Blancs-Sablons - Cordages récupérés lors d'une caractérisation.

En 10 nettoyages, 13 669 déchets ont été comptabilisés. Les déchets les plus nombreux sont les cordages divers (42%), les fragments de plastiques et de polystyrènes (29%) et les bouchons et couvercles (17%).

#### Des situations variables selon les sites

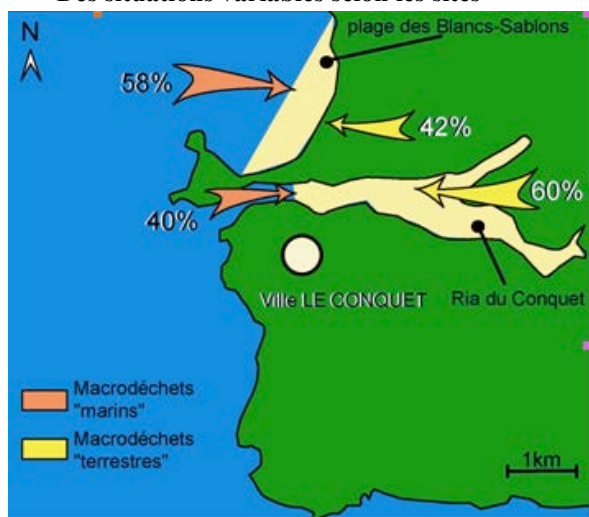


Figure 7. Origine des macrodéchets s'échouant sur la plage des Blancs-Sablons et la Ria du Conquet. Les pourcentages indiquent la proportion des macrodéchets d'origine "marine" et la proportion de macrodéchets d'origine "terrestre".

Ainsi, concernant la plage des Blancs-Sablons, les macro déchets « terrestres » représentent en moyenne 42% de la quantité totale des déchets collectés, tandis que les déchets « marins » constituent 58% (avec une variation pour les déchets d'origine « terrestres » de 36 à 45% et de 55 à 64 % pour les déchets « marins » selon les nettoyages).

Pour la Ria du Conquet, les déchets « terrestres » sont en moyenne plus abondants (60% de la quantité totale de déchets ramassés avec une variation de 42 à 65%) que les déchets « marins » (40% des déchets collectés avec une variation de 35 à 58%).

Afin d'expliquer ces différences locales, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- La plus forte proportion de déchets « marins » constatée sur la plage des Blancs-Sablons peut s'expliquer par la géomorphologie (anse relativement vaste) et l'orientation abritée de la plage (N / NO) selon les vents. La plage constitue probablement un piège pour les déchets apportés par les courants, la houle de tempête et les grandes marées.

- La Ria du Conquet est un piège pour les déchets « marins », cependant la grande quantité de déchets « terrestres » constatée lors des nettoyages peut s'expliquer car l'endroit est très prisé par des « promeneurs du dimanche » qui n'hésitent pas à déposer leurs déchets sur le chemin boisé jouxtant le près salé et la vasière. Il est évident que cette méthode de séparation quant à l'origine des déchets (« terrestre » ou « marine ») n'est pas infallible : une bouteille d'eau, considérée comme un déchet provenant d'activités terrestres, peut très bien être jetée d'un bateau. Cependant, cette méthode a pour mérite de dégager de grandes tendances. Ainsi, sur cette petite portion du littoral de la Mer d'Iroise, la quantité de déchets liés aux activités maritimes est parfois équivalente aux déchets d'origine terrestre (comme en 2007 avec 49% de déchets « marins » et 51% de déchets « terrestres »), d'autres fois supérieure (comme en 2008 avec 58% de déchets « marins » et 42% de déchets « terrestres ») ou inférieure (comme en 2009 avec 35% de déchets « marins » et 65% de déchets « terrestres »).



### **Les impacts sur le milieu naturel**

Les déchets d'hydrocarbures sont néfastes pour l'avifaune notamment (perte de thermorégulation du fait du badigeonnage des plumes) ainsi que sur les invertébrés épibenthiques et endobenthiques.

Les filets perdus en mer sont des pièges pour les poissons et mammifères marins. En 2010, un cadavre de dauphin juvénile a été retrouvé sur la plage des Blancs-Sablons (rostre bloquée par un filet).

Les déchets plastiques constituent une source d'inquiétude pour les scientifiques : la plupart ne sont pas biodégradables mais « fragmentables », ainsi des déchets plastiques restés longtemps en mer atteignent une taille quasi-microscopique et sont ingérés par les poissons, invertébrés, etc. En sachant que les plastiques sont des matériaux polymères, ils sont potentiellement des pièges à polluants. Des études, menées par des équipes de biologistes à travers le monde sont en cours afin d'éclairer sur l'impact des micro-plastiques sur la faune (tête de file Richard Thompson, université de Plymouth).

Les macro-plastiques causent également des dégâts sur la faune (sacs plastiques confondus avec des méduses, etc.).

Les déchets sanitaires (seringues, tampons, couches, etc.) posent des problèmes de salubrité et potentiellement d'infection.

Le PNMI, en partenariat avec la Réserve d'Iroise, met également en place un tri des macros déchets sur l'archipel de Molène. Les volumes recueillis sont importants en raison du trafic maritime.

Le Parc a conçu à l'attention des collectivités, gestionnaires de ports, associations, un guide de collecte raisonnée des macrodéchets. Les structures s'engagent à respecter le cahier des charges sur lequel ce guide s'appuie. Selon les zones concernées il préconise certains modes de collecte et identifie des périodes de collecte. Ce type d'investissement de la commune pourrait venir en complément de l'action déjà menée par l'association Ar Viltansou et pourrait bénéficier d'un soutien du PNMI.

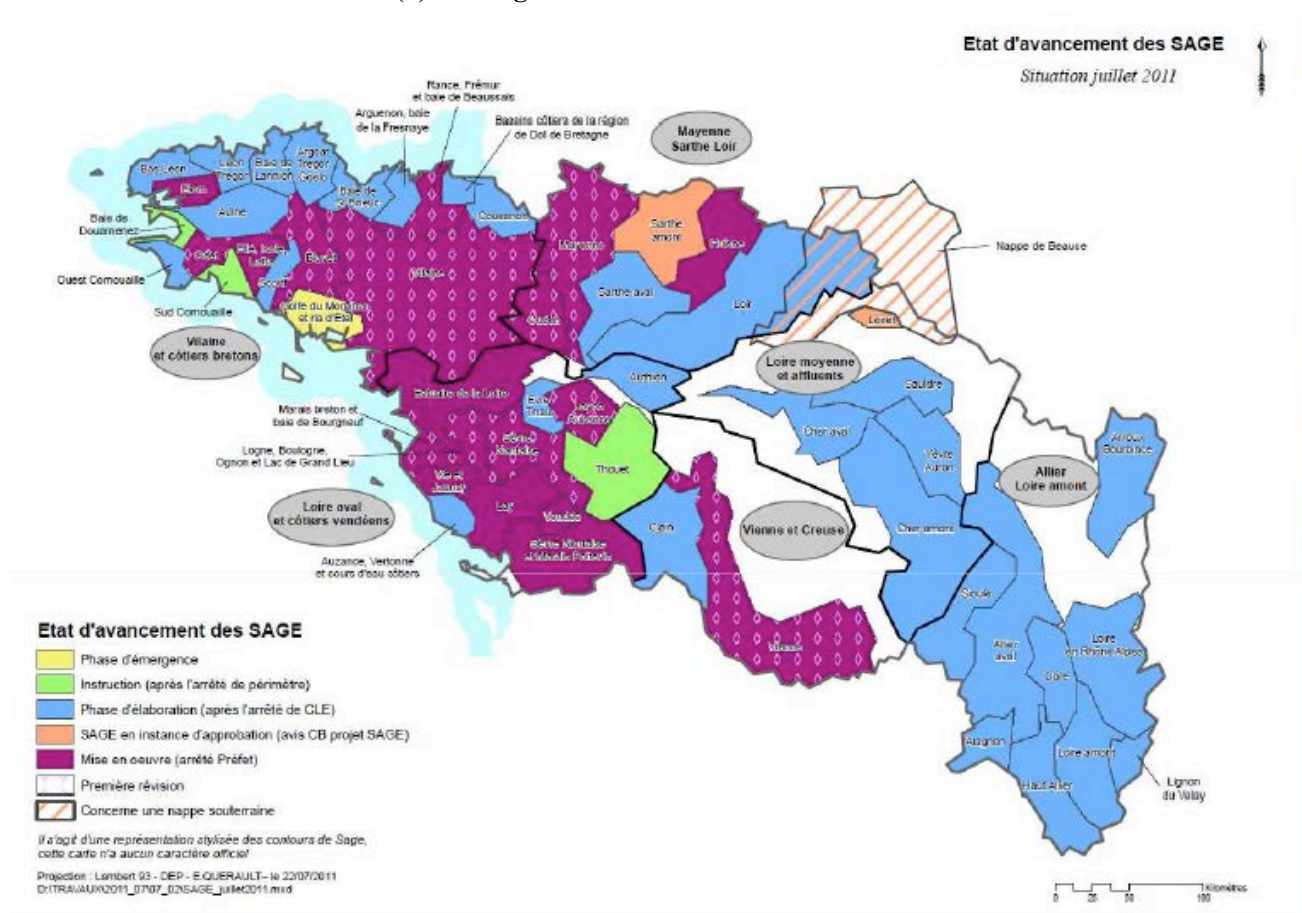
L'association des pêcheurs du Conquet a répondu à un appel à projet du PNMI pour participer au ramassage des macros déchets. Les actions concernées sur le tri des déchets portuaires, le balayage des bords de quai, la collecte des filets usagers et de tous types de macro déchets (ferraille, bois...). L'engagement vaut pour une année. L'association des pêcheurs est soutenue par la CCI qui a contribué à l'achat d'une balayeuse.

En outre une réflexion est en cours pour l'ensemble des ports d'Iroise pour aider les communes à réduire la pollution des zones portuaires. Cette réflexion s'inspire du label « ports propres » et des pratiques déjà mises en place par certaines communes.

## B. L'eau

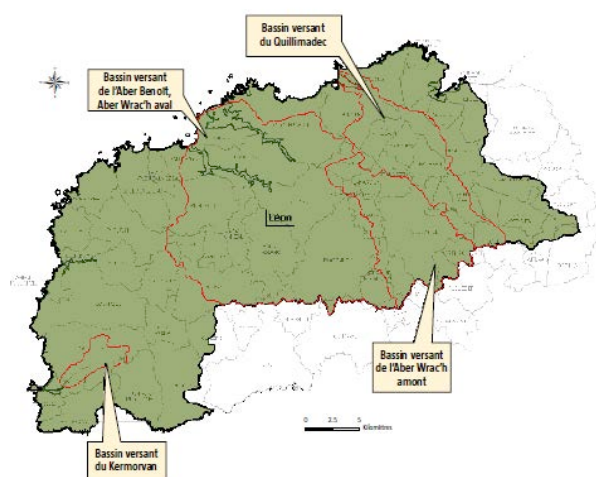
### a) Les programmes en cours

#### (1) Le Sage du Bas Léon



La commune du Conquet fait partie intégrante du périmètre du SAGE du Bas Léon dont l'état des lieux et le diagnostic du SAGE ont été validés, ainsi que la stratégie.

Le SAGE du Bas Léon est composé de quatre bassins versants : Quillimadec, Aber Benoit / Aber Wrac'h aval, et le bassin versant de Kermorvan qui se trouve en aval du Conquet. Il existe deux prises d'eau en rivière sur le Sage : sur le cours d'eau du Kermorvan et sur celui de L'Aber Wrac'h.



### Les eaux souterraines :

La masse d'eau souterraine du Léon fait l'objet d'un report de délai pour l'atteinte du bon état global (état quantitatif et chimique), en 2027. Ce report s'explique par la contamination des eaux de nappe par les nitrates et est justifié par une importante inertie du milieu (processus d'évolution de la qualité relativement longs). En effet malgré une amélioration de la teneur en nitrates, les valeurs restent supérieures à la valeur limite de 50 mg/ litre.

Le Conquet est concerné par cette masse d'eau. Un recensement des puits/forages individuels existants pourrait permettre de vérifier s'ils sont protégés des pollutions diffuses et ponctuelles.

### Les eaux douces superficielles :

Le bassin du SAGE du Bas-Léon, compte 13 masses d'eau cours d'eau (CE), « très petits cours d'eau » (TPCE) et une masse d'eau fortement modifiée (MEFM).

2 masses d'eau impactent Le Conquet : le Kermorvan et le Trébabu.

Le Kermorvan est classé en MEFM du fait de la présence de quatre étangs successifs sur le cours principal. De ce fait on parle de « bon potentiel » de la masse d'eau plutôt que de « bon état ». Quoiqu'il en soit « le bon potentiel » visé pour 2015 par la Directive Cadre sur l'eau sera bien atteint pour le Kermorvan à cette date.

Pour le Trébabu, l'atteinte du bon état est reportée à 2027.

### La pêche en eau douce et la continuité écologique des cours d'eau

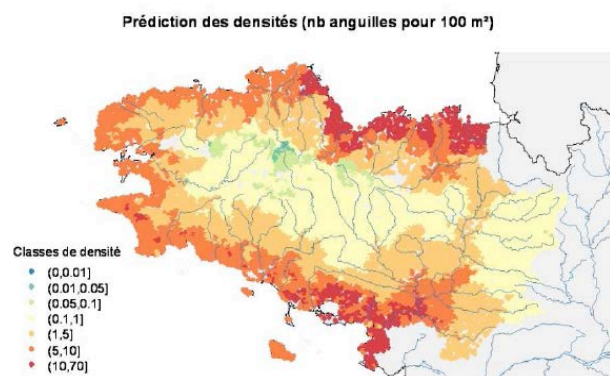
Dans les cours d'eau bretons, on dénombre 7 espèces de grands migrateurs, à savoir : saumon, anguille, aloses (grande alose et alose feinte), lamproies (lamproie marine et lamproie fluviatile), truite de mer, mulot porc et flet. Un plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons a été validé en novembre 2012. Il couvre la période 2013/2017.

Un observatoire des poissons migrateurs est également en cours de création, avec la mise en place d'un site au cours de l'année 2013.

Tous les cours d'eau côtiers bretons sont favorables aux anguilles du moment qu'ils sont préservés de pollutions et qu'ils ne disposent pas d'ouvrages qui entravent la continuité écologique. Seuls quelques cours d'eau en Côtes d'Armor et en Ile et Vilaine font l'objet de suivis. Pour la majorité des cours d'eau bretons nous ne disposons de prédictions de densité.

La cartographie ci-dessous montre que sur toute la frange littorale les densités d'anguilles sont supérieures ou égales à 5 anguilles pour 100m<sup>2</sup> et qu'elles diminuent fortement dans le Centre Bretagne.

Mais tous les indicateurs de suivis des différents stades de l'anguille sont en baisse.



Sur le Conquet 5 cours d'eau sont identifiés : Le Bilou, Porz liogan , Moulin du Gouazel , Grève Bleue, et un affluent du Trébabu. En Bretagne, tous les cours d'eau côtiers sont en première catégorie piscicole (Source : ONEMA<sup>32</sup>) c'est à dire qu'ils ont pu abriter antérieurement des salmonidés (truites, saumons) et donc sont jugés à ce jour comme disposant d'un potentiel d'accueil de ces poissons. Par contre aucun n'est classé pour les poissons migrateurs.

Le cours d'eau Trébabu, situé sur la commune du même nom se jette dans la Ria du Conquet. Il est classé en première catégorie piscicole. Le classement est justifié par la nécessité d'assurer une protection des espèces de poissons. Il se traduit notamment par des périodes d'interdiction de pêche afin de respecter les périodes de reproduction. Ce cours d'eau est également classé pour la circulation des poissons migrateurs, sur la liste 1. De ce fait « aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique<sup>33</sup> ».

<sup>32</sup> Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

<sup>33</sup> Liste 2 : tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative).

On y trouve des anguilles qui arrivent à contourner le barrage et pour lesquelles une protection du cours d'eau est requise. Les truites fario sont également présentes. En revanche la digue est infranchissable pour les saumons.

**Les enjeux définis pour le Sage du Bas Léon sont les suivants :**

- Restaurer la qualité des eaux brutes pour l'alimentation en eau potable et s'assurer de la satisfaction des besoins
- Restaurer la qualité bactériologique des masses d'eau littorales/estuariennes pour satisfaire les usages
- Réduire les flux de nutriments aux exutoires des bassins versants afin de limiter le phénomène de prolifération des micro et macro algues
- Rétablir la libre circulation des espèces migratrices et des sédiments
- Préserver l'équilibre écologique des milieux naturels - aquatiques - littoraux et favoriser l'aménagement de l'espace
- Gérer les risques et orienter les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires
- S'assurer de la couverture et de la coordination de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage sur tout le territoire du SAGE.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE du Bas Léon a été validé en Commission Locale de l'Eau le 31 Janvier 2013. Il est actuellement en consultation auprès des communes du SAGE. Une fois validé, il sera opposable à l'administration et aux collectivités.

**(2) Le bassin versant de Kermorvan : un enjeu majeur, l'alimentation en eau potable**

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Kermorvan a été créé en 1963.

Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) assure la mission de service public de l'eau potable des 7 communes du Pays d'Iroise : Le Conquet, Lampaul-Plouarzel, Loc-Maria-Plouzané, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumoguier et Trébabu. Un contrat de délégation de service public a été initialement attribué à VEOLIA ; à ce jour c'est « Eau du Ponant » qui en bénéficie.

Le bassin versant s'étend sur 1415 hectares : 7 km de long sur 1,5 km de large (en vert sur la carte).

L'occupation territoriale du bassin versant est la suivante : Ploumoguier : 77%, Trébabu : 18%, Locmaria-Plouzané : 4%, Le Conquet : 1%

L'activité sur le bassin versant est agricole.



Le Syndicat de Kermorvan mène des actions de reconquête de la qualité de l'eau depuis 1997.

Sa mission est déclinée en deux objectifs principaux : reconquérir la qualité des eaux brutes de Kermorvan en agissant sur le bassin versant ; produire l'eau potable et la distribuer avec toutes les qualités de potabilité aux 7 communes. Le contrat de bassin versant court sur la période 2010-2014. Ses objectifs portent essentiellement sur les problématiques nitrates, phosphore et pesticides.

L'alimentation en eau potable se fait par une prise d'eau sur le cours d'eau du kermorvan.

Le cours d'eau est traversé par 4 étangs qui constituent 4 réserves. L'eau est rendue potable par les traitements de l'usine de production d'eau de Milin Izella.

L'usine a fait l'objet de diverses modifications afin de faire face aux évolutions de la qualité des eaux de l'étang de Kermorvan et des normes de potabilité et notamment ces vingt dernières années :

1987 : installation d'une pré-ozonation et conversion des filtres à sable en filtres à charbon actif en grains

1996 : ajout d'une dénitratisation par résine échangeuses d'ions garantissant des teneurs en nitrates inférieures à 50 mg/l, sans dilution préalable avec les eaux du forage (forage dit de Pen Ar Prat situé à Trébabu)

2004 : remplacement du bioxyde de chlore par de l'eau de javel

Depuis les derniers travaux réalisés, les normes réglementaires ont encore évoluées notamment par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine. Il met en place de nouvelles valeurs de qualité de l'eau, applicables au 25 décembre 2004.

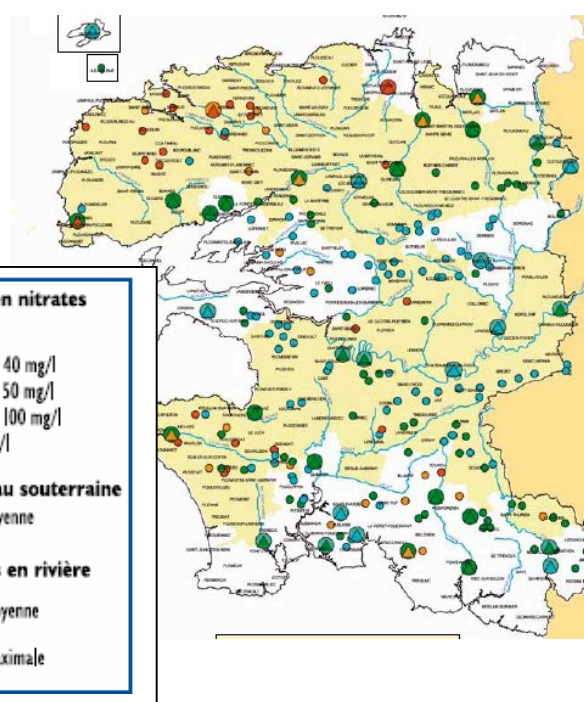
Pour le Syndicat des eaux de Kermorvan, la non atteinte ou le risque de non-atteinte du respect des nouvelles normes de potabilité est le plus important pour quatre paramètres en particulier : les THM (trihalométhane), bromates, COT (carbone organique total / paramètre pour mesurer la matière organique) et microcystine-LR.

Depuis ce décret, les nouvelles normes dans l'eau traitée des trois premiers paramètres ont déjà été dépassées ponctuellement. C'est pourquoi la filière de traitement actuelle ne garantit plus le respect de la réglementation et des études ont été engagées dès 2005 afin de restructurer l'usine.

Les travaux ont démarré en avril 2011 et se termineront en juin 2013.

## Les nitrates

Les nitrates dans les eaux superficielles et souterraines en 2011



Source : Cahier de la Mission Interministérielle de l'Eau (MISE) - 2011

Pour le Bassin Versant du Kermorvan, la valeur moyenne en nitrates pour les eaux brutes est conforme, mais des valeurs maximales sont au-delà des limites réglementaires puisque comprises entre 51 et 100mg/litre, au même titre que les bassins versants de l'Aber Wrac'h et de l'Horn.

Le SDAGE Loire Bretagne 2010/2015 a identifié le Kermorvan comme un captage prioritaire pour la mise en oeuvre de programmes d'actions visant à restaurer la qualité des eaux brutes afin de diminuer les traitements de potabilisation.

Les concentrations en nitrates font l'objet d'un suivi sur le bassin versant de Kermorvan.

Pour rappel, les valeurs seuils de qualité pour le paramètre « nitrates » correspondant à la satisfaction de l'usage « eau potable » sont :

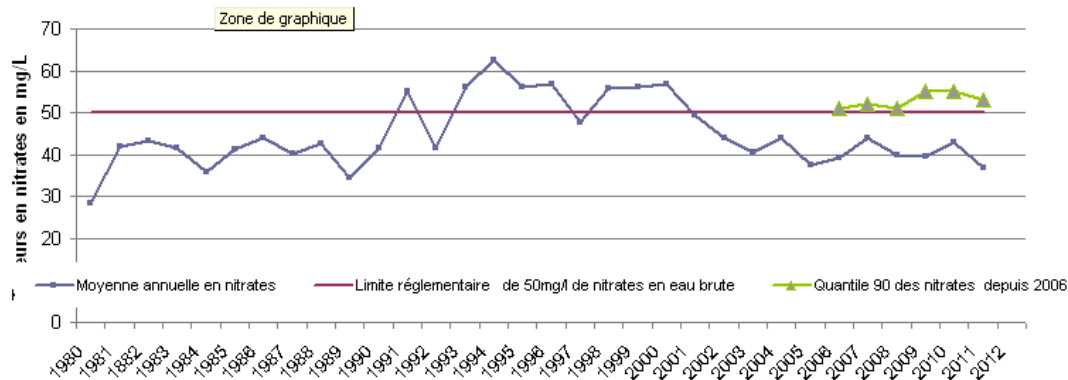
Eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable : 50 mg/l pour les eaux douces de surface (eaux superficielles), 100 mg/l pour les eaux souterraines ;

Eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable : 50 mg/l quelle que soit l'origine de la ressource.

Comme en témoigne le graphique ci-joint, les concentrations en nitrates des eaux brutes dépassent encore les valeurs limites (50 mg/litre), même si, en dehors des pics qui ont eu lieu entre les années 1990 et 2000, la tendance observée est une diminution.

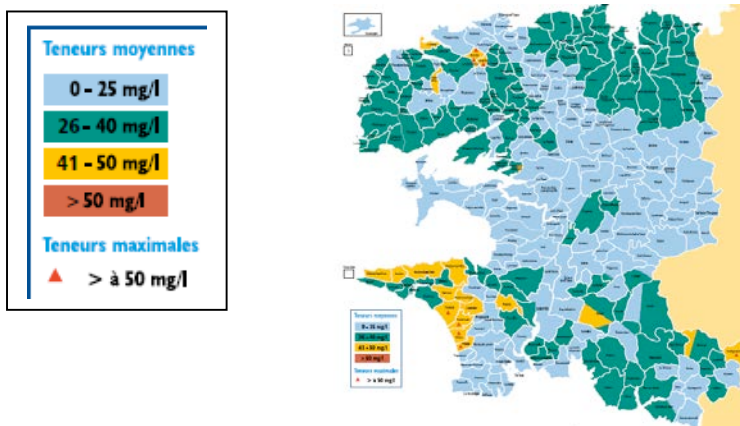


### Evolution des teneurs en nitrates à la prise d'eau entre 1980-2011 Selon les données journalières VEOLIA



Les concentrations des eaux traitées, n'ont en revanche, jamais dépassé les 50 mg/litre, du fait de l'existence de l'unité de dénitratation.

Les nitrates dans l'eau distribuée.



Source : Cahier de la Mission Interministérielle de l'Eau (MISE) - 2011

Néanmoins, la faible participation des agriculteurs au programme de reconquête précédent mené par le Syndicat des Eaux de Kermorvan n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés. C'est pourquoi un nouvel arrêté préfectoral énonce, en 2011, cette fois ci des obligations auxquelles seront soumis les agriculteurs, dont voici un extrait :

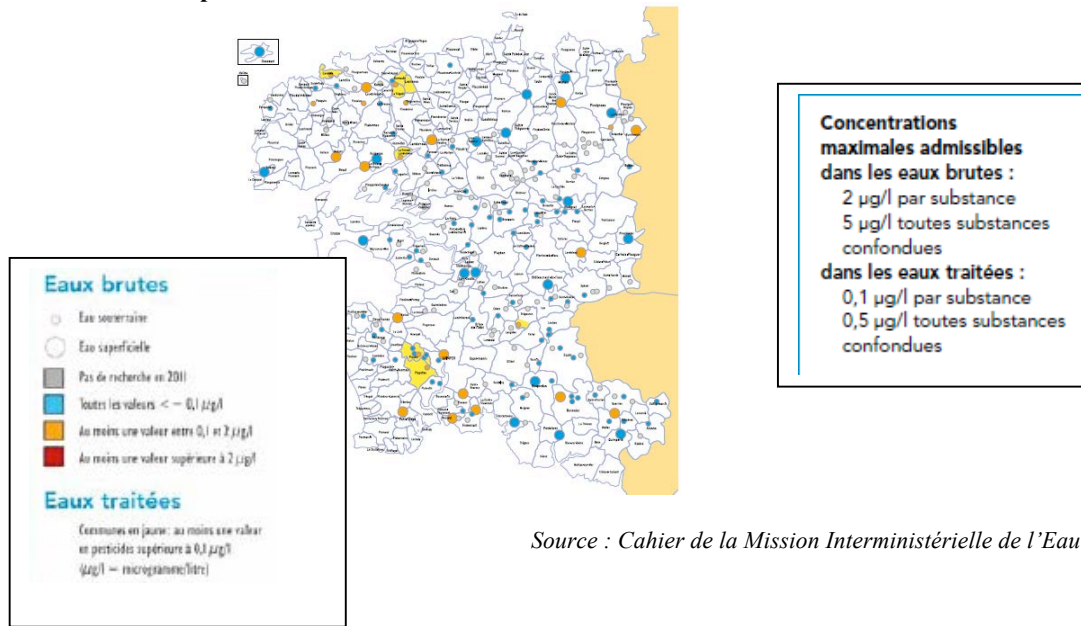
*Considérant ... depuis plusieurs années un dépassement de la teneur en nitrates de 50mg/l pendant plus de 18 jours chaque année, ..., que les actions déjà mises en oeuvre dans le domaine agricole sur ce territoire n'ont pas permis de descendre sous le seuil réglementaire ,..., que les objectifs fixés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral 2010/0519 du 31 mars 2010 n'ont pas été atteints, car seulement 24% des exploitants ayant plus de 5 ha dans le bassin versant de Kermorvan ont signé la Charte d'engagement individuel pour un objectif de 100 %,*

*Il est institué une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Kermorvan. Le présent arrêté fixe le programme d'actions obligatoires... pour le retour à la conformité de la prise d'eau pour la concentration en nitrates à l'échéance du 31 décembre 2013...*

L'arrêté préfectoral délimite une « une zone sensible ». Elle est constituée des zones humides et d'une bande de 50 mètres de part et d'autre du cours d'eau. Elle est concernée par des mesures agronomiques (épandage interdit hors déjections au pâturage et hors compost, retournement de prairies interdit,...). Par ailleurs des mesures complémentaires sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage sont définies : apports azotés totaux toutes origines confondues limités à 210 kg d'azote par hectare de SAU sur la totalité des terres exploitées..., périodes d'épandage, couverture des sols,...



## Les pesticides



Source : Cahier de la Mission Interministérielle de l'Eau (MISE) - 2011

Concernant les pesticides et pour les eaux brutes, toutes les valeurs sont inférieures à  $0,1 \mu\text{g/l}$  substance et donc en conformité.

Au final selon la Directive Cadre sur l'Eau, le cours d'eau du Kermorvan atteindra un « bon potentiel en 2015 ».

## Les actions impactant le territoire du Conquet

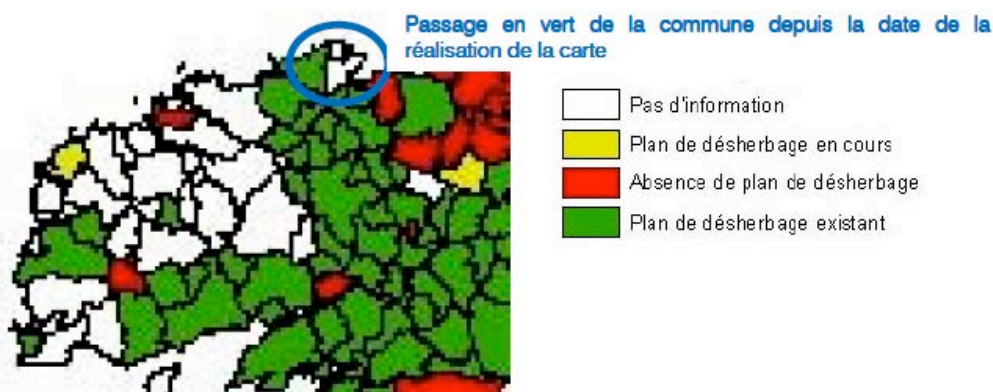
Seulement 2% du territoire du Conquet fait partie du Bassin Versant de Kermorvan. Néanmoins toutes les actions en faveur de la qualité de l'eau bénéficieront à l'aval et donc aux masses d'eau côtières touchant la commune.

En revanche, des actions de vérification et de sensibilisation auprès des particuliers restent à faire afin de supprimer les derniers branchements en plomb.

Par ailleurs, le réseau de distribution marquant une perte de rendement, l'ensemble des communes a été invité à installer, par secteurs, des compteurs permettant de localiser les fuites.

## b) L'exemplarité communale dans la gestion de ses espaces verts

En 2009, 12 des 20 communes de la CCPI (60%) disposaient d'un plan de désherbage.



Carte 33 : Communes possédant un plan de désherbage

Source : CORPEP, avril 2009

La commune du Conquet a bénéficié d'un plan de désherbage, en 2001, réalisé par la CCPI.

Par contre elle n'a pas signé à ce jour de charte de désherbage.

La commune pratique, depuis 2012, la gestion différenciée de ses espaces verts : elle les a inventoriés et a défini des modes de gestion adaptés à leurs vocations (bâtiments communaux, espaces de jeux des enfants,...) La tonte (fréquence), la taille, l'arrosage, le traitement (fréquence, type) sont propres à chaque catégorie d'espaces.

Les traitements sont limités à certains sites comme par exemple le cimetière. D'une manière générale la commune les a considérablement limités et remplacés par du binage manuel, du désherbage mécanique (balayeuse pour les voiries), du paillage, des plantes couvre-sols, voire par une absence totale d'intervention.

Le budget phytosanitaire a été divisé par 5 entre 2003 et 2007.

Certains massifs sont équipés d'un arrosage intégré (goutte à goutte) qui programme les interventions selon les horaires définis (matin) et en fonction de la météo.

Divers paillages sont utilisés comme le bois raméal fragmenté (BRF) qui améliore également la structure du sol, la pouzzolane (roche volcanique), le mulch qui apporte des éléments nutritifs à la plante, le sable, le gravier, ...

L'usage de la fertilisation est raisonné par l'intégration d'engrais au pied à pied.

Quelques massifs sont composés de plantes vivaces qui permettent de limiter les temps d'intervention des agents, consomment moins d'eau et sont plus intéressantes en terme de biodiversité. Les services techniques produisent leurs plantes vivaces.

Les achats sont pratiqués essentiellement auprès de producteurs locaux que ce soit pour les plantations, les paillages.

La commune a obtenu « une fleur », en 2011 dans le cadre du label « Villes et Villages Fleuris ».

Les services techniques se mobilisent pour lutter contre les plantes invasives : ils participent aux réunions organisées par la CCPI sur cette problématique. Le Conquet est la commune la plus touchée par l'*Alium Triquetrum* (ou ail sauvage) et lutte contre son développement par arrachage des bulbes au sein des plantations ou par la fauche pour les espaces plus naturels.

L'adhésion des habitants à la gestion communale est modérée. Il est évident que la mise en place de ce mode alternatif de gestion rencontre des freins culturels car elle interroge les pratiques quotidiennes. Une information en amont du projet facilite souvent l'acceptation de tels changements.

## C. Les risques et la santé

### a) Le rail d'Ouessant

La France a été l'un des premiers pays à avoir mis en place, au large de l'île d'Ouessant, des rails obligatoires de circulation des navires. Un remorqueur de haute mer est présent en permanence.

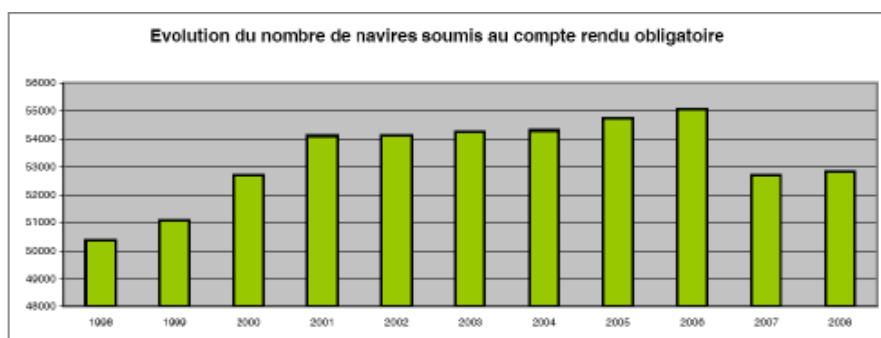
Les navires porteurs de cargaisons dangereuses ont l'obligation de signaler la nature de leur cargaison au Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) de la pointe de Corsen qui gère le rail d'Ouessant.



Le rail d'Ouessant supporte tout le trafic Nord- Europe.

Au cours de l'année 2009, 49 884 navires (52 823 en 2008) ont été enregistrés lors de leur passage dans le dispositif de séparation de trafic d'Ouessant, soit une moyenne de 137 navires par jour.

Le rail d'Ouessant est l'un des passages maritimes les plus dangereux au monde. Il a été mis en place à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz en 1978.

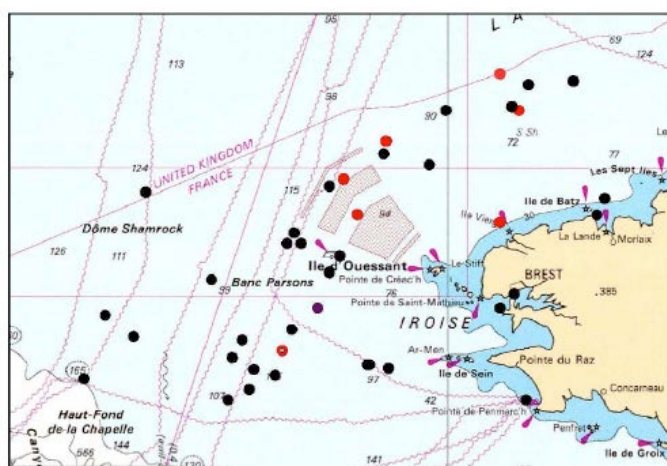


**Graphique 32 : Evolution du trafic dans le rail d'Ouessant depuis 1998**

Source : CROSS Plouarzel, 2009

Il constitue un risque en termes de pollution de l'eau et de la côte.

En 2009, 87 pollutions (34 pour Corsen et 53 pour le CROSS d'Étel) ont été signalées par les douanes, la Marine nationale ou grâce à des satellites : 6 navires ont été verbalisés et poursuivis.



**Carte 20 : Localisation des zones polluées (points noirs = pollution hydrocarbure, points rouge = autres pollutions)**

Source : Ouessant Trafic – CROSS Plouarzel, 2009

Depuis 2007, un système de détection des pollutions par satellite « Cleanseanet » a été mis en place. Il détecte les pollutions par hydrocarbures de jour comme de nuit.

## **b) La pollution des sols**

La base de données BASIAS est nationale. Elle recense les sites industriels et activités de services, en activité ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Sur le Conquet deux activités sont concernées : l'avitaillement en pétrole des bateaux et l'établissement Renault.

## **c) Les risques majeurs**

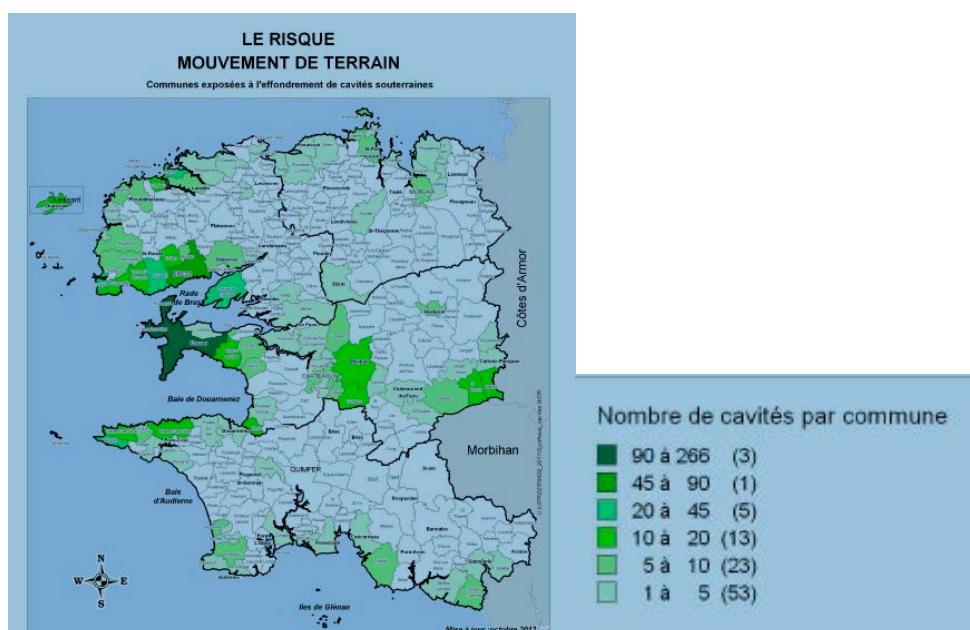
Dans chaque département un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) est établi par le Préfet. Ce document consigne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département et expose des mesures générales de prévention.

Entre 1987 et 1999 un certain nombre d'événements se sont produits sur la commune du Conquet qui a justifié la prise d'arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles par la préfecture.

## Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

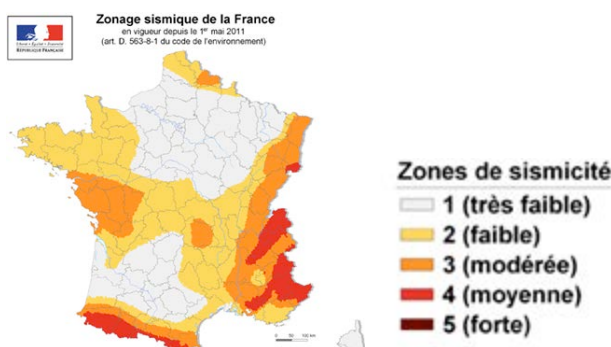
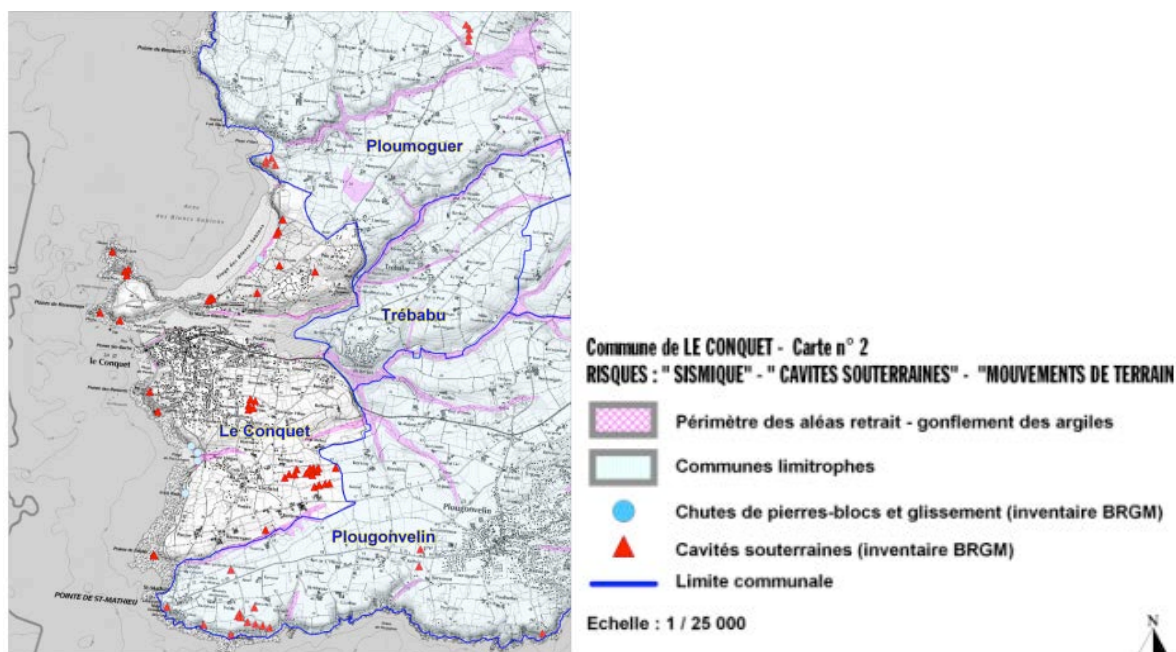
| Type de catastrophe                                               | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|-------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|
| <b>Tempête</b>                                                    | 15/10/1987 | 16/10/1987 | 22/10/1987 | 24/10/1987   |
| <b>Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues</b> | 16/12/1989 | 18/12/1989 | 16/03/1990 | 23/03/1990   |
| <b>Inondations et coulées de boue</b>                             | 09/08/1994 | 09/08/1994 | 15/11/1994 | 24/11/1994   |
| <b>Inondations et coulées de boue</b>                             | 07/08/1997 | 07/08/1997 | 26/05/1998 | 11/06/1998   |
| <b>Inondations et coulées de boue</b>                             | 21/04/1999 | 21/04/1999 | 14/04/2000 | 28/04/2000   |
| <b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>      | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999   |

Ainsi la commune du Conquet est concernée par plusieurs risques majeurs naturels identifiés au dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) dans sa version d'octobre 2012 : mouvements de terrain / cavités souterraines / inondation par submersion marine / sismicité. Quatre cas de mouvements de terrain ont été recensés, dont le dernier en 2000. 39 cavités souterraines d'origine militaire ont été inventoriées.



Source : DDRM Finistère - 2012





En application du nouveau zonage sismique en vigueur depuis le 1er Mai 2011.

Toute commune concernée par au moins un des risques recensés sur le DDRM est tenue de réaliser un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). L'existence de ces quatre risques sur la commune du Conquet la met donc dans cette obligation, à réception du dossier de « transmission d'informations sur les risques majeurs » (TIM) du préfet au maire. Celui-ci ayant été adressé à la mairie du Conquet en Février 2013. Le DICRIM informera les habitants de la commune sur les risques naturels, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, les moyens d'alerte en cas de risque, les dispositions spécifiques dans le cadre du PLU.

Ce document sera consultable en mairie. Par ailleurs la commune devra procéder à l'organisation de l'affichage réglementaire des consignes de sécurité. Elle mettra également en place tout moyen d'information (bulletin communal, réunion publique, envoi des consignes de sécurité aux habitants, site internet...).

A ce jour peu de DICRIM sont rédigés sur le Finistère bien que toutes les communes soient concernées puisque touchées par au moins le risque sismique.

Il convient cependant de préciser que le substratum géologique breton, et en particulier celui du Léon est qualifié de craton: c'est à dire une assise de roches anciennes (métamorphiques et magmatiques) de plus de 250 millions d'années et donc relativement stable géologiquement. L'activité sismique n'est due qu'aux rejets de failles déjà existantes. Le Conquet n'est donc pas sur une zone sismique active comme Les Pyrénées où les Alpes.

La mairie devra également dresser la carte communale des cavités souterraines et marnières et mettre en place des repères de crues dans les zones inondables.

La commune n'étant pas concernée par un risque technologie (entreprises Seveso<sup>34</sup>) elle n'est pas soumise à la rédaction d'un plan communal de sauvegarde.

Les risques de submersion marine auxquels elle est sujette n'ont pas été considérés comme majeurs : ils ne justifient donc pas la réalisation d'un plan de prévention des risques littoraux (PPRL).

A ce jour, seuls trois PPRL sont prescrits sur la côte du Sud Finistère, entre Penmarc'h et Concarneau et à Camaret.

Toutes les autres communes, donc Le Conquet, doivent appliquer l'article R 111-2 du code de l'urbanisme.

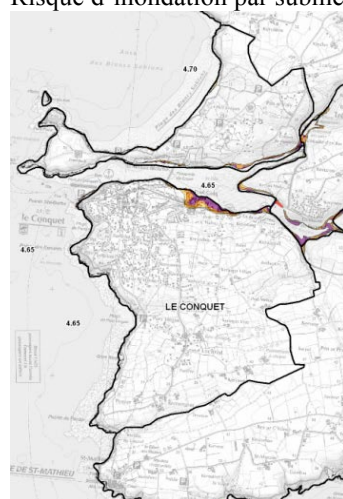
Cet article stipule que « le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations ».

L'application de cet article relève à la fois de la responsabilité de l'Etat ainsi que de celle du maire. Dans l'attente de la production de données topographiques plus précises et de la réalisation d'atlas des risques littoraux par la Dreal pour la période 2013/2014, la DDTM a transmis à chaque commune une carte communale des zones exposées au risque de submersion marine.

Les cartes ci-dessous permettent de localiser les zones concernées par ces prescriptions sur la commune du Conquet. Les trois zones « aléas fort, moyen et futur » sont considérées comme inondables pour un niveau marin centennal défini par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (l'aléa futur est lié à l'anticipation du changement climatique).

La DDTM fournit également des exemples d'application de prescriptions spéciales en zones d'aléas moyens selon divers cas de figure de « constructions, aménagements, installations et travaux faisant l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable ainsi qu'aux autres utilisations du sol régies par le présent code ».

Risque d'inondation par submersion marine sur Le Conquet.



Iles Trielen, Quemenes et Balanec



Source : DDTM Finistère – Décembre 2010

<sup>34</sup> Il s'agit d'entreprises dont les activités industrielles sont considérées comme dangereuses, dans le cadre de l'application d'une Directive Européenne qui vise la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

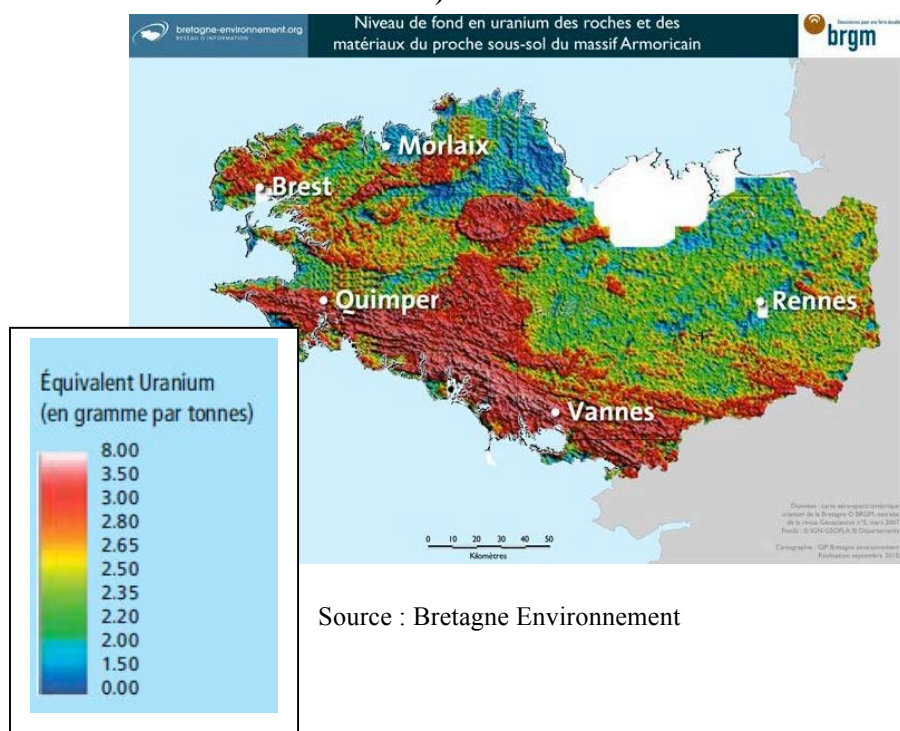


Dans les communes dont un plan prévention des risques naturels ou technologiques a été approuvé ou prescrit ou qui sont soumises au risque sismique, les notaires et agences immobilières doivent transmettre aux futurs acquéreurs ou locataires de biens immobiliers des informations sur les risques naturels identifiés par le biais d'un IAL<sup>35</sup>. A cette fin ces établissements doivent remplir un formulaire « état des risques », signé par le vendeur.

Au niveau du Finistère seules les communes de Châteaulin, Port Launay, Douarnenez, Audierne et Quimperlé doivent rédiger un plan de prévention lié aux risques de mouvement de terrain (PPRMT). La commune du Conquet n'est pas concernée par cette obligation.

Ces risques et leur évolution seront à analyser au regard du changement climatique qui peut les impacter et justifier la mise en place d'actions d'adaptation au changement climatique par la commune.

#### d) La santé



Le sous-sol granitique de la Bretagne explique qu'elle fasse partie des régions françaises les plus exposées au radon, qui est un gaz radioactif. Dans une atmosphère confinée, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Son inhalation accroît le risque de développer un cancer du poumon. Les dispositions à prendre sont par exemple d'étanchéifier les voies d'entrée dans le logement, d'aérer le bâtiment, etc.

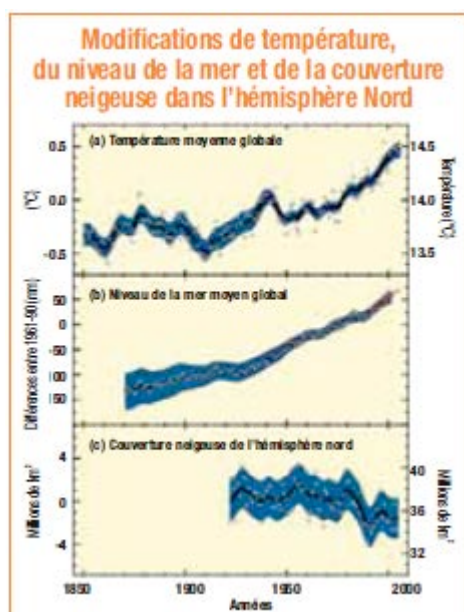
Il n'existe pas, à ce jour en France, de seuils réglementaires à respecter dans les habitations des particuliers.

La gestion du risque sanitaire se fait par référence aux seuils d'action applicables pour les établissements recevant du public : 400 Bq/m<sup>3</sup> (en-dessous duquel aucune action n'est obligatoire) et 1 000 Bq/m<sup>3</sup> (au-dessus duquel des actions correctives doivent être menées à bref délai).

La commune du Conquet semble peu touchée par ce risque.

<sup>35</sup> IAL : Information des acquéreurs et locataires.

## D. Le changement climatique et l'énergie



### Le contexte

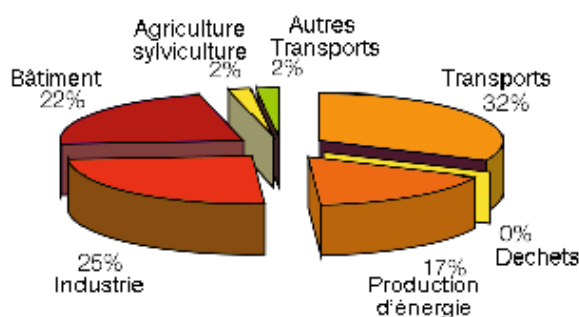
Avec le quatrième rapport du GIEC<sup>36</sup>, publié en 2007, la réalité du changement climatique s'impose à tous.

La production de gaz à effet de serre<sup>37</sup> (GES) en quantité trop importante explique ce phénomène. Ces gaz retiennent la chaleur autour de la terre, comme une serre ; c'est ce qui provoque le réchauffement climatique.

Les activités humaines sont à l'origine de ces émissions de GES : transport, industrie, agriculture, bâtiment, production d'énergie, déchets.

Ce changement climatique se manifeste par l'accroissement des températures, la fonte des glaciers, l'élévation du niveau de la mer.

Répartition sectorielle des émissions de CO<sub>2</sub> en 2007



Source : Citepa

Selon le GIEC « La poursuite des émissions de GES au rythme actuel ou à un rythme plus élevé devrait accentuer le réchauffement et modifier profondément le système climatique au XXI<sup>ème</sup> siècle. Il est très probable que ces changements seront plus importants que ceux observés pendant le XX<sup>ème</sup> siècle. »

Les climatologues insistent donc sur le fait que tous les efforts doivent être faits pour que le réchauffement climatique soit limité à +2°C. Pour atteindre cet objectif les émissions de GES doivent être réduites de moitié en 2050 par rapport à celles de 1990.

**L'Europe** s'est engagée, dans le cadre de son « Paquet climat-énergie » à réduire, d'ici à 2020, ses émissions globales de gaz à effet de serre de 20 % par rapport au niveau de 1990, à améliorer l'efficacité énergétique de 20 %, à porter à une moyenne de 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

Dans sa loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (loi POPE du 13 juillet 2005), **la France** s'est fixé un objectif de division par 4 de ses émissions de GAS (facteur 4), d'ici à 2050, afin de limiter le réchauffement climatique à une augmentation de + 2°C.

Le Plan climat qu'elle met en œuvre lui a permis de diminuer ses émissions de GES de 5,3% en 2007 par rapport à 1990. La Loi Grenelle 2 du 13/7/2010 précise les engagements français en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique dont notamment l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Plan climat-énergie territorial (PCET), et l'obligation d'intégration d'un volet climat énergie dans les documents d'urbanisme (Scot, Plu,...).

<sup>36</sup> GIEC : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé sous l'égide de l'organisation mondiale de la météorologie (OMM) et du programme des nations-unies pour l'environnement (PNUE).

<sup>37</sup> GES : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, gaz frigorigènes.

**En Bretagne**, un Schéma Régional pour le Climat, l'Air et l'Energie (SRCAE) est en cours d'élaboration. Il couvrira la période 2020 à 2050. La Région Bretagne a réalisé son 2<sup>e</sup> bilan carbone et est en train de définir son PCET. Elle a également signé, en 2010, en partenariat avec l'ETAT, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) un pacte électrique breton.

Le Conseil Régional de Bretagne a pris connaissance, en Mars 2012, d'une étude de Météo France qui conclut : *« le réchauffement climatique déjà sensible en Bretagne devrait s'accroître ces prochaines décennies : il aura pour conséquence une augmentation de la fréquence des périodes de canicule en été, une diminution de la fréquence des hivers très froids, une augmentation des températures aux saisons intermédiaires (automne et printemps avec des effets probables sur la végétation. »*

En effet, la consommation énergétique finale bretonne est essentiellement composée de produits pétroliers ( 53%), d'électricité (25%) et de gaz naturel ( 16%), en 2009. 43% de cette consommation est imputable au secteur résidentiel et tertiaire, 34% à celui des transports. L'habitat dispersé favorise un important recours à la voiture individuelle. Le parc de bureaux et de logements largement équipé en chauffage électrique crée une forte dépendance à l'électricité.

La Bretagne n'assure qu'une faible couverture de ses besoins énergétiques : 7,4% en 2009.

En outre la région accuse une « fragilité électrique » croissante due à sa situation péninsulaire, à sa faible production électrique (8% de sa consommation), à l'importante croissance de ses besoins.

Le pacte électrique breton s'articule autour de trois axes : la maîtrise des consommations d'électricité (division par 2 à l'horizon 2015 et par 3 pour 2020), le développement des énergies renouvelables par la mobilisation de toutes les filières et la sécurisation de l'approvisionnement électrique.

Au niveau du Finistère, le Conseil Général, a adopté en 2009 un PCET. Il se décline en quatre orientations :

- La sécurisation de l'approvisionnement en électricité dans un contexte de changement climatique,
- La maîtrise de la demande d'énergie,
- L'accompagnement de la production d'énergie décentralisée et d'énergie renouvelable
- La mobiliser les acteurs et la population et la mesure des actions menées

20 collectivités bretonnes sont dans l'obligation d'élaborer un PCET.

Jusqu'à présent les principaux programmes de lutte contre le changement climatique définissent essentiellement des stratégies de réduction des émissions de GES (atténuation du changement climatique). Il est pourtant, également important de se préparer à vivre avec le changement climatique et donc de définir des stratégies d'adaptation. Les impacts possibles du changement climatique auxquels il sera nécessaire de s'adapter sont les suivants : des phénomènes climatiques aggravés (canicules, précipitations), un bouleversement des écosystèmes (extinction de certaines espèces animales et végétales), des ressources modifiées (cultures, eau...), des dangers sanitaires, des déplacements de population liés à l'évolution des risques naturels (inondation des zones côtières,...). Cela peut avoir des conséquences sur l'attractivité d'un territoire, sur le développement de ses activités économiques (agriculture, pêche, tourisme, gestion forestière, industrie...), sur les politiques d'urbanisation (espaces verts, bâtis, effet îlot de chaleur...) et de transport (évolution des destinations, choix techniques...)

La France a publié son plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) en juillet 2011. Il définit les actions à mettre en place sur la période 2011/2015.

Au niveau régional, l'Ademe et la Région Bretagne ont créé une base de données « Ener'GES – Territoire » qui donne la possibilité de disposer de profils de consommation d'énergie et d'émissions de GES pour chaque communauté de communes.

La mise à disposition de cet outil permet des comparaisons entre territoires.

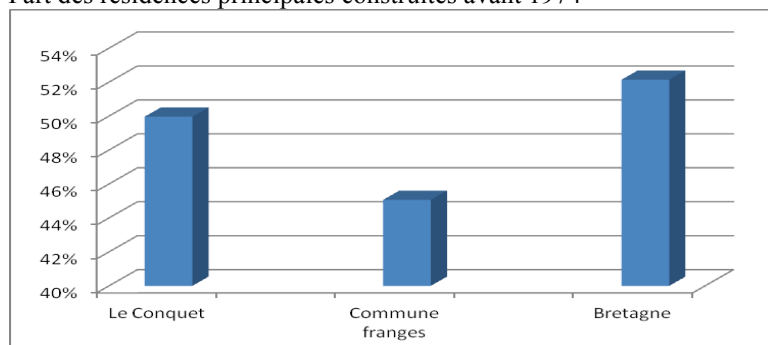
La réalisation d'une étude est en cours pour la CCPI. Dans l'attente de sa production, des données fournies par Ener'gence nous autorisent à donner quelques indications sur la situation du Conquet jusqu'en 2005. Ces informations ne concernent que la sphère « résidentielle » : en effet, en raison de la méthodologie employée, c'est la seule thématique pour laquelle les données sont jugées représentatives pour une commune de la taille du Conquet. Ces éléments seront donc à compléter par ceux présentés dans le cadre de l'étude intercommunale, en cours de réalisation par Ener'gence. Elles fourniront à la commune des éléments complémentaires essentiels à la définition de ses stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

## a) Un fort potentiel de maîtrise de l'énergie

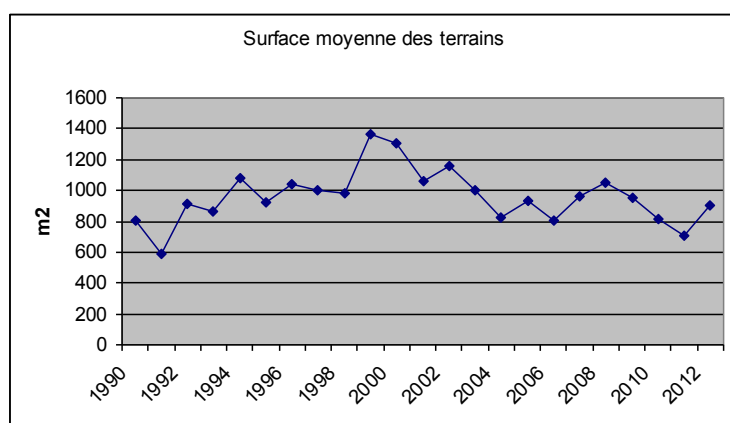
En 2005, la part des **émissions de gaz à effet de serre (GES)** du résidentiel est de 24 % au Conquet, contre 14% dans les communes franges et 16% au niveau régional. Ce niveau plus élevé au Conquet s'explique par la fonction résidentielle qu'assure le territoire.

L'analyse du parc des résidences principales montre que la part des maisons construites avant la première réglementation thermique est plus importante que pour les autres communes mais légèrement inférieure à la part régionale. Les potentiels d'amélioration en terme de maîtrise de l'énergie sont donc importants, liés notamment à l'isolation.

Part des résidences principales construites avant 1974



Source : Ener'GES



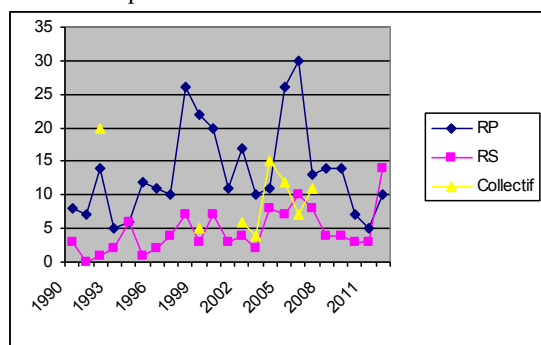
Source : Mairie du Conquet

Le graphique ci-dessus montre la tendance à l'augmentation des surfaces moyennes des terrains sur la période 1990/2001 avec une décroissance qui s'amorce à partir de 2002 et jusqu'en 2012. Cette décroissance est à relier avec la construction de collectifs de 2002 à 2006 proposant des lots plus petits. Il n'empêche que depuis 1992, la surface moyenne des terrains reste importante car toujours supérieure 800 m² et pouvant aller jusqu'à 1310 m² (en 2000). Cette donnée est à corrélérer avec la taille des logements.

Entre 1990 et 2010 la surface hors œuvre nette (SHON) moyenne annuelle est supérieure à 120 m² : les nouveaux logements sont donc plutôt de grande taille, même si l'on assiste en 2010 à une baisse (112,7 m²). La taille des logements impacte le niveau de consommation énergétique : la commune dispose donc d'un levier d'actions intéressant dans ce domaine.

Le logement collectif présente l'avantage d'une moindre déperdition énergétique et d'un bilan carbone très supérieur à l'habitat individuel, or il est minoritaire sur le Conquet.

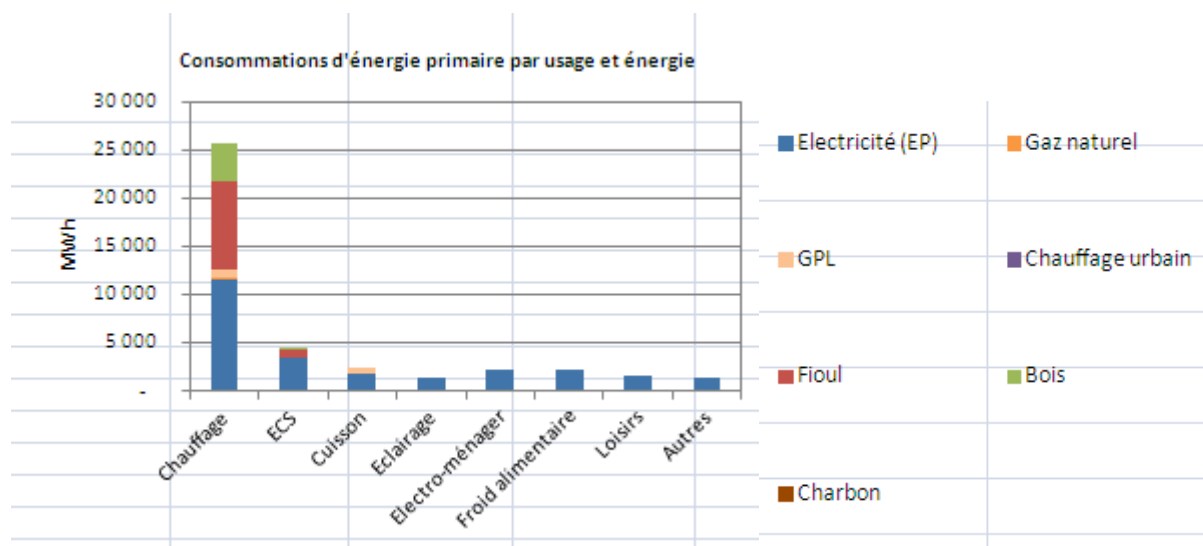
## Nombre de permis de construire de maisons individuelles et de collectifs



Source : Mairie du Conquet

Au Conquet, en 2005, c'est l'usage thermique (chauffage) qui représente la plus grande part de consommation d'énergie primaire. Il représente 63% des consommations d'énergie primaire (contre 58% pour les communes françaises et 59% pour la Bretagne).

Il y a donc un potentiel d'action de maîtrise de l'énergie important à réaliser sur le bâti.

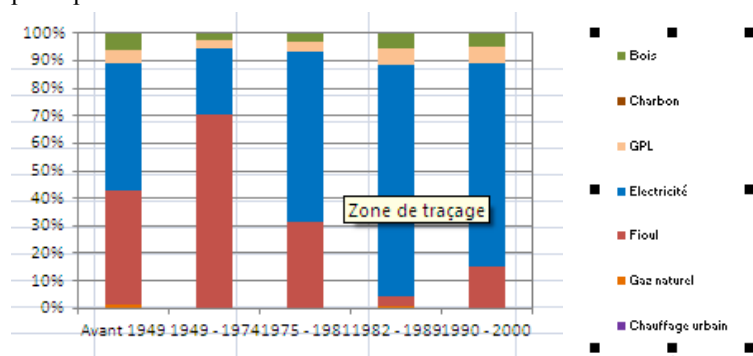


Sur la période allant de « avant 1949 jusqu'à 2000 », les énergies les plus utilisées sur le Conquet sont l'électricité et le fuel. La baisse de la part du fuel s'explique par la crise pétrolière en 1974 ; elle se traduit par une part plus importante de l'électrique. La part du bois est très faible même si elle se développe au cours des années.

Cette situation illustre un fort potentiel de chauffage de substitution que la commune pourrait encourager, en direction, par exemple, du bois ou du solaire thermique.

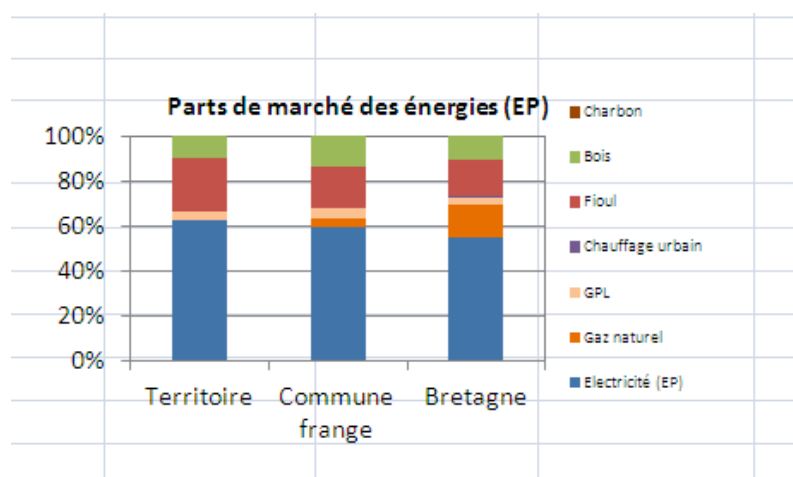
Sur la période à venir (couverte par l'étude concernant la CCPI jusqu'en 2013), il est fort probable qu'un relais pris par la pompe à chaleur sera mis en valeur. Cette évolution nécessitera un renforcement des réseaux électriques qui seront davantage sollicités.

Parts de marché des énergies de chauffage en fonction de la période de construction pour les résidences principales.



En comparaison avec d'autres territoires, le Conquet présente une part de consommation d'électricité plus importante que pour les communes franges<sup>38</sup> (62 % au lieu de 59%) et que la Bretagne (55%).

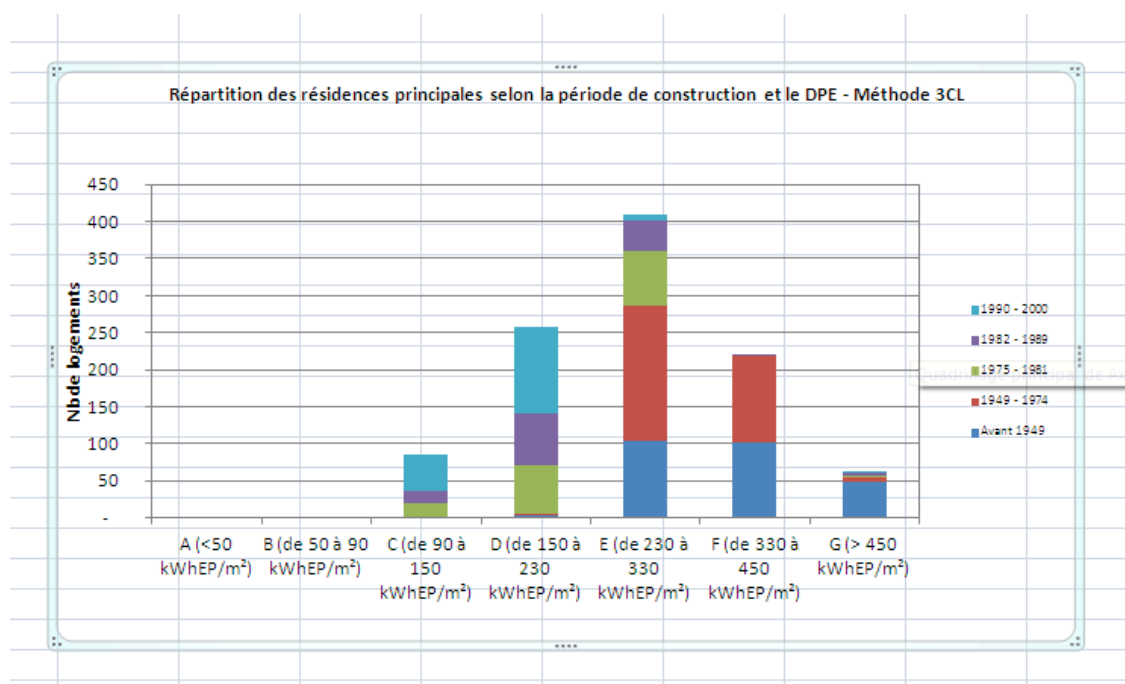
La part du fuel est également plus élevée : 24% pour le Conquet, au lieu de 18% pour les communes franges et 17 % pour la Bretagne. La part du bois est plus faible : 10% au Conquet, contre 14% dans les communes franges, et 10% pour la Bretagne.



La répartition des logements selon leur étiquette Energie montre que la part des résidences principales F et G (donc les plus mal isolées) est de 25% au Conquet, comparé à seulement 18% sur les communes franges et 16 % sur l'ensemble de la Bretagne. Cette situation, là encore, illustre le fort potentiel de maîtrise d'énergie sur la commune.

<sup>38</sup> Toutes les communes appartenant à une aire urbaine et ne possédant pas de tissu urbain continu ou discontinu sont considérées comme des franges.





La situation en 2013 sera certainement différente avec le développement de la construction des maisons basse consommation d'énergie qui apparaîtront donc dans les étiquettes « A ».

69 % des émissions de GES sont produites par les logements construits avant 1974, contre 58% pour les communes françaises et 55% pour la Bretagne.

Entre 1949 et 2002 la part des émissions diminue et surtout après le choc pétrolier, au moment où l'électricité prend le relais du fuel, et ce pour tous les types de logements.

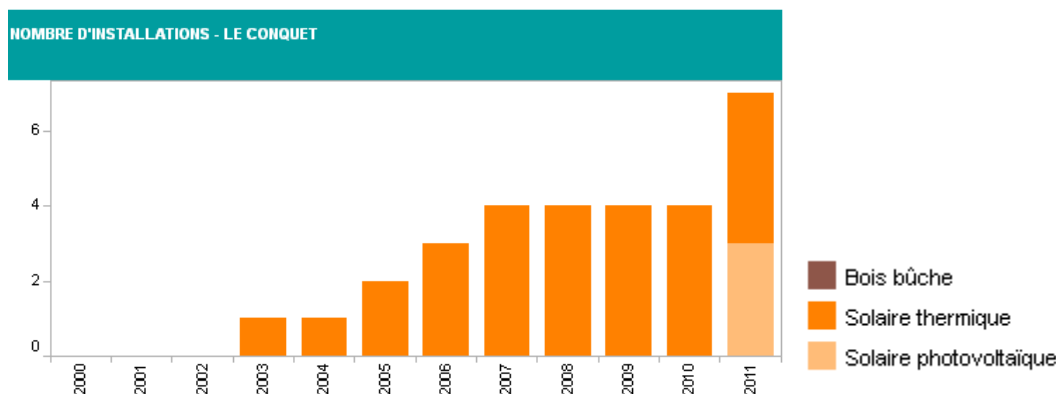
## b) Une faible production d'énergie renouvelable

La Production d'énergie renouvelable sur le Conquet en 2011

| Type           | Filière                       | Nombre | Electricité    |                  | Chaleur        |                  | Total production (MWh) |
|----------------|-------------------------------|--------|----------------|------------------|----------------|------------------|------------------------|
|                |                               |        | Puissance (kW) | Production (MWh) | Puissance (kW) | Production (MWh) |                        |
| ENR électrique | Eolien                        | -      | -              | -                |                |                  | -                      |
|                | Hydroélectrique               | -      | -              | -                |                |                  | -                      |
|                | Energies maritimes (La Rance) | -      | -              | -                |                |                  | -                      |
|                | Solaire photovoltaïque        | 3      | 21             | 16               |                |                  | 16                     |
|                | Sous-total                    | 3      | 21             | 16               |                |                  | 16                     |
| ENR thermique  | UIOM                          | -      | -              | -                | nd             | -                | -                      |
|                | Solaire thermique             | 4      |                |                  | nd             | 8                | 8                      |
|                | Biogaz                        | -      | -              | -                | nd             | -                | -                      |
|                | Bois bûche                    | nd     |                |                  | nd             | 2 886            | 2 886                  |
|                | Bois chauffage                | -      |                |                  | -              | -                | -                      |
|                | Liqueur noire                 | -      |                |                  | nd             | -                | -                      |
|                | Sous-total                    | 4      | -              | -                | nd             | 2 893            | 2 893                  |
| TOTAL          |                               | 7      | 21             | 16               | -              | 2 893            | 2 910                  |

Source : Observatoire de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre.

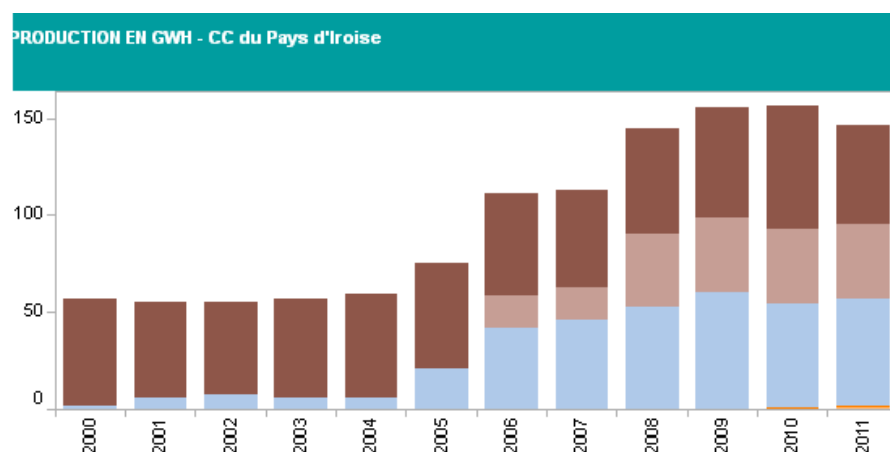
La part d'énergie renouvelable produite sur la commune est faible et est essentiellement représentée en 2011 par le bois bûche. On note cependant une amorce pour le solaire thermique et photovoltaïque en 2011.



Source : Observatoire de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre.

Les premières installations thermiques sont apparues en 2003 : sachant que les données présentées ici sont basées sur les demandes de subventions, il est possible que le nombre réel soit un peu supérieur. En revanche le nombre de solaire photovoltaïque reflète bien la réalité.

A titre de comparaison, au sein de la CCPI, c'est également le bois bûche qui prédomine, et l'on observe une montée en puissance de l'éolien à partir de 2005.



En 2012, 3 Conquétos ont contacté l'Espace Information Energie d'Ener'gence, situé à Brest, alors qu'aucune demande d'information n'avait été faite en 2011.

Au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, 41 personnes ont contacté l'EIE en 2011, contre 92 personnes en 2012.

L'évolution de ces demandes de renseignements traduit sans doute, un intérêt croissant pour les questions relatives à l'énergie. Elles restent toutefois relativement faibles et illustrent peut être l'opportunité de réfléchir à la délocalisation d'un tel service sur le territoire.

En terme de sensibilisation, en direction des professionnels du territoire, les commerçants / artisans, qui représentent 53,8% des établissements actifs, constituent un public privilégié, qui seront des bons relais d'information en direction des touristes.

Depuis quelques années la commune entreprend des efforts en matière de maîtrise de l'énergie. Ainsi, tous les équipements publics du Conquet utilisent des ampoules à basse consommation d'énergie, les temps d'éclairage public sont programmés.

La commune a signé en 2012 une convention de partenariat avec Ener'gence (Agence de Maîtrise de l'Energie et du Climat de Brest) pour un conseil en énergie partagée (CEP). Il a donné lieu en 2013 à la réalisation d'un diagnostic énergétique de tous les bâtiments communaux qui débouchera sur des propositions d'actions.

A l'échelle de l'intercommunalité, la mise en place d'un programme d'intérêt général (PIG) est en cours, autour de trois axes : l'économie d'énergie, l'habitat indigne insalubre, l'adaptation de l'habitat aux personnes en perte d'autonomie. Le diagnostic donnera lieu à des visites à domicile, des bilans techniques de logements et se traduira par la définition d'un plan d'actions sectorisées d'ici l'été 2013.

Ce PIG viendra se fondre dans le programme national « Habiter Mieux » qui s'adresse aux propriétaires occupants et est alimenté par le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART). Ce programme permettra d'apporter des aides financières aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs pour la réalisation de travaux économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables dans leurs logements.

## ***E. L'éducation à l'environnement et au développement durable***

Elle est gérée par la CCPI sur les thématiques liées à ses compétences : les milieux naturels, les déchets, l'eau, les énergies renouvelables, l'homme dans son environnement. En fin d'année les écoles sont invitées à transmettre leurs demandes ; elles peuvent bénéficier de 3 à 8 séances selon le thème et le cycle. L'établissement scolaire choisit parmi les structures conventionnées avec la CCPI

En sus de ces actions, la commune propose également des animations aux écoles.

Ces dernières déplorent cependant de ne pas être associées en amont à la construction des programmes d'animation communaux qui peuvent venir se sur-ajouter aux projets définis pour l'année.

Le PNMI met également en place un important programme de sensibilisation des scolaires.

En revanche peu d'animations sont véritablement organisées à destination des adultes, des professionnels du territoire, des touristes, quelles que soient les thématiques (Energie, milieux naturels, ...).

Toutefois la commune organise chaque année une semaine du développement durable en partenariat avec les communes de Plougonvelin et Locmaria Plouzané. En 2012, la CCPI s'est associée à cette initiative.

## **FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES «Environnement»**

| <b>Territoire</b>                                                                                            |                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                | <b>Faiblesses</b>                                  |
| Des initiatives en faveur du bois bûche et du photovoltaïque.                                                | Des risques de pollutions liés au rail d'Ouessant. |
|                                                                                                              | Des risques naturels.                              |
| <b>Opportunités</b>                                                                                          | <b>Menaces</b>                                     |
| Un potentiel de maîtrise de l'énergie important en raison de l'ancienneté des constructions.                 |                                                    |
| Un potentiel de développement des énergies renouvelables important en raison des modes de chauffage actuels. |                                                    |

| <b>Politiques communales pour le Territoire</b>                                                                 |                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                                   | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                     |
| Diagnostic énergétique des bâtiments communaux en cours                                                         |                                                                                                                                       |
| Convention avec Ener'gence                                                                                      |                                                                                                                                       |
| Tous les équipements publics du Conquet utilisent des ampoules à basse consommation d'énergie                   |                                                                                                                                       |
| Mise en place, d'un système de programmation des temps d'éclairage en vue de réduire la consommation d'énergie. |                                                                                                                                       |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                       |
| Pratique de réduction des déchets par les écoles.                                                               |                                                                                                                                       |
| Pratique du compostage par les habitants.                                                                       |                                                                                                                                       |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                       |
| Propositions d'actions de sensibilisation à l'environnement pour les écoles.                                    | Peu de concertation en amont avec les écoles pour la définition et la programmation des actions de sensibilisation à l'environnement. |
| Une semaine du développement durable.                                                                           | Pas de sensibilisation à l'environnement en direction des adultes, professionnels, touristes.                                         |
| <b>Opportunités</b>                                                                                             | <b>Menaces</b>                                                                                                                        |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                       |

| <b>Politiques supra communales</b>                                                            |                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                 | <b>Faiblesses</b>                                                                           |
| PIG habitat dans le cadre du programme « Habiter mieux ».                                     |                                                                                             |
| Plan de prévention des déchets intercommunal.                                                 |                                                                                             |
| Un programme d'action en faveur de la qualité de l'eau (Bassin Versant de Kermorvan).         | Des concentrations en nitrates dépassant toujours les valeurs limites pour les eaux brutes. |
| Un programme intercommunal de sensibilisation des scolaires à l'environnement.                |                                                                                             |
| <b>Opportunités</b>                                                                           | <b>Menaces</b>                                                                              |
| Etude intercommunale sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables / Ener'gence. |                                                                                             |

| <b>Pratiques internes de la commune</b>                                                                    |                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces</b>                                                                                              | <b>Faiblesses</b>                                                                                                  |
| Les animateurs jeunes et enfance privilégient l'utilisation des transports scolaires pour leurs activités. | Absence de sensibilisation « maîtrise de l'énergie » en interne.                                                   |
| Une gestion différenciée des espaces verts communaux.                                                      | Pas de sensibilisation des habitants en matière de gestion des espaces verts communaux et du jardinage domestique. |
| <b>Opportunités</b>                                                                                        | <b>Menaces</b>                                                                                                     |
|                                                                                                            |                                                                                                                    |

*Etat des lieux réalisé par MPierre Roignant,  
Chargée de mission « Agenda 21 », d'Avril 2012 à Avril 2013.*

## IV. ANNEXES

### a) Annexe 1 : Bilan d'une opération de « maraudage »

Un groupe de communication composé d'habitants et d'acteurs locaux a souhaité aller à la rencontre des habitants du Conquet, sur divers lieux.

Les questions qui leur étaient posées étaient les suivantes : « Ce que vous aimez au Conquet », « Ce que vous voudriez voir évoluer », « La ville dont vous rêvez pour les 10 prochaines années ».

Le résultat de ces échanges est retranscrit dans le tableau ci-dessous.

Les chiffres représentent le nombre de mentions de l'idée.

| <b>Ce que vous aimez</b>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Environnement</b>                                            |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 13                                                              | Milieu / paysage/ nature / patrimoine architectural / mer / cote sauvage / plages / ria.                                                                                                                                                            |
| 4                                                               | Balades.                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2                                                               | Port (quai du drellac'h, pêche côtière, corniche).                                                                                                                                                                                                  |
| 2                                                               | Vie associative (en tant qu'adhérents et bénévoles).                                                                                                                                                                                                |
| 3                                                               | Joli bourg (maisons pittoresques) qui motive beaucoup de visites.                                                                                                                                                                                   |
| 4                                                               | Jolie ville chargée d'histoire (maisons pittoresques, patrimoine).                                                                                                                                                                                  |
|                                                                 | Activités culturelles.                                                                                                                                                                                                                              |
| 7                                                               | Qualité de vie liée à un petit village (vrai centre, convivialité, sentiment d'appartenir à une communauté).<br>Dynamisme du village : vie commerçante et services de proximité (médecin, podologue...).<br>Proximité de brest, donc pas isolement. |
| 4                                                               | Village d'origine, racines                                                                                                                                                                                                                          |
| 2                                                               | Ville qui s'embellit (parterre de fleurs, suspensions + zone pavés au CV et ses alentours + Lochrist).                                                                                                                                              |
| 2                                                               | L'embellissement de Lochrist.                                                                                                                                                                                                                       |
| 3                                                               | Ville qui s'embellit (vitesse circulation réduite, Beauséjour, gymnase).                                                                                                                                                                            |
| 2                                                               | Marché hebdomadaire.                                                                                                                                                                                                                                |
| 6                                                               | Dynamisme du village : vie commerçante                                                                                                                                                                                                              |
| 1                                                               | Feuille info du Conquet                                                                                                                                                                                                                             |
| 1                                                               | La zone bleue a fluidifié le stationnement...c'est pénible parfois quand on ne trouve pas de place mais au final c'est une bonne chose !                                                                                                            |
| 1                                                               | Rien.                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Social</b>                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1                                                               | On a réussi à convaincre les parents de laisser leurs enfants au collège du Conquet.                                                                                                                                                                |
| 2                                                               | Secteur enfance de qualité avec l'ALSH.                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Ce que vous voudriez voir évoluer / que vous aimez moins</b> |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Population</b>                                               |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 2                                                               | Rajeunissement de la population.                                                                                                                                                                                                                    |
| 1                                                               | Intolérance entre jeunes et personnes âgées.                                                                                                                                                                                                        |
| 2                                                               | Locations trop onéreuses pour les jeunes ménages.                                                                                                                                                                                                   |
| 1                                                               | Population vieillissante.                                                                                                                                                                                                                           |
| 1                                                               | Certain clivages entre les pêcheurs, agriculteurs, commerçants.                                                                                                                                                                                     |
| 1                                                               | Intégration : Quand on n'est pas né au conquet, on est étranger.                                                                                                                                                                                    |
| <b>Urbanisme</b>                                                |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 4                                                               | Constructions ne s'intègrent pas au patrimoine historique du Conquet, laissé aller dans les projets de constructions (ex : port, pas d'unité dans les derniers lotissements).                                                                       |
| 4                                                               | Construction faites sans règles, sans respect de l'environnement, développement à tout prix et en dépit du bon sens de la ville.                                                                                                                    |
| 1                                                               | Choix des zones de construction (un restaurant à coté d'un WC public).                                                                                                                                                                              |
| 3                                                               | L'hôtel Ste Barbe.                                                                                                                                                                                                                                  |
| 2                                                               | Circulation maîtrisée (vitesse sur rues longues).                                                                                                                                                                                                   |
| 1                                                               | Circulation.                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1                                                               | Problème pour se garer (en cas de manifestations familiales par ex, car pas assez de places). Des places de parking ont été prises par l'installation de bancs dans des zones nauséabondes.                                                         |
| 2                                                               | Campings-car ne savent pas que l'on ne peut pas rentrer dans le centre ville.                                                                                                                                                                       |
| 8                                                               | Stationnement à améliorer (résidents et îles)- parking à vélos.                                                                                                                                                                                     |
| 1                                                               | Ne pas pouvoir se garer sans prendre un PV, de ce fait ne va pas faire ses courses au Conquet.                                                                                                                                                      |
| 1                                                               | Accès des trottoirs aux personnes ayant un handicap.                                                                                                                                                                                                |
| 1                                                               | Définition d'un projet Pointe des Renards.                                                                                                                                                                                                          |
| 4                                                               | Amélioration de la place de Llandello (massif, plot de marquage, toilettes).                                                                                                                                                                        |
| 2                                                               | Aménagement de la zone du Croaë.                                                                                                                                                                                                                    |

|                      |                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                    | Entrée de ville à mettre en valeur.                                                                                                                                                                                   |
| 7                    | Propreté de la ville.                                                                                                                                                                                                 |
| 2                    | Propreté de la ville (trottoirs tachés) + poubelles débordantes souvent. Il en manque à certains endroits (parking derrière le collège).                                                                              |
| 3                    | Pas transport en commun en direction de St Renan.                                                                                                                                                                     |
| 1                    | Problème de déplacement pour les gens qui n'ont pas d'automobile, (cf minibus pour aller au Quartz à Brest).                                                                                                          |
| 1                    | Beaucoup de maisons fermées en hiver. Les maisons sont achetées par des retraités et à leur décès restent vides.                                                                                                      |
| 1                    | Pas d'agrandissement, pas de nouvelles maisons.                                                                                                                                                                       |
| 1                    | Centre bourg limité en surface.                                                                                                                                                                                       |
| <b>Social</b>        |                                                                                                                                                                                                                       |
| 2                    | Création d'une structure salle des fêtes maison des associations et comité des fêtes.                                                                                                                                 |
| 2                    | Animations estivales répétitives, pas d'innovation.                                                                                                                                                                   |
| 3                    | Du personnel municipal actif et disponible surtout l'été.                                                                                                                                                             |
| 3                    | Incivilités ; pas de police active, laxisme.                                                                                                                                                                          |
| 1                    | Vie nocturne inexistante.                                                                                                                                                                                             |
| 1                    | Pas d'accueil pour la petite enfance (halte garderie, crèche > faut aller à Plouarzel)                                                                                                                                |
| 1                    | Manque d'accueil pour les jeunes et adolescents.                                                                                                                                                                      |
| 1                    | Chiens errants.                                                                                                                                                                                                       |
| 2                    | Pas de club de football au Conquet (obligation d'aller sur Plougonvelin...donc usage d'un véhicule !) : unique dans le secteur pour une commune de cette taille...pas une fierté d'avoir cette caractéristique.       |
| 2                    | Organiser un pédibus pour les enfants des écoles maternelles et primaires (réfléchir au secteur après un sondage)                                                                                                     |
| <b>Economie</b>      |                                                                                                                                                                                                                       |
| 2                    | Création d'entreprises pour attirer les jeunes ménages.                                                                                                                                                               |
| 1                    | Médiocrité des restaurants.                                                                                                                                                                                           |
| 1                    | Le départ pour les îles occasionne une gêne (« point noir »).                                                                                                                                                         |
| 1                    | Les touristes vont sur les îles mais ne restent pas au Conquet.                                                                                                                                                       |
| 3                    | Amélioration port (petits commerces, hangar, propreté)                                                                                                                                                                |
| 1                    | le port s'ensable, est trop petit pour permettre un accroissement du nombre de bateaux. Il faudra à terme un autre port. le port est mal exposé.                                                                      |
| <b>Environnement</b> |                                                                                                                                                                                                                       |
|                      | La propreté des plages et des abords en période estivale.                                                                                                                                                             |
| 1                    | On ne peut plus se promener au bois de Trébabu (« ozone » s'est installé)                                                                                                                                             |
| <b>Rêve à 10 ans</b> |                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Population</b>    |                                                                                                                                                                                                                       |
| 3                    | Une ville plus jeune (création d'un tissu pour attirer jeunes ménages).                                                                                                                                               |
| 2                    | Créer 1 ou 2 autres lotissements communaux.                                                                                                                                                                           |
| <b>Urbanisation</b>  |                                                                                                                                                                                                                       |
| 3                    | Avoir un vrai centre piétonnier.                                                                                                                                                                                      |
| 4                    | Réouverture de L'hôtel Ste Barbe.                                                                                                                                                                                     |
| 1                    | Aménagement de la pointe des Renards.                                                                                                                                                                                 |
| 2                    | Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables.                                                                                                                                                                  |
| 3                    | Arrêter l'anarchie des constructions ; définir un cahier des charges et une politique cohérente et harmonieuse de construction.                                                                                       |
| 1                    | Pas de développement des maisons qui ne s'intègrent pas.                                                                                                                                                              |
| 1                    | Que le Conquet reste en l'état.                                                                                                                                                                                       |
| 1                    | Diminution des automobiles.                                                                                                                                                                                           |
| 1                    | Plus de beauté dans les constructions.                                                                                                                                                                                |
| <b>Environnement</b> |                                                                                                                                                                                                                       |
| 1                    | Plages pas fermées trop souvent à cause de la pollution.                                                                                                                                                              |
| 2                    | Valoriser les îles partie intégrante de la commune (promenade en mer, visite), intégration du PNMI.                                                                                                                   |
| 2                    | Ville plus propre.                                                                                                                                                                                                    |
| 4                    | Rendre le port plus attrayant, y intégrer des mouillages plaisance visiteurs plus nombreux.                                                                                                                           |
| 1                    | Mettre en valeur les Blancs sablons (réhabilitation de l'environnement, accueil des sports de glisse.                                                                                                                 |
| <b>Economie</b>      |                                                                                                                                                                                                                       |
| 1                    | Retrouver une association dynamique de commerçants comme il existait il y a 15 ans, qui proposait des animations (tombola, vitrine décorée, jeux divers, ...) qui rendait le bourg vivant à certaines périodes (Noël) |
| 1                    | Préservation des commerces.                                                                                                                                                                                           |
| 1                    | Développer la gare maritime et de petits commerces.                                                                                                                                                                   |
| 1                    | Création d'un centre thalasso ?                                                                                                                                                                                       |
| <b>Social</b>        |                                                                                                                                                                                                                       |
| 1                    | Covoiturage.                                                                                                                                                                                                          |
| 2                    | Lutter contre les incivilités grâce à une police municipale efficace et des élus qui font respecter l'ordre et notre cadre de vie.                                                                                    |



| Lieux de maraudage     | Nombre personnes touchées | Dates                 |
|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Forum des associations | 11                        | 8/9/12                |
| Marché du mardi        | 7                         | 18/09/2012            |
| Mailing                | 10                        | Du 18 au 20 septembre |
| Ecole Jean Monnet –    | 5                         | 09/10 et 11/10/12     |

Remarque :

Les avis des personnes ont été retranscrits. Dans le cas où ils ne seraient pas jugés conformes à la réalité, ils apportent néanmoins une information sur la nécessité d'améliorer la communication communale.

## b) Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs locaux

|    |                                                                                                  |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Le Maire.                                                                                        |
| 2  | Adjoint aux Finances et à la vie économique.                                                     |
| 3  | Adjoint aux travaux, urbanisme, port.                                                            |
| 4  | Adjointe Scolaire, Jeunesse, Enfance.                                                            |
| 5  | Adjoint Patrimoine, Culture, Communication, Agenda 21.                                           |
| 6  | Adjoint Affaires Sociales, Vie Associative.                                                      |
| 7  | Conseiller municipal suivant le dossier « Pêche ».                                               |
| 8  | Conseiller municipal suivant le dossier « Agenda 21 ».                                           |
| 9  | Conseillère municipale                                                                           |
| 10 | Conseiller municipal et agriculteur.                                                             |
| 11 | Secrétaire Général.                                                                              |
| 12 | Responsable du secteur jeunesse et animateur sportif.                                            |
| 13 | Chargée de l'urbanisme.                                                                          |
| 14 | Technicien des espaces verts communaux.                                                          |
| 15 | Directrice de l'Office de Tourisme municipal.                                                    |
| 16 | Responsable du Parc Beauséjour.                                                                  |
| 17 | Chargée de mission du Comité Local de la Pêche.                                                  |
| 18 | Président de l'Association des pêcheurs.                                                         |
| 19 | Mareyeur.                                                                                        |
| 20 | Chef du port.                                                                                    |
| 21 | Commerçant.                                                                                      |
| 22 | Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Environnement du Conquet.                    |
| 23 | Collège Don Michel.                                                                              |
| 24 | Ecole Jean Monnet.                                                                               |
| 25 | Ecole Saint Joseph.                                                                              |
| 26 | Bénévole                                                                                         |
| 27 | Conservatoire du littoral.                                                                       |
| 28 | Responsable « environnement » de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI).              |
| 29 | Chargée de mission « économie » de la CCPI.                                                      |
| 30 | Chargée de mission « tourisme » de la CCPI.                                                      |
| 31 | Technicien gestionnaire des espaces naturels littoraux/chargé de mission Natura 2000 de la CCPI. |
| 32 | Technicienne « rivière » de la CCPI.                                                             |
| 33 | Bénévole, représentante au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées                 |
| 34 | Chargée de mission « habitat et espèces protégées » au Parc Naturel Marin d'Iroise ( PNMI)       |
| 35 | Chargée de mission « pêche professionnelle » au PNMI.                                            |
| 36 | Chargée de mission « qualité de l'eau » du PNMI.                                                 |
| 37 | Agence d'urbanisme du Pays de Brest.                                                             |
| 38 | Chargée de mission du Scot du Pays de Brest.                                                     |
| 39 | Chargée de mission du SAGE du Bas Léon.                                                          |
| 40 | Chargée de mission du Bassin Versant de Kermorvan.                                               |
| 41 | Habitant du Conquet impliqué dans les questions relatives à la question de l'eau.                |
| 42 | Assistante sociale.                                                                              |
| 43 | Chambre d'Agriculture.                                                                           |
| 44 | Chambre de Commerce et d'Industrie.                                                              |
| 45 | Chambre des métiers et de l'Artisanat.                                                           |
| 46 | Direction Départementale des Territoires et de la Mer.                                           |
| 47 | Ener'gence                                                                                       |